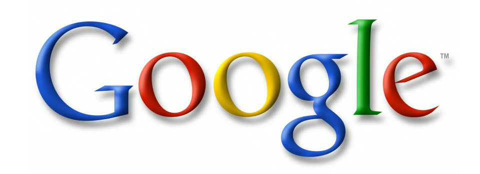
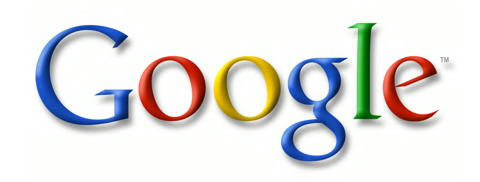
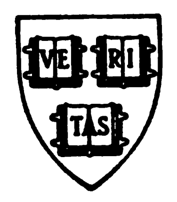

Google




VE
RI
TAS

JEHAN PERREAL

PEINTRE ET VALET DE CHAMBRE

DES ROIS

CHARLES VIII, LOUIS XII ET FRANÇOIS Ier

JEHAN PERREAL

JUSTIFICATION DU TIRAGE

IL A ÉTÉ FAIT DE CE VOLUME

UN TIRAGE A CENT-VINGT EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS



COLLABORATEURS

Les gravures sur bois

SONT DE MM. PANNEMAKER PÈRE ET FILS

✧

Les chromolithographies

ONT ÉTÉ TIRÉES PAR LA MAISON ENGELMANN

✧

Les dessins à la plume exécutés par M. Goutzwiller

ONT ÉTÉ GRAVÉS PAR LA MAISON GILLOT

✧

La planche en taille-douce

EST DUE AU BURIN DE M. DUBOUCHET

✧

L'impression typographique

A ÉTÉ ENTIÈREMENT FAITE A LA PRESSE A BRAS

PAR LES SOINS DE MM. PILLET ET DUMOULIN



FIANÇAILLES DE CHARLES VIII ET D'ANNE DE BRETAGNE

[illegible] DE Mr BANCEL

[illegible]



JEHAN PERREAL

DIT

JEHAN DE PARIS

PEINTRE ET VALET DE CHAMBRE

DES ROIS

CHARLES VIII, LOUIS XII ET FRANÇOIS Ier

RECHERCHES

SUR SA VIE ET SON ŒUVRE

PAR

E.-M. BANCEL

OUVRAGE ORNÉ DE NOMBREUSES GRAVURES

ET D'UNE LETTRE DE J. PERREAL EN FAC-SIMILÉ



PARIS

LIBRAIRIE ARTISTIQUE. H. LAUNETTE, ÉDITEUR

22, RUE DE VAUGIRARD, 22

1885

AVIS AU LECTEUR

L'admiration que nous avons constamment éprouvée pour ce charmant tableau, l'ouvrage sans contredit le plus remarquable que l'on connaisse de la peinture française au quinzième siècle, nous a toujours préoccupé au point de vue de son sort après nous.

Étant le seul tableau qui existe de la main de notre éminent compatriote, Jehan Perreal, dit Jehan de Paris, sur qui a pesé l'oubli pendant plus de trois siècles, nous avons pensé qu'il ne devait plus rester dans les mains d'un particulier et que sa place était désormais dans un musée, afin d'en assurer la conservation et de le faire connaître en même temps au public; car, quelque importante que soit la découverte de cette œuvre précieuse, ce serait peu de chose pour la célébrité de son auteur, si le public n'était pas mis à même de l'apprécier; être connu seulement par

quelques amateurs, n'est-ce pas l'obscurité pour un artiste?

Dans ce but, nous avons eu l'honneur de le proposer à M. le directeur des Musées nationaux du Louvre, qui a accueilli avec bienveillance cette communication, ainsi qu'il suit :

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Commission consultative des Musées nationaux accepte avec reconnaissance, pour ce qui la regarde, c'est-à-dire pour le premier article, concernant l'inaliénabilité et l'exposition dans le grand salon du Louvre, ces conditions de votre précieux don, et qu'elle me charge de vous transmettre tous ses remerciements pour cette œuvre généreuse.

Quant au second article, concernant la gravure de votre tableau, vous vous êtes entendu sur ce point avec M. le directeur des Beaux-Arts, à qui il appartient d'en faire la commande; j'aurai l'honneur de soumettre à sa ratification la convention présente arrêtée avec vous; il pourra donner alors son approbation au second comme au premier article et accepter ainsi, au nom de M. le ministre des Beaux-Arts, l'ensemble de vos conditions.

Veuillez agréer, Monsieur, avec les remerciements de l'Administration des Musées nationaux que j'ai commission de vous transmettre, l'expression de ma gratitude personnelle pour votre beau présent, et permettez-moi d'y joindre les assurances de mes sentiments distingués et dévoués.

Le directeur des Musées nationaux et de l'École du Louvre.

Signé : H. de Ronchaud.

MONSIEUR,

Je viens de prendre connaissance de la lettre ci-dessus qui vous est adressée par M. le directeur des Musées nationaux, et je suis prêt à soumettre à M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, afin qu'il les approuve, les conditions auxquelles vous voulez bien donner gratuitement au Louvre votre beau tableau de Perreal.

Veuillez agréer, Monsieur, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé : A. KAEMPFEN.

PRÉFACE

UNE *bonne fortune a mis dans nos mains un précieux et charmant tableau, peint en 1491, qui représente les fiançailles du roi Charles VIII avec Anne de Bretagne.*

Le sentiment très vif que nous a inspiré cette peinture de premier ordre nous a amené à faire des recherches profondes sur la vie et l'œuvre de son auteur : Jehan Perreal, dit Jehan de Paris, peintre ordinaire et valet de chambre des rois Charles VIII, Louis XII et François Ier, dont on ne connaissait pas un tableau, pas un dessin, pas une miniature, avant la découverte de cette œuvre.

Nous avons pensé que la publication de ces recherches et l'indication des sources où elles ont été puisées auraient, malgré leurs imperfections, quelque utilité et pourraient intéresser les amateurs. Nous avons jugé aussi que la reproduction fidèle de quelques peintures de la main de Jehan Perreal, faite avec toute la perfection et l'exactitude possibles, ne serait pas sans profit

pour faire connaître la beauté et le sentiment tout français qui distinguent son œuvre et celle de son école.

Nos recherches ne sont pas complètes, car nous savons, par les écrits de son ami Jean Lemaire, historiographe de la reine Anne, que son œuvre est assez nombreuse; nous croyons qu'une grande partie existe encore, cachée probablement sous de faux noms ou dépourvue d'état civil, mais nous espérons que des mains plus exercées et plus jeunes que les nôtres pourront achever cet intéressant travail d'investigations, qui est appelé à rendre un service signalé à toutes les personnes que l'histoire des précurseurs de la peinture française préoccupe et intéresse vivement, et remettre en pleine lumière notre éminent artiste, peintre, architecte et ingénieur savant, laissé dans un injuste et inexplicable oubli depuis plus de trois siècles. Le premier devoir d'une nation n'est-il pas d'honorer les hommes qui font sa gloire et qui la rendent grande dans l'histoire?

INTRODUCTION

Au milieu du quinzième siècle, siècle des ducs de Bourgogne et du roi Louis XI, il y avait en France et dans les Flandres une grande opulence, mais peu de luxe personnel.

Le règne de Louis XI avait été non seulement remarquable par les grandes choses faites pour l'unité française, mais encore par le mouvement général d'amélioration intérieure. A sa mort, le progrès était partout, dans la bonne administration donnée à la législation, à l'administration et aux finances; depuis le règne de saint Louis, la France n'avait été aussi tranquille, la protection accordée aux petits contre les grands, aux laboureurs contre les gens de guerre, portait des fruits merveilleux, le produit des terres augmentait dans une proportion considérable[1]; l'industrie, le commerce, la marine marchande protégée, n'avaient pas un moindre élan.

1. Un écrivain contemporain (Claude Seyssel) assure qu'un tiers du royaume avait été remis en culture dans ces trente dernières années.

Le luxe des bâtiments, des meubles, signalait l'essor des arts et de la richesse publique.

La fermentation dans les intelligences était universelle; la vanité, la religion, l'amour du beau, portaient les classes riches à montrer leurs richesses, et la manière de faire preuve de ses richesses était pour les uns de faire construire d'immenses châteaux, de somptueuses habitations; pour les autres, de bâtir des églises; d'autres consacraient des sommes considérables à se faire élever des tombeaux magnifiques.

Par là, cette fin du quinzième siècle fut peut-être la plus brillante en France par l'architecture et la sculpture.

Ce fut la sculpture qui parut d'abord de bon goût pour orner les églises avec magnificence; le goût de les orner de peintures ne vint que plus tard.

Au milieu de cette mode pour les statues, la peinture fut un peu négligée en France; les manuscrits seuls occupèrent plus longtemps qu'ailleurs les artistes de talent.

Du reste, la plupart des sculpteurs célèbres qui parurent en France, comme en Italie, ceci est à remarquer, se trouvaient en état d'imiter la nature presque avec une facilité égale, soit qu'ils employassent le marbre, soit qu'ils employassent les couleurs; presque

tous étaient, en outre, architectes, et réunissaient ainsi ces trois arts faits pour charmer les yeux.

Les demandes firent naître les talents. C'est ainsi qu'à la voix du public, qui demandait des statues, on vit apparaître à cette époque en France, presque en même temps, Michel Colombe, Guillaume Regnault, Conrard Mayt et son frère Thomas, Jehan de Chartres, les deux frères Juste, etc.; leurs ouvrages semblent parfois atteindre la perfection.

La découverte de la peinture à l'huile, à peine connue en 1450, commença à se répandre vers 1465, protégée par les ducs de Bourgogne; elle pénétra au cœur de la France, et la Bourgogne, le Lyonnais, la Provence, dit M. Auguste de Bastard, subirent l'influence de l'école flamande, qui s'implanta d'autant plus facilement en France, il faut le dire, qu'il y avait beaucoup d'affinité entre l'idéal de cette école et celle des peintres français; il en est malheureusement résulté que plus d'un chef-d'œuvre français a été et est encore attribué à d'illustres maîtres flamands, dont on a augmenté le bagage d'ouvrages assurément dignes d'eux, mais que l'étude permettra de restituer à leur véritable auteur.

Vers l'époque où la Flandre possédait deux peintres célèbres, J. van Eyck et J. Memling, qu'elle proclamait sans hésiter comme les premiers artistes de leur

âge, la France avait elle-même deux peintres illustres, Jehan Fouquet[1] et Jehan Perreal, dit Jehan de Paris, qui pouvaient être considérés comme les types les plus purs dans lesquels s'est résumé l'art français au quinzième siècle, et la plus haute manifestation de notre art national à cette époque.

Le premier, que M. Auguste de Bastard, dont les jugements ont une grande autorité, n'a pas craint de mettre, eu égard au siècle, sur le même pied que Léonard de Vinci; et le second, que Jehan Lemaire de Belges, dans son poème sur la mort de Louis de Luxembourg, publié à Lyon en 1503, sous le titre de *la Plainte du Désiré*, a placé au même rang que Léonard de Vinci, Bellini et Pérugin, ainsi qu'on le voit dans cet extrait :

Besoignez doncq, mes alumnes modernes,
Mes beaux enfants nourris de ma mamelle,
Toy, Léonart, qui a grâces supernes,
Gentil Bellin, dont les los sont éternes,
Et Perusin, qui si bien couleurs mesle,
Et toi Jehan Hay, ta noble main chomme elle,
Viens voir nature avec Jehan de Paris,
Pour lui donner umbraige et esperitz.

Dans cette pièce de vers, Lemaire de Belges place

1. Fouquet n'a peint qu'à tempera (à la détrempe); on ne connaît pas de lui, que je sache, une peinture à l'huile. Quoi qu'il en soit, sa réputation est fondée sur ses magnifiques miniatures.

J. Perreal parmi les cinq plus grands peintres du temps. La sûreté du goût du poète, que les siècles suivants ont confirmée, est un fait curieux à remarquer, parce qu'il nous amène à penser que Jehan Perreal avait produit avant 1503 un certain nombre de portraits et de tableaux extrêmement remarquables; que sont-ils devenus?

A cette époque, Paris n'était point, comme aujourd'hui, un centre absorbant; plusieurs villes avaient des écoles rivalisant et surpassant celle de Paris; celle de Tours, ainsi que celle de Lyon, entre autres, s'attachaient à copier exactement la nature surtout dans la tête, dont la vivacité surprend encore; on y appelait beau ce qui était fidèlement exact.

Cette passion de l'imitation de la nature et le soin extrême des détails étaient imposés aux artistes par un goût particulier de ce temps-là; ainsi Louis XI songea pendant plusieurs années à laisser sur sa tombe le souvenir vivant de sa dépouille mortelle; en 1474, il demande, dit M de Laborde, à Fouquet, le plus habile peintre, et à Michel Colombe, le plus célèbre sculpteur, des modèles et des projets de tombe « à sa pourtraiture et semblance »; peu satisfait de ce qu'on lui soumet, il s'adresse, vers 1482, à maître Colin d'Amiens, peintre renommé dans ce temps; ce prince si avare prodigua l'argent pour obtenir une

reproduction fidèle de sa pose à genoux « sur un carreau » ; il lui fallait « son chien costé de luy, son chappeault entre ses mains jointes, son espée à son costé »; je passe bien d'autres recommandations, par exemple de faire « les pouces tout droicts »; elles tendaient toutes à obtenir un véritable portrait.

Sans aller aussi loin dans la servilité de l'imitation, cette préoccupation de la ressemblance naïve de la nature subsista longtemps encore, malgré la décadence qui commençait à frapper, vers l'année 1500, dans les Pays-Bas mêmes, cette école créée au commencement du quinzième siècle par les frères Van Eyck, chez quelques artistes français qui plaçaient le soin des détails et le fini de l'exécution au premier rang des devoirs des peintres.

Quant à Perreal, à son retour d'Italie, où il avait suivi les rois Charles VIII et Louis XII pendant les trois expéditions de 1494, 1499 et 1501, époque de l'épanouissement de l'art italien, il se montra attiré, par un sentiment irrésistible, à la vue de l'élégance antique, à modifier sa manière en conciliant ses études primitives avec ses études nouvelles.

Les tableaux de cette ancienne école française sont de la plus grande rareté; le Louvre ne possède guère qu'un de ces vieux témoins de notre art du quinzième siècle, celui de la famille Juvénal des Ursins. Elle est

cependant plus riche qu'on ne le pense généralement, les comptes du roi René viennent de nous en donner une preuve.

L'ancienneté de ces peintures a été sans doute leur sauvegarde, ainsi que le parfait dédain que la société française, enchantée par les grands génies du seizième siècle, a professé pour ce que l'on appelait la production de l'art dans son enfance, à tel point que peu à peu, sans que l'on sache pourquoi et comment, on a supprimé même le souvenir des artistes.

A aucune époque de son histoire, la ville de Lyon n'avait joui d'une aussi grande prospérité qu'à la fin du quinzième siècle; l'encouragement donné à son commerce par le privilège qui lui fut accordé le 23 novembre 1466 de fabriquer les étoffes de soie, d'or et d'argent, ainsi qu'à l'éducation des vers à soie, et les efforts faits par le gouvernement pour faire venir d'habiles ouvriers d'Italie dans le but d'établir des manufactures, avaient amené une grande activité et une grande abondance de bien. Lyon devint rapidement le centre d'un mouvement artistique remarquable, qui, après avoir aidé à la réputation de sa fabrique, y développa le goût de tous les arts.

Avant le seizième siècle, Lyon avait une pléiade d'artistes peintres, architectes, tailleurs d'images, verriers, graveurs, etc., dont les statuts confirmés par le

roi Charles VIII en 1495 font preuve. La musique n'était pas non plus négligée, les concerts historiques de ces dernières années ont fait connaître au public quelques-uns de ces vieux airs[1].

Lyon disputait à Paris la palme de l'instruction, la poésie y était en grande faveur, elle y était même tombée en quenouille, car les femmes s'y distinguaient particulièrement; le nom de plusieurs est arrivé jusqu'à nous : Pernette du Guillet, qui savait le latin, le grec et l'espagnol; Louise Labé, Jeanne Galliard, chantées par Cl. Marot; Jeanne Crest, Claudine et Sibille Scève, Sibille Cadière, Jacqueline Stuard, sa fille, mariée à Grolier, trésorier général; Clémence de Bourges, l'amie de Louise Labé; les deux filles de Jehan Perreal

1. Un des plus célèbres musiciens de cette époque, Claude Goudimel, né dans les environs de Lyon vers 1500, fut un des meilleurs professeurs du seizième siècle. Il fonda vers 1530 la fameuse École de Rome, où il eut pour élève l'illustre Palestrina. Il fut assassiné à Lyon le 29 août 1572, et précipité dans le Rhône, dit l'historien de Thou. Il est l'auteur de la musique du psaume : « Le peuple entier qui sur la terre habite, chante au Seigneur d'une joyeuse voix, » musique d'une harmonie grandiose et d'une beauté merveilleuse, écrit Berlioz dans ses *Mémoires*, laquelle se chante toutes les années dans l'église de Saint-Paul, à Londres, aux meetings *of the Children of the Charity*. Voici ce qu'en dit le *Martyrologe* des protestants : « Cl. Goudimel, musicien, la mémoire duquel sera perpétuelle pour avoir besoigné les pseaumes de David en français, la plupart desquels il a mis en musique en forme de motet, à 5, 6 et 8 parties, et sans la mort eût rendu cette œuvre accomplie ». Il fut certainement un musicien très instruit. Son harmonie est toujours pure, et l'on remarque beaucoup d'élégance et d'esprit dans ses chansons françaises.

« dont maint beau tableau sort[1] » en font foi. La ville de Lyon s'enorgueillit de leur avoir donné le jour; Rabelais, Clément Marot, Olivier de Magny, Ronsard, etc., sont pleins d'éloges des dames lyonnaises, et, à en juger par les œuvres que plusieurs nous ont laissées, l'instruction des dames y était alors bien supérieure à celle de nos jours, et leur commerce plus agréable.

La presse lyonnaise luttait contre la presse parisienne pour l'abondance et la beauté des publications dès 1467, mais la surpassait de beaucoup par la perfection des gravures sur bois et sur cuivre employées pour illustrer les livres. C'est à Lyon que le chanoine Breydenbach fit graver, en 1484, ses dessins pour son *Pèlerinage à Jérusalem,* dont les éditions se multiplièrent rapidement, et que Jean Holbein fit graver avec une délicatesse si remarquable, en 1538, ses célèbres dessins connus sous le nom de *la Danse des Morts de Holbein.*

Avant l'année 1500, on comptait à Lyon une vingtaine d'imprimeurs. Barthélemy Buyer, qui eut Guillaume Leroy pour successeur en 1483, fut un des premiers établis.

A cette époque, Lyon, qui était le passage des

1. Dit Clément Marot, dans son Rondeau à propos de la mort de Claude Perreal.

troupes en Italie, offrait un brillant aspect par les entrées et le séjour des rois, de la reine et de la cour, qui y venaient souvent. La reine y passait des mois; c'est là qu'elle demeurait le plus souvent pendant les guerres d'Italie pour avoir plus tôt des nouvelles du roi. Sa maison y était avec elle; par suite, des fêtes, des réunions, des bals nombreux, auxquels étaient invités les habitants de Lyon, que la reine trouvait si bons et de si bonne sorte, ainsi qu'elle le dit à son départ, le 22 août 1509, et dont elle avait su se faire adorer.

Ces quelques lignes, sur l'état de la ville de Lyon à la fin du quinzième siècle, m'ont paru nécessaires pour juger notre grand artiste, Jehan Perreal.

RECHERCHES

SUR LA VIE ET L'ŒUVRE

DE

JEHAN PERREAL

DIT JEHAN DE PARIS



CHAPITRE PREMIER

SES PREMIÈRES ANNÉES

1483-1500

Il prépare la joyeuse entrée de Charles VIII à Lyon et accompagne le roi à Paris. — Sa vie à la cour. — Anecdote racontée par la reine Marguerite de Navarre. — Les *Fiançailles de Charles VIII avec Anne de Bretagne*, premier tableau de sa main qu'on ait retrouvé. — Nécessité de rechercher ses œuvres. — Il organise l'entrée solennelle de la reine Anne, à Lyon. — Charles VIII emmène J. Perreal à Naples. — Lettre du roi, datée de Verceil, 1495, aux conseillers de Lyon pour faire exempter de toutes tailles J. Perreal. — Séjour de J. Perreal en Italie. — A son retour il modifie sa manière. — Sous l'influence de J. Perreal le roi approuve les statuts des peintres, verriers et tailleurs d'images de Lyon. — J. Perreal est porté en 1498 sur l'état des officiers de la couronne, comme peintre et valet de chambre du roi. — Mort du roi Charles VIII. — Première entrée du roi Louis XII à Lyon, en 1499. — J. Perreal en dirige les fêtes. — En 1500, il accompagne le roi en Italie.

C'EST en réalité à Jehan Lemaire de Belges et aux recherches de MM. Auguste de Bastard, de Laborde, Rolle, Leglay et Dufaÿ que nous devons les principaux renseignements que nous possédons sur quelques-uns de nos anciens peintres de la fin du quinzième siècle.

Mais, c'est surtout dans les recherches de M. C.-J. Dufaÿ que nous puiserons les principaux éléments, à l'aide desquels nous allons essayer de constituer la biographie de

Jehan Perreal, dit *Jehan de Paris*, qui par l'universalité de ses connaissances fut le plus important de nos artistes du quinzième siècle et le trait d'union entre le moyen âge et la Renaissance.

Sa vie nous montrera le rang auquel il avait su s'élever par son génie et sa distinction.

Il avait été appelé plusieurs fois à suivre les rois Charles VIII, Louis XII et François Ier dans leurs voyages en Italie, et admis, en sa qualité de peintre et valet de chambre de ces rois, presque comme gentilhomme et officier de la couronne.

Par là, il a été le premier peut-être à relever le rang de nos artistes et c'est déjà un titre qui, à défaut d'autres, lui mérite une honorable mention dans l'histoire de la peinture française. Né dans le cours des quarante années qui virent éclore tant de grands artistes[1], il possédait comme quelques-uns d'entre eux les connaissances de plusieurs branches de l'art : il fut à la fois peintre, sculpteur, graveur, architecte, ingénieur et poète.

Il a justifié la plupart de ses titres par des ouvrages remarquables : le tableau des *Fiançailles de Charles VIII avec Anne de Bretagne,* le tombeau de François II, duc de Bretagne à Nantes; les tombeaux de Philibert de Savoie, de Marguerite de Bourbon, sa mère, et de Marguerite d'Autriche, sa femme, qui sont à Brou; le tombeau de Louis XII et d'Anne de Bretagne à Saint-Denis; les fortifications de Lyon, et quelques poésies.

1. Le Pérugin, né près de Pérouse, en 1446; Léonard de Vinci, né près de Florence, en 1452; Jehan Perreal, né à Lyon, vers 1463; Le Titien, né près de Venise, en 1467; Albert Durer, né à Nuremberg, en 1471; Michel-

Je ne sais s'il est utile de remarquer ici, qu'à cette époque, en France, l'architecture était l'étude en quelque sorte générale et préparatoire pour les arts du dessin.

Jehan Perreal, dit *Jehan de Paris,* naquit à Lyon vers 1460 ou 1463, d'après M. Bérard et M. Dufaÿ, car on n'a pas la date précise de sa naissance. Ce dernier le suppose fils d'un Claude Perreal, valet de chambre du roi Louis XI, dont fait mention le père Colonia dans son *Histoire littéraire de Lyon.*

Nous ne savons rien de ses premières années, mais ses connaissances si variées permettent de présumer qu'il appartenait à une famille distinguée et qu'il les employa à l'étude des belles-lettres et des beaux-arts, ce qui lui était facile, car la ville de Lyon était alors le centre d'un mouvement artistique remarquable.

Donc, sans quitter son pays, il put ainsi s'initier aux secrets de la peinture, telle que les artistes les possédaient à la fin du quinzième siècle. Mais il ne se contenta pas de cet enseignement, et, d'accord avec le goût qu'il a montré toute sa vie de voyager dans le but de s'instruire, et aussi suivant l'habitude des artistes de ce temps[1], il fit probablement un séjour dans les Pays-Bas, à Bruges même, pour étudier les procédés de la peinture à l'huile et la manière de Van Eyck, de Memling, très à la mode alors

Ange, né près de Florence, en 1474; Raphaël, né à Urbino, en 1483; André del Sarto, né à Florence, en 1488; Jules Romain, né à ...., en 1492.

1. Fouquet fut à Rome, où il peignit le portrait du pape Eugène IV, vers 1443, qui fut bientôt après gratté, effacé, par ordre du pape Jules II, écrit M. Francisque Sarcey, le 11 septembre 1865, à propos de la publicité de l'œuvre de Fouquet, par Curmer.

Roger Van der Weyden était à Rome en 1450.

Albert Dürer était à Gand en 1520.

Antonello de Messine était à Bruges en 1435.

en France et en Italie. Il y réussit d'une manière très remarquable, ainsi qu'on peut en juger par le tableau dont nous allons parler.

Son voyage ne fut pas long, car on le trouve rentré à Lyon en 1483; il avait alors vingt ans; s'il eût été un enfant de Paris, ainsi que le surnom de *Jehan de Paris* l'a fait supposer à quelques personnes, il se serait arrêté à Paris, où les commandes artistiques sont plus abondantes qu'en province.

De retour à Lyon, il se rendit probablement agréable par son talent et ses manières, et devint bien vite l'homme à la mode, car on le trouve cette année même employé par le consulat de la ville de Lyon, à propos du passage en cette ville du religieux minime François de Paul allant avec une certaine solennité rendre visite au roi Louis XI, malade au Plessis-lez-Tours.

Ainsi, ses premiers travaux ont été exécutés à Lyon, comme le furent ses derniers; on n'en trouve nulle part à une époque antérieure.

Mais sa position à la cour, ainsi que ses travaux, le forcèrent sans doute à passer une partie de son temps à Paris, et c'est peut-être à cette circonstance qu'il dut le surnom de *Jehan de Paris,* ainsi que cela est arrivé à quelques artistes de cette époque, entre autres au sculpteur Jean dit *de Bologne*, né à Douai, qui reçut le surnom de *Bologne,* à cause du long séjour qu'il fit dans cette ville et des travaux qu'il y exécuta[1].

1. Nous pourrions signaler plusieurs changements de noms, et plusieurs surnoms de ce genre à cette époque; tels que Jean Marot, le père de Clément Marot, dont le nom véritable est Jehan Desmarets, ainsi qu'on le voit sur le titre du manuscrit de son *Voyage de Gênes* qui est à la Bibliothèque nationale, n° 5091. « Poème de Jehan Desmarets dit Jehan Marot. »

Nous venons de dire qu'il devint l'homme à la mode; en effet, on le vit dès l'année suivante, malgré sa jeunesse, l'ordonnateur de toutes les fêtes données par la ville de Lyon aux souverains de passage.

La première entrée où Jehan Perreal fut employé par le consulat date du 6 décembre 1485, lors de la prise en possession du siège archiépiscopal de Lyon par le cardinal Charles de Bourbon, successeur d'Amédée de Talaru, décédé au château de Pierre-Scize. Charles, trop jeune pour prendre la survivance du diocèse après la mort de l'archevêque décédé (il n'avait que treize ans), fut autorisé par le pape à jouir du temporel de son siège, à titre de commande et fut remplacé provisoirement par Jean du Gué, évêque d'Orléans, jusqu'à ce que le jeune prélat eût atteint sa vingt-cinquième année.

L'archevêque de Lyon était frère de Marguerite de Bourbon, mère de Philibert de Savoie.

Le jeune roi Charles VIII (il avait dix-neuf ans) fit sa première entrée solennelle à Lyon le 7 mars 1489; les magistrats avaient des motifs pour le bien recevoir: le prince venait de rétablir deux foires supprimées par son prédécesseur[1].

Le consulat manda Jehan de Paris, et le pria d'inventer quelques *mystères, moralités et ystoires, autres joyeusetés*, pour la visite du jeune roi.

Jehan de Paris s'adjoignit le peintre Jehan Prevost et

Le poète Guillaume Dubois changea son nom contre celui de Crétin; Heroet prit le sobriquet de la Maison-Neuve, etc., etc.

1. Ces foires supprimées, qui contribuaient à la richesse du pays en y amenant un grand nombre d'étrangers et de commerçants, étaient celles de Pâques et de la mi-août; elles avaient été transférées à Bourges.

l'architecte Clément Trie, son secrétaire; il fut arrêté ce qui suit :

« Tous les conseillers et notables de la ville devoient aller en costumes au-devant du roi avec les marchands étrangers montés et habillés le mieulx et le plus honnestement possible.

« Les petits enfants devoient être revêtus de robes de toile perse (bleu) semé de fleurs de lys, tenant chascun un pennon, guidon ou bannière; ils devoient se tenir ès-créneaux de la muraille du petit pie qui est sous le château de Pierre-Scise, pour crier, quand le roi passera : Mont Joye, Saint-Denys, vive le roi!

« Une fille pucelle, des plus belles, habillée en vierge signifiant humilité, montée sur une haquenée blanche devoit conduire jusqu'à la porte de Bourgneuf un chariot ayant un rondeau, où devoient être peints les signes du Zodiaque, et au milieu du rondeau, le soleil figuré par un enfant de douze ans brillant par toute sa personne.

« Le roi approchera, il s'arrêtera à la dicte pucelle et s'arrêtant le soleil se trouvera sur le signe du lion, et alors la dite pucelle donnera au roi la signification du mystère en *rimes* bien notablement et pertinament faictes.

« Item — Sur un autre chariot porté par gens qu'on ne verra, seront figurés les quatre Éléments.

« Item — Sera faict un jardin de 5 à 6 toises de carreure, rempli d'arbres verts aux branches desquels aura foison de grenades, oranges, pommes, poires, et autres fruits; il sera appelé *Jardin de France*, gardé par quatre Vertus représentées par quatre filles pucelles, habillées de taffetas de diverses couleurs, avec mêmes fleurs de lys en

or. Il y aura un lion de grande taille en un coin du jardin, avec une autre vertu nommée *Loyauté*, et une autre nommée *Propriété*, qui tiendra le lion, et au-dessus du portail de Bourgneuf aura une autre pucelle représentant *la Ville*, tenant en sa main une palme et à ses pieds ung escrit en grosses lettres : *Civitas immaculata*, et sera la dicte pucelle enlevée en l'air sans sçavoir qui la soutiendra, et dira avant au roi la signification du jardin en *belles rimes* : après ce viendra *la Vertu* qui tiendra le lion et l'approchera du roi, le plus près que faire se pourra, et le lion se lèvera, et avec sa patte présentera au roi *les clefs de la ville* [1].

« Item — Ce fait, sera mis le dais joignant la porte ; il sera de velours bleu avec belles franges de soie, garni de lys, il sera porté par les quatre conseillers : Piochet, Pierre Palmier, Claude Thomassin et Étienne Garnier, jusqu'à l'église Saint-Jean et de là jusqu'au logis où le dict seigneur logera.

« Item — Et seront toutes les rues tapissées des plus riches tapis que faire se pourra, des deux côtés de la rue. Et au-dessus seront icelles couvertes de toile, couleur d'azur, semée de fleurs de lys jaunes.

« Item — Au port Saint-Pol, sera fait le *mistère de la décollation de saint Pol,* par ceux de l'église de Saint-Pol, entr'autres les trois fontaines sourdiront (jailliront) à sa décollation.

1. En 1515, vingt-cinq ans après, à l'entrée de François Ier à Milan, Léonard de Vinci fut l'ordonnateur de la fête qui lui fut faite, dans laquelle, s'inspirant de l'idée de J. Perreal, il introduisit un lion qui s'avança jusque devant le fauteuil du roi, après quoi, il ouvrit son sein qui se trouva plein de bouquets de lis.

« Item — Plus au droit de l'église Saint-Éloi, sera *saint Michel*, armé d'un harnai blanc, et le *diable* qui s'entrebattront et seront tous deux en l'air, et finalement, ainsi que le roi passera ledit *diable* sera vaincu par ledict *saint Michel* et brûlera le feu visiblement.

« Item — Et en la place qui est devant la maison de Jehan du Perat sera faicte une bergerie des filles les plus belles, habillées de taffetas et de toiles de plaisance et auront brebis, moutons et chiens. En outre y aura une fontaine qui jettera vin clairet, duquel boiront tous ceux qui voudront boire.

« Item — Au carré des changes aura *ung grand Escu de France* environné de l'ordre [1] ayant dedans trois fleurs de lys représentées par trois filles pucelles habillées de taffetas jaune, et à l'heure que le roi passera, les trois fleurs de lys s'ouvriront et apparaîtront les trois filles et l'une après l'autre diront au roi un *rondeau* sur ce blason de l'escu de France.

« Item — En la place du petit palais sera faicte *la Cité de Jérusalem* et en icelle joué *le mystère du roi Salomon et de la reine de Saba.*

« Item — Au carré tendant de la rue du Palais, vers la Monnaie sera faicte une fontaine, brûlant artificiellement.

« Item — En la place tirant à l'ostel Balavin, sera faict *le cheval Pégasus* avec un homme nommé *Bonne renommée* ayant une épée nue à la main, l'ung et l'aultre se tiendront en l'air.

1. L'ordre de Saint-Michel institué par le roi Louis XI, en 1469. C'était un collier d'or fait à double coquille, auquel était appendue une médaille représentant saint Michel terrassant le dragon.

« Item — Et tout au-devant de l'ostel de feu Simon Turin jusqu'à porte froc, plusieurs joyeusetés que les habitants feront d'eux-mêmes.

« Item — Au-dessus du portal dudit porte-froc, sera joué le mystère de *l'immolation d'Isaac,* par ceux de l'église dudict lieu.

« Les gens de l'église iront en procession au-devant du roi, excepté ceux de l'église Saint-Jean, qui iront jusqu'au dit porte-froc, et là, sera reçu le roi par eux, ainsi qu'il est accoustumé de faire.

« Et pour ce que le roi pourra loger en l'ostel de sire Humbert de Varey, l'ung de ses maistres d'ostel, et s'en retournera jusqu'aux changes, a la part devers le royaume et passera par-dessus le pont, seront par bonne ordonnance les bannières de toutes les confréries de la ville. »

Cette entrée fut splendide et bien réussie, le jeune roi s'en montra très satisfait, Jehan de Paris avait pris la plus grande part dans l'œuvre comme peintre et comme poète [1].

A en juger par la complainte adressée par Crétin aux

1. On ne confiait pas au premier venu ces travaux décoratifs des entrées solennelles qui demandaient beaucoup de goût et de grandes connaissances en architecture et en peinture, pour élever les arcs de triomphe, les portails d'ordre toscans et doriques décorés aux armes du roi et de la reine, etc..., et dessiner les costumes, inventer des mystères, des histoires, etc.

On ne peut se figurer la somptuosité et la magnificence de ces entrées, suivies le plus souvent de joutes et de tournois.

Ces travaux étaient toujours confiés aux plus grands peintres ou architectes. C'est ainsi que l'on trouva, à Milan, Léonard de Vinci l'ordonnateur des fêtes données par Louis Sforce, et dernièrement en 1879 à Vienne, le peintre H. Mackart, l'ordonnateur des fêtes splendides données à l'empereur et à l'impératrice d'Autriche, à l'occasion de leurs noces d'argent.

En trouvant dans ces pages de nombreux détails sur les fêtes offertes par la ville de Lyon, on pourrait croire que le mérite de Jehan Perreal était

poètes de son temps, sur la mort de Guill. de Bissy, vicomte de Falaise, il est certain que Jehan Perreal était alors placé comme poète à côté de Jehan Marot et d'André de Lavigne.

Tous nobles cueurs, ce faict doibt demourer
En vos escriptz pour le remémorer.
Abbé d'Autan, et maistre Jehan le Maire,
Qui en nostre art etez des plus expers,
Ouvrez l'archet de vostre riche aumaire,
Et composez quelque plaincte sommaire
En regrettant l'ami que ores je perds;
Secourez-moi Bigne et Villebresme,
Jehan de Paris, J. Marot et de Lavigne.[1]

Ces vers sont la preuve de ce qu'ont écrit MM. Bérard et Dufaÿ, que non seulement Jehan Perreal avait du goût pour la poésie, mais encore qu'il occupait un rang distingué parmi les poètes de son temps.

Nous venons de dire que les travaux de décorateur de fêtes lui donnaient beaucoup de soucis et de peines et peu de profit; le règlement suivant, extrait de la délibération des conseillers, en date du 16 avril, à propos des travaux par lui faits pour la conduite de cette entrée, en est la preuve :

« Veue la requeste baillée par escript, par Jehan de Paris, peinctre, habitant de Lyon, tendant à fin de le

attaché à ce talent de décorateur, ce serait une erreur; car, ainsi qu'il l'écrit, ces travaux lui donnaient beaucoup de soucis et de peines et peu de profit, mais il y trouvait la satisfaction de faire plaisir à ses compatriotes.

1. Jacques de Bigne et de Villebresme, valets de chambre du roi Louis XII, étaient des poètes familiers de la cour; André de la Vigne, secrétaire de la reine Anne et un des poètes du Vergier d'honneur; quant à Jehan Marot, il est le père de Clément Marot.

récompenser des journées, vacations, peynes et à la requeste des dicts conseillers, pour la conduite et *manufacture des mistères faicts et joués à l'entrée première du roy*, *nostre sire*, *en la dicte ville*, et à mectre gens en œuvre et tenir compte des journées, d'une partie des ouvriers et manœuvres qui ont besoignés en ce que dict est; ont délibéré et ordonné que au dict Jehan de Paris, pour toute récompense, paiement et satisfaction des dictes journées, vacations, peynes et travaux, oultre une robe à luy donnée par la dicte ville, à la dicte entrée, lui sera paié par le procureur, la somme de 20 livres tournois [1]. »

C'est à la suite de cette fête, vraisemblablement, que Charles VIII, charmé par le talent de Jehan Perreal, en voyant ses œuvres dont il admira le travail supérieur à ce qu'il avait vu, et attiré par son esprit et son savoir, l'engagea de venir à la cour.

A partir du règne de Louis XI, les rois de France tinrent à honneur d'encourager la littérature, la poésie, les beaux-arts, et ils s'entouraient à la cour et se faisaient suivre dans leur voyage par les artistes les plus distingués, auxquels ils accordaient des titres honorifiques (en apparence aujourd'hui subalternes, mais qui n'étaient pas considérés ainsi à cette époque, puisqu'ils étaient un pas conduisant à la noblesse) en les attachant de fait ou nominativement au nombreux personnel de leur maison royale.

En invitant Jehan Perreal, Charles VIII ne fit que se conformer aux habitudes de son prédécesseur; attaché ainsi à la maison du roi, il ne tarda pas à devenir le familier

1. Registres consulaires B B. — Archives de l'Hôtel de ville, Lyon.

4

de la cour et à se faire remarquer par sa manière de peindre, d'autant plus facilement que la passion du portrait était le goût particulier de cette époque. L'admiration est communicative, la noblesse s'éprit de son talent, dont le caractère distinctif était l'imitation naïve de la nature, le soin extrême des détails et la recherche de la vérité sans affectation; on sollicitait la faveur d'être peint par lui.

De tout temps la figure a été le siège de l'amour-propre, et l'artiste de qui dépend la beauté des traits a droit aux égards, aux caresses et à la reconnaissance; par là, il devint vite le peintre le plus recherché et le plus occupé.

L'anecdote racontée par la reine Marguerite de Navarre, dans la trente-deuxième Nouvelle de son *Heptaméron,* au sujet du portrait d'une belle dame allemande que le roi Charles VIII chargea J. Perreal d'aller peindre au vif, prouve qu'il occupait près du roi le premier rang parmi les peintres du temps.

Voici l'anecdote :

« Le roy Charles huitième de ce nom envoya en Allemagne un gentilhomme nommé Bernage, sieur de Sivry près Amboise. Un soir bien tard il arriva en ung chasteau d'un gentilhomme où il demanda logis, en lui disant le motif de son voyage. Sur ce, le gentilhomme le logea et festoya honorablement.

« Il était heure de soupper, le gentilhomme le mena dans une belle sale tendue de belles tapisseryes, et ainsi que la viande fut apportée sur la table, vit sortyr de derrière la tapisserye une femme la plus belle qu'il estoyt possible de regarder et qu'il avoyt jamais vue. . . . . .

« Quand Bernage fut retourné devant le roy son

maistre, lui fit tout au long le compte que le prince trouva tel comme il disoyt et entre autres choses ayant parlé de la beaulté de la dame, envoya son painctre, nommé Jehan de Paris, pour lui rapporter cette dame au vif, ce qu'il feyt après le consentement du mari [1]. »

Qu'est devenu ce portrait, ainsi que ceux de Philibert de Savoie et des princesses Marguerite de Bourbon et de Marguerite d'Autriche dont parle Michel Colombe dans sa lettre du 3 décembre 1511 ?

Que sont devenus également les tableaux et les nombreux portraits des personnages de la cour de France que peignit J. Perreal ? Ils ont disparu, hélas ! sans laisser aucune trace, car on ne rencontre le nom de Jehan Perreal dans aucun catalogue ni dans aucune galerie. Le temps les a sans doute dispersés un peu partout, en France, en Angleterre, en Italie, en Autriche et autres lieux, où ils sont sans doute attribués à d'autres peintres, le plus souvent à des peintres flamands, parce que les premières œuvres de Jehan Perreal ont le caractère de cette école qui était à la mode en France à la fin du quinzième siècle.

Le tableau que nous possédons des fiançailles du roi Charles VIII avec Anne de Bretagne peut servir aujourd'hui de type et d'indication première ; avec ce point de repère, on sera en mesure de découvrir quelques-uns de ces tableaux peints de sa main.

Les œuvres de notre ancienne école française sont rares, ainsi que nous l'avons dit, mais moins qu'on ne le pense généralement.

1. Voir note c. *Heptameron,* aux éclaircissements, page 458, tome II, édition publiée par la Société des bibliophiles français.

Faute de connaître son histoire, un grand nombre de ses artistes et de ses œuvres sont tombés dans un injuste oubli, plusieurs dorment sans doute dans les églises, dans les combles des musées, dans les galeries particulières ou publiques, dépourvus d'état civil ou baptisés de faux noms, surtout de l'école de Bruges; nous en avons eu la preuve, il y a quelques années, au sujet du célèbre triptyque de Saint-Sauveur de la cathédrale d'Aix en Provence, connu sous le nom de « Buisson ardent ».

Ce triptyque qui avait été attribué par les uns au roi René, par les autres, soit à Jehan van Eyck, soit à Jean Memling, vient d'être reconnu pour être l'œuvre d'un peintre d'Avignon, nommé Nicolas Froment, plus usuellement *Nicolas le peintre d'Avignon* [1].

Nous devons ajouter que nous avons remarqué, dans la galerie nationale de Londres, deux tableaux peints par

1. Cette œuvre si remarquable, dont le panneau médial est digne en effet du pinceau de ces maîtres, prouve, ainsi que notre tableau des *Fiançailles de Charles VIII*, qu'il existait sur les bords du Rhône une école de peinture, presque inconnue jusqu'à ce jour, d'où sortaient des artistes, dignes des premiers peintres de l'école flamande, lesquels pour se plier, soit au goût du roi René, soit à la mode du temps, étaient malheureusement forcés d'en suivre le courant, au lieu de suivre leur propre inspiration et de rester eux-mêmes.

La découverte du nom et du prénom de l'auteur de ce tableau a été faite à Marseille, par deux membres de la Commission départementale, en feuilletant les registres du roi René, qui contiennent les comptes de ses menus plaisirs.

« A maître Nicolas le Paintre, qui a fait *Rubrum* (au lieu de *Rubum*) *quem viderat Moyses,* la somme de XXX escus pour reste qui luy est deu du dit ouvrage; pour ce . . . . LXX florins.

« *(Compte des menus plaisirs du roi René,* de l'an 1475-1476, n° 24, f° 47 v°.)

« A maître Nicolas Froment, peintre d'Avignon, le premier jour d'octobre, la somme de XIII escuz : c'est assavoir pour une ymage de Notre-Dame de l'Annonciade, qu'il a fait au roy.

« *(Compte des menus plaisirs du roi René,* de l'an 1478-1479, n° 30, f° 13.) »

Ce serait rendre un service, à tous ces hommes que l'histoire de l'art de notre pays, au quinzième siècle, préoc-

Jehan Perreal, bien que le catalogue les attribue, l'un, n° 654, à Van der Weyden le jeune, et l'autre, n° 713, à Ian Mostert.

Le premier représente sainte Madeleine, vêtue d'une robe verte, sur une jupe de brocart, tenant à la main un livre qu'elle lit, on voit à ses pieds, devant elle, un vase contenant des fleurs [1].

L'autre représente la Vierge assise sous un arbre, offrant une fleur à l'enfant Jésus qu'elle tient de la main gauche; devant elle, on voit également à ses pieds un vase contenant des fleurs [2].

Elles ont l'une et l'autre le type français très caractérisé; toute personne familière avec le style de Jehan Perreal y reconnaîtra la touche fine et le coloris de son tableau des *Fiançailles*.

En 1488, mourut François II, duc de Bretagne, ennemi et voisin redoutable de la France, il ne laissait que deux filles, Anne et Isabeau; cette dernière survécut peu de temps à son père et laissa à sa sœur l'héritage entier de

cupe et intéresse, que de faire des recherches sur la vie et l'œuvre de ce peintre français très remarquable, dont le nom est resté inconnu jusqu'ici et dont les tableaux sont dispersés sans doute sous le nom de quelque artiste flamand, afin de réhabiliter sa mémoire et de le remettre dans ses droits.

1. On wood, 2 ft. H. by 1 ft. 7 in. Le seul renseignement que nous trouvions sur ce Roger van der Weyden le jeune, c'est la date de sa naissance vers 1450 et celle de sa réception comme maître dans la Ghilde de Saint-Luc à Anvers en 1528. Cette tardive réception, à l'âge de soixante-dix-huit ans, ne prouve pas qu'il ait eu un talent bien remarquable et, par là, amène le doute sur l'exactitude de l'attribution qui lui est faite de ce charmant tableau.

2. On wood, 2 ft. H. by 1 ft. 8 1/2 in. Je dois dire que le rédacteur de l'*Historical catalogue* anglais, année 1873, après avoir indiqué Ian Mostert comme ayant été peintre de Marguerite d'Autriche et attaché à sa cour pendant dix-huit ans, exprime ensuite un doute sur l'existence de ce peintre.

cet important duché. Maximilien, alors archiduc d'Autriche et plus tard empereur d'Allemagne, avait demandé et obtenu la main de cette princesse, il l'avait même épousée par procureur [1].

Cette union menaçait d'être tôt ou tard fatale à la France; Charles VIII sous la pression de sa sœur, Anne de Beaujon, femme sagace et d'une grande énergie, à qui le roi Louis XI en mourant l'avait confié avec son autorité, prenant conseil de la politique plutôt que de la bienséance et de la foi donnée, n'hésita pas à rompre son mariage avec Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien, qui n'avait alors que onze ans; préférant augmenter la France du duché de Bretagne, le seul grand fief qui eût jusqu'alors conservé son indépendance et fait échec à l'autorité royale [2].

D'un autre côté, les négociateurs français, les ducs d'Orléans et de Bourbon, pressaient Anne de rompre son

1. Pour rendre en quelque sorte le mariage indissoluble, en lui donnant l'apparence d'un mariage consommé, le comte de Nassau, qui avait épousé la princesse au nom de Maximilien, mit une cuisse nue dans « le lit de la mariée en présence des seigneurs et dames qui étoient nommés pour témoins ». *Histoire du cardinal d'Amboise* (Amsterdam, 1726).

2. Il est à remarquer cependant qu'à l'époque du traité d'Arras, le renvoi de Marguerite d'Autriche avait été prévu par le roi Louis XI.

Voici la clause de ce traité, qui contient formellement cette prévision : « S'il advenoit (que Dieu ne veuille pas) que ma dicte damoiselle Marguerite venue en âge, mon dict seigneur le Dauphin ne vouloist procéder au parfait ou consommation du dict mariage, ou que le dict mariage rompist par le roy, monseigneur le Dauphin ou autre de leur part, durant la minorité de la demoiselle ou après; en ce cas, ma dicte demoiselle sera aux dépens du roy ou de mon dict seigneur le Dauphin, rendue, remise et restituée à mon dict seigneur le duc son père ou au duc Philippe son frère, franchement et librement déchargée de tous liens de mariage et de toutes autres obligations, en l'une des bonnes villes du pays de Brabant, Flandres, Hainault, en lieu sûr de l'obéissance d'iceulx ducs. »

(Philippe de Comines, Pièces.)

mariage contracté sans l'aveu de son suzerain, contrairement aux principes du droit féodal.

Le 15 novembre 1491, le jour du traité, les portes de la ville de Rennes furent ouvertes au roi qui entra dans la ville peu accompagné, et se rendit près de la duchesse et s'entretint longuement avec elle; trois jours après cette entrevue, Charles VIII et Anne de Bretagne furent fiancés secrètement, dans une chapelle, en présence des ducs d'Orléans, de la duchesse de Bourbon, du prince d'Orange, du comte de Dunois et du chancelier de Bretagne.

Il fut sans doute résolu en même temps de conserver par la peinture le souvenir de cet événement mémorable; épris du talent de Jehan Perreal, Charles VIII lui donna la plus grande preuve de son estime, en lui confiant l'exécution du tableau de cette cérémonie à laquelle il dut assister.

Tout entier à son royal protecteur, il semble avoir mis dans cette œuvre tout son génie. S'il fut jamais un homme doué par la nature de la puissante imagination qui consiste à donner une forme heureuse à toutes les pensées, ou, si l'on veut, à se souvenir de la manière dont les exprime la nature par l'attitude, pour peindre un tel sujet : ce fut Jehan Perreal.

Il s'agissait de représenter ce moment solennel où, obéissant à la volonté de Dieu, Anne de Bretagne rompt les précédents engagements qu'on lui avait fait contracter, pour épouser le roi Charles VIII.

La vertu, la délicatesse des sentiments qu'elle a montrés pendant tout le cours de sa vie, demandaient pour être exprimées en peinture la disposition la plus simple qui permît à l'attention de se fixer tout entière sur l'acte du

fils de Dieu et sur l'expression de soumission de la princesse à cette volonté.

La tâche était grande, elle consistait à saisir la physionomie dans son expression et dans son individualité, à rendre le modelé et le relief par le jeu vaporeux des ombres, à rester toujours vrai et candide, et à conquérir la qualité de la ressemblance, uniquement par la finesse de l'observation et la force d'une exécution simple, ferme et précise.

Ainsi les traits de la reine Anne rendent parfaitement l'image la plus parfaite de la pureté de son jeune âge, et en même temps le caractère de la femme supérieure dont la vertu, la sagesse prévoyante, la fermeté de caractère, se manifesteront dans les occasions difficiles.

Quoique ce portrait soit un chef-d'œuvre par la précision, par l'imitation patiente et minutieuse et par cette vie intérieure que la force de l'observation et la simplicité de l'exécution lui communiquent, il n'est pas supérieur en vérité à celui du roi, à qui, observe l'historien Guichardin, « la nature avait refusé presque tous les avantages du corps et de l'esprit : il était faible de complexion, assez laid de visage sauf les yeux qui avaient de la bonté [1] ».

Il est vêtu de la robe large, qu'il portait, dit Willemain (t. II, p. 180 [2]), pour cacher les défauts de sa taille.

Quant à la douce figure de la Vierge au front spacieux, au type français, c'est un chef-d'œuvre de céleste pureté et d'une grâce si parfaite, qu'aucun peintre n'a surpassées. Elle paraît absorbée dans ses pensées.

1. H. Martin, *Histoire de France*, t. VII, p. 27.

2. *Monuments français inédits pour servir à l'Histoire des Arts, des Costumes*..... 2 vol. in-folio.

Voici la description de cette peinture qui est placée dans un cadre en ébène d'une forme cintrée dans le haut [1].

Dans un oratoire soutenu par deux colonnes, la Vierge mère est assise sur un trône couvert d'un tapis damassé, vert, d'un riche dessin; le vide de l'arcade centrale est tendu d'une tapisserie, brodée en or et enrichie de perles, autour de laquelle on lit du côté droit : *Ave regina cœlorum*, et de l'autre, *Ave domina angelorum;* dans l'arcade du haut, à moitié cachée par la tapisserie, sont écrits, autour de la partie cintrée, les mots : *Ave Maria gratia plena.*

La Vierge est vue de face, les yeux baissés; sa longue chevelure blonde, retenue sur le front par un mince ruban noir enrichi de perles et de pierreries, flotte le long des épaules en longues et élégantes mèches; elle est vêtue d'une robe rouge clair bordée d'un galon à dessin d'or, et d'un vaste manteau de la même couleur, retenu sur la poitrine par une cordelière; ses pieds reposent sur un coussin richement brodé; dans sa main gauche, elle tient la pomme, symbole de notre chute, et, de l'autre, l'enfant Jésus placé sur ses genoux se penche dans une attitude pénible, disgracieuse, vers le roi, en lui présentant de la main gauche Anne de Bretagne, sa fiancée.

A droite de la Vierge mère, Charles VIII, enveloppé dans une ample robe grenat, garnie de fourrure qui recouvre son vêtement noir, se tient les mains jointes. Ses cheveux noirs et épais flottent autour de sa figure, dont les traits brunis et un peu vulgaires expriment le calme et la douceur; il s'appuie contre la balustrade près d'une colonne losangée de fleurs de lis. A gauche, Anne de Bretagne, vue de trois

1. Bois, hauteur, 74 cent.; largeur, 52 cent.

5

quarts, ayant dans ses mains jointes un chapelet de cristal, se tient les bras appuyés contre la balustrade à la tête de la colonne décorée aussi en losange de couronnes ducales et de fleurs allongées en forme de sceptre. Elle est vêtue d'une robe noire très simple, garnie de fourrure et d'une ceinture lâche. La tête, dont les traits portent la marque d'une volonté persistante, est couverte d'une coiffe blanche à la mode de Bretagne.

Un rideau vert, déployé derrière ces personnages, les sépare de l'autre partie de l'édifice et ferme élégamment le fond.

Un bouquet composé de lis et d'ancolies, etc., est placé dans un vase de verre aux pieds de la Vierge, un peu à droite.

Au bas et sur le couronnement des pilastres qui terminent les balustrades, Jehan Perreal a placé son monogramme J. P., lié par un lac d'amours.

A l'extrémité du tapis, on remarque en bordure une suite de caractères hiéroglyphiques que nous n'avons pu traduire, non plus qu'aucune des personnes à qui nous avons montré ce tableau; cependant ils nous paraissent avoir une signification[1].

Ce qui distingue cette œuvre et lui donne un caractère d'originalité, c'est d'y trouver réunis le style flamand et le style français.

C'est le calme, la complète symétrie de l'agencement; pas un geste, pas une attitude, ne s'éloignent du style paisible de l'école de Bruges, associé à la finesse précieuse de l'exécution, au coloris clair et doux, et à la fidélité prodi-

1. On remarque sur les étendards de quelques miniatures de la campagne de Gênes, dont nous parlerons plus loin, un ou deux de ces caractères hiéroglyphiques.

gieuse et sans affectation qui sont les caractères distinctifs des peintres primitifs de l'école française.

La science du dessin, bien que portant encore quelques traces de gothique, la finesse et la sûreté du modelé, la beauté des draperies et l'intensité harmonieuse du coloris, tout est certainement d'un maître dans cette œuvre.

Ce tableau, qui est de la jeunesse de Jehan Perreal (1491), établit la liaison qui existe entre l'art du moyen âge et l'art de la Renaissance, la transition par laquelle l'art d'une civilisation passe nécessairement pour se transformer et pour répondre aux sentiments d'une autre civilisation.

Il faut que J. Perreal ait apprécié particulièrement son ouvrage pour avoir placé son chiffre en trois endroits, fait dont on ne connaît pas d'autre exemple.

Ce précieux tableau n'est pas seulement intéressant au point de vue artistique, par la découverte d'une œuvre du plus grand peintre de l'ancienne école française du quinzième siècle, auquel on ne pouvait en attribuer avec certitude aucune : il a un autre mérite, celui d'être en quelque sorte un monument historique.

Premièrement, parce qu'il représente un des faits les plus intéressants de l'histoire de France, qui eut pour résultat la réunion de la Bretagne à la France.

Secondement, parce qu'il nous offre le seul portrait connu du roi Charles VIII, depuis que l'attribution donnée au numéro 404 du Louvre a été reconnue inexacte. En effet, ce portrait, n° 404, est celui du beau Charles d'Amboise.

Quant au portrait de la reine Anne de Bretagne, le Père Montfaucon a écrit dans les *Monuments de la monarchie française* (t. III, p. 58) : « Nous n'avons pas la figure

de la reine Anne peinte du temps de Charles VIII, mais nous en avons plusieurs du temps de Louis XII, son second mari, dont quelques-unes sont d'une habile main. »

Le portrait de la reine Anne de Bretagne que nous avons ici est donc également le seul connu de l'époque de sa jeunesse.

Cette peinture qui n'étonne pas moins par l'éclat de sa couleur et par sa conservation, après bientôt quatre cents ans, que par la beauté de l'œuvre, est certainement l'une des plus précieuses qui existe; elle a décoré pendant longtemps la célèbre galerie des ducs de Parme, et elle provient de la vente faite par le duc Robert de Parme, neveu du comte de Chambord.

L'ancienneté de ce tableau, qui depuis la reine Anne a dû passer son existence dans des galeries royales, a sauvegardé cette peinture, ainsi que le dédain pour notre école primitive qui a été tel que, non seulement on avait oublié le souvenir du sujet qu'il représente, mais aussi le nom de l'auteur qui fut cependant le peintre ordinaire des rois Charles VIII, Louis XII, François Ier et de la princesse Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas.

Ces sortes d'apathies publiques, qui peu à peu suppriment la mémoire d'un artiste, sans qu'on sache comment, ne sont pourtant pas sans exemple, témoin l'auteur du tableau du *Buisson ardent* dont nous avons parlé.

Ce fut sans doute à cette occasion que le roi l'éleva aux fonctions de son peintre ordinaire et au titre de valet de chambre du roi. Cependant nous ne l'avons trouvé porté sur l'état des officiers du roi que le 1er octobre 1498 : « A Jehan de Paris, valet de chambre et peintre ordinaire du Roi,

la somme de 240 livres tournois à luy ordonné par icelluy Seigneur par son estat dont cy devant est faicte mention [1]. » Ces charges étaient tout à fait dans les habitudes de l'époque.

Trois ans après, l'idée prit au roi d'aller conquérir son royaume de Naples. Lyon devint alors le rendez-vous de l'armée française; le consulat, prévenu de l'arrivée prochaine du roi et de la reine, pria dès le 3 janvier 1494 Jehan Perreal d'inventer quelques belles histoires « *et mystères avec poëterie et versification* pour le venue de la jeune Reine [2] ».

Cette citation est très importante parce qu'elle confirme d'une manière irréfutable ce que nous avons dit de ses connaissances en poésie. J. Perreal possédait la double qualité de poète et même de poète dramatique.

Charles VIII arriva le 6 mars à Lyon sans apparat, Anne de Bretagne l'y suivit à quelques jours d'intervalle, et

1. Quoi qu'on en pense aujourd'hui, la charge de valet de chambre, sous les anciens rois de France, était fort recherchée. Vénale, comme toutes les autres charges, elle coûtait gros. Elle procurait la noblesse, conférait le titre d'écuyer, était transmissible comme une propriété et avait des privilèges qui étaient très appréciés de ceux qui la possédaient. On voit dans les listes des valets de chambre figurer les noms d'artistes éminents, de gens de lettres distingués et même d'hommes de condition noble. Le service corporel des princes n'avait rien de dégradant pour ceux qui s'y dévouaient. (A. Jal, *Dictionnaire de Biographie et d'Histoire.*)

2. Ces représentations étaient dans les mœurs du temps : « Ce fut à la fin du quinzième siècle que les beaux mystères furent joués dans la ville de Lyon. Anne de Bretagne, pendant le séjour qu'elle y fit en 1494, contribua à développer l'amour de ce genre de spectacle. Elle prenait plaisir à faire représenter des pièces de théâtre, roulant sur de pieuses histoires tirées de l'ancien et du nouveau Testament. Les confrères de la Passion et poètes nomades du temps jouèrent devant elle la vie de sainte Madeleine, qui fut très applaudie. En 1506, le couvent des Augustins joua le jeu de saint Nicolas Tolentin, sur la place des Terreaux. »

(*Lyon ancien et moderne*, Théâtres.)

son entrée eut lieu avec beaucoup de magnificence le 15 mars; entre autres choses la ville lui offrit « ung beau lion d'or, bien fait et bien tiré, assis sur ses fesses, et de ses deux pattes de devant, tenant une belle coppe d'or à la façon ancienne avec cent belles pièces d'or faictes en façon de médailles, dedans la dicte coppe et une belle targuète çainte sur son costé d'une belle ceinture d'or ès armes de la Reyne ».

Perreal fit les modèles de ces pièces dont l'exécution fut confiée à l'orfèvre Jehan, fils de maistre Loys Lepère, aidé de Nicolas, son gendre; chaque pièce d'or du poids de sept écus d'or représentait la tête du roi d'un côté et celle de la reine de l'autre, d'après la *pourtraicture de la main de Jehan Perreal.*

Le dessin et l'exécution de ces pièces sont admirables; elles comptent parmi les plus anciennes qui existent à l'effigie de nos rois.

Le compte fourni par Jehan Perreal, comme pièces justificatives de 210 livres tournois qu'il reçut pour organiser cette fête, est curieux. M. Rolle le donne *in extenso* (p. 52 à 85) dans les *Archives de l'Art français.*

J. Perreal n'eut pas lieu d'être satisfait de la somme qui lui fut allouée à cette occasion par le consulat, et se vit forcé de réclamer aux conseillers de la ville dans la requête que voici, datée du mois de mai 1494 :

A MESSEIGNEURS LES CONSEILLERS DE LA VILLE DE LYON[1]

« Supplie humblement Jehan de Paris, painctre, que comme ainsy soit que le dict Jehan de Paris, à la requeste

1. Rolle, *Archives de l'art français* (p. 52 à 85.)

de monseigneur maistre Jehan Caille, lors parlant pour tous les conseillers en la chambre du Conseil, eulx présens, dict et commanda audict supplient qu'il se délibérast de penser, cogiter et travailler pour et à la réception de la nostre royne, et par commandement et requeste expresse, une fois, deux fois et plus fut dit. Dès lors, audict supplient tantost besongner. Lequel, non présumptieux, mais comme ardent et affectueux, accepta et print le commandement agréable, qui n'estoit point petit à faire, et dès lors, commença à chercher, inventer et enquérir pour fournir à icelle entrée, qui fut le commencement de ladicte charge, quatre jours après les roys; quant à sa personne, il continua par grand travail d'entendement jusque à ce qu'il présenta en papiers les ystoires painctes, et leur déclara l'intencion que luy et les desputez à ce, avoient inventez.

« Ce faict luy fust ordonné, prendre la charge de tout mectre, distribuer argent et deniers, et ordonner gens en œuvre de toutes pars. Oultre, luy fut dit au Conseil :

« Jehan de Paris, nous nous fions en vous et tout nostre honneur gist sur vous ; nous vous le remettons et vous promettons que nous vous contenterons bien. »

« Ces paroles oyez, ledit suplient print cuer au ventre.

. . . .

et maintenant, on lui a ordonné pour sa paine, travail et totalle charge, aultant, au moins que à ceux qui besongnaient à journées. Et tout le monde crioit et disoit : « A, « A ! Jehan de Paris sera riche à ceste fois ! » Et lui mesme pensoit que sa science luy donneroit sa vie. Et par sa foy la despence qu'il a faict durant la dicte entrée monte

xvıj ou xvııj frans pour son mesnage; or regardez comment et combien il gaignera avec vous! Et, quand il s'en plaint, les gens sont tous esbahis et sont honteux, car ils ont veu la paine grande et soucy du dit supplient: Et, pour abréger, le dit supplient vous prie et requiert, en l'amour de Dieu que la science luy vaille, et, a tout le moins, si vous pouvez faire soixante frans, faites qu'il les aie. Il ne vous demandit jamaiz rien que a ceste heure, et par avanture, ne vous demandera plus.

« D'aultre part, il n'a esté jamais refusant au service de la ville, mais tousjours prest de obéir au mandement, comme il fut VI ou V jours avec le capitaine, pour tirés la ville de costé de Sainct-Sébastien, quand on parloit de faire les murs en hault; secondement, que jamais ne fust paié de l'entrée du duc de Savoie; tiercement, quant l'avez fait appeler pour aller voir le lieu pour faire l'ospital aux Deux-Amans, et assez en d'aultres choses, dont il n'eust jamais gaiges ne argent. Mais il n'oublie pas le gratis que vous aultres, Messeigneurs, luy avez par cy-devant fait, touchant le guet et la porte *(Exemption de garde des portes)*. Néanmoins ce, le besoin en quoy il est, par faulte d'estre paié de ce en quoy il se traveille, a esté cause et est contrainct vous faire une telle supplication et prière que ayez regard de luy, en disent tous d'un acort: « Nous avons un homme en nostre ville, qui est tout à « nous, et ce qu'il a faict pour nous, il a faict de tout son « cueur, et luy tout seul nous a tous contentez, mais nous « tous le contenteront. »

« Et ce faisant, ledit supplient continuera en sa bonne et ferme amour envers Messeigneurs les Conseillers et

tout le corps de la ville, priant Dieu pour la prospérité d'icelle :

> « Ut possimus vivere in galo,
> Jocunditer sine mallo.
>
> « J. de Paris. »

Le consulat reconnut la réclamation fondée et accorda 40 livres tournois en plus.

Cette lettre est curieuse à plus d'un titre; elle indique, à n'en pas douter, la haute estime que les conseillers de la ville attachaient aux inventions du peintre, comme étant le plus capable de créer des choses nouvelles et agréables pouvant leur faire honneur. Elle constate qu'il était marié; que ses efforts et ses travaux ne trouvèrent pas toujours une récompense suffisante et proportionnée à leur importance.

Après un long séjour fait à Lyon, Charles VIII quitta cette ville le 29 juillet, emmenant avec lui la fleur de la jeune noblesse française (dit Commines) pour aller conquérir son royaume de Naples.

Jehan Perreal fut du nombre de ceux qui accompagnèrent le roi.

Durant ce séjour à Lyon, Anne de Bretagne fit bâtir le couvent des Cordeliers de l'Observance, hors la porte et près du château de Pierre-Scize, « lequel fut nommé Nostre-Dame-des-Anges ».

Le roi Charles VIII et la reine Anne de Bretagne « myrent de leurs royales mains la première pierre en signe de fondation en laquelle sont figurés et eslevés leurs armes le 25 mars 1494 ».

Le nom de l'architecte n'est pas cité, mais on sait que

6

le consulat avait mandé à Jehan Perreal de se rendre sur les lieux pour deviser de l'édifice avec le lieutenant du roi [1].

Ce fait et la faveur dont jouissait dès lors Perreal auprès de la reine [2] permettent de supposer que ce fut à lui, plutôt qu'à un autre, qu'elle confia la direction des travaux de ce couvent; à la même époque, il prit part à la construction de l'église de Saint-Nizier, où il avait élu d'avance sa sépulture et celle de sa femme, ainsi qu'il résulte d'une délibération capitulaire, dont M. Charvet indique devoir la connaissance à l'obligeance de M. Brouchoud.

Après quatorze mois d'absence, le roi rentra en France par Briançon le 23 octobre, et le 27 novembre il arriva avec toute sa noblesse à Lyon qu'il affectionnait particulièrement et où il était attiré, comme on sait, par les bonnes grâces des dames lyonnaises. Il y fut pompeusement accueilli, « par plus de cent lieues y avait, au travers des rues pendant en l'air, escussons faits à la mode de Italie, environnés de gros chapelets de fleurs et autres verdures joyeuses devant lesquels étaient escussons d'ung côté les les armes de France et de l'autre côté les armes de Jérusalem et par dessus estait la couronne impériale magnifiquement faictes ». Il s'y arrêta longtemps et commanda des « joustes et tournois les plus somptueuses et merveilleuses ».

« On jousta, entre autre », raconte Monstrelet, « en la grenette devant les Cordeliers, estait la reine dessus la porte avec les dames et damoiselles en ung jardin plain de lys blancs

1. *Archives de l'art français* (M. Rolle, registre consulaire B B, 20, *de Colonia*, t. II, p. 400.)

2. J. Perreal venait de peindre le tableau des *Fiançailles du roi et de la reine.*

et jaunes et dessus le dict jardin y avait un bras à une manche de taffetas blanc semée d'hermine; la main était d'argent et le pouce d'or, laquelle tenait une chante-pleurs (c'est un pot de terre plain de perthuys dessoubs, dont on arrouse les jardins) et dessoubs cestuy jardin y avait une porte de boys et deux tours couvertes de damas gris et compassés de petits rubans de soye blanche, et fut le dict damas donné aux cordeliers, dont ils firent des chappes pour l'église.

« Les marteaux de la porte étaient couvers de satin jaune. La ferreure et la serreure estaient de satin bleu et semblait que ce fut une porte fermant à veoir de loing et par là passaient ceux qui tenoyent les rens lesquels estaient dedans les Cordeliers. Le reste estait si bien faict que merveilles. »

Perreal ne fut pour rien dans cette entrée à Lyon; il avait été autorisé à séjourner quelque temps en Italie; ce voyage, qui dura environ un an, avait pour but d'étudier la méthode des anciens peintres italiens, ainsi que le goût, l'exécution et les procédés de ses contemporains, cherchant partout comme les grands artistes à étendre ses connaissances.

De ce séjour en Italie, il ne tarda pas à subir l'influence. La vue des choses antiques qu'il remarqua dans les ateliers des artistes Léonard de Vinci, Perugin, Mantegna et autres qu'il visita pendant ce séjour qui dura plus d'une année, de 1495 à 1496, modifia son goût. On en vit la preuve dans les charmantes arabesques renouvelées de l'antique, dont il orna les pilastres du tombeau du duc de Bretagne à Nantes en 1502.

Sa présence en Italie est signalée par une lettre de

Charles VIII, adressée aux échevins de Lyon, datée de Verceil, du 22 septembre 1495, deux mois avant sa rentrée en France.

C'est une demande d'exemption d'impôts.

« Nous voulons et mendons que Jehan Perreal, notre valet de chambre que bien cognoissez, doyt être franc, quitte et exempt de toutes tailles et subsides. »

Ainsi, on le trouve, en 1495, dans le rôle de ceux qui demandent à être exempts des contributions comme nobles ou officiers du roi.

On voit, dans les archives du consulat, que cette lettre du roi fut présentée aux conseillers; leur délibération porte la date du 25 octobre 1495 : « Ils ont ordonné que Jehan de Paris, en faveur duquel le dict seigneur a escript, soit quict des charges et affaires de la dicte ville, tant qu'il sera officier et serviteur ordinaire. »

L'année suivante, Perreal fut obligé de réclamer la même faveur, le 11 septembre 1496 : « Les Conseillers advertis que Jehan de Paris, painctre et citoyen de Lyon, valet de chambre et commensal du Roy notre sire servant ordinairement le dict sire, considérant aussi qu'il est toujours très-volontiers employé à faire plaisir et service de la dicte ville; à cette cause obtempérant à sa requeste, l'ont déchargé et exempté des charges et contributions de la ville. »

La persistance avec laquelle Jehan Perreal demandait l'exemption de l'impôt des contributions a pu faire supposer que sa position de fortune était peu aisée, mais il paraît plus probable qu'il ne la réclamait que comme un droit inhérent à son office à la cour, et qu'on accordait à tous ceux qui servaient la personne du roi de France, car

il possédait rue Confort un jardin provenant de la famille Léviste, une maison avec jardin dans la rue Neuve-Thomassin d'un revenu annuel de quarante livres tournois. Il tenait aussi à loyer, dans la même année 1496, une maison située rue Buisson, appartenant à Pierre Bastyda, sacristain à Saint-Nizier [1].

Pendant son séjour à Lyon, Charles VIII se montra reconnaissant du bon accueil que la ville lui fit.

« Il exempta les manans et habitans de tout ost (service d'armée, ban et arrière-ban) pour les fiefs et seigneuries dans le royaume ; » c'est-à-dire que les habitans ne devaient plus être convoqués pour le compte du roi ou celui des seigneurs pour « quelque cause que ce fust » ; ce privilège fut le dernier acte de l'affranchissement définitif des serfs de la féodalité et la conséquence naturelle des chartes organiques des communes créées par Louis XI en 1478. En outre, il accorda la noblesse aux conseillers de la cité pour eux et leur postérité ; puis enfin, sous l'influence de Jehan Perreal, il approuva, par lettres patentes du 21 décembre 1496, les statuts des peintres, tailleurs d'images et verriers de Lyon, qui sont le document de ce genre le plus explicite que nous ayons en France pour le quinzième siècle.

Cette confrérie des artistes de Lyon, reproduisant celles d'Italie, a pu devoir son existence à l'initiative prise par Jehan Perreal lors de son retour, et nous croyons avec M. Dufaÿ qu'il contribua puissamment à son organisation. Nous en donnons le texte complet. (*Voir aux Documents.*)

Son nom figure trois fois dans ces statuts, toujours en

1. Note de M. Rolle.

tête; on peut en inférer qu'il en était le président, en sa qualité d'artiste le plus prédominant, et de peintre du roi, et qu'il ne fut pas étranger à la rédaction de ce document curieux. Le trente-et-unième article de ces statuts nous apprend un fait qui n'a pas été assez remarqué, c'est que Jehan Perreal était peintre-verrier [1].

« Pourront les dits peintres besoigner de peintures, de verreries ensemble ceux qui ensuivent quand bon leur semblera; c'est à savoir Jehan de Paris, Jehan Blie, Jehan Provost, Pierre de la Paix dit d'Aubenas, Dominique Dujardin. . . . . » La plupart des signataires de ces statuts furent les collaborateurs de Jehan Perreal.

A peine de retour d'Italie, Jehan Perreal assista aux derniers moments de son roi, qui mourut le 7 avril 1498 [2].

Les affaires du mariage de Louis XII avec Anne de Bretagne, qui eut lieu le 6 janvier 1499, n'avait pas absorbé toutes ses pensées. Comme son prédécesseur il n'avait d'yeux que pour l'Italie. L'armée française se réunissait à Lyon, tout était prêt vers la fin de juillet, le roi vint y pas-

1. De là, il est permis de conclure d'une manière presque certaine que Jehan Perreal est le peintre des vitraux de l'église de Brou, d'autant plus que, lui seul en France à cette époque, dessinait avec un pareil talent et peignait avec des couleurs aussi belles. Et que l'on n'a trouvé aucune note, aucun renseignement sur l'auteur de ces cartons, a écrit le Père Rousselet. Neuvième édition, 1876. Bourg-en-Bresse, page 93.

2. La reine exprima un grand chagrin de la mort de Charles VIII, elle porta le deuil en noir, jusqu'alors les veuves des rois s'habillaient en blanc; Anne prit la couleur noire comme symbole de la constance, « parce qu'elle ne peut se déteindre », et elle adopta pour devise cette fameuse cordelière qu'on retrouve dans la plupart des monuments de cette époque, entre autres sur la façade de l'église de Brou. La cordelière ou cordeliée, qui formait le corps de la devise, était accompagnée de cette légende : J'ai le corps délié, les jeux de mots étant en grande faveur à cette époque.



MÉDAILLE OFFERTE A LOUIS XII ET A ANNE DE BRETAGNE·

PAR LA VILLE DE LYON EN 1499.

ser la revue. Dès le milieu du mois de juin, Jehan Perreal qui avait été maintenu en sa double qualité de peintre et de « varlet » de chambre du roi, sans doute sur la recommandation de la reine Anne de Bretagne, prévint officieusement le consulat de ce voyage; il arriva bientôt après pour s'occuper de la direction des fêtes et des mystères qui devaient avoir lieu.

A cette occasion, on fit confectionner, sur le dessin de Jehan Perreal, un porc-épic couronné, assis sur une terrasse, du prix de mille écus, pour l'offrir au roi qui fut très sensible à ce cadeau, lui rappelant un ordre créé par son aïeul [1].

C'est également à cette occasion que le consulat fit exécuter pour la reine la belle médaille à son effigie et à celle du roi en buste, dans un champ semé de fleurs de lis et d'hermine, entourée de la légende : *Lugdun. Republica gaudete bis. Anna regnante benigne sic fui conflata*, 1499; à l'exergue, un lion, symbole de la ville; c'est la première du genre [2]. Ces deux remarquables figures furent exécutées sur les dessins de Jehan Perreal, peintre du roi, par maistre Nicolas Leclerc, Jehan du Saint-Priest, sculpteurs, et Jehan Lepère, orfèvre, dont les noms se trouvent dans les statuts des artistes de Lyon.

Le mercredi 10 juillet 1499, Louis XII fit sa première

1. Louis d'Orléans, fils de Charles V, à l'occasion de la naissance de Charles d'Orléans, l'aimable poète, qui fut le père du roi Louis XII. La devise de cet ordre était : *Cominus et eminus* (de près et de loin), on croyait alors que le porc-épic se défendait avec ses épines en les lançant contre ceux qui l'attaquaient.

2. Elle servit de modèle à Louis XII pour faire graver son buste sur la monnaie, qui de là fut appelée « Testons » (pièces à tête). H. Martin, tome VII.

entrée à Lyon, laquelle fut très solennelle « et fut faict plusieurs beaux mystères et choses joyeuses ».

Nous ne décrirons pas le détail des fêtes, parce qu'elles diffèrent peu de celles qui eurent lieu pour l'entrée de Charles VIII en 1489; il nous suffira de dire que le mystère composé par Jehan Perreal fut joué sur la place Confort. *Que des vers composés par Jehan Perreal à la louange du Roi et de la Reine furent récités* par de belles jeunes filles habillées en riches étoffes de soie, représentant des figures allégoriques : *Amour-Souverain, Force*, *Prudence, Justice*.

Les quatre Éléments soumis par la puissance de la France étaient une allégorie en l'honneur de l'armée. Neptune fut traîné sur un char par des Sirènes précédées de Tritons, embouchant des trompettes.

En 1500, Louis XII fit un deuxième voyage en Italie, il partit pour la conquête de Naples avec son allié Ferdinand d'Espagne. Cette fois encore Jehan de Paris accompagnait le roi. A cette occasion, Anne de Bretagne fit une nouvelle entrée solennelle le 15 mars. On se borna à l'exhibition des « mystères et ystoires connus », on ne fit aucun présent, vu la fâcheuse situation de la caisse municipale.

Le 23 mars 1503, l'archiduc Philippe arriva à Lyon, il venait d'Espagne à propos d'une transaction qui devait terminer la guerre et d'un projet de mariage entre Charles d'Autriche et Claude de France. Louis XII arriva à Lyon le 29 mars, il avait été précédé depuis cinq jours par la reine Anne, Madame de Bourbon, et par toute la noblesse de France; la réception fut très brillante, le peuple se ré-

jouit en criant la paix entre le roi de France et le roi d'Espagne.

Après en avoir délibéré, le consulat avait décidé à ce sujet, le 2 janvier 1503, qu' « en raison de l'arrivée de monseigneur l'archiduc comte de Flandre, on devroit attendre ce que le roi en mandera, et on l'apprendra de M. Jehan de Paris [1], pour inventer les ystoires ».

Ce passage montre la haute position qu'occupait Perreal, puisqu'il servait d'intermédiaire entre la cour et le consulat de Lyon.

1. *Archives municipales de Lyon,* registre consulaire BB.





CHAPITRE DEUXIÈME

PREMIÈRE PÉRIODE

DE LA RENAISSANCE FRANÇAISE

NANTES ET BROU

1502-1512

Anne de Bretagne demande à J. Perreal le modèle d'un tombeau pour son père, François II, et charge le sculpteur Michel Colombe de l'exécution, 1502. — Description du monument. — Son importance pour l'histoire de l'art français. — Mort de Philibert le Beau, duc de Savoie, en 1504. — Marguerite d'Autriche charge J. Perreal de lui faire le plan d'une église pour abriter ses restes et les siens. — En 1510, elle le nomme son peintre et valet de chambre. — Traité du sculpteur Michel Colombe pour l'exécution, à Brou, du tombeau selon l'ordonnance de J. Perreal. — Sa brouille avec la princesse, qui charge en 1512 le maître maçon L. van Boghen de la construction et Conrad Meyt des travaux de sculpture. — Description des trois tombeaux de Brou. — Statuettes admirablement sculptées par des artistes lyonnais. — Leur importance pour l'histoire de l'art national. — Vitraux de la plus grande beauté peints dans l'église de Brou.

C'EST vers cette époque qu'Anne de Bretagne demanda à Jehan Perreal de lui faire un dessin pour le tombeau qu'elle se proposait d'élever à son père François II et à sa mère Marguerite de Foix, dans une église de Nantes.

Jusqu'à ces derniers temps, on avait ignoré le nom de l'architecte de ce magnifique mausolée; il était resté enseveli dans un injuste oubli, avec toutes nos gloires artisti-

ques du quinzième siècle, et l'on en attribuait tout le mérite au célèbre sculpteur Michel Colombe; cependant la nature de la composition qui est plus architecturale que sculpturale, et la parfaite harmonie de toutes les parties qui le composent, auraient dû amener à penser que le dessin appartenait à un architecte et l'exécution à un sculpteur.

C'est ce qu'est venu nous révéler dernièrement une lettre de Jehan Perreal à Louis Barangier, secrétaire de Mme Marguerite d'Autriche, datée de Lyon du 4 janvier 1511, dont voici un extrait[1] :

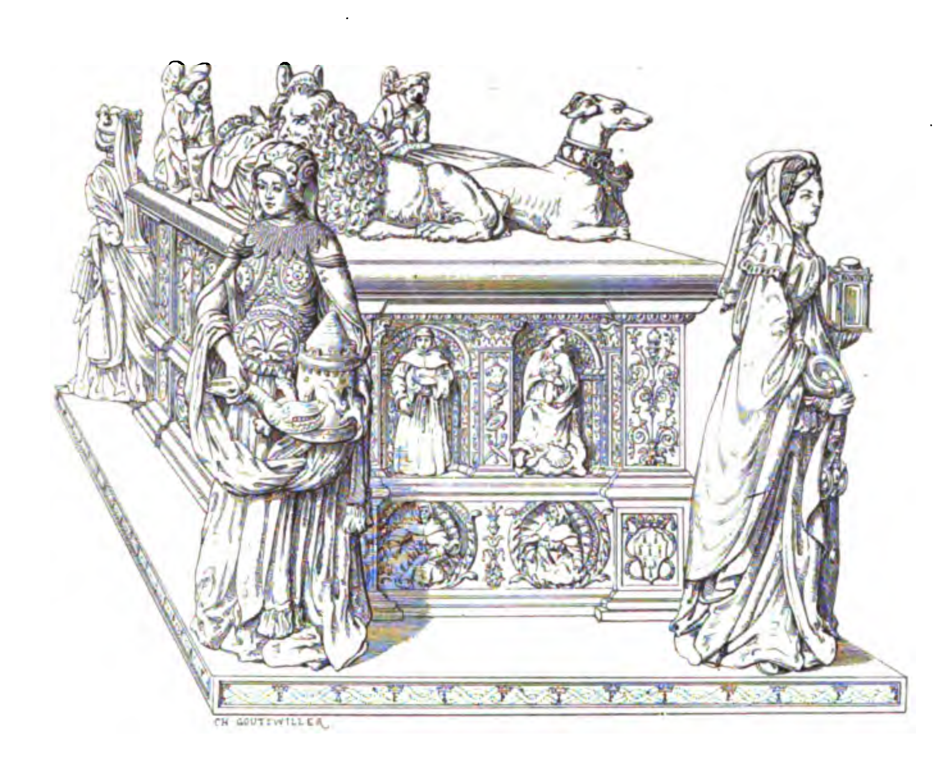
« Monseigneur, je vous ai envoyé le patron de la sépulture du duc de Bretagne, tout ainsi qu'elle est faite sans y adjouster ni diminuer, tant marbre blanc que noir, les vertus ont VI pieds de hault, les gisants VI et demi, les apostres II pieds; ce dit patron ay-je fait juste, vous en povez parler bien au long; j'ai esté toujours quand on la faisait, ou le plus de temps, je l'ai prise en son lieu comme aultre fois vous ay conté.

« Mais quant au marbre, on l'a fait venir de Gênes jusqu'à Lyon, puis de Lyon jusques à Rouanne par terre, et puis de là à Tours par eau.

« Michel Colombe besongnait au moiz et avait pour moiz XX escus, l'espace de sinc ans; il y avait deux tailleurs de massonnerie italiens qui avaient chacun VIII escus pour moiz, l'espace de sinc ans; il y avait deux compagnons tailleurs d'images soubz Michel Colombe, qui avaient VIII escus pour moiz l'espace de sinc ans : on paioit tous fers afferez, tous outilz, tous pollicemens, tous cymens,

1. Cette pièce de Jehan Perreal a été publiée par M. B. Fillon dans son travail remarquable sur les œuvres de Michel Colombe. (Docum., lettre E).





TOMBEAU DE FRANÇOIS II ET DE MARGUERITE DE FOIX.

VUE GÉNÉRALE.

finallement, la chose a été si bien achevée, que je l'ai posée au lieu désiré par la dicte dame, et cousta à poser, tant pour faire la voulte pour mettre le corps, que pour les engins, que pour l'enrichir d'un peu d'or, la somme de Vc soixante livres[1], car j'en ay tenu le compte. »

Par ces lignes, il est incontestable qu'à Jehan Perreal appartient la composition, tandis que Michel Colombe en a été un interprète docile et habile.

Ce monument, qui n'a pas de supérieur en France, repose sous les voûtes de la grandiose cathédrale de Nantes; les plus illustres maîtres de l'Italie pourraient avouer cette grande et simple ordonnance, ce mélange de force et d'élégance, cette noblesse de forme, cette ampleur de draperie, le choix exquis des ornements; mais ce qui marque ce chef-d'œuvre d'une puissante originalité, c'est que l'artiste en s'élevant assez haut vers l'idéal, pour atteindre la vraie grandeur et la vraie beauté, n'a pas perdu de vue son pays et sa race. Son œuvre transportée dans les musées d'Italie décèlerait une main française; les figures n'ont pas la beauté grecque ou romaine, elles sont la forte expression de ce vieux type gaulois qui est resté marqué en traits ineffaçables chez les femmes de notre pays.

Cet admirable mausolée en marbre blanc, noir et vert est élevé de cinq pieds et posé sur un socle en marbre blanc couvert d'une mosaïque qu'entrelacent des F et des hermines; sur la table de marbre noir sont couchées deux statues en marbre blanc de six pieds et demi de longueur. Celle de droite représente François II, vêtu de son manteau ducal, les mains jointes, ayant à ses pieds un lion

1. Cinq cent soixante livres.

couché, tenant dans ses pattes l'écu de Bretagne couronné; celle de gauche, représente Marguerite de Foix, sa seconde femme, vêtue également de son manteau ducal, les mains jointes, ayant à ses pieds une levrette portant au cou les armes de Bretagne et tenant dans ses pattes l'écu de Foix et de Bretagne; trois anges de la plus grande beauté soutiennent les coussins brodés sur lesquels reposent les têtes couronnées du duc et de la duchesse.

Debout sur l'estrade aux angles du monument, quatre superbes statues de six pieds de haut représentent les Vertus cardinales; c'est dans ce parti de cantonner la masse du mausolée que l'on retrouve le peintre-architecte; ces quatre figures représentent la Justice, la Prudence, la Tempérance et la Force.

La Justice passe pour être le portrait de la reine Anne; elle tient de la main gauche le livre des lois, et de la droite une épée pour les faire respecter. La Prudence a dans les mains un compas et un miroir; le derrière de la coiffure représente un visage de vieillard; la Tempérance tient un mors et une horloge; quant à la Force, la composition en est savante et profondément exprimée, on éprouve en la contemplant une impression indéfinissable; cette statue a dû coûter à l'artiste plus de travail et surtout plus de méditations que les autres; nous signalerons la pose et le mouvement de la main droite comme l'expression d'une volonté qui agit sans effort; le mouvement de la tête qui est couverte d'un casque de forme particulière a été étudié dans le même sentiment; une cuirasse richement ornée lui dessine fortement le buste; de cette main droite elle écrase un monstre qu'elle arrache d'une tour crénelée soutenue par

sa main gauche ; ce geste nous montre ses bras vigoureux et nus que découvrent ses manches fendues.

Ces quatre statues sont admirables, les draperies sont rendues avec une rare perfection, et, dans chaque figure, on remarque une individualité frappante, bien que toutes les quatre soient également nobles et belles.

Dans de petites niches, au-dessous des statuettes, sont seize pleureurs ou pleureuses, la tête en partie couverte d'un capuchon; leurs visages et leurs mains sont en marbre blanc, le reste en marbre vert.

Autour du monument sont seize statuettes en marbre blanc; dans des niches en marbre rouge, à droite et à gauche, sont les douze apôtres; à la tête, Charlemagne et saint Louis; aux pieds, saint François et sainte Marguerite, patrons des ducs et de la duchesse. Des pilastres en marbre blanc couverts d'arabesques d'un fini et d'une élégance remarquables séparent chaque niche.

Peut-être est-il permis d'attribuer à Jehan Perreal l'ingénieuse idée d'avoir, le premier, introduit dans les ornements de la sculpture ces délicates arabesques renouvelées de l'antique? Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il fut le premier qui les introduisit en France, car on n'en connaît pas d'exemple avant 1502. On peut ajouter que, sous le règne de Louis XII, la France a sculpté aussi bien que l'Italie, et que c'est sous ce règne que notre sculpture a eu ce merveilleux développement, si malheureusement arrêté, sous François Ier, par le mauvais goût des artistes italiens de la décadence qui travaillèrent à Fontainebleau.

En somme, cette œuvre est celle d'un maître de la plus haute lignée, le dessin en est fier et d'une grande tournure,

les attitudes sont nobles et élégantes, les draperies présentent des plis d'un grand goût, et quelle que soit la place qu'on lui assigne dans le premier rang, il est impossible de la mettre au second.

C'est dans le cours de ce travail que Perreal reçut, le 3 juin 1505, une nouvelle marque de confiance du roi et de la reine qui le chargèrent de la surintendance générale de la vaisselle d'or[1].

Le 10 septembre 1504, expirait au château de Pont-d'Ain à l'âge de vingt-quatre ans, après trois ans de mariage, Philibert le Beau, duc de Savoie.

La douleur de sa veuve Marguerite d'Autriche fut grande; elle mit en dépôt le corps de son mari dans l'ancienne église de Brou, auprès de celui de sa mère, Marguerite de Bourbon, et s'occupa dès lors du projet d'élever un beau monument où elle viendrait à son tour reposer un jour près de l'époux qu'elle venait de perdre.

« Il ne se faut esbahir si elle fut alors gehénée d'une extrême angoisse, perdant le plus riche duc qui oncque fut en Savoye ; et avec sa beauté, grandeur, douceur et humanité inestimable, si bien que le soleil ne vit oncques de son temps, prince où le ciel eust tant espanché de ses faveurs qu'en eeslui-cy. Par quoy se voyant la dite dame plus extrêmement passionnée, et plus d'effort elle monstroit de sa patience et plus recouroit à Dieu qui seul est le consolateur[2]. »

Son projet était de faire construire un couvent et une église dans le sanctuaire de laquelle seraient déposés les restes de ses plus chères affections.

1. *Renaissance des arts à la Cour de France*, tome I. Supp., p. 748.

2. *Chronique de Savoie*, livre III.

Son but a été atteint, le tombeau de Philibert le Beau se trouve placé entre celui de sa mère et celui de sa femme, dans le chœur de l'église de Brou.

Il s'était passé vingt-quatre ans, depuis que sa belle-mère avait fait le vœu d'y construire un monastère de l'œuvre de saint Benoît, si elle obtenait le rétablissement de son époux; il recouvra la santé, mais la duchesse mourait avant d'avoir rempli cette promesse dont elle avait recommandé l'accomplissement à son fils Philibert.

Marguerite s'occupa dès lors de l'exécuter et de satisfaire en même temps au mouvement de son cœur.

Dans cette entreprise, elle éprouva bien des contrariétés : son conseil lui fit envisager l'état des finances du duché, la médiocrité de ses revenus et l'immensité des dépenses dans lesquelles elle allait s'engager; d'une nature forte et tenace, elle n'en fut point ébranlée et s'occupa tout de suite de réunir les sommes nécessaires pour mener à bonne fin cette grande entreprise et de solliciter de la cour de Rome les bulles nécessaires pour l'accomplissement de son projet.

Puis elle entra en pourparlers avec J. Perreal, qu'elle avait connu à la cour de France[1] et que la conception si éminemment remarquable du tombeau élevé à Nantes, par

1. Marguerite d'Autriche, âgée seulement de trois ans, fut fiancée à Charles VIII; conduite à Paris en juin 1483, elle y passa dix ans de sa première jeunesse dans l'étude des lettres et des beaux-arts qu'elle aimait passionnément et qui en ont fait l'une des femmes les plus savantes de son siècle.

Marguerite ne quitta la France que deux ans après le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne, en 1493.

« On ne peut douter, dit M. Dufay, que Jehan Perreal n'ait été le premier maître de dessin et de peinture de la jeune Marguerite, surnommée la petite reine. En effet, à qui pouvait-on mieux s'adresser qu'au peintre du roi pour lui donner les meilleures leçons de l'art dans lequel elle excella plus tard ? »

ordre de la reine Anne, à son père François II, duc de Bretagne, et à sa mère Marguerite de Foix, avait placé au premier rang des artistes de son temps[1], pour le charger d'esquisser le plan d'un couvent, d'une église et de deux sépultures.

C'était le plus glorieux travail que Jehan Perreal pût rêver, par le fait du voisinage de sa ville natale; il accepta donc avec empressement; sa pension fut fixée[2] à vingt écus d'or au soleil par année.

J. Perreal se mit à l'œuvre et soumit d'abord le plan du couvent à la princesse qui l'agréa. C'est en l'année 1505 qu'un document[3], le prix fait du couvent et de l'église de Brou, fixe la date du commencement des travaux qui furent confiés, par-devant Loys Vionet, trésorier de Bresse, « à cinq massons pour faire le tout celon le pourtraict dont ils auront le double ». Le 27 août 1506, Marguerite revint à Brou et posa la première pierre de l'église en présence de Laurent Gorewod, gouverneur de la Bresse, et des personnes invitées par lui à la cérémonie; dès lors, les travaux, qui eurent d'abord pour objet le couvent, se poursuivent, et l'on voit, d'après une lettre adressée à la princesse le 28 août 1508, par frère Claude, qu'ils étaient, sinon terminés, du moins très avancés. « Je prye Dieu que vous

1. La renommée de Perreal devait être à la hauteur de celle des plus grands maîtres de ce temps, pour avoir engagé la gouvernante des Pays-Bas, fille de l'empereur Maximilien, à s'adresser à lui, de préférence aux grands artistes de ses États, dans le but d'avoir un dessin pour ces tombeaux. Ce choix, sur lequel on n'a pas attiré l'attention fut un grand honneur pour l'École française du quinzième siècle.

2. Lettre du 14 juillet 1510. Documents C.

3. Documents authentiques et inédits; *Histoire de l'église de Brou*, par Jules Baux, page 311, édition 1865.



LA FORCE

STATUE DU TOMBEAU DE FRANÇOIS II.

donne grâce de venir visiter votre très magnifique couvent et vos très révérends religieux de Brou[1]. »

Quant à l'église, la construction n'en était pas encore commencée cinq ans après[2], faute d'argent peut-être, car on voit que les gages des employés étaient payés d'une façon très irrégulière. Quoi qu'il en soit, on peut conclure que le retard apporté dans ces travaux provenait du fait de la princesse et non de l'architecte, ainsi que quelques personnes l'ont prétendu.

On lit dans son testament, daté du 20 février 1508, que Marguerite a changé son plan et qu'elle a décidé de faire construire pour elle un troisième tombeau à côté de celui de son mari.

« Item, nous élisons la sépulture de nostre corps en l'église du couvent de Sainct-Nycolas de Tollentin-lez-Bourg en Bresse, lequel nous avons fondé et faisons présentement édifier et construyre.

« Voulons et ordonnons que par les exéquteurs de notre présent testament cy-après nommez soit achetté ung ou deux draps, tels qu'ils adviseront pour mectre sur nostre dict corps et à chascung quarré des dicts draps ou drap soyent mises nos armes en bordure, et voulons être inhumée emprès le corps de feu nostre très chier seigneur et mary le duc Philibert de Savoye, que Dieu absoille, du cousté sénestre; et au destre sera le corps de feu Mme Marguerite de Bourbon sa mère, et le corps de mondict seigneur et mary au milieu. »

1. Doc. A. *Lettre de frère Claude.*

2. Documents, lettre D. On voit par cette lettre du 25 novembre 1510, de Lemaire, que Marguerite n'avait pas donné à cette époque l'ordre de commencer les travaux de l'église.

En livrant en 1505 les plans des bâtiments à construire à Brou, Perreal n'avait fait qu'ébaucher les dessins de l'église et des tombeaux; Marguerite chargea donc Jean Lemaire de l'informer de ses nouvelles intentions. Il était alors en Italie, à la suite du roi Louis XII, en guerre contre les Vénitiens, pour le prier de lui faire un « patron de quelque mode digne de mémoire » s'il est possible.

Dès son retour de voyage, Jehan Perreal s'empressa de lui écrire une lettre datée du 15 novembre 1509, qui mérite d'être remarquée[1] et dont voici un extrait :

« Madame, tant et sy très humblement que fère puis en votre bonne grâce me recommande. Madame, depuis le temps que de vous je receu une lestre contenant en somme que voullez que fusse paié d'une pension que de piessa vous pleu me donner et de bon cueur octroier, de laquelle ay joy deux ans, et jà sont passez trois que n'en ay rien receu, j'ai esté en cour tousjours, et en ceste dernière guerre contre les Véniciens, où ay eu plus de dangier que de mal. Et quand j'ai esté arrivé à Lyon, j'ai treuvé Jehan le Maire qui avoit faict un volume que je croy avez à présent et d'aultres euvres, lequel me dit vostre instruction touchant trois sépultures que volez fere en l'esglise que faictes fère près de Bourg, que l'on me dit devoir estre fort belle. Sy me dict que on vous en avoit faict quelques patrons, mais il me dit que s'il estoit possible d'en faire ung de quelque mode digne de mémoire que vous l'avez agréable. Sy me suis mis après tant pour mon debvoir envers vostre majesté que pour l'amour que je vous doy,

1. Perreal était donc au service de Marguerite comme architecte depuis l'année 1505. Documents, lettre B.

et ay revyré mes pourtraictures, au moins des choses antiques que j'ay vu ès parties d'Italie, pour fère de toutes belles fleurs ung trossé bouquet dont j'ai montré le ject au dit Jehan le Maire, et maintenant fais les patrons que j'espère aurez en bref[1]. »

Cette insistance de la princesse qui prouve que les plans dont elle parle ne la satisfaisaient pas, qu'elle rêvait autre chose, un plan de l'invention de Jehan Perreal, est bien un témoignage de la haute estime qu'elle avait pour son talent et son goût, et qu'elle n'avait pas cette antipathie pour tout ce qui n'était pas flamand, et surtout pour ce qui était français, ainsi que plusieurs écrivains l'ont prétendu.

Satisfaite non seulement de la bonne volonté de J. Perreal de « revyrer » de suite ses dessins, au moins des choses antiques qu'il a vues en Italie, mais aussi des plans par lui faits, qu'elle a reçus par l'entremise de Jean Lemaire, pour dresser les sépultures qu'elle fait « fère » au couvent de Saint-Nicolas de Tolentin-lez-Bourg en Bresse, Marguerite lui fit remettre le 14 juillet 1510 par son trésorier, Diego Florès, le payement de trois années finies à Pâques, de ses gages et pension, et le nomma en outre son peintre et « varlet de chambre[2] ». Dans le but de diminuer la dépense, la princesse avait le projet d'employer l' « albastre » pour une grande partie de l'œuvre; elle avait chargé Lemaire de faire des recherches à ce sujet et de lui en envoyer des échantillons, ce qu'il fit; en réponse, elle lui écrivit d'Amiens, le 10 octobre 1510 :

« Nous trouvons, par ceulx qui se y cognaissent, que

1. Voir aux Documents, lettre B. 2. Voir aux Documents, lettre C.

le dict albastre n'est aucunement bon pour nos dicts ouvraiges[1]. »

Le 22 novembre, Lemaire lui écrivit de Bourg pour se disculper, puis termine ainsi sa lettre.

« Par la voix et le dire d'un chascun il serait désormais temps de commencer vostre esglise[2]. »

Cette lettre est la première parlant de l'édification de l'église, qui devait cependant tenir tant au « cueur » de la princesse, et l'on est surpris de voir que jusqu'à ce jour il n'est question que des trois sépultures; d'où l'on peut conclure qu'elle se préoccupait beaucoup plus de ces tombeaux que de l'église, ou peut-être que ses ressources étaient absorbées par la construction du couvent; dans tous les cas, il est évident que ce retard ne provenait en rien du fait de Jehan Perreal.

Cette lettre de Lemaire amena Marguerite à demander à Perreal, son peintre, « riche de science, d'entendement, d'ingéniosité, d'audace, d'honneur, d'avoir et d'auctorité[3] », de lui faire un « patron ou plate-forme » pour l'église. Le 4 janvier 1511, il lui répondit qu'il serait très joyeux de s'y employer et de l'aider de tout ce qu'il a vu, mais que c'était une chose « que ne se faisait pas sans y penser, tant au lieu qu'à sa convenance et selon ce qu'elle désirait »; et à Louis Barangier, son premier secrétaire et maître des requêtes, il parle[4] de la même affaire, mais en termes plus précis : après lui avoir donné des détails techniques sur les diverses qualités et défauts de l'albâtre, il l'engage à conseiller à Madame de faire lesdites sépultures de marbre blanc « prins à

1. Voir aux Doc. (lettre D, 10 oct.).
2. Voir aux Doc. (lettre D, 22 nov.).
3. Voir aux Documents (lettres E F).
4. Voir aux Documents (lettre D).

Gênes et de marbre noir prins à Liège », ainsi que la « royne » (Anne de Bretagne) a fait, car sans mentir, l'œuvre sera « perpétuelle et de princesse », tandis que « l'albastre ne saurait durer quatre cents ans, non pas trois ».

A l'appui de ce conseil, Perreal joignit le plan de la sépulture du duc de Bretagne, « tout ainsi qu'elle est faicte sans y adjouster ne diminuer avec les mesures et les prix payés aux ouvriers ».

Quelques jours après, en février, la princesse lui écrivit de Malines une lettre officielle lui apportant sa nomination de contrôleur de l'édifice de Brou, l'inscription de son fils au rôle des bénéfices du comté de Bourgogne, et lui exprimant le désir de connaître le marché de Michel Colombe pour le fait des sépultures, ainsi que le temps qu'il demande pour les exécuter.

En voici le texte :

« Marguerite Archiduchesse d'Austrie, ducesse et comtesse de Bourgoigne, duagière de Savoie, très-chier et bien amé, nous avons receu vos lettres, et puisque Jehan Lemaire nous a layssé[1] nous ne voulons avoir aultre contrerolleur en nostre édifice de Brou que vous-même; pour ce quoy entendre, nous désirons sçavoir quel marchié Michel Colombe a avec vous, pour le faict de nos sépultures et dans quel temps il pourrait avoir parfaict.

« Quant à vostre fils, le ferons mectre au roôle des bénéfices de notre conté de Bourgoigne.

« Escript de Malines, le.... jour de febvrier xv^{c}xi.

« MARGUERITE. »

1. Lemaire avait quitté le service de Marguerite pour accepter la charge d'indiciaire et d'historiographe de la reine Anne de Bretagne.

Ainsi qu'on le voit, l'église n'était pas commencée au mois de janvier 1511, Jehan Perreal allait en faire le plan et Marguerite lui en témoigne sa satisfaction.

Le 30 mars 1511, il écrit de Blois à Louis Barangier :

« Monsieur, tous les patrons sont faiz et bien enquessez; je le mande à Madame..... Vous voiez la payne que je prends et de bon cuer, tant en inventions que patrons. Et sur ma foy, les derniers pourtraiz ou patrons que j'ai fais, tant celuy de l'esglise que des trois aultres, m'ont donné beaucoup de mal et toujours y va du mien, tant aux alées que venues et aultres dépenses. Mais surtout ce m'est un grand rompement de teste, tant pour inventer que pour faire au gré de Madame, qui est le tout[1]. »

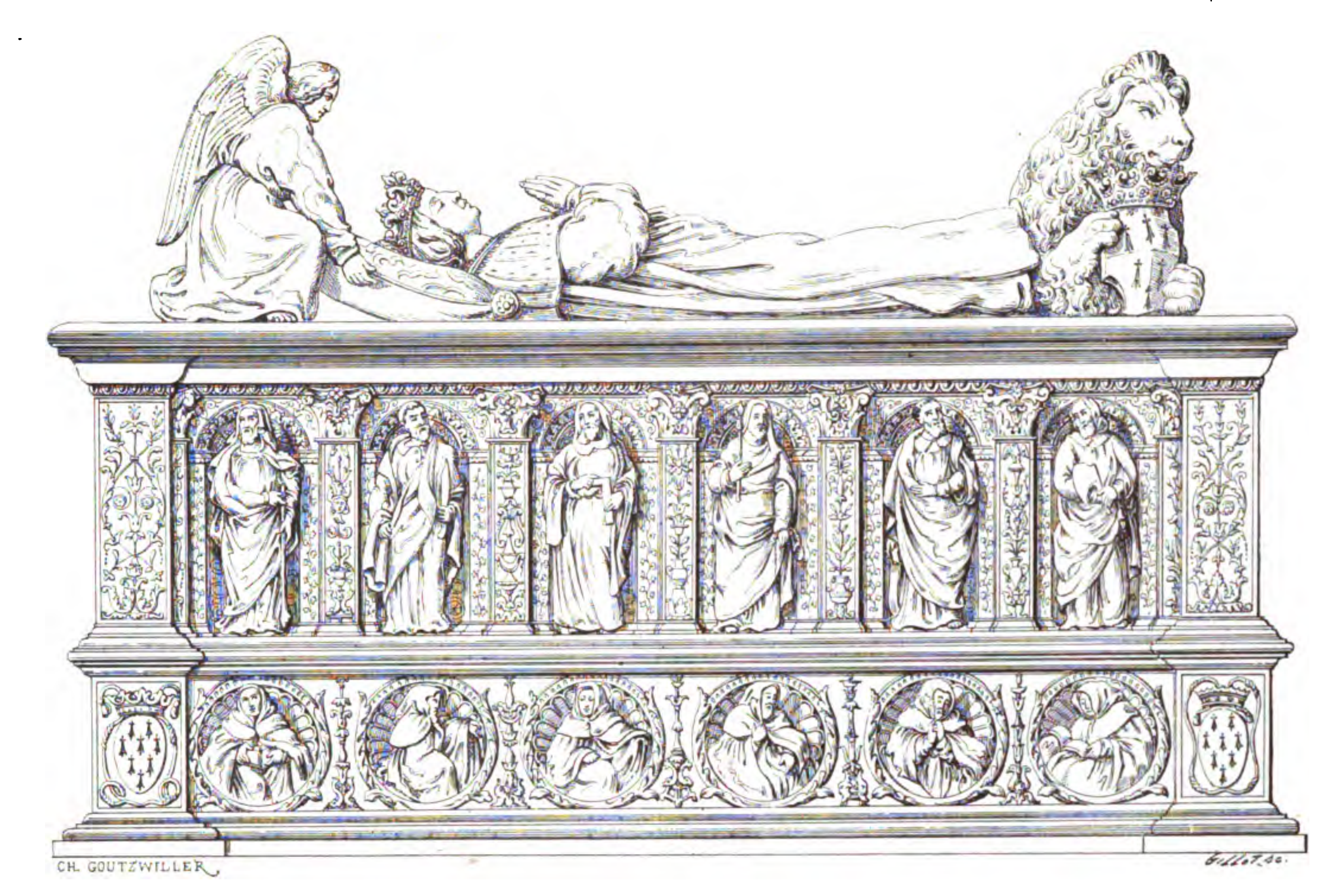
Jehan Perreal se plaignait, en outre de ses dépenses, du manque de zèle des conseillers municipaux, mais particulièrement d'un sculpteur de Salins, nommé maistre Thibault, mauvais ouvrier, qui lui était particulièrement hostile et qu'il désirait remplacer par Michel Colombe et ses neveux.

Après le départ du roi Louis XII, de Lyon pour Blois, le 9 septembre 1511, Jehan Perreal se rendit à Bourg, avec les maîtres maçons Henriet et Jean de Lorraine « tous deux très grands ouvriers en l'art de massonnerie, pour besoigner aux pourtraicts de l'esglise[2] ».

Il rendit compte de sa visite, le 8 octobre suivant, à

1. Voir aux Documents, lettre H.

2. Charvet, p. 81 et 82, « Jehan de Lorraine, maistre de métier (massons), maistre jurez de la ville de Lyon en 1511; il a coopéré comme maistre de l'œuvre et maître masson à la plupart des ouvrages exécutés à Lyon, pont du Rhône, hôpitaux, hôtel de ville, etc. » Quant à Jehan Henriet, c'est à la cathédrale de Lyon qu'il a travaillé.



TOMBEAU DE FRANÇOIS II, DUC DE BRETAGNE ET DE MARGUERITE DE FOIX

(COTÉ DROIT)

Louis Barangier dans une lettre restée longtemps inédite[1].

« Monsieur, je vous averti que je, avec Jean Lemaire, me suis transporté au lieu de Bourg et nous sommes présentez à mes dits seigneurs et avons mené deux maistres massons et avec ceulx de Brou avons bien calculé, spéculé et regardé le lieu tant à bastir que celui qui est basti pour les frères, et fismes par cordeaux pour mieux juger du tout, mais considérant le bastiment, jà fait qui n'est pas peu, nous sommes tous d'un accord délibéré de faire une esglise à iceluy correspondant.

« Considérant plus faire ouvrage de fille d'empereur que pour aultre regard. Sy me suis mis après et ay fait une plate-forme que Monsieur l'indiciaire porte.....

« Monsieur, je vous ay bien voulu escripre au long à fin qu'il vous plaise de donner à entendre à Madame que je vouldroie avoir autorité à tout le moins de conduire les choses à la vérité, je dis pour l'amour de la sépulture, de quoy je suis bien empesché avec l'homme que scavez[2] et croy que je ne scay que je feray, combien que je faiz faire les patrons, depuis que j'ai sceu que Madame veult qu'il se face[3].

« Maistre Jehan Lemaire vous dira bien la douleur ou trouble en quoy j'en suis.

« Monsieur, je vous rescrips non pour vous rompre la teste, mais pour vous donner à entendre que si Madame se

1. Documents, lettre J. Nous donnons à la fin le fac-similé de l'original qui fait partie de notre cabinet.

2. Le sculpteur Thibault qui le critiquait, disant qu'il n'était que peintre.

3. Mme Marguerite tenait évidemment beaucoup à ces patrons de Perreal, quoi qu'en ait dit M. Baux.

veult servir de moy en tel cas comme de l'esglise et sépulture, certes il est forcé que je soie obéy en ce qu'elle veult et ce qui sera de raison ou je ne viveroy pas comme j'ay acoustumé qui est que toujours j'ay aymé science et la perfection d'icelle.

« Monsieur, l'indiciaire vous dira au vray ma bonne volonté. *Justa illud difficile est indigenti bene operare.* Ce n'est pas ce qui me mainne, mais c'est de bien commencer, de non avoir faulx rapports et estre obéy en bien faisent. »

Lemaire, qui était allé à Tours pour faire faire les patrons des sépultures en terre cuite par Michel Colombe, afin d'obéir aux ordres de Marguerite, lui écrivit de cette ville le 22 novembre 1511[1].

« Ce brave homme est fort ancien et pesant : c'est à savoir environ quatre-vingts ans; il demandait le terme jusqu'à Pâque pour ce travail, il faut que je le gagne par doulceur et longanimité, mais je feroy tant que je réduiroy le tout à trois mois : Je vous assure, Madame, que vous aurez un des plus grands chiefs d'œuvre qu'il fit en sa vie; car vous verrez la sépulture de feu Monseigneur en toute perfection comme elle sera.

« Le gisant aura cinq pié et demi de longueur, les vertus demi pié et toutes les autres imaiges à la correspondance; et la massonnerie qui sera grand chose en toute perfection, comme si vous la voyez en grand volume, tellement que les ouvriers qui besoigneront après seront tenus de l'ensuivre à toute righeur, en réduisant le petit pié au grand..... »

Pendant ce temps, Perreal, qui résidait à Lyon d'où il

1. Voir aux Documents, lettre I.

allait à Bourg quand il était nécessaire, avait terminé le plan de l'église de Brou; il avait reçu de Bois-le-Duc une lettre de Marguerite d'Autriche, à laquelle il répondit le 1er décembre 1511 [1].

« Madame, je vous avise que j'ay faict le patron ou pourtraict de la dite esglise et y ay faict tout ce que j'ay peu inventer et que j'ay veu partout où j'ay esté. Vray est que l'on peut adjouster tout ce qu'il vous plaira, aussy l'ay mis soubz vostre correction comme verrez par mes lestres. Il y a plus de deux moys que tout est faict, mais comme j'ay pu savoir, Jehan Lemaire est demouré malade sur les champs, comme l'on m'a dict, il a esté à Tours vers Michel Colombe pour solliciter les patrons que je faiz faire de la sépulture et y a esté longtemps comme il m'a rescript. Je croy qu'il est sur les champs pour tirer vers et portera tout [2].

« Madame, je vous ay rescript par Jean Lemaire, si vous entendez que de vostre église je y aye l'œil ainsy que m'ayez rescript, il faudrait que j'eusse par vous quelque peu d'autorité et pour vostre profit, car à présent je n'y ay pas grand crédit. Ce que j'en dis est afin tendant de bien conduire vos affaires, car ce dis-je pour maistre Thibault du quel ne puis *chevir* (donner satisfaction) et ne puys avoir ouvriers tant qu'il y sera, et puys il ne sait rien et veult tout faire. Il a receu cent escus et ne veult bailler argent pour payer les petits patrons que je fais faire, maiz les paye de mon argent. — Madame, vous en ferez ce qu'il vous plaira, mais avec luy ne sauroie vivre. Je aimasse mieulx avoir entre-

1. Bois-le-Duc, ville du Brabant. Documents, lettre K.

2. Jean Lemaire s'était rompu le bras et était allé se faire soigner à Lyon.

pris tout seul, car aussy bien faut-il que je fasse tout et que je mette les ouvriers en œuvre et que je les envoye quérir. »

Un artiste doit en effet être libre de travailler d'après ses réflexions et d'après ses principes, et quand il a mûri son projet et qu'il a le degré de talent dont il se sent capable, il faut qu'il puisse le produire avec des aides de son choix tenus de lui obéir. Il est évident que si les grands maîtres avaient agi autrement, nous n'aurions rien à puiser dans leurs ouvrages.

Ces deux lettres des 8 octobre et 1er décembre 1511 sont des plus importantes parmi celles qui ont été conservées touchant la vie de notre artiste, parce qu'elles nous dévoilent la source de la mésintelligence qui éclata entre la princesse et Jehan Perreal, et amena bientôt après la rupture de leurs relations.

Plus nous approchons du moment où va définitivement commencer l'exécution des sépultures et de l'église, plus nous voyons grandir les préoccupations de Perreal à ce sujet, ne voyant autour de lui, à Brou, que des sculpteurs médiocres ou incapables dont le mauvais vouloir était évident. L'hostilité d'un chef lui donnait surtout de justes motifs de craindre une mauvaise exécution de l'œuvre qui lui avait donné tant de peine, tant de soucis, tant « de rompement de teste », et que Michel Colombe et Jehan Lemaire, deux excellents juges dans cet art, qualifiaient de grand chef-d'œuvre [1].

1. Nous avons donné une preuve de la sûreté du goût de Lemaire dans un couplet de son poème *De la plainte du désiré* imprimé en 1509, en désignant cinq peintres arrivés de son temps à la gloire et que la postérité a confirmés : Léonard de Vinci, Bellini, Pérugin, Jean van Eyck et Jehan Perreal, dit Jehan de Paris.

Dans le trouble et le tourment de son esprit, il demandait à Marguerite d'Autriche, comme on le voit dans chacune de ses lettres, à être seul directeur des travaux et d'avoir pour aides Michel Colombe et ses neveux, qui l'avaient aidé dans l'exécution du tombeau du duc de Bretagne et dont il était sûr, en remplacement du sculpteur Thibault « qui ne sait rien et veut tout faire, avec lequel il ne saurait vivre, ni avoir aucun bon ouvrier, tant qu'il y sera ».

Mais Marguerite était trop autoritaire pour abandonner ainsi la direction de son entreprise[1]; elle en avait calculé la dépense d'après ses revenus qui étaient médiocres et qu'elle ne voulait pas dépasser.

Cette persistance de Perreal à demander la direction et le choix des ouvriers, à recommander l'emploi du marbre de préférence à l'albâtre, etc., etc., qui, évidemment devait la faire sortir des limites qu'elle s'était fixées, la contraria vivement. Nul doute qu'elle forma alors le projet de l'éloigner; à ce motif de défaveur il faut joindre, aussi, des intrigues de palais, des propos, des médisances, dont on

1. « S'apercevant de la répugnance que les affaires inspiraient à Philibert le Beau, René, bâtard de Savoie, son frère naturel, s'était fait revêtir du titre de lieutenant général des États de Savoie et bientôt disposa de tout. Lorsque Marguerite devint l'épouse de Philibert, l'ascendant ainsi exercé par le bâtard de Savoie fut mis à une rude épreuve. Le caractère de cette princesse et la fermeté de sa volonté ne pouvaient s'accommoder de ce partage d'autorité: elle s'appliqua donc à éloigner un gouverneur qu'elle ne pouvait pas souffrir. La lutte fut ardente mais décisive. René se réfugia à la cour de France, et, après son départ, Marguerite dirigea sans contrôle les affaires de Savoie et des pays de Bresse. » (Jules Baux, *Histoire de l'église de Brou.*)

Ce fut à cette époque que la ville de Bourg fit graver, par un orfèvre du pays, nommé Marende, une médaille où l'on voit les bustes affrontés de Philibert et de Marguerite dans un champ de marguerites et de lacs d'amour.

trouve les traces dans la lettre de Perreal à Marguerite datée de Blois du 20 juillet 1512[1].

« Madame, ce porteur Diret a passé à Bloys, de son retour de Bretaigne, et a parlé à moi. Je dis à la Royne comme il n'a pas faict comme debvoit et qu'il a esté mal recully. La dicte dame a dict que se elle l'eust sceu, elle y eust mis remède, et m'a dict que luy die que se on luy faict desplaisir à son retour vers vous, qu'elle le réparera. Cecy je dis pour ce qu'il est venu ung homme vestu d'une robe de camelot noir qui a porté lestre à la Royne, de par vous et de vostre main signée, qui disoit qu'il lui plust vendre de ses navires de Bretaigne pour vous et que en aviez à faire.

« Madame, la Royne par le dict homme vous faict response. S'il est vrai ou non, vous le pourrez sçavoir; je l'ay dit à ce porteur Diret. »

On sait que Marguerite n'oublia jamais l'affront que lui avait fait Charles VIII. Sa jalousie contre la jeune reine s'étendait jusqu'aux personnes qui lui étaient dévouées, comme était Jehan Perreal, qui faisait de fréquents séjours au château de Blois.

Quelques jours après, le 3 décembre 1511, Michel Colombe adressa de Tours à Madame Marguerite, suivant la demande qu'elle en avait faite à Perreal par sa lettre de Malines, février 1511, le marché qu'il avait conclu, ainsi qu'il suit[2]:

« Je Michel Colombe, habitant de Tours, et tailleur d'ymaiges du roy, nostre sire, tant en mon propre et privé nom, comme ès noms de Guillaume Regnault, tailleur d'y-

1. Documents, lettre N. 2. Documens, lettre L.

maiges, Bastyen François, maistre masson de l'église de de Sainct-Martin de Tours, et François Colombe, enlumineur, tous trois mes neveux, confesse, promect, affirme et certifie en foy de loyal prud'homme les choses qui s'ensuivent être véritables, tant pour le présent et passé, que pour l'advenir; et ce pour la descharge et acquit de Jehan Lemaire, indiciaire et solliciteur des édifices de très haulte et très excellente princesse madame Marguerite, archiduchesse d'Austriche et de Bourgoigne, duchesse douairière de Savoye et contesse palatine de Bourgoine.

« C'est assavoir tout premièrement, je confesse ès noms que dessus avoir eu et reçeu de ma dicte dame, par les mains de son dict indiciaire, Jehan Lemaire, la somme de quatre vingts quatorze florins d'Allemagne, à vingt sept sols six deniers tournois pièce, qui reviennent à la somme de six vingtz huyt livres treize sols tournois monnoye du Roy, présentement courante. Et ce pour nos peines, labeurs et salaires de faire la sépulture en petit volume de feu de bonne mémoire, Monseigneur le Duc Philibert de Savoye, mary de la dicte dame, *selon le pourtraict et très belle ordonnance faicte de la main de maistre Jehan Perreal de Paris, peinctre et varlet de chambre ordinaire du roy, nostre dict seigneur;* de laquelle somme de quatre vingtz quatorze florins d'or d'Allemaigne revenans à la dicte somme de six vingt huyt livres XIII sols, je me tiens pour content et bien payé et en présence ès noms que dessubs, les dicts Jehan Lemaire, solliciteur pour Madame, et tous aultres à qui il appartiendra. Et de laquelle sépulture je Michel Colombe, dessubs nommé, feroy de ma propre manufacture sans que aultre y touche que moy, les patrons de terre cuite, selon

la grandeur et voulume dont j'envoye à ma dicte dame *deux portraicts, l'un en platte forme pour le gisant, l'aultre en élévation*, faiz les diz patrons, des vertus de la main des dicts François Colombe, enlumineur, et Bastyen François, masson, mes nepveux.

« Et le dict Bastyen fera de pierre de taille toute la massonnerie servant à la dicte sépulture en petit volume par vrayz traictz et mesures, tellement que, en réduisant le petit pié au grand, Madame pourra veoir toute la sépulture de mon dict feu seigneur de Savoye, dedans le terme de Pasques, pourvu que aucun inconvénient ou fourtune ne surviengne au dict Coulombe durant le dict temps : et iceulx patrons je prometz loyaument, à l'aide de Dieu, faire pour ung chief d'œuvre, selon la possibilité de mon art et industrie.

« Oultre plus, pour ce que le dict solliciteur Jehan Lemaire nous a affermé que Madame désire d'estre servye en ses édifices de gens meurs, graves, savans, seurs, certains, expérimentez, bien conditionnez, et observant leur promesse comme bien raison le veult, mesmement de ceulx que je dessubs nommés, assureroy à ma dicte dame estre telz; d'icy, et dejà j'asseure et afferme que Guillaume Regnault, tailleur d'ymaiges, mon nepveu, est souffisant et bien expérimenté pour réduire en grand volume la taille des ymaiges servant à la dicte sépulture en ensuivant mes patrons, car il m'a servy et aidé l'espace de quarante ans ou environ, en telle affaire, en toutes grandes besoignes, petites et moyennes, que, par la grâce de Dieu, j'ay eues en main jusque aujourd'huy et auroy encoire et tant qu'il plaira à Dieu. Mesmement il m'a très bien servy et aidé en la dernière euvre que j'ay achevée; c'est assavoir la sépulture de duc François de

Bretaigne, père de la Royne; de laquelle sépulture j'envoye ung pourtraict à Madame.

« D'aultre part, le dict Bastyen François, gendre de mon dict nepveu, s'afferme estre souffisant pour exploicter et dresser, en grand volume, les patrons de la dicte sépulture, quant à l'art de massonnerie et architecture. Lesquels patrons seront faictz en petit volume, de sa main propre.

« Et après les dictz patrons achevez, dedans le terme de Pasques, dessubs dict, et iceulx estoffés de paincture blanche et noire, selon ce que la nature du marbre le requiert, par le dict François Colombe, enlumineur, la taulette de bronce dorée et les lisières, armes, fourries d'ermines, carnations de visaiges et de mains, escriptures, toutes aultres choses à ce pertinentes fournies, selon que le debvoir le requiert; je dessoubz signé prometz envoier les dicts Guillaume Regnault, mon nepveu, et Bastyen François, son gendre, porter la dicte sépulture en petit volume à Madame, quelque part qu'elle soit, dedans le terme de la purification de Notre-Dame.

« Ensemble l'élévation de la platte-forme de son esglise mesmement touchant la sépulture des deux princesses dont nous avons les pourtraictz et tableaux, faicts de la main de Jehan de Paris, et aussi le dict Bastyen François portera la montée de l'élévation du portal et des arcz boutans par dehors; pour lesquelles choses estre faictes par les dictz Bastien François, j'ai retenu le double.

« Le double de la platte-forme de la dicte esglise du couvent de Sainct-Nicolas de Tolentin lez Bourg en Bresse, *icelle platte-forme faicte et très bien ordonnée sur le lieu, mesurée de la main de maistre Jehan de Paris, avec l'advis,*

en présence de maistre Henriet et maistre Jehan de Lorraine, tous deux très grans ouvriers en l'art de massonnerie.

« Et quand les dicts Guillaume et Bastyen, mes nepveux, auront présenté la dicte sépulture en petit volume à ma dicte dame, et icelle dressée en sa présence, et déclaré toutes les circonstances et dépendances d'icelle, s'il plaît à Madame, j'entreprendroy volontiers la charge et marche d'icelle, faire réduire en grand volume par le dict Guillaume, tailleur d'ymaiges, et Bastyen, masson. Lesquels j'envoiroy sur le lieu du dict couvent lez Bourg en Bresse. . . . . Et avons convenu avec le dict Jehan Lemaire, que chascun de mes dicts nepveux aura par jour, compté depuis leur partement de cette cité de Tours, dont je feroy certiffication par mes lettres jusques à leur retour, la somme de V Philippus d'or, vallant XXI sols tournois, sauf ce qu'il plaira mieulx tauxer à Madame et recognoistre leurs labeurs et diligence, comme moy et les miens avons parfaite confiance en son excellence très renommée, laquelle nous tous désirons servir de bon cuer, s'il lui vient à plaisir. . . . .

« *Signé :* MICHEL COLOMBE, FORMON
ET LEMAIRE. »

Le 14 mai 1512, Lemaire écrit de Blois à la princesse, que François Colombe « nepveu du bon maître » est allé à Dieu, « mais que maistre Jehan Perreal a terminé les patrons de bon cœur dont les aultres étaient payés, c'est-à-dire qu'il a estoffé les dicts patrons de couleurs, qui est un grand chef-d'œuvre[1] ». . . . .

« Madame, en ensuyvant les lettres que derenièrement je

1. Documents, lettre M

vous escrivis, quand il vous plaira envoyer quérir les dicts patrons, il me semble que, pour le bien de l'œuvre, il serait bon d'envoyer par deçà ung homme bien entendu et qui vous sceut rapporter ce qui est du mestier touchant l'œuvre et les marchiez tant de bouche comme par escript, et mesmement les intentions des deux maistres, Michel Colomb et Jehan Perreal, avec ce que j'en ay aprins de ma part. »

Le 20 du mois de juillet, c'est Perreal, qui, de Blois lui écrit[1] pour lui demander si elle a reçu « la sépulture et les images que son varlet de chambre Pierrechon lui a portées, ne scay sy elle les a reçues entières, mais aultrement m'en déplairait.

« Madame, Michel Colombe faict les dix vertus comme il a promis, j'ai faict l'ordonnance et patrons pour faire ces dix vertus. Il est après. Je ne sçay si serez contente de ce que les ay ainsy accoustrées, tant blanchy les images que dorez et faire visaiges, s'il vous plest ainsy, ce me sera plaisir. Mais je doubte que pour le *temps vous estes lasse de Jehan Perreal*, *tant pour paroles raportés que aultrement*, mais à moy, je n'ay seulement parlé, mais ay faict et reffaict au mieulx que j'ay pu et feray toutes fois qu'il vous plaira me commander. . . . .

« Madame, *puisque ainsy est que de moy n'avez plus affaire,* je vous supplie au moins qu'il vous plaise me commander et mander si je feray les vertus blanches, comme le reste que je vous ay envoyé. »

Marguerite laissa cette lettre sans réponse, Perreal en fut froissé; il l'était depuis quelque temps par le peu

1. Documents, lettre N.

d'autorité qu'il avait dans la direction des travaux, ce qui lui donnait peu de crédit.

N'ayant pas été admis près d'elle pour se justifier, fournir ses preuves et donner des explications contre ses ennemis, il se voyait desservi auprès d'elle par ses conseillers et se sentait découragé; prévoyant sa disgrâce, il se décida à lui écrire de Blois, le 17 octobre 1512, une lettre[1] dont voici un extrait :

« Madame, je ne puis tenir de vous escrire, car amour ancien me contrainct, et ce sçavez, mais à présent je cognais que vous querez me rebuter; ce que de votre part se faict, et de mon costé ne se fera. Combien que maulgré Dieu ne seroy, en paradis, bien cognais que de vous..... mais comme j'ai piessa mandé à M. Loys Barangier, il ne me chault des porteurs et inventeurs de menteries, tant pour J. Lemaire dont vous pensez par rapport que soit cause.

« Je croy que vous n'avez plus en moi nul vouloir, à l'occasion d'aulcuns rapporteurs, comme l'on m'a dit d'ung quidam qui vous a raporté tant et tant de menteries que tout ne vault rien. Mais un bien me réconforte, que telle et bonne princesse ne ajoustera foy aux menteurs, cognoissant que de ma vie je ne fis, ne vouldrois fère que ce que vous avez veu, non pour les biens, mais par amour et honneur que je vous doy. Et se d'avanture cette maudite guerre est cause de retarder tant de bien, mauldit soit qui en est cause. A moy n'en est à cognoistre. Mais tant vous dis que vouldroys estre VIII jours avec vous, à vostre plaisir, et je vous dirois que valent les grans et les petits.

1. Documents, lettre O.

« Madame, si tant il vous plaisoit me donner ceste joie que de me mander que je me déporte de plus vous escripre, et que ainsi vous plaise, je prendroie passience et maulgré moy; et me fera mal à jamais d'avoir perdu l'amour de telle dame que toute ma vye j'ay aymée et que j'aymeray, combien que peu vous en proufite.

« Or, Madame, je vous suplie, en l'honneur de Dieu, qu'il vous plaise me mander que je me taise, ou que je suis vostre serviteur, car des biens de ce monde ne me chault..... » Etc. etc.

Cette lettre, la dernière de Jehan Perreal, mit fin à ses relations avec Marguerite qui la laissa sans réponse. Il ne pouvait se faire illusion plus longtemps : elle lui retirait sa faveur, elle possédait le plan de l'église de Brou et les modèles des statues pour les tombeaux. C'était ce qu'elle voulait; il ne lui était plus indispensable depuis qu'il les lui avait livrés, et elle pouvait les faire exécuter en albâtre, etc.

Blessé d'être forcé d'abandonner ces superbes projets pour lesquels son âme s'était depuis longtemps sincèrement éprise, on voit percer à chaque phrase une profonde indignation de cette injustice dont il paraît avoir souffert et qui lui donnait droit de se plaindre, car il ne reçut aucune indemnité pour cette œuvre remarquable, fruit de son génie et de ses rompements de tête.

Peut-être eût-il fait plus sagement de ne pas exhaler sa plainte en termes si rudes. La vivacité de son caractère ne le lui permit pas, il eut cela de commun avec Michel-Ange[1].

1. « Ce grand artiste désirant se rendre à Florence, pendant qu'il travaillait à la Sixtine, alla demander de l'argent au pape qui lui dit : « Quand

Quoi qu'il en soit, reconnaissons qu'il y a loin de ce caractère noble et fier qui élève le talent d'un artiste à l'égal de la grandeur souveraine, avec le ton de suppliant que quelques personnes lui ont prêté; il n'adressa aucune requête, ce qui aurait impliqué de sa part un manque de dignité, dont il fut toujours incapable, car son caractère resta toujours à la hauteur de son génie. Il était, écrit Lemaire à Barangier le 15 janvier 1511, riche de science, d'audace et d'honneur.

Ajoutons qu'à cette époque, au milieu des circonstances les plus difficiles, on vit rarement les grands artistes céder aux sollicitations de l'intérêt personnel et négliger la dignité de leur vie.

Bien différent était le caractère de Marguerite d'Autriche. Voici un extrait du journal de voyage d'Albert Dürer qui nous fait voir, sous son vrai jour, son caractère et explique sa conduite avec Jehan Perreal et avec tous les artistes qu'elle attirait à elle, en les flattant du titre de « chier et bien amé », en usant d'aimables avances et de belles promesses pour les exploiter impunément, puis s'en débarrassait sous un prétexte quelconque, sans bourse délier.

A l'arrivée d'Albert Dürer à Bruxelles, Marguerite, régente des Pays-Bas pour son neveu Charles-Quint, lui dépêcha un officier de la cour, chargé de lui promettre les bonnes grâces de la régente et celles de l'empereur. Pour répondre à tant de politesse, le graveur de

« finiras-tu ma chapelle? — Quand je le « pourrai, répondit Michel-Ange. — « Quand je le pourrai!....., » reprit l'irascible pontife; et il le toucha de son bâton. Michel-Ange retourna chez lui, mit ordre à ses affaires et était sur le point de partir, quand le pape lui envoya son favori Accursio, avec ses excuses et 500 ducats. » Condivi, page 29.

Nuremberg offrit à Marguerite d'Autriche quelques-unes de ses belles estampes : le *Saint Jérôme* assis, gravé sur cuivre, avec une finesse si merveilleuse; un exemplaire de la *Passion*, et il finit par lui faire don de sa collection complète, en y joignant deux sujets dessinés sur parchemin avec beaucoup de fatigue et de soin et qu'il estimait trente florins.

Mais déjà l'intrigue l'environnait, l'envie lui dressait des pièges, si bien qu'après d'aimables avances, Marguerite parut bientôt changer d'humeur à son égard.....

Malgré son économie et ses laborieuses habitudes, Albert Dürer se trouva dans la gêne. Blessé du contraste qu'il remarquait entre le somptueux accueil des premiers jours et les étranges procédés qui avaient suivi, il mit en grosses lettres[1] sur son carnet de voyage ces lignes vengeresses :

« Dans toutes mes transactions, durant mon séjour aux Pays-Bas, dans toutes mes dépenses, ventes et autres affaires, dans tous mes rapports avec les hautes et basses classes, j'ai été lésé spécialement par Mme Marguerite d'Autriche, qui ne m'a rien donné en échange de mes présents et de mes travaux. »

Nous pourrions citer, à l'appui de ces procédés indélicats, d'autres faits; celui, par exemple, dont elle usa avec don Diego Florès, l'un de ses trésoriers, qu'elle renvoya de son office de receveur général, après lui avoir subtilisé de la

1. Journal de voyage d'Albert Dürer dans les Pays-Bas en 1520 et 1521, journal publié par de Mürr, dans le tome X de son *Journal des arts*. — Il est traduit en français (par A. Weill) dans le *Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire*.

même manière deux admirables tableaux de Jehan van Eyck, l'un desquels est le chef-d'œuvre, maintenant conservé à la galerie nationale de Londres sous le numéro 86 du catalogue, représentant le *Mariage d'Arnolfi*; il portait alors les armes du trésorier sur le volet, destiné à garantir l'image[1]. Ce tableau se voit dans l'inventaire fait par elle-même en 1516 : « Un grand tableau qu'on appelle Hernou-le-fin, avec sa femme dedans une chambre, qui fut donnée à Madame par don Diego. » Mais ceux-ci suffisent pour éclairer l'un des côtés de son caractère privé et faire apprécier sa conduite avec ses « chiers et amés », ainsi qu'elle appelait ses victimes.

Peu de jours après avoir reçu la lettre de Perreal, Marguerite qui possédait enfin les plans, « pourtraits », dessins, maquettes de l'église et des tombeaux qu'elle avait tant désirés et n'ayant plus besoin que d'un habile « maistre masson », expédia, de Malines, maître Van Boghen avec la

1. *Inventaire des tableaux et objets d'art de Marguerite d'Autriche*, publié par M. Delaborde, p. 24.

L'Art flamand dans l'Est et le Midi de la France, par Alfred Michiels, p. 225.

Ces lignes d'Albert Dürer et le cadeau de son trésorier permettent de présumer que la collection d'objets d'art de Marguerite d'Autriche était composée d'objets qu'elle s'était fait offrir, plutôt que d'objets achetés par elle pour encourager les arts.

Du reste, nous voyons par l'extrait d'une lettre que lui écrivit le frère Loys de Glérins, prieur du couvent de Brou, le 2 septembre 1520, qu'elle payait également mal les travaux qu'elle commandait. « Nous n'avons plus que XV ou XVI florins et n'est possible que la dicte somme puisse fournir plus avant que d'ici à Toussaint et sera forcé d'interrompre, si votre bon plaisir n'est d'y vouloir suppléer, nous pensions que Monseigneur votre escuyer aurait commission d'y pourvoir, lequel nous a dit non avoir pour le présent aultre charge que de visiter votre œuvre. Par ainsi, pourrait vostre dict œuvre cesser cest yver par faulte d'argent, nous en avons bien voulu advertir de bonne heure, pour y adviser d'en faire selon vostre bon plaisir. »

L'Église de Brou, par M. J. Baux, p. 405, quatrième édition.

lettre de recommandation suivante, pour le gouverneur de la Bresse[1] :

« Chier et bien amé. Nous envoyons ce maistre masson qui est ung bon et expérimenté maistre, et des meillieurs qui soient par deça à Brouz, pour visiter nostre édiffice et nous sçavoir faire rapport de toutes choses, et s'il vouldra entreprendre la taille de la pierre qui sera nécessaire, tant pour lesglise que pour les sépultures, ainsi que nostre amé et féal conseillier et secrétaire M[e] Loys Barangier est à plain adverty. Si désirons que le recueillez et recepvez bénignement et luy faictes tout le port, faveur et assistance que bonnement vous sera possible, affin qu'il ayt ochoison destre tant plus enclin à nous y faire service, et vous nous ferez plesir. »

Quelques jours après, Louis Barangier écrivit de Dôle à Marguerite d'Autriche :

« Madame, suivant ce qu'il vous a pleu m'escrire, ay faict toute adresse à maistre Louis van Boghen, maistre masson, lequel a bien et au long veu votre édifice de Brouz et la treuvé très beau et bien ordonné et y ont honneur les ouvriers; comme il m'a dict, il a aussi veu la place pour faire l'esglise et trouve qu'il n'est besoing de pillots; qu'est grand avantaige.....[2] »

Ainsi donc, le travail exécuté sous la direction de J. Perreal a été reconnu très beau et bien ordonné, et la place pour construire l'église très bien choisie.

Comme l'on ne trouve dans aucun document que

1. Original déposé aux archives de Lille, la suscription manque; nous pensons qu'elle est adressée au gouverneur de la Bresse. Documents, lettre P.

2. Documents, lettre Q, nov. 1512.

Marguerite se soit adressée à un autre architecte qu'à J. Perreal, pour ses travaux de Brou, on doit considérer qu'il en fut jusqu'à ce moment le seul, et que ces lignes sont un éloge à son adresse.

Nous avons vu, dans la lettre B, du 15 novembre 1509, que Marguerite d'Autriche négligeait parfois de payer Jehan Perreal : elle l'oublia de nouveau en cette occasion et il quitta Brou pour ne plus y revenir, sans adresser aucune réclamation.

Ajoutons que Marguerite s'est toujours montrée parfaitement satisfaite des plans et des « pourtraicts » de Perreal, et la preuve qu'elle tenait particulièrement à ce qu'ils fussent fidèlement suivis, c'est qu'elle engagea pour les exécuter un « bon maistre masson », au lieu d'un architecte qui n'aurait pu se défendre d'y introduire des changements.

Quelques personnes ont avancé que Van Boghen était un architecte : c'est une erreur, car son nom se trouve toujours suivi de la désignation de « maistre masson » dans les pièces officielles, et il ne s'était engagé en effet que pour la structure de l'église ou, comme il le dit lui-même dans une requête, pour la maçonnerie.

Du reste, les gages que le Père Rousselet dit[1] « qu'il recevait, d'après des comptes détaillés de la dépense journalière qui se faisait à Brou, comptes qu'il a trouvés dans les archives du lieu, prouvent que, quoique traité avec considération, Van Boghen était payé par jour comme les ouvriers, soit huit sous au lieu de quatre qu'on donnait aux sculpteurs et aux massons. Quant aux autres jusqu'aux manœuvres, ils recevaient environ trois sous. Cette distinc-

1. Le Père Rousselet, Augustin réformé, dernier prieur de Brou.

tion entre l'architecte et le maître masson a toujours été telle que personne ne s'est avisé de qualifier de maîtres massons les architectes Michel-Ange, Bramante, Pierre Lescot et Philibert Delorme ».....

Marguerite fit donc un traité « avec le maître masson Van Boghen, par lequel il s'engagea à soy transporter au couvent de Brou dans le courant du printemps suivant 1513, pour conduire les travaux de l'église et du couvent ».

Puis, elle s'occupa, pour se débarrasser des rapports directs avec les employés, à former une chambre de conseil, dont elle donna la présidence à noble Laurent de Gorrevod, maréchal du comté de Bourgogne, gouverneur de la Bresse, et le confident de ses affaires les plus importantes.

Sous sa direction, elle plaça Pierre Auchement, qu'elle chargea de l'inspection générale et immédiate de tous les ouvriers et manœuvres employés aux travaux de l'église et du couvent, et du soin de les faire travailler; elle commit, pour les payer tous les samedis, le Père Louis de Glérins, prieur de Brou, qui recevait les sommes nécessaires de M. de Marnix, secrétaire et trésorier général de la princesse; il avait en outre à approvisionner le « maître masson » des matériaux dont il faisait la demande; puis, tous les mois il rendait ses comptes aux membres du conseil de Brou[1].

Van Boghen n'étant ni peintre, ni statuaire, mais simplement un bon maître maçon, Marguerite s'occupa de trouver un peintre de tailleur d'images, pour remplacer le neveu de Michel Colombe, Guillaume Regnault, décédé, qui devait réduire en grand volume les sépultures et les images exécutées de terre cuite en petit volume d'après Jehan Perreal,

1. Le Père Rousselet, page 93.

que Pierrechan, valet de chambre de la princesse, lui avait portées de Tours à Malines.

M. de Quinsonnas[1] nous apprend qu'elle avait chargé de ce travail un peintre du nom de Jean de Bruxelles, qui avait un talent spécial pour ce genre de travail; il traçait le dessin sur toile, en blanc et noir, de la dimension que devait avoir l'exécution, aussi grand que « le vif au petit pied ».

Au lieu de renvoyer, après les avoir vues, ces sépultures et images réduites « sur le lieu du dict couvent de Brou », pour les faire en un volume aussi grand que le vif[2], Marguerite les avait gardées à Malines, et il n'est pas douteux qu'elle les faisait reproduire chez elle sous ses yeux, pour bien s'assurer de la ressemblance, « qui est le tout », ainsi que s'exprime Jehan Perreal, par ce peintre Jean de Bruxelles, en grande dimension sur toile en blanc et noir, à l'aide des « pourtraicts » de Jehan Perreal et des modèles de Michel-Colombe. Il est même à présumer qu'initiée et familiarisée comme on le sait aux connaissances les plus variées, elle retouchait parfois elle-même avec le pinceau le travail du peintre, avant de le remettre à Van Boghen qui venait passer les hivers en Flandre dans sa famille, pour rendre compte à Marguerite de l'état des travaux, dont les plans, dans les plus minutieux détails, étaient probablement soumis à sa haute approbation[3]; et à son départ, au printemps, il venait prendre ses ordres pour la campagne suivante et apportait avec lui de Malines les plans et dessins que l'on devait exécuter dans le cours de l'année à Brou.

1. *Matériaux pour l'Histoire de Marguerite d'Autriche*, par M. de Quinsonnas.

2. Documents, lettre L.

3. *Histoire de l'Église de Brou*, par Jules Baux.

Quant aux sculptures, l'exécution en fut confiée à maître Conrad Meyt, originaire de la Suisse, un des plus habiles tailleurs d'images qui ait jamais existés, à des conditions si rigoureuses et si curieuses que je ne puis résister au désir de les faire connaître.

« Premièrement, a esté dict et accordé que le dit Me Conrad se transportera dicy en Bresse au couvent de Brou, pour besoigner aux sépultures que ma dicte dame entend estre faictes en icelle église de Brou; fera les pièces qui s'ensuyvent de sa main, asçavoir les visages, mains et les vifs.

« ..... A esté aussi convenu et accordé que si le dict Me Conrad devenoit ou demourroit malade par le continuel espace de deux mois ou environ, et que par ce le dict ouvraige se retardast, que ma dicte dame y pourroit pourvoir à son bon plaisir, sans quelle demoure en riens lyée par le marché dessus dict envers le dict Me Conrad; et en ce cas, feroit descharge de son dict traictement.

« Et pareillement, si le dict Me Conrad navoit perfaict ce dict ouvraige quil entreprend deans iceulx quatre ans, et que ce fust à sa faulte, que ma dicte dame sera, en ce cas, quicte et deschargee des gaiges quelle luy donne par ses escroes (registres de compte), pour ce dict cas le faire mectre hors diceulx escroes, à tousjours si bon luy semble. Et si a esté devise que moïennant ce traictement dessus dict il en demourera rayé dois le XVe de may prouchain venant que son dict traictement commencera, et aussi longuement qu'il doyra de son dict traictement.

« Et pour savoir si le dict Me Conrad fera son devoir, ma dicte dame veult et entend que, au bout de quatre années dessus dictes, que le dict Me Conrad besoignera,

deux maistres de la chambre des comptes à Bourg, et le prieur et religieux de Brouz qui ont la charge et solicitation de ce édiffice du dict lieu visiteront louvraige que le dict Me Conrad aura faict. Pour et en cas quil ne fust lors parfaict, sçavoir si ce sera procédé à la faulte du dict Me Conrad, ou par faulte de lassistence du dict Me Loys, pour cecy entendu y estre faict et ordonne par ma dicte dame comme il appartiendra. Et s'il est perfaict, le feront visiter par maistres a ce cognoissans, pour savoir sil sera faict et parfaict comme il a promis.

« Lesquelles choses icelluy Me Conrad a promis faire, furnir et accomplir de point en point comme dessus, sans fraulde ni malengyn;

« Et ma dite dame le faire payer et contenter de son dit traictement comme dit est, et luy faire livrer les marbres et albastres nécessaires en place.

« Ainsi faict et conclut à Malines, les jour et an, et presens les dessus dictz.

« *Signé* : MARGUERITE.
« *Signé* : CONRAD MEYT.
« *Signé* : LOYS. »

On ne peut certes enchaîner plus étroitement un artiste, et pas un sculpteur de notre temps n'accepterait de si dures conditions; mais au quinzième et au seizième siècle, à l'exception de quelques artistes d'un caractère noble et fier, les peintres et les statuaires étaient humbles et patients, travaillaient beaucoup à la manière des ouvriers, pour nourrir leur famille, sans impatiences ambitieuses ou vaniteuses, ne négligeant rien pour approcher de la perfection par amour du beau.

C'est par ce traité que Marguerite fit avec Conrad Meyt, qu'elle termina la composition de son personnel, qui dirigea jusqu'à la fin les travaux qu'elle avait entrepris d'élever à Brou.

Nous croyons avoir prouvé, non seulement que jusqu'à l'année 1513, Jehan Perreal fut le seul architecte de l'édifice de Brou, lequel fut trouvé très beau par le « maistre masson » Van Boghen ; mais aussi qu'il fut le seul architecte qui ait fait des plans pour le couvent, pour l'église, pour les sépultures, les « pourtraicts » et les vertus dont Michel Colombe fit les maquettes, qui furent envoyées en Flandre, où elles restèrent aux mains de Marguerite d'Autriche.

Nous allons étudier maintenant les travaux qui existent, puis examiner et nous rendre compte s'ils ont été exécutés avec ces plans, ou à l'aide d'autres plans.

L'église n'ayant guère d'autre intérêt que son but, qui est celui d'abriter les trois sépultures, nous nous y arrêterons peu.

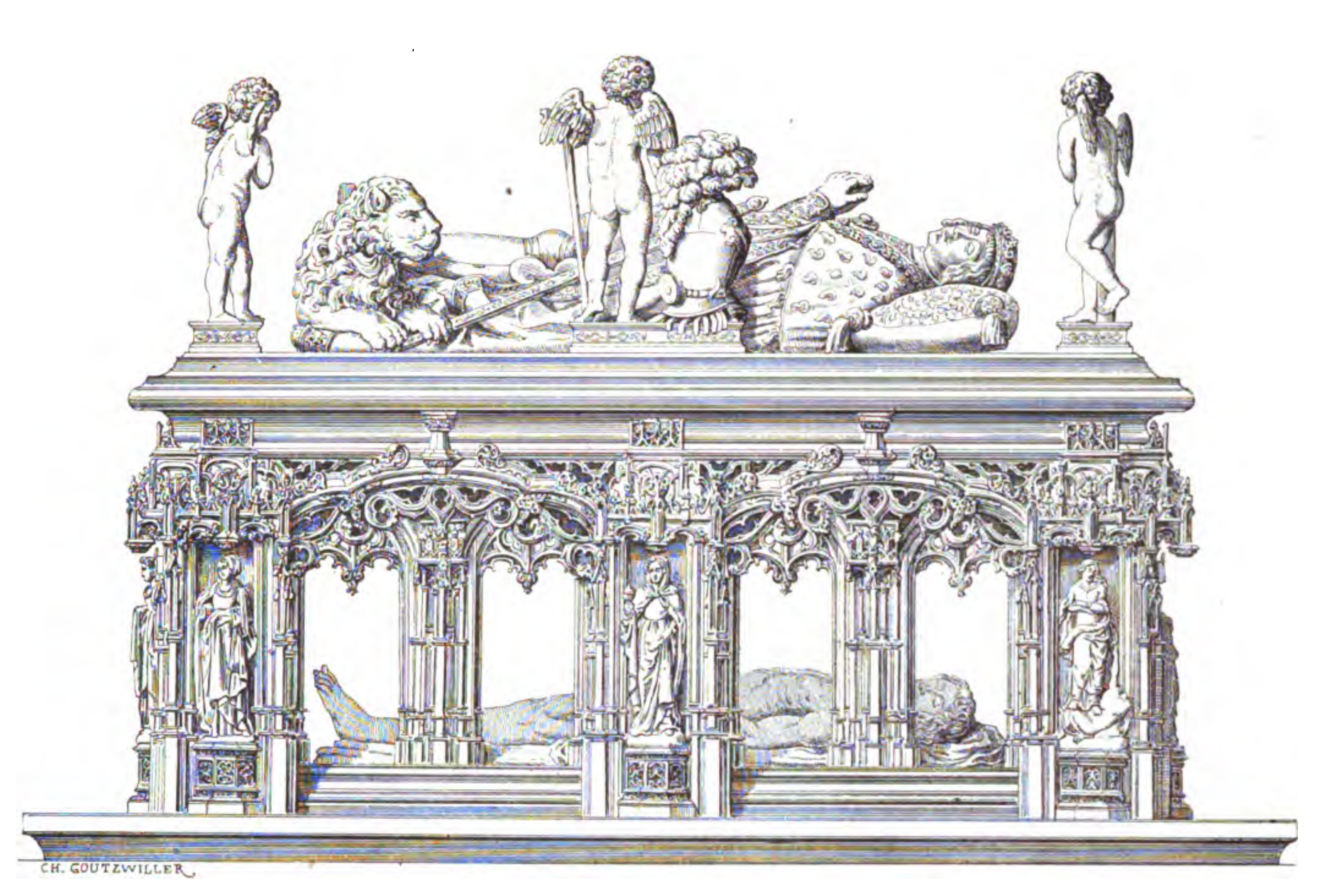
Son architecture, et celle du couvent, est en réalité celle du commencement du règne de Louis XII, ou, si l'on veut, celle du gothique fleuri ou flamboyant, après ses modifications, et avec quelques variétés.

Sa façade se compose de trois corps, décorés à l'infini d'ornements variés, d'une exécution remarquable, trèfles, lacs d'amour, chiffres P. M., fleurs de marguerites, etc., allant jusqu'à la monotonie, ce qui nuit à l'effet; au-dessus du portail, qui est assez beau, s'élève une grande statue de saint André, patron de la Bourgogne, appuyé sur sa croix.

Ce qui frappe en entrant dans l'église, c'est l'abaissement de la voûte et la clarté qui y règne; immédiatement

après, on entre dans le jubé qui sépare la nef du chœur, dont les beautés principales sont les trois tombeaux, la chapelle de la Vierge et les vitraux. Le tombeau de Marguerite de Bourbon est à droite, sous une voûte surbaissée, percée dans le mur; elle est représentée au vif, couchée sur une table noire, vêtue de son manteau ducal, les mains jointes, une couronne sur sa tête, qui repose sur un coussin brodé, ayant à ses pieds un lévrier; son beau visage est tourné vers Philibert son fils; la tête est vraiment belle avec ses traits réguliers et ses yeux doux. Les piliers terminés en pyramides, qui sont placés aux côtés du tombeau, présentent des moulures très fines, qui se détachent du corps de l'ouvrage et s'avancent pour former des niches, où l'on remarque des statuettes en relief; du côté des pieds, sainte Marguerite, patronne de la princesse, foulant aux pieds le dragon, et sainte Agnès, patronne de sa mère. Du côté de la tête, saint André s'appuyant sur sa croix a une expression grave et même belliqueuse, et la charmante sainte Catherine, sous les pieds de laquelle se tord un docteur; l'artiste a su lui donner une gentillesse, une grâce, un air de pureté naïve, qui en font une petite merveille. Plus bas, près du sol, sous la table où est couchée la princesse, l'on voit des génies et des pleureuses qui n'ont qu'un pied de hauteur. Sous leurs voiles avancés, on aperçoit leurs traits délicats, pleins d'une expression de tristesse, et leurs yeux, pour ainsi dire, mouillés de pleurs.

Au milieu du chœur, et presque sur la même ligne que le tombeau de Marguerite de Bourbon, est placé celui de son fils, Philibert le Beau; il y est représenté au vif, couché sur une table de marbre noir, revêtu de son armure,



TOMBEAU DE PHILIBERT LE BEAU, DUC DE SAVOIE, A BROU.

ayant sur ses épaules son manteau ducal qui s'étend jusqu'à ses pieds. Il a sur la tête une couronne, le collier de l'Annonciade au cou, l'épée au côté, et le pied gauche éperonné est appuyé sur un lion; ses mains jointes sont inclinées du côté de sa mère, tandis que sa tête, qui repose doucement sur un coussin brodé, est tournée vers Marguerite d'Autriche, sa femme.

Son corps aussi bien que sa figure justifient bien l'épithète que lui avaient donnée ses contemporains. Philibert de Savoie est en effet un grand et beau duc, aux traits mâles, aux yeux expressifs, à l'épaisse chevelure naturellement bouclée. Étant très jeune, il avait fait partie de l'expédition du roi Charles VIII contre le royaume de Naples. Six génies pleurent en priant autour de lui; deux qui sont aux pieds soutiennent une tablette de marbre où l'on voit les armes du prince; ceux qui sont à la tête en supportent une autre destinée sans doute à son épitaphe; les deux autres tiennent son sceptre, ses gantelets, son casque et sa hache d'armes.

Tout ceci repose sur une table de marbre noir supportée par des piliers de marbre blanc placés eux-mêmes sur une autre table noire qui sert de base à l'édifice, au travers desquels on voit, couchée dans toute la nudité de la mort, la statue en albâtre du prince; un coussin et un suaire forment son lit funèbre. Cette statue, qui est d'une effrayante et grande vérité, est une œuvre des plus parfaites, et peut-être un des plus beaux morceaux en ce genre que la sculpture ait produits.

Les quatre piliers fleuris, terminés en pyramide aux quatre angles du tombeau, sont à deux faces; devant chaque

face, se tient debout une Vertu, et deux autres Vertus sont adossées aux pilastres placés au centre des grands côtés. Ces dix Vertus [1], qui sont en albâtre, ont un caractère particulier, une tournure, une grâce et un charme sans rapport avec le style et la facture des grandes statues; c'est d'un art moins relevé, mais plus original et plus poétique.

Le troisième tombeau est celui de Marguerite d'Autriche; il est à gauche du chœur, à peu près sur le même plan que celui de Marguerite de Bourbon, et contient une double représentation de la princesse, dans le même goût que le tombeau de Philibert le Beau. Ces figures sont couchées sur deux tables de marbre noir élevées au-dessus l'une de l'autre. Sur l'une, on voit Marguerite représentée au vif dans ses habits de cérémonie, avec sa couronne sur la tête; ses mains sont croisées sur la poitrine, et ses pieds sont appuyés sur une levrette. Au-dessous, on aperçoit la princesse morte, couchée sur une table de marbre noir près du sol; on la voit la tête nue; ses cheveux dénoués descendent en boucles irrégulières jusqu'à la ceinture; elle est enveloppée d'une longue robe; elle a les mains jointes et les pieds découverts. L'on remarque à celui de gauche la blessure qui termina ses jours d'une manière imprévue et soudaine; les traits de son visage sont doux et calmes, et d'une grande pureté. Sa tête, finement sculptée, repose sur un coussin garni de dentelles.

Sur la partie supérieure du fronton, on lit sa devise :

Fortune, infortune fort une.

1. Les personnes qui se sont occupées de Brou ont donné à ces statuettes le nom de sibylles, de saintes, etc., tandis que Jehan Perreal et Michel Colombe les ont appelées, suivant l'usage de l'époque, des Vertus.

Ces cinq grandes statues révèlent un art complet; les mains, les pieds, le visage, n'auraient pu être mieux exécutés par un sculpteur italien de la Renaissance. Conrad Meyt, qui possédait à fond la pratique et l'habileté moderne, exécuta, avec son frère Thomas, les figures principales de grandeur naturelle.

Quant aux Vertus (les statuettes), le marché laissait à Van Boghen la liberté de choisir les artistes sur les lieux; ils furent trouvés sans doute dans cette agrégation d'artistes lyonnais, placée dans le voisinage de la Bresse, où se trouvaient des sculpteurs d'un grand mérite, élèves de la célèbre confrérie de Saint-Luc, à la tête de laquelle était Jehan Perreal.

On trouvait à cette époque des « maistres ouvriers » qui se transportaient avec leurs compagnons sur les lieux de construction et faisaient, à tâche ou à prix faits, les travaux auxquels ils appartenaient.

Le style de ces statuettes se rattache au milieu du quinzième siècle, on n'y trouve nulle apparence d'influence italienne, nulle trace du mouvement de la Renaissance. On les croirait exécutées vers 1450, le talent qu'elles révèlent est celui de cette époque, les draperies ont l'abondance de la sculpture gothique.

Cette manière de travailler était évidemment celle que conservaient pieusement ces compagnies ou confréries réunies, dans ces contrées traversées par le Rhône.

Ces figures qui sont nombreuses ont toutes le type français, les traits ne sont ni laids, ni beaux, attendu qu'on n'a pas cherché l'idéal; mais on y trouve une grande variété d'expression.

Elles attirent l'attention et séduisent l'esprit et les yeux par leur physionomie, leur charme naïf et leur grâce ingénue.

Leurs proportions, leurs attitudes, leurs gestes, sont en harmonie avec leur type et leur caractère. Elles ont les formes sveltes, élégantes, de la sculpture de cette époque; la facilité de leurs poses, de leurs mouvements, indique leur race et fait souvenir de l'agilité française. La coquetterie des parures, des coiffures, des ajustements, signale la même origine. Cette variété générale dans les types, dans les costumes, dans les postures et dans les gestes, entretient l'intérêt.

Les Vertus ou les saintes, placées dans les niches adossées aux piliers du lit funèbre où repose le prince, sont traitées avec un soin remarquable, d'une tournure gracieuse et avenante; c'est une réunion de petites femmes naïves, bien posées, vivantes comme des portraits; deux d'entre elles sont particulièrement charmantes, l'une représente sainte Catherine d'Alexandrie foulant aux pieds un docteur coiffé d'un chapeau du moyen âge et ayant une longue barbe. Ses cheveux enfermés dans un réseau sortent de leur prison en boucles gracieuses; la volumineuse draperie où ses jeunes formes s'accusent, sa pose juste et en quelque sorte naïve et son joli visage forment un ensemble des plus attrayants; le type, évidemment copié d'après nature, joint une grande pureté de lignes à une expression de candeur qu'il serait impossible de mieux rendre; le beau front, les yeux bienveillants, la bouche délicate, ont une expression d'ingénuité qui ravit.

L'autre figure a un caractère absolument opposé, son

grand bonnet de linge lui sied merveilleusement, ses longues draperies dans le goût du quinzième siècle ont un attrait particulier qui la relève et la poétise.

Ce sont des spécimens curieux, importants et charmants de la sculpture française au début du seizième siècle, dont les historiens, critiques et amateurs français, auraient dû se préoccuper plus qu'ils ne l'ont fait, pour en signaler le mérite, la grâce et l'originalité.

Les mêmes perfections demandant le même éloge, nous nous contenterons de citer simplement les statuettes qui décorent le tombeau de Marguerite d'Autriche : sainte Marguerite, sainte Barbe, sainte Agathe, sainte Madeleine, sainte Monique, saint Jean-Baptiste, saint Nicolas de Tolentin, portant un fanal et un livre, toutes ramènent l'esprit vers le quinzième siècle, tendance singulière qui prouve que les artistes français qui les exécutèrent appartenaient à une école provinciale, où l'on suit presque toujours d'un pas tardif le goût et le mouvement intellectuel des grands centres. Au résumé, on ne vantera jamais assez le mérite de ces charmantes statuettes, malheureusement elles sont en albâtre. Marguerite d'Autriche les a voulues ainsi, par esprit d'économie, contrairement aux observations de Perreal[1] qui en écrivit d'abord à Loys Barangier :

« Je vous advertis de conseiller à madame de faire les sépultures de marbre blanc. . . . , quand est de albastre, il ne dure pas la moitié, car marbre peult durer mil ans bel, maiz non pas blanc, et l'albastre ne soroit durer quatre cens ans, non pas trois. » Puis ensuite, il écrivit à la princesse :

1. Document, lettre E, lettre de Perreal à Loys Barangier, 4 janvier 1511.

« Madame, je vous conseilleroie de faire l'ouvrage plus tôt en marbre que d'autre chose [1]. »

Cette volonté de la princesse se retrouve encore dans le marché qu'elle fait avec Conrad Meyt, le 24 avril 1526 :

« Quant aux vertus et autres pièces à faire autour des dictes sépultures, Louis van Boghen les fera faire le tout d'albastre comme il appartient. »

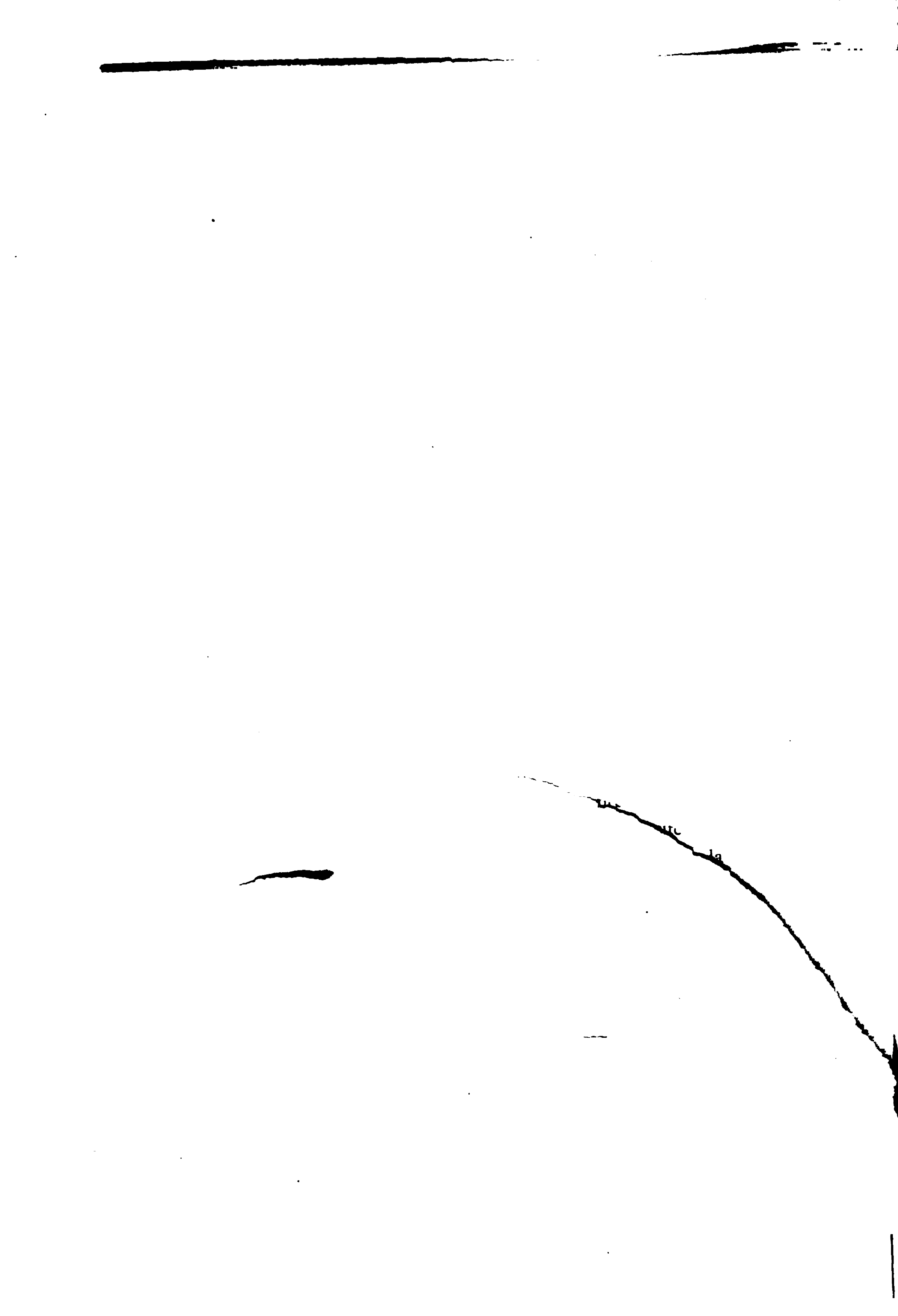
Ainsi que l'avait prévu Jehan Perreal, la destruction de ces pièces faites d'albâtre a commencé ; les bras de plusieurs statuettes se sont détachés, l'une a même perdu sa tête ; à ce sujet certaines personnes ont répété que ces mutilations étaient le fait des sentiments antimonarchiques ou anticléricaux de quelques Français ; ce qui prouve le néant de ces suppositions, c'est, premièrement, le fait que les cinq grandes statues en marbre des princesses et du prince sont intactes ; deuxièmement, ce que dit le P. Rousselet, prieur des Augustins du couvent de Brou, dans son *Guide historique* de cette église [2], édition 1876. En y réfléchissant, on reconnaît que la fragilité de la matière d'albâtre, la légèreté de ces délicates petites statuettes et l'action du temps sont les seules causes de cette destruction prévue par les deux lettres de Jehan Perreal que nous venons de citer.

En quittant le tombeau de Marguerite, on trouve la magnifique chapelle qui est sous le vocable de l'Assomption de la Vierge : on voit sur l'autel un vaste retable en albâtre

1. Documents, lettre F, lettre de Perreal à Marguerite, 4 janvier 1511.

2. « Les symboles religieux, la croix, et les statues des saints qui ornent la façade furent respectés, et quoique exposés à la vue du public, sur une grande route, ils ont traversé toute la révolution sans être détruits ; circonstance que nous remarquons pour rendre hommage au bon esprit qui anima toujours les habitants de Brou. » Neuvième édition, 1876, page 107.







Jehan Perréal Pinx[t] Chromolith R. Engelmann, Paris Phalon lith

PORTRAIT DE PHILIBERT LE BEAU, DUC DE SAVOIE.

d'apres les Vitraux du Chœur, (Eglise de Brou)

divisé en sept tableaux sculptés en ronde bosse, ayant chacun pour sujet un épisode de l'histoire de la Vierge. Les qualités françaises d'énergie et de désinvolture qui caractérisent ces statuettes que nous venons d'admirer reparaissent dans la plupart d'entre elles, dans celle de la Vierge montant au ciel, les mains jointes, les pieds sur le croissant, entourée d'anges pour lui faire honneur; elle est jolie avec son élégant costume, sa libre chevelure, son attitude simple et naturelle : plus jolies sont encore sainte Marguerite, patronne de la princesse, foulant aux pieds le dragon ; sainte Madeleine, tenant un vase de parfums ; Marie, portant sur ses bras l'enfant Jésus, etc. Toutes sont des œuvres remarquables, sans recherches idéales, sculptées sans doute d'après nature ; les draperies ont une souplesse et un air de vérité qui ne charment pas moins.

Après avoir revu dernièrement Brou avec tous les documents que nous avons recueillis, nous restons convaincus que les sépultures de cette église ont été fidèlement exécutées d'après les compositions et les « pourtraits » de Jehan Perreal et les maquettes de Michel Colombe, toutefois avec la modification que la statue du prince a été posée couchée sur la table de marbre noir, au lieu d'être posée en élévation, priant à genoux, les mains jointes, devant un prie-Dieu, comme l'avait indiqué Jehan Perreal[1], et comme il est représenté sur les vitraux peints.

Placé ainsi en élévation, le grand et beau duc de Savoie aurait dominé, dans une pose élégante et variée, le tombeau de sa mère à droite, et celui de sa veuve à gauche.

Malheureusement, Marguerite trouva cette pose trop nou-

1. Documents, lettre L.

velle et préféra placer la statue de son mari couchée, entourée d'une profusion d'ornements, suivant l'usage de son pays, mais qui est de mauvais goût, surtout dans un monument funéraire [1].

Ces ornements qui représentent des dentelles, des trèfles, des chiffres, des devises, etc., sont en général d'un joli dessin et d'une exécution irréprochable, mais ne sont en résumé que des ouvrages de patience dus à une adresse de main particulière, d'un mérite secondaire.

Ce n'était pas ainsi que les architectes du quatorzième siècle travaillaient, le luxe n'existait jamais aux dépens de la simplicité des lignes.

Quand MM. Dufaÿ et Charvet publièrent leurs recherches sur notre artiste, on ne possédait aucun document pour aider à reconnaître une œuvre de sa main.

Aujourd'hui, nous avons un tableau de lui, représentant les Fiançailles de Charles VIII avec Anne de Bretagne, sur lequel a été remarqué, par la plupart de ceux qui l'ont vu, un signe particulier, qui consiste dans la longueur particulière des doigts, principalement ceux de la Vierge [2]. Ce point de repère se retrouve comme une signature non seu-

1. Dans l'inventaire des collections de Marguerite d'Autriche, M. le comte de Laborde dit que les architectes flamands étaient devenus, au quinzième siècle, si enthousiastes des sculptures d'ornements, que la construction était pour eux une chose secondaire.

2. « Plusieurs grands artistes ont eu des habitudes de ce genre. Ainsi Michel-Ange ne perdit jamais celle de faire les pieds trop petits, et de donner à ses enfants ces nez retroussés et un peu faunesques qu'on retrouve dans la Sixtine. » *Vie de Michel-Ange*, par Charles Clément, page 55.

« Memling a fait loucher nombre de ses figures, notamment la sainte Ursule, à l'extrémité de la châsse, l'enfant Jésus sur les bras de la Vierge, à l'extrémité inverse, et d'autres personnages dont nous parlerons bientôt. » *Histoire de la peinture flamande*, par Alfred Michiels, tome IV.

lement à la statue de Marguerite de Bourbon et à celle de Philibert le Beau, mais encore dans le plus grand nombre des statuettes qui peuplent les faces des tombeaux, sous la désignation de vertus, de saintes et de sibylles; un fait à remarquer en outre : la Vierge de notre tableau a parfaitement le type français avec cet air de chaste douceur et d'ingénuité ravissante que possèdent toutes les charmantes statuettes dont nous venons de parler.

Par là, on est naturellement amené à conclure, que tous les personnages grands et petits qui ornent ces tombeaux sont d'après les dessins de Jehan Perreal, c'est-à-dire, des copies fidèles des modèles de terre cuite faites en petit volume par Michel Colombe, et qu'en conséquence :

1° A Perreal seul appartient incontestablement la composition de ces tombeaux, non seulement à cause des signes particuliers dont nous avons parlé, mais aussi parce que nous y trouvons le cachet de cette époque de transition qui sépare le moyen âge de la Renaissance, et qui constitue le talent de Jehan Perreal : la noblesse des formes, la finesse des détails, et la minutieuse imitation de l'individualité sans aucun vestige d'influence flamande ou italienne;

2° Que le consommé tailleur d'images Conrad Meyt fut de ces tombeaux l'interprète docile et habile par sa science et la précision de son ciseau;

3° Tandis que Van Boghen « l'habile maistre masson » fut chargé de conduire les travaux de l'église.

Un renseignement curieux, extrait d'une ordonnance de l'année 1530, rendue par M. de Marnix, trésorier des finances de Marguerite d'Autriche, nous fait connaître que M. Loys van Boghen était aussi mauvais confrère que le

tailleur de pierres, Thibault, dont nous avons parlé ; que sa parole peu mesurée, sans égard pour la qualité ou le rang, proférait sôuvent l'injure ou la menace contre tous ; maître Conrad Meyt, au ciseau duquel nous devons les admirables statues des tombeaux, était plus spécialement l'objet de son inimitié.

« Pour ce que le dict maistre Loys est assez légier de parolles et menasses envers l'ung et l'autre tant ecclésiastique que séculier, dont plusieurs scandales se peuvent susciter, comme de faict desjà a esté faict, et, parce, l'ouvraige de madame retardé, sera prohibé et défendu très expressément au dict maistre Loys user désormais de telles menasses et parolles ; et s'il y veult attenter par voyes de faict, madame s'en prendra à sa personne et à ses biens.

« Le semblable sera dict à maistre Conrad et tous aultres qu'il appartiendra.

« Et afin que l'ouvraige que le dict maistre Conrad a en main ne soit plus retardé, lui a esté commandé et sera encores de parfaire sa charge le plus tôt qu'il pourra, et pour ce faict prendra tels ouvriers que bon luy semblera, sans que maistre Loys ait aucune cognoissance sur luy. »

Par une étrange indifférence des biographes français, nous ne savons absolument rien sur l'auteur des célèbres et magnifiques vitraux peints qui se voient au chœur de l'église de Brou.

Le Père Rousselet, prieur des Augustins de Brou, qui a eu entre les mains les archives et les comptes, écrit, dans son ouvrage sur l'église de Brou, qu' « il a trouvé les mémoires si imparfaits, principalement à l'égard des artistes,

qu'il a eu un moment l'idée de supprimer cet article[1] », et il nous apprend un peu plus loin que « le verre pour les vitraux de l'église et pour les fenêtres du couvent se faisait à Brou ; c'est Jean Brochon, Jean Orquois et Antoine Noisins qui étaient les verriers. Comment, ajoute-t-il en terminant, ne nous a-t-on pas transmis les noms de ceux qui les ont peints ? »

Ce qui est certain, c'est que la beauté de ces vitraux, la correction du dessin, le choix des sujets, l'expression des figures, la magnificence du coloris et la parfaite harmonie de toutes les parties qui les composent ne permettent pas de douter qu'ils ne soient la conception d'un artiste du plus grand mérite; mais quel est-il ? Voilà ce que l'on ignore encore.

D'abord, il est incontestable que le dessin de ces vitraux est franco-italien, sans aucun vestige d'influence flamande; si un peintre de ce mérite était venu d'Italie, Vasari, l'historien des peintres italiens de cette époque, n'aurait pas manqué de le faire connaître, ou nous en aurions trouvé des traces dans la correspondance de Me Loys Barangier, le secrétaire de Marguerite d'Autriche. Le fait, que toutes les figures de ces vitraux ont le type français, hommes et femmes, nous a conduit au résumé à penser que l'auteur de ces magnifiques vitraux était plus probablement Français, et comme nous n'avons trouvé, ayant séjourné à Brou pendant les travaux de l'église, aucun autre peintre de grand mérite que Jehan Perreal, le peintre de Madame Marguerite d'Autriche, nous pensons pouvoir conclure, ainsi que M. Dufaÿ, que c'est à lui qu'il faut les attribuer.

1. *Histoire de l'Église de Brou*, par le Père Rousselet. Neuvième édition, 1876. Pages 89 et 93.

Voici les motifs sur lesquels nous nous appuyons :

Premièrement, nous trouvons dans les statuts de la corporation de Saint-Luc, confirmée le 21 décembre 1496, par le roi Charles VIII à Lyon, la preuve que Jehan Perreal était un très habile peintre de verrerie, peut-être le plus habile de la ville, car il est placé en tête des douze principaux[1] peintres sur verre de la ville de Lyon;

Secondement, Jehan Perreal avait accompagné Charles VIII en Italie en 1495. A son retour, il fut autorisé à y séjourner quelque temps, pour étudier les procédés et le goût des peintres de ce pays, vers lesquels le portaient ses aspirations. Plus tard, il fit, entre autres en 1506, la campagne de Gênes à la suite du roi Louis XII, puis ensuite celle de Venise en 1509.

Pendant ces expéditions qui coïncidaient avec l'épanouissement de l'art en Italie, Perreal subit l'influence de cette école et entra en relations avec plusieurs artistes dont il admirait le style qu'il se proposait pour but[2], ainsi qu'on le voit dans la lettre qu'il écrivit à Marguerite d'Autriche le 15 novembre 1509, où il lui dit qu' « il a revisé ses dessins, des choses qu'il a vues en plusieurs parties de l'Italie, pour faire de toutes fleurs un trossy bouquet[3] ».

C'est surtout à la suite de cette campagne de 1509 qu'il commença à mélanger les qualités naïves et simples de

1. « Pourront lesdits peintres besoigner de peintures de verreries (sans faire un chef-d'œuvre, car ils sont assez connus et experts en leur art), ceux qui ensuivent quand bon leur semblera. C'est à savoir Jehan Perreal, dit Jehan de Paris, Jehan Prevost, Pierre de la Paix, dit d'Aubenas, Pierre Boutte, François Rochefort, etc., etc. »

2. « Son goût venait de se modifier par l'étude des monuments récemment exécutés et par ses relations avec des artistes en Italie. » *Biographie des architectes Jehan Perreal, Clément Trie*, par E. L. Charvet.

3. Documents, lettre B.





Jehan Perréal Pinxt Chromolith R. Engelmann Paris

PORTRAIT DE MARGUERITE D'AUTRICHE.

d'après les Vitraux du Chœur, (Eglise de Brou).

l'art français avec les qualités brillantes et les procédés de l'art italien, époque à laquelle il doit avoir commencé à travailler aux cartons des vitraux, qui, pour ce motif, le préoccupaient beaucoup; c'est en effet alors que les artistes et les maîtres maçons de Brou, trouvant ses projets trop savants par leur nouveauté, *lui reprochaient de n'être qu'un peintre* [1];

Troisièmement, on sait que Jehan Perreal avait peint les portraits de Philibert le Beau et de Marguerite d'Autriche[2] à l'époque de leur mariage, ce qui lui avait valu sans doute son titre de peintre de Madame. Personne ne pouvait donc exécuter aussi bien, aussi religieusement et d'une façon aussi remarquable que lui, leurs images. En outre, ce qui confirmerait l'attribution que nous avons faite à Perreal de l'exécution de ces portraits, c'est *l'image de Philibert, peinte par Perreal sur les vitraux et qui est posée à genoux, ainsi qu'on la voit décrite dans le marché de Michel Colombe* [3].

A notre avis, il n'est pas douteux qu'en dessinant les plans de l'église et du chœur, Perreal avait naturellement réservé et fixé la place et la largeur qu'occuperaient les fenêtres, et avait exécuté ses cartons à la mesure pour les adapter parfaitement.

Enfin, il nous paraît que la même pensée qui a décoré le chœur de ces magnifiques sépultures a fourni les dessins des vitraux et complété ainsi l'harmonie et l'unité de l'ensemble; le fait est que l'on y retrouve la même attitude de recueillement, de ferveur religieuse et le même sentiment artistique.

1. Documents, lettre J.
2. *Essai biographique sur Jehan Perreal*, par C. J. Dufaÿ. Page 13.
3. Documents, lettre L.

D'après ces diverses réflexions, il nous paraît évident que tout concourt pour désigner J. Perreal comme le seul peintre à qui l'on peut attribuer les remarquables dessins de ces vitraux, et il est permis d'ajouter que l'intensité et le ton de certaines couleurs que nous retrouvons au tableau des *Fiançailles de Charles VIII* viennent l'appuyer.

Nous devons dire encore qu'un des charmants écussons qui décorent les clefs de voûte de la chapelle est formé de deux bustes se regardant, coiffés de casques, identiquement pareils à celui que porte la statue de la Force, du tombeau de François II, duc de Bretagne. Nous le reproduisons ici. La répétition de cette forme de casque, particulièrement originale, vient confirmer cette opinion.

L'un des plus intéressants de ces vitraux est celui de la chapelle de Gorrevod, qui a pour sujet l'Incrédulité de saint Thomas; l'on y voit, à gauche, saint Laurent debout, vêtu d'une dalmatique rouge, tenant dans sa main un livre ouvert et présentant de l'autre, au Sauveur, Laurent de Gorrevod qui est agenouillé dans l'attitude du recueillement.

A droite, Claude Rivoire sa femme, coiffée d'un capuchon, est vêtue d'une robe lie de vin sur laquelle elle a jeté un manteau rouge et blanc. Elle est à genoux, les mains jointes; derrière elle, son patron saint Claude, portant sur son aube une chape verte, retenue sur la poitrine par un large fermoir d'or. Il est debout et la présente de la main au Sauveur. Ce vitrail est remarquable par la beauté de la composition et la richesse du coloris.

Parmi ceux du chœur, deux attirent plus particulièrement l'attention, celui de Philibert, duc de Savoie, et celui de Marguerite d'Autriche.

Le premier représente le beau duc de Savoie, tête nue, aux traits mâles et doux, agenouillé dans l'attitude du recueillement, devant un prie-Dieu de velours vert, sur lequel on voit un livre. Il est couvert de son armure et



vêtu d'une tunique à ses armes, rouge et blanche. Il porte au cou le collier de l'Annonciade où l'on voit sa devise : *Fert;* ses pieds sont chaussés d'éperons, et son casque est à terre près de lui.

Ses grands yeux tranquilles, sa bouche élégante et fine, sa chevelure blonde qui flotte autour de son visage, justifient le surnom de Beau, que l'histoire lui a conservé.

Derrière lui, on voit saint Philibert debout, sa tête est couverte d'une mitre d'or; sur sa tunique, il porte une chape de drap d'or doublée de rouge, qu'un large fermoir retient sur sa poitrine; dans sa main droite, il tient un livre, et de la main gauche, une crosse d'or.

Le second représente Marguerite d'Autriche, vêtue d'une longue robe de brocart rouge à dessins d'or; elle porte une couronne, et sa poitrine est couverte d'une chemisette blanche, retenue au cou par un collier d'or.

On voit, derrière elle, sainte Marguerite vêtue d'une robe également de brocart d'or et d'un manteau rouge, ayant à ses pieds un dragon, emblème qui la distingue; dans ses mains, elle tient une petite croix.

La richesse de la couleur, la beauté du dessin, la parfaite exécution des portraits qui passent pour être les plus ressemblants que nous ayons de Philibert, duc de Savoie, et de Marguerite d'Autriche, donnent à ces dessins une valeur inappréciable.

Le vitrail le plus beau, qui peut passer à juste titre pour un chef-d'œuvre sous tous les rapports, est celui qui représente l'Assomption et le couronnement de la Vierge.

Le Père éternel et son divin Fils sont assis tous deux au sommet, d'où ils dominent la scène. Devant eux, la Vierge soutenue par des anges reçoit debout la couronne que le Père et le Fils mettent sur sa tête[1].

Marie est vêtue d'une ample robe blanche; de ses cheveux qui flottent sur ses épaules se détache un voile qui

1. Il est à remarquer que la couronne de Marie est une couronne impériale, pareille à celle que porte l'Éternel, tandis que celle que porte Jésus-Christ est une simple couronne de prince.



LE COURONNEMENT DE LA VIERGE

D'APRÈS LES VITRAUX DE L'ÉGLISE DE BROU.

l'enveloppe ; ses mains sont croisées sur sa poitrine; une candeur angélique divinise sa figure. A ses pieds, les apôtres debout, autour du tombeau, ont les yeux fixés sur la récompense que reçoit la Vierge mère.

A droite et à gauche, au-dessous d'eux, sont représentés en face l'un de l'autre les donateurs à genoux, les mains jointes dans un profond recueillement, portant l'un et l'autre le costume que nous avons décrit plus haut, et sont accompagnés de leurs saints patrons.

Au dessus du couronnement de la Vierge se trouve un vitrail divisé en quatre compartiments très finement peints en grisaille, représentant le triomphe de Jésus-Christ; Adam et Ève ouvrent la marche du cortège; suivent les patriarches; le char de triomphe qui porte le Christ vient après; les quatre Évangélistes poussent à la roue; il est accompagné par les Pères de l'Église et les saints de la nouvelle loi avec cette inscription latine:

TRIUMPHATOREM MORTIS CHRISTUM ÆTERNA PACE TERRIS RESTITUTA CŒLIQUE JANUA BONIS OMNIBUS ADAPERTA, TANTI BENEFICII MEMORES, DEDUCENTES DIVI CANUNT ANGELI.

Au sommet de ce vitrail, plusieurs groupes de petits anges donnent avec leurs flûtes et leurs violes d'amour, qu'accompagnent de leurs voix célestes d'autres petits anges, une sérénade à la mère de Dieu en chantant le *Regina cæli lætare*, d'après les caractères notés sur un papier de musique; rien n'est plus séduisant que ces gracieuses petites figures d'enfants de chœur de la cour céleste.

Telle est en somme cette magnifique composition dont aucune description ne saurait donner qu'une idée impar-

faite, qui est sans contredit l'ouvrage le plus remarquable que l'on connaisse de la peinture française au quinzième siècle et au commencement du seizième. Elle peut rivaliser avec celle des plus grands maîtres d'Italie, à cette époque : Jean Bellini, André Mantegna, Pérugin, dont J. Perreal avait fait la connaissance pendant ses premiers séjours en Italie. On y trouve le même sens artistique, le même goût du grand style, et dans l'expression des têtes la dignité jointe à la douceur.

Quant au vitrail qui se trouve à l'extrémité de l'église au dessus de la porte, il représente l'histoire de la chaste Suzanne, divisée en deux compartiments; dans le premier, elle paraît avec les deux vieillards devant le juge assis; ses traits expriment le calme et la sérénité de l'innocence; dans le second, le prophète Daniel démasque l'imposture, Suzanne triomphe et un geôlier entr'ouvre la porte de la prison qui va se refermer sur les vieillards.

Tous les personnages de ce drame ont un type français et sont vêtus de costumes divers, à la mode de France vers la fin du quinzième siècle.

Le charme et la beauté de ces compositions nous amène à conclure que les éloges comparés qu'a faits Jehan Lemaire de Belges, historiographe de la reine Anne de Bretagne et de Marguerite d'Autriche, de notre éminent artiste, dans sa correspondance et dans ses vers, dont nous répétons cet extrait, n'ont rien d'exagéré :

Besoignez doncq, mes alumnes modernes,
Mes beaux enfants nourris de ma mamelle,
Toy, Léonart, qui a grâces supernes;
Gentil Bellin, dont les los sont éternes,

Et Perusin, qui si bien couleurs mesle,
Et toi, Jean Hay, ta noble main chomme elle
Viens voir nature avec Jehan de Paris,
Pour lui donner umbraige et esperitz.

Ce couplet est évidemment la preuve de la sûreté de son goût et l'expression générale que l'on avait du talent de ces artistes, placés sur le même rang à cette époque.

N'est-il pas étrange que notre illustre compatriote, que l'on peut sans contredit placer au premier rang des précurseurs de l'école française, ait été oublié à tel point que l'on ne le trouve cité dans aucun ouvrage consacré à l'histoire de la peinture française, alors que la faveur des rois Charles VIII, Louis XII, François Ier, ainsi que les témoignages de ces hommes remarquables, Jehan Lemaire, Clément Marot, Cornelius Agrippa, Geoffroy Tory, le statuaire Michel Colombe, etc., etc., le recommandent si vivement à la postérité !

Répétons ici à ce propos les réflexions si justes de M. Ernest Renan, dans son discours sur l'état des arts au quinzième siècle : « L'Italie a eu deux bonnes fortunes refusées à la France, celle d'avoir conservé intactes les œuvres de ses anciens artistes et celle d'avoir eu un E. Vasari[1]. »

Nous voilà bien loin des travaux exécutés en France par notre artiste, mais il était impossible de ne pas suivre l'histoire de l'œuvre qu'il avait entreprise et exécutée à Brou, dont quelques personnes ont voulu lui enlever le mérite pour l'attribuer à Loys van Boghem qui n'était ni

1. *Vie des plus illustres peintres, sculpteurs et architectes*, par E. Vasari. Première édition. Florence, 1550.

peintre, ni sculpteur [1], mais simplement un « maistre masson des meilleurs », ainsi que le nomme la princesse Marguerite d'Autriche [2].

J'avais pour cela à mettre en lumière des documents précieux, les uns inconnus, les autres sur lesquels on ne s'était pas assez arrêté et qui par là étaient restés inconnus à certaines personnes.

Nous allons revenir sur nos pas.

1. *Église de Brou,* par Dufaÿ. Édition 1874.

2. Documents, lettre P.



CHAPITRE TROISIÈME

GUERRES D'ITALIE

1507-1529

Jehan Perreal accompagne le roi Louis XII dans son expédition contre Gênes, 1507. — Description des tableaux de cette campagne peints par J. Perreal, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale. — En 1509, Louis XII traverse de nouveau Lyon, où il laisse la reine; J. Perreal l'accompagne dans cette campagne contre les Vénitiens. — Lettre de J. Lemaire à messire Thomassin, à propos des peintures de J. Perreal, représentant les batailles et les sièges de cette campagne. — Haute position de J. Perreal à la cour. — En 1512, nouvelle expédition contre les Vénitiens, ligués avec le pape Jules II. — Manuscrit de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, contenant la correspondance du roi et de la reine, ornée de miniatures de la main de J. Perreal. — Maladie et mort de la reine Anne. — J. Perreal dirige les funérailles. — Projet de mariage de Louis XII avec la sœur d'Henri VIII d'Angleterre. J. Perreal va à Londres, chargé de faire le portrait de la princesse. — Mort du roi Louis XII. — J. Perreal exécute l'image du défunt et dirige ses funérailles. — Tombeau de Louis XII et d'Anne de Bretagne. — Description de ce monument. — J. Perreal figure encore en 1523 sur l'état des officiers de la cour, comme peintre et valet de chambre de François Ier. — Geoffroy Tory publie en 1529 un dessin de sa main. — Mort de J. Perreal arrivée peu de temps après.

Au commencement de 1506, la situation de Gênes donnait beaucoup de soucis au roi de France; la ville et son territoire étaient le théâtre d'une guerre civile qui compromettait gravement la domination française. Les vieilles querelles des nobles et des plébéiens s'étaient renouvelées

avec une violence extrême; le peuple avait eu l'avantage.

Jean-Louis de Fiesque et la plupart des nobles passèrent en France et n'épargnèrent rien pour exciter la colère du roi douzième de nom et duc de Milan, contre les orgueilleux vilains de Gênes; la noblesse française, fidèle à l'esprit de caste, fit cause commune avec les émigrés.

Louis XII voyant le Milanais ébranlé par l'exemple des Génois, et tous les ennemis de la France prêts à se déclarer au premier signe de faiblesse, pensa devoir effacer par un coup de vigueur la mémoire des désastres de Naples, et se prépara à secourir la noblesse génoise.

Jehan Perreal devait accompagner Louis XII dans cette entreprise, ainsi qu'il l'avait fait dans la campagne précédente, en qualité de peintre du roi et de valet de chambre. A ce propos, la reine Anne lui adjoignit son poète et « escrivain » Jehan Marot, en qualité de secrétaire du roi, *pour reproduire avec la plume les événements que Jehan Perreal devait retracer avec le pinceau*[1].

La description que nous allons essayer de donner de cette campagne se retrouve en fait dans les onze magnifiques miniatures de 27 centimètres de hauteur sur 15 de largeur, attribuées à Jehan Perreal, qui sont dans un livre fait pour la reine Anne de Bretagne, qui y est peinte au premier feuillet, conservé à la Bibliothèque nationale. Il a pour titre : *Poème de Jehan Desmarest de Caen, dit Jehan Marot, sur la guerre de Gênes, faite par le roi Louis XII.*

Ce livre, qui décrit en vers l'histoire, entremêlée de fictions poétiques, de la révolte de la république de Gênes,

1. *Histoire de France,* de H. Martin. Tome VII, page 387.





Jehan Perreal. Pannemaker père et fils sc.

PRÉPARATIFS DE DÉPART DE L'ARMÉE FRANÇAISE.

de l'entrée des Français et de la défaite des Génois, qui vinrent enfin se rendre au roi Louis XII, est assez détaillé dans ces tableaux, pour servir de documents historiques ainsi que d'études de mœurs et de caractères.

Comme nous venons de le dire, la première miniature de ce beau livre représente, dans une grande pièce tendue de damas façonné, la reine Anne de Bretagne, assise dans un grand fauteuil à bras, sous un dais rouge rehaussé de riches dessins d'or. Elle est vêtue d'une longue robe de velours pourpre, coupée carrément sur la poitrine, à manches très larges, dites à la grand'gore, doublées de drap d'or, la tête couverte de l'élégante coiffure noire qu'elle avait mise à la mode; elle porte un large collier de perles et de rubis, et une cordelière d'or lâche à la ceinture.

A la droite de la reine, on voit plusieurs dames et demoiselles de la cour, qui se tiennent debout, vêtues et coiffées à peu près comme elle; celle qui est près d'elle, vêtue de drap d'or, pourrait bien être Germaine de Foix [1], mariée à Ferdinand V, roi d'Aragon. On voit un peu plus loin quelques officiers de la cour qui, vêtus de la longue et ample robe mise à la mode par le roi Charles VIII, attendent debout, la tête couverte d'un bonnet.

Au centre, Jehan Desmarest, dit Jehan Marot, vêtu également d'une longue robe marron garnie de fourrure, la

1. La cour féminine de la reine Anne était si réputée en Europe, que Ladislas Jagellon, roi de Bohême, pria la reine, par ambassadeur, de lui choisir, entre les demoiselles de sa suite, une sage et belle personne digne de monter sur le trône. La reine désigna Anne de Foix, fille unique de Jean et de Catherine de Foix. Ferdinand V, roi d'Aragon, devenu veuf, épousa de la même manière Germaine de Foix, sœur du fameux Gaston de Foix, nièce de Louis XII.

(Voyez Hilarion de Coste, *Vies et Éloges des Dames illustres.* Tome I, page 8.

tête nue et un genou en terre, lui présente son livre, probablement le même exemplaire que celui-ci, où nous avons pris ces notes.

Cette charmante composition resplendissante d'or, de carmin, a une vigueur de ton d'un éclat merveilleux; et bien que plusieurs siècles se soient écoulés depuis l'exécution de ce beau livre, la peinture a conservé une telle fraîcheur, qu'elle semble sortir des mains du maître.

Préparatifs de l'armée française. — Ce livre commence par une fiction.

Du haut des nues où ils sont assis, Mars armé d'une épée, et Bellone d'une flèche[1], excitent le peuple de Gênes à courir sus aux nobles, qui, fugitifs, viennent se plaindre au roi de France. La noblesse française prit cause pour ces émigrés, et réussit à leur faire prêter secours par le roi Louis XII.

Au bas, on voit l'armée française faisant ses préparatifs derrière un rideau de montagnes, et, dans le lointain, la mer et des vaisseaux de guerre.

A droite, sur le premier plan, deux canonniers ajustent sur leurs affûts des canons couverts de fleurs de lis; l'un est vêtu d'une tunique violet, l'autre d'une tunique marron, avec la figure du porc-épic, brodée sur la poitrine; tous deux sont coiffés d'un bonnet plat à retroussis.

Au centre, un vigoureux jeune homme, coiffé d'un bonnet rouge, achève d'attacher sa cotte de mailles; puis, à gauche, un officier d'une belle et fière tournure, portant sur sa cuirasse une jaquette rouge ornée de la figure du

1. Le casque que porte Bellone a beaucoup de rapport avec celui que porte la statue de la Force, du tombeau de Nantes.

porc-épic couronné [1]. Il est coiffé d'un casque dont la visière est à moitié levée [2]. Les figures remarquables de ces personnages doivent avoir été peintes d'après nature, car elles ont une telle vigueur de réalité, qu'il n'est pas permis de douter qu'elles ne soient des portraits commandés à notre peintre pour ce livre destiné à la reine; malheureusement, il est impossible de nommer les modèles qui ont été laissés dans l'oubli par les conservateurs, plus occupés autrefois de la partie littéraire que de la partie de l'art. Il en est différemment aujourd'hui; on lit peu le poème de Jean Marot, dont la langue a grandement vieilli, tandis que ces miniatures ont conservé leur jeunesse qui fait la joie des curieux.

Pleins d'entrain et impatients d'en venir aux mains, les nombreux officiers et soldats placés au second plan déploient les étendards et s'arment de piques et de hallebardes; leur type est français, leurs figures, plutôt courtes que longues, font bien voir qu'elles ont été prises dans la nature même du pays.

Là, point de ces formes massives, mais un mélange d'énergie, de souplesse et une facilité de mouvement qui font souvenir de l'agilité française. A la noblesse de la pose ou aux traits de la physionomie, on reconnaît le rang que chacun y occupe; on dirait que chaque groupe a posé devant le peintre, ou plutôt que, témoin oculaire, il les a saisis au moment même de l'action; au résumé, on ne

1. Ordre créé par Louis d'Orléans, père de Louis XII.

2. On voit par la *Méthode du blason* du Père Ménestrier, que le casque du souverain a la visière levée, celui des princes et des ducs a la visière levée à demi, tandis que celui des marquis, comtes, etc., ont tous des grilles, dont le nombre est indiqué suivant les titres.

trouve ici aucun vestige d'influence italienne ou flamande, mais un souffle purement français anime ces compositions, qui sont de la dernière manière de Jehan Perreal, et peuvent être considérées comme des chefs-d'œuvre. Nous avons là le plus bel échantillon qui existe de la peinture française à cette époque, 1507.

La république de Gênes tient conseil avec les trois parties qui la composent : la noblesse, la bourgeoisie et le peuple. — Cette belle miniature représente Gênes, sous les traits d'une femme blonde, assise sur un trône élevé de deux marches, placé au centre d'une grande salle, sous un dais richement décoré. Elle est vêtue d'une robe rouge à dessins d'or, avec manches en tissu d'argent. Sa main droite levée et l'expression de son regard indiquent qu'elle veut parler.

Le conseil attend dans l'attitude du recueillement. Les figures sont pleines de dignité et d'attention.

Alors Gênes s'adresse au noble qui se tient debout devant elle, la tête couverte d'un bonnet à retroussis rouge. Il est habillé d'un pantalon, dont l'un des côtés est rouge, et l'autre côté blanc et bleu, d'une jaquette bleue et d'un court manteau rouge doublé de vert. Il a l'épée au côté et paraît répondre hardiment aux reproches que Gênes lui adresse, d'être allé se plaindre au roi de France.

Elle a à sa droite un bourgeois à cheveux blancs, vêtu de violet, et à sa gauche un homme du peuple, sous les traits d'un jeune homme vêtu de gris, qu'elle exhorte à se bien préparer pour repousser les Français.

Au bas du trône, on voit sur les deux côtés des femmes assises à plate terre.



Jehan Perreal. Pannemaker père et fils sc.

LA RÉPUBLIQUE DE GÊNES TIENT CONSEIL AVEC LA NOBLESSE
LA BOURGEOISIE ET LE PEUPLE.

Tous ces personnages, admirablement groupés, semblent vivre et parler.

Les Génois révoltés vont prendre le petit château. — Après avoir brisé les fleurs de lis qui étaient dans la ville, les Génois allèrent assiéger le petit château situé sur le sommet de la montagne, occupé par une petite garnison de dix-huit Français et de trois femmes, qui furent contraints de se rendre, et qui furent égorgés le 15 mars 1507.

Ce qui frappe dans cette miniature, c'est cette foule immense, de plus de cent soldats en fureur, dont les uns montent du côté du château, où l'on voit les corps des hommes et des femmes massacrés, et les autres descendent du côté du couvent, portant au bout de leurs piques, comme des trophées, des chausses ensanglantées. Au bas, une grande multitude de Génois armés sont autour du couvent et du château de Saint-François, entouré de fortes murailles, et paraissent n'avoir pas encore commencé l'attaque.

Louis XII sort d'Alexandrie et marche contre les Génois. — A la nouvelle de la capitulation violée et du massacre de sa garnison, le roi Louis XII se rendit d'abord à Asti, où il séjourna huit jours, et de là à Alexandrie. Le lendemain, il passa les monts, accompagné des ducs de Bourbon, de Vendôme, de Nevers, de Ferrare, et des marquis de Mantoue et de Montferrat, princes italiens qui s'étaient rangés sous les étendards du roi, tenant tous dans la main un bâton de commandement et coiffés de casques dont la visière est à moitié levée.

Le roi est représenté dans cette miniature, à cheval, armé de toutes pièces, portant une tunique blanche sur sa cotte d'armes; de sa main droite, il tient un bâton de commandement; une ruche est brodée sur sa tunique, avec de nombreuses abeilles qui voltigent autour, ainsi que la housse blanche qui couvre son cheval noir. La devise : NON UTITUR ACULEO REX, le roi ne se sert pas d'aiguillon, se lit au bas de sa tunique et autour de la housse du cheval, ce qui semble dire qu'il ne traitera pas les Génois avec la dernière rigueur.

Sur le casque du roi est un panache de plusieurs plumes blanches qui se renversent en arrière. C'est une chose fort curieuse et qui ne s'apprend que dans les peintures, que la grande diversité et ces façons singulières des aigrettes des princes et des officiers qui suivaient le roi et de ceux qui marchaient devant lui, que nous offre cette remarquable miniature. Le harnachement des chevaux et le costume des cavaliers, qui sont représentés ici avec une exactitude scrupuleuse, doublement intéressante, ajoute par cela même la valeur historique à une œuvre déjà si précieuse par sa valeur esthétique. Les premiers temps de la Renaissance y semblent revivre.

Quoique renfermée dans une place fort circonscrite, cette scène a une ampleur étonnante qui tient à l'art avec laquelle les soldats sont groupés et disposés, de manière qu'on croirait que la foule que l'on voit monter la colline ne saurait s'arrêter.

— Notre peintre, témoin oculaire, nous montre dans cette miniature, qui représente les Français prenant les forts





Jehan Perreal. Pannemaker père et fils sc.

LES GÉNOIS RÉVOLTÉS PRENNENT LE PETIT CHATEAU.

de Gènes, l'infanterie française arrivant au sommet des montagnes qui dominent la ville et le port, où les Génois s'étaient fortifiés, et mettent en fuite ces bandes inaguerries, postées pour la défendre, puis attaquant vivement ce bastillon (ce bastion), garni de canons, réputé imprenable, s'en rendent les maîtres et chassent les Génois de presque tous les forts qu'ils avaient dans les montagnes.

La nuit qui survint empêcha qu'on allât plus avant.

Au bas sont plusieurs seigneurs à cheval, lance en main, armés de toutes pièces, brillants d'or, casques en tête ornés de panaches les plus variés et les plus magnifiques, qui paraissent n'avoir pas eu l'occasion de donner.

— Déconcertés par la défaite qu'ils venaient de subir, les Génois tinrent conseil la nuit; leur doge les encouragea à la résistance. Le lendemain, ils s'assemblèrent en grand nombre sur le haut de la montagne, près du bastillon : on les reconnaît à la croix rouge qu'ils portent. Mais les Français, montant des deux côtés, les attaquèrent vivement et les mirent en déroute.

Se voyant, après ces grandes pertes, sur le point d'être pris, ils résolurent de venir implorer la clémence du roi.

On voit dans cette miniature les conseillers de la ville, au nombre de six, la tête blanche et rasée, vêtus de noir, les mains jointes et à genoux, demandant la paix et montrant par leur contenance le désir qu'ils ont de fléchir le roi qui ne veut les recevoir qu'à discrétion.

Le peintre nous le montre sur son cheval noir, ainsi que nous l'avons vu, avec cette différence qu'il tient son épée

nue à la main. Il est entouré des gens de sa garde et de ses principaux officiers : deux d'entre eux ont l'épée au poing et portent la visière de leur casque à moitié levée, ce qui nous indique le rang élevé qu'ils occupaient dans l'armée.

Cette miniature, remarquable par le nombre des personnages, l'ordonnance savante de la composition et la fidélité des costumes, est une des plus belles de ce manuscrit.

Entrée triomphale du roi dans la ville de Gênes. — Les précautions que prit Louis XII prouvaient qu'il n'avait pas l'intention de livrer au pillage la ville comme le craignaient les vaincus, car il interdit l'entrée de la ville de Gênes à l'infanterie qu'on redoutait de ne pouvoir contenir.

Le roi fit son entrée le lendemain, 29 avril 1507, à la tête de sa brillante maison militaire, et s'en alla d'abord au palais.

Cette belle miniature nous le montre à cheval, armé de toutes pièces, portant sur sa cotte d'armes une jaquette rouge brodée, ainsi que la housse du cheval, au chiffre de la reine A en or; sous un grand dais porté par quatre des principaux bourgeois, tête rasée et vêtus de noir, des jeunes filles à genoux, habillées de blanc, les cheveux dénoués sur les épaules, portant des branches d'olivier, criant miséricorde; on voit des spectateurs se pressant aux fenêtres, pour regarder passer le cortège.

« Après le roi, venaient quatre cardinaux : maistre Georges, cardinal d'Amboise, maistre René, cardinal de Prye, le car-

dinal d'Alby et le cardinal de Final, montés sur des mules grises. Charles d'Amboise marchait après, monté sur un coursier bai, vêtu, sur son harnais, d'une saye blanche couverte d'orfèvrerie moult riche, ayant l'épée nue au poing comme capitaine dompteur et vainqueur des dits Génois soubs la main du roi. »

Cette magnifique entrée, dirigée par Jehan Perreal, donne une idée des fêtes, dont la ville de Lyon lui confiait la direction, à propos des visites royales.

Tristesse de la ville de Gênes. — Dans une chambre noire semée de larmes d'argent, on voit la ville de Gênes, sous les traits d'une belle femme, assise sur un trône élevé de trois marches, placé sous un dais. Elle est en grand deuil, essuyant ses yeux rougis, brûlés par les larmes.

La Honte, vêtue d'une robe grise, la tête couverte de linge blanc, s'avance en hésitant vers elle, dans l'attitude du plus profond abattement, appuyant ses mains défaillantes, l'une sur celle du marchand vêtu d'une tunique violette, qui, frappé par cette scène de douleur, engage la ville de Gênes à ne pas désespérer dans ce moment où la main de Dieu la frappe si cruellement, et l'autre, sur celle d'un homme du peuple vêtu d'une tunique marron vers qui elle tourne la tête, les yeux baissés, sentant sa main filiale appuyée contre son cœur : geste d'une tendresse touchante pour réchauffer son courage et l'assurer dans son dévouement.

Il règne dans cette composition un sentiment vrai de tristesse, le visage de Gênes exprime bien la douleur la plus profonde que l'on puisse supporter en un pareil moment de terrible épreuve, le marchand plongé dans une

tendre affliction essaye de calmer son désespoir en l'entretenant de ses espérances.

Un sentiment profond de pieuse et sincère douleur anime l'homme du peuple, en voyant la douleur muette de la Honte, dont la tête superbe de sentiment présente des qualités de premier ordre.

Ce sont ces traits, saisis au plus profond du cœur humain, qui caractérisent le génie français et auraient fait l'originalité de notre école, si elle avait été protégée.

Nous ne croyons pas trop nous avancer en disant que cette miniature est un chef-d'œuvre de la peinture française, qui prouve que notre pays possédait au quinzième siècle un mouvement d'école comparable à celui de nos voisins; ce mouvement aurait progressé au contact des autres écoles. tout en conservant son caractère national, si François Ier n'avait pas donné tous les travaux à ces nombreux artistes italiens, la plupart de la décadence, appelés par lui à la cour et mis à la mode, au détriment de nos artistes qui furent réduits à peindre des portraits; car, de nos plus habiles artistes, J. Clouet, Démoustier et autres, on ne trouve que des portraits.

— La fiction continue dans la miniature suivante, et nous montre de nouveau la ville de Gênes telle qu'elle est dans la précédente miniature, avec cette différence qu'elle est couchée sur un lit, couvert d'étoffe noire, semée de larmes, entourée de la Rage et de la Douleur, sous les traits de deux femmes du peuple, et du Désespoir sous les traits d'un vieillard à barbe blanche, vêtu d'une ample robe marron et d'une écharpe décorée de figures d'enfants.



Jehan Perreal. Pannemaker père et fils sc.

LOUIS XII MARCHE CONTRE LES GÉNOIS.

A ce triste spectacle, elle tourne vers le ciel ses yeux rougis par les larmes et le prie, les mains jointes, de l'inspirer. Alors lui apparaît, portée par un nuage, sous les traits d'une femme couronnée, la Raison, qui marque par un doigt levé et l'expression de son regard les termes qui doivent l'engager à accepter les conditions du roi.

Louis XII rend à la ville de Gênes, conquise et soumise, ses lois et ses libertés. — Dans une chapelle d'architecture génoise, Jehan Perreal a représenté la ville de Gênes sous les traits d'une belle femme, vêtue d'une robe de brocart d'or sur laquelle est attaché un manteau bleu semé de fleurs de lis d'or, doublé d'hermine, et coiffée d'un bonnet garni de pierres précieuses.

Elle a quitté sa chambre de deuil, dont on aperçoit derrière elle la porte tendue de noir, et elle remercie gracieusement, les mains jointes, à genoux, la Raison, que l'on voit dans le haut, debout sur un nuage, la bénissant.

Ces belles miniatures sont des tableaux complets d'un intérêt sans égal pour l'histoire et l'étude.

Jusqu'alors, Jehan Perreal n'avait été à nos yeux qu'un imitateur prodigieusement habile, d'abord de l'école flamande, puis se rapprochant des précurseurs de l'école italienne; mais après avoir vu ces admirables peintures, qui sont une révélation, où il a reproduit les événements auxquels il a assisté, simplement, sans emphase, sans prétention, tels qu'il les a vus, avec le sentiment d'un caractère élevé, d'un jugement sain et politique, il nous apparaît comme un peintre ému original, capable

d'inventions, et l'initiateur d'un art nouveau, la peinture d'histoire.

A notre avis, il est à la France ce que le Pérugin fut à l'Italie, par le charme de la composition, la chaleur du coloris, l'expression vivante des physionomies et le sentiment de l'ordonnance.

Le volume qui contient ces peintures est considéré à juste titre comme l'un des plus splendides et des plus précieux manuscrits de la Bibliothèque nationale. C'est sans doute l'exemplaire original qui fut présenté à la reine Anne de Bretagne, du poème de la *Guerre de Gênes,* en manuscrit sur vélin, enrichi de onze miniatures, dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre.

La reine le fit déposer dans la bibliothèque du roi, où étaient alors les plus précieux manuscrits appartenant à la couronne ; il n'en est sorti que pour entrer dans la Bibliothèque nationale, dont il est l'un des plus beaux ornements.

On sait que Jehan Perreal fut le seul peintre que le roi Louis XII ait emmené à sa suite dans ses campagnes en Italie, pendant le cours de son règne ; il n'est donc pas douteux que ces miniatures, qui retracent comme un témoin oculaire peut seul le faire les événements de cette guerre contre Gênes, sont de sa main.

L'originalité de ces miniatures, l'ordonnance savante de la composition, la richesse de la couleur, l'élégance et la fidélité des costumes qui leur donnent une valeur historique, le fini du travail, attestent le talent du peintre, dont les œuvres auraient pris un aspect de grandes peintures, si on leur eût donné d'autres dimensions.

Louis XII, après avoir parcouru toute la Lombardie, rentra en France; à son passage à Lyon, le 17 juillet 1507, où la reine était venue l'attendre, il fut reçu avec enthousiasme et fut conduit jusqu'à l'archevêché sous un dais en soie bleue semé de fleurs de lis d'or, à travers les rues tendues de tapisseries.

Dix-huit mois après, les Vénitiens s'étant emparés de plusieurs dépendances du Milanais, le roi traversa encore une fois Lyon, le 29 mars 1509, où il laissa la reine, et passa les Alpes au commencement d'avril. Durant tout ce mois, sa maison, ses fantassins, son artillerie, ne cessèrent de défiler vers le Milanais. Le 27 avril, la campagne s'engagea par l'entrée de l'avant-garde française, aux ordres de Chaumont d'Amboise, sur le territoire vénitien.

Jehan de Paris accompagna le roi comme précédemment dans cette nouvelle campagne, ainsi que Jehan Marot qui en retraça dans un poème, imprimé en 1532, les événements à la suite de la guerre contre les Génois; ce poème a pour titre : *Les deux heureux voyages de Gênes et de Venise.*

D'après la lettre écrite à messire Claude Thomassin, seigneur de Dammartin, conseiller du roi et son conservateur des foires de Lyon, le 12 août 1509, par Lemaire de Belges qui se trouve à la fin de la *Légende des Vénitiens*[1], nous pensons qu'il existe ou qu'il a existé un livre fait comme le précédent pour la reine Anne de Bretagne, contenant le manuscrit sur vélin de ce poème de

1. La *Légende des Vénitiens*, imprimée en 1509, à Lyon; satire contre Venise, à propos de la Ligue de Cambrai, organisée en 1508 entre le roi Louis XII, Marguerite d'Autriche, le pape Jules II, etc.

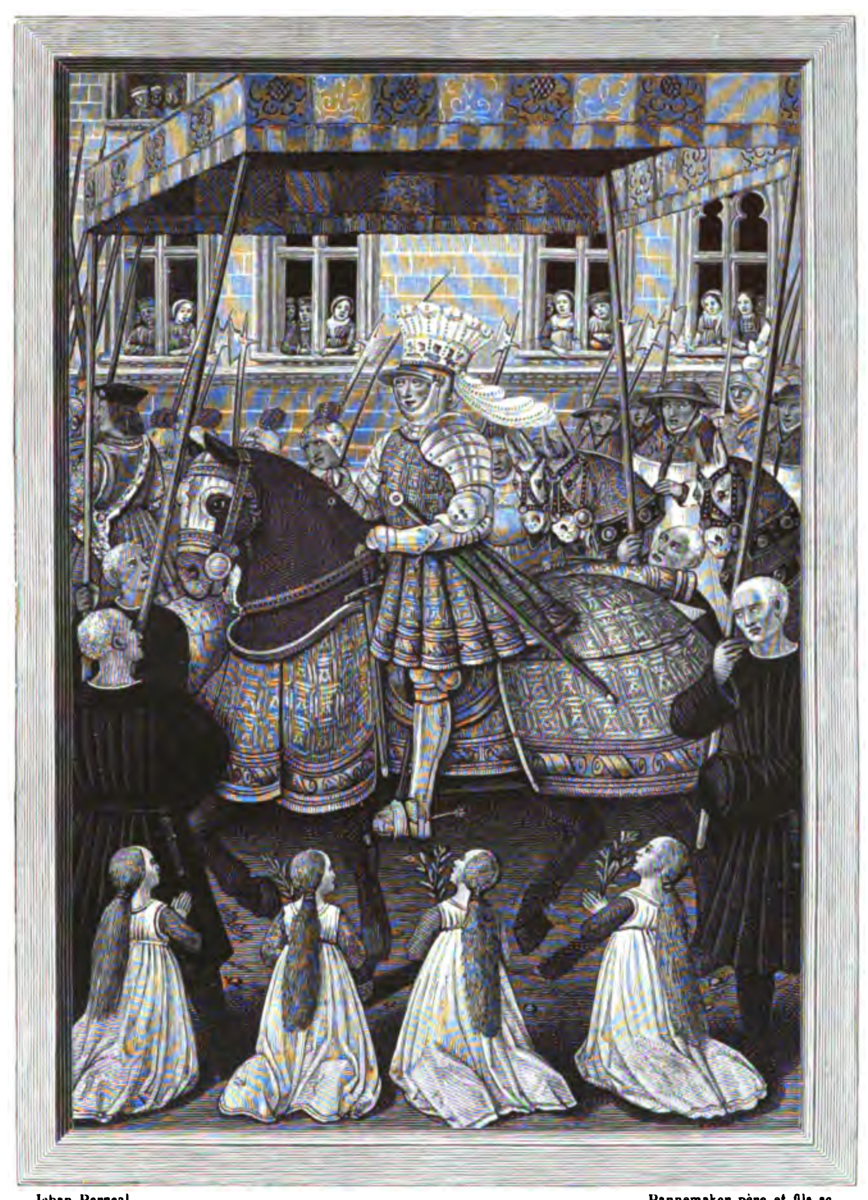
Jehan Marot, enrichi de miniatures peintes par Jehan Perreal, mais jusqu'à présent toutes nos recherches sont restées infructueuses.

Voici l'extrait de la fin de cette lettre :

« Mais, de vostre bon amy et mon bienfaiteur, nostre second Zeuxis ou Appelles en paincture, maistre Jehan Perreal, painctre et varlet de chambre ordinaire du roi, la louange est perpétuelle et non terminable; car de sa main mercurielle, il a satisfait par grande industrie à la curiosité de son office et à la récréation des yeulx de la très chrestienne majesté, en peignant et représentant à la propre existence naturelle, dont il surpasse aujourd'hui les citramontains (en deçà des Alpes, c'est-à-dire les Italiens), les citez, villes, chasteaulx de la conqueste et l'assiette d'iceulx; la volubilité des fleuves, l'inégalité des montagnes, la planure du territoire, l'ordre et le tumulte de la bataille, l'horreur des gisans en occision sanguinolente; la misérabilité des mutilez nageant entre mort et vie, l'effroy des fuyans, l'ardeur et impétuosité des vainqueurs, et l'exaltation et hilarité des triomphans, et si les ymages et painctures sont muettes, il les fera parler par sa très élégante escripture ou par sa propre langue bien exprimante et savamment éloquente.

« Par quoy à son prochain retour, en voyant ses belles œuvres, ou escoutant sa voix, ferons accroire avoir esté présens à tout; comme déjà nous en avons ouy compter verbalement au seigneur prieur frère Pierre d'Autan, illustrateur des chroniques de France[1], et pour donner foy de la victoire dessus dicte avons vu faire son entrée à Lyon,

1. D'Autan, historiographe du roi Louis XII.



Jehan Perreal. Pannemaker père et fils sc.

ENTRÉE TRIOMPHALE DU ROI LOUIS XII
DANS LA VILLE DE GÊNES.

Barthélemy d'Alvianne[1] capitaine des Vénitiens, prisonnier du roi avec certains autres, lesquels sont maintenant chastelains de Pierre en Scize[2]. » Lemaire termine en disant que « Messire Symphorien Champier l'avait tiré des mâchoires de la mort en laquelle il s'estait engouffré par trop grand labeur, abstinence et vigilance. Donc, en l'espoir de les revoir tous les deux ainsi que je le désire, je clorai ici en me recommandant humblement à vostre seigneurie, à Lyon 12 août 1509 ».

Cette lettre prouve la réputation dont jouissait Jehan Perreal parmi ses compatriotes, non seulement comme peintre surpassant les « citramontains », mais aussi comme élégant écrivain et orateur savamment éloquent.

Le fait est que l'ordre et le tumulte d'un champ de bataille, l'ardeur et les émotions des combattants, les souffrances des mutilés entre vie et mort, l'alarme des fuyards, l'ardeur, l'impétuosité et l'exaltation des vainqueurs, sont des choses très difficiles à rendre, dont il n'y avait pas eu d'exemple à cette époque, et qui doivent placer au premier rang l'artiste qui les a exécutées, car il les a tous précédés dans cette voie difficile et périlleuse.

Cette lettre nous fait connaître qu'il avait suivi nos troupes conquérantes en Italie, qu'il y avait peint nos triomphes d'après nature, et que, succombant aux fatigues du voyage et à la peine du travail, il avait été conduit par la maladie bien près de la mort.

Que sont devenus ces précieux tableaux, et comment se fait-il qu'après Jehan Lemaire aucun écrivain français n'ait

1. Alvianne commandait l'arrière-garde à la bataille d'Agnadel.

2. Pierre-Scize, prison de Lyon, près le rocher de ce nom.

jamais revendiqué cette gloire? et que pas une de ces peintures exécutées pour le roi, à propos de cette guerre, ne soit arrivée jusqu'à nous?

Nous devons observer à ce propos que nous avons remarqué dans le manuscrit des ABUS DU MONDE, vendu à l'hôtel Drouot le 11 mai 1882, poème par P. Gringore, quatorze grandes miniatures, dont nous attribuons une partie à Jehan Perreal, la onzième entre autres, qui représentait le roi Louis XII à cheval, l'épée à la main, casque en tête, armé de toutes pièces, portant sur sa cotte d'armes une tunique fleurdelisée, ainsi que la housse de son cheval, entouré de sa maison militaire sur le *Champ de Bataille d'Agnadel*, couvert de soldats morts ou blessés, en face de laquelle se trouvaient ces vers :

Il combattit deulx heures à oultrance,
Ayant toujours en Ihucrist fiance.
Si bien qu'il mist ses ennemys en fuite
Et les chassait au beau fer de sa lance.
Français, eussiez veu sans nulle doubtance
Des ennemys faire si grande poursuite
Qu'ils en tuèrent ung grand nombre à la suite;
Onc on ne veit en tel sorte frapper
Eureulx estoit qui pouvait eschapper.

Puis on lisait plus loin :

Ainsi le roy voyant ses ennemys,
Gisant envers, autres en fuyte mis[1],
D'un cœur dévôt va commencer à dire :
Dieu puissant, mon créateur et sire,
Grâces te rend, car bien sçay qu'en tes mains
Gist la victoire ou malheur des humains.

1. Dans son ouvrage, qui a pour titre *Jean de Paris, valet de chambre et peintre ordinaire des rois Charles VIII et Louis XII,* M. Renou-





Jehan Perreal.

PANNEMAKER.

BATAILLE D'AGNADEL.

Pendant toute la durée de cette campagne qui fut aussi courte que glorieuse, la reine Anne fixa sa résidence à Lyon. Elle n'eut qu'à se louer de l'attitude de la population[1] dont elle garda un excellent souvenir; quant au roi, il rentra à Lyon le 20 août 1509, couvert de lauriers; les conseillers de la ville ayant désiré lui préparer une belle entrée avaient fait écrire au trésorier Grollier[2] et à Jehan de Paris, pour savoir les intentions du roi concernant sa réception. Voici la réponse qui se trouve inscrite au registre municipal du 25 juillet 1509 :

« Ledit jour ont été receues lectres missives de Messieurs le trésorier Grollier et Jehan Perreal, faisant responce des lectres qui leur furent escriptes au nom de mes dits seigneurs les conseillers, affin d'avoir leur advis touchant ce que la ville aurait à faire à l'entrée et retour du roy, quand il viendra de la conqueste contre les Vénitiens, lesquelles lectres des dicts Grollier et Perreal font mention, à ce qu'ils ont pu entendre, du voloir du roy, nostre sire, ledit seigneur n'entend luy estre faicte aucune entrée et plus tôt le deffend, où s'est déclaré qu'il ne passerait pas ceste ville s'il savait qu'on lui fist entrée[3]. »

Voici en quoi consistaient les préparatifs :

« A esté ordonné de faire pour la prochaine entrée et venue du roy un parron, comme le dessin en a esté aporté et et exhibé sur le bureau, lequel parron sera en ung pillier

vier dit, page 17, qu'il y a lieu de faire une grande part à Jehan de Paris dans les gravures qui accompagnent les livres publiés sur les divers événements en Italie à cette époque.

1. Elle fut constamment aimée par la population lyonnaise, qui l'avait surnommée la bonne Reine, ainsi qu'on le voit à l'exergue de la médaille de 1499 : « Anna regnante benigne ».

2. Ce trésorier Grollier est le célèbre bibliophile dont les livres se vendent si cher aujourd'hui.

3. Actes consulaires de la ville de Lyon, BB, 575.

enlevé (chargé d'ornements en relief), et sur ledit pillier (colonne), une pomme ronde d'or et sur icelle la forme du roy, nostre dict sire, et ung escript par lequel sera récité la victoire (celle d'Agnadel) que ledit seigneur a eu contre les Vénissiens [1]. »

Ce buste, dit M. Dufaÿ, confié au sculpteur Jean de Saint-Priest, fut exécuté d'après la « pourtraicture du roi, faicte de la main de Jehan Perreal ». La colonne fut placée sur la onzième pile du pont du Rhône.

Louis XII, accompagné de la reine Anne, quitta Lyon le 22 août 1509 ; à son départ, la reine, qui venait d'y séjourner cinq mois, laissa un témoignage de l'excellent souvenir qu'elle emportait de la population lyonnaise dans une communication qu'elle chargea Perreal de faire en son nom aux conseillers de la ville, le mardi 23 août : « Jean de París, valet de chambre du Roy nostre sire, a fait rapport que la Reyne qui partist de ceste ville yer matin, avant son partement luy dist [2] qu'elle estait très contente de ladicte ville et de ce qu'elle y avait demeuré. Elle a trouvé ladicte ville et les habitants en icelle si bons et de si bonne sorte, qu'elle en aura longtemps mémoire et quand ceulx dudit Lion vouldroit quelque chose devers le Roy ou d'elle, elle sera contente quant l'on s'adressera à elle du vouloir qu'elle a à faire plaisir à ladicte ville dont mesdits seigneurs, par la voix dudit Le Bourcier [3], ont remercié ledit Jean Perreal et l'ont prié, quand il sera en cour, avoir toujours ladicte ville et affaires d'icelle pour recommander [4] ».

1. Délibération consulaire du 11 juillet 1509, BB, 575.
2. Actes consulaires, BB, 576.
3. L'un des conseillers de la ville, présent à cette assemblée.
4. Actes consulaires, BB, 576.

Cette lettre prouve à la fois la considération dont Jehan Perreal jouissait à la cour et le rang éminent qu'il occupait parmi ses compatriotes.

Vers le commencement du seizième siècle, deux arches du pont du Rhône, celles qui touchaient le Dauphiné, avaient été emportées par les eaux du fleuve, et plusieurs années s'étaient déjà écoulées sans qu'il eût été possible de les réédifier. C'était en vain qu'on avait appelé de Cusset en Forez un homme qui était en réputation. On fit alors venir de Salins un « maistre masson » nommé Claude Cléret; après avoir reconnu les fautes de son prédécesseur, il reprit les travaux; malgré son habileté, le consulat, devenu prudent, pria Jehan de Paris, dont l'expérience et la supériorité des lumières méritaient toute confiance, qu'il voulût aller voir et visiter l'œuvre du pont du Rhône et compasser les cintres posés au premier arc. « Porquoi ledit Jehan de Paris est venu sur ladicte œuvre et après avoir vu et compassé le trait desdits cintres, jecté en l'église des Cordeliers, résolu de couper et abaisser lesdits cintres par le haut, d'un pied et demy et sera faict une charche de poste selon la droite rondeur dudit trait et du nyveau, dont ledit Jehan de Paris a faict un pourtraict (dessin), 15 janvier 1509. » (Actes consulaires, BB 28.)

Ce travail difficile achevé, la récompense ne se fit pas attendre, car dès le lendemain le consulat lui fit remettre la somme de onze livres tournois pour six écus d'or au soleil.

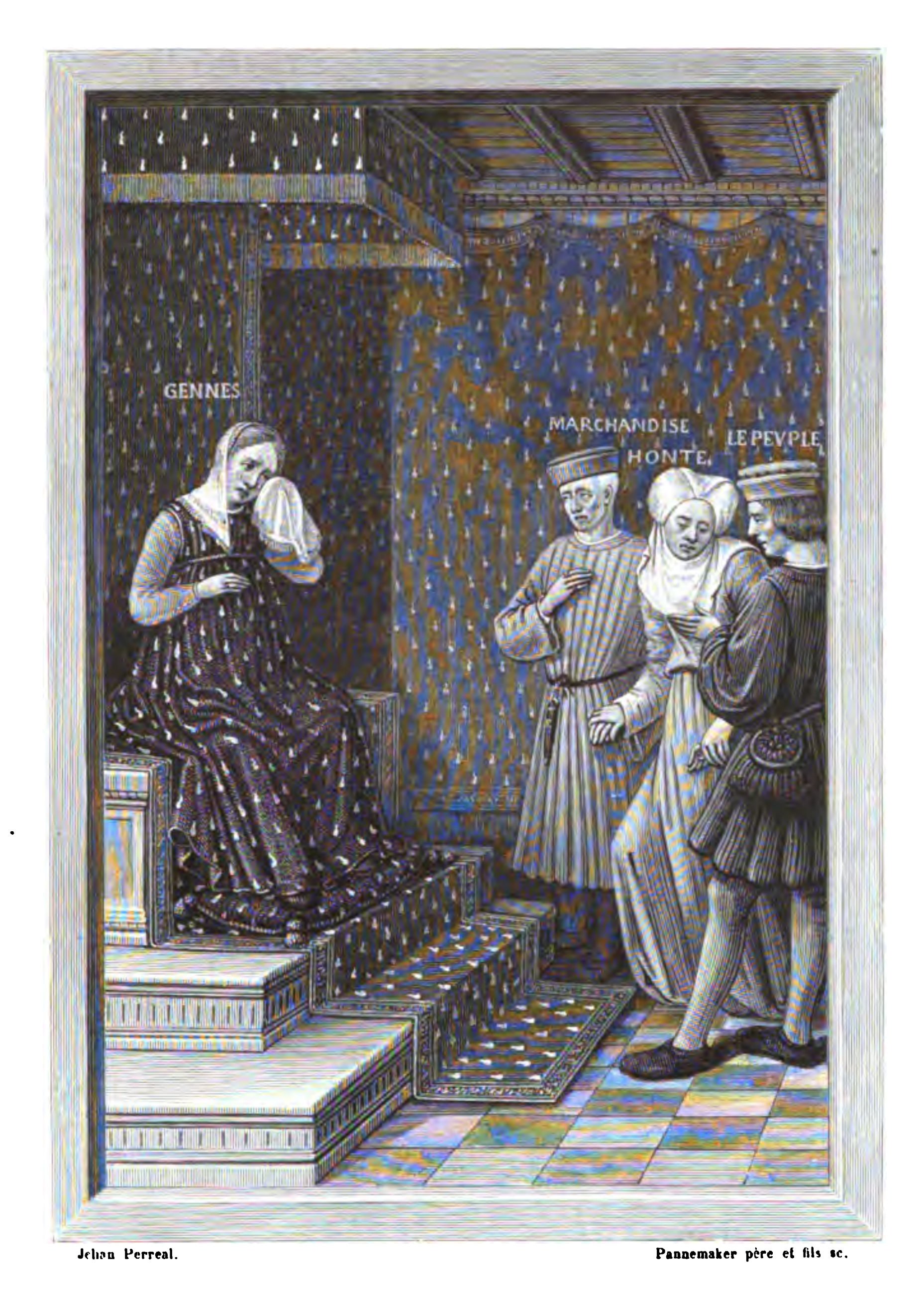
La ville de Lyon fut en proie à une grande épouvante, au commencement de l'année 1512, par crainte d'une attaque

des Francs-Comtois et des Suisses, qui avaient envahi la Bourgogne et assiégeaient Dijon. Il n'existait pas de fortifications suffisantes du côté de la Savoie et de la Suisse pour protéger cette ville, de la Saône au Rhône et de la porte Saint-Clair à celle de Vaise.

Il fut question d'en construire; les conseillers de la ville les voulaient sur la colline Saint-Sébastien; déjà même, avant 1495, Jehan Perreal avait fait, dans ce but, le relevé de l'ensemble de cette colline. Ils adressèrent leurs remontrances au roi qui ne les accueillit pas; le chambellan Lavoulte, désigné par le roi directeur des fortifications, les voulait sur l'emplacement du bourg Saint-Vincent. L'inquiétude était grande dans l'administration consulaire, lorsque Jehan de Paris, alors en cour à Blois, obtint du roi Louis XII, à force d'observations fondées sur l'art, que le faubourg Saint-Vincent serait épargné et que les nouvelles fortifications seraient établies au nord de la ville en couronnant la colline de Saint-Sébastien.

Cet avis était en effet plus conforme aux règles de l'art militaire, la situation de cette défense sur un point culminant, d'un accès facile, dénotait l'habileté de notre artiste comme ingénieur.

Louis XII, dont l'esprit se trouvait favorablement préparé par les observations et les efforts de son peintre, finit par se rendre aux raisons données par les conseillers de la ville. Ce prince envoya des lettres patentes qui nommaient Jehan Perreal surveillant des nouvelles fortifications, sous les ordres du gouverneur Jacques de Trivulce. Jehan Perreal traça les plans, depuis la rivière de Saône, montant le plateau de la Croix-Rousse, enfermant la colline de Saint-



Jehan Perreal. Pannemaker père et fils sc.

TRISTESSE DE LA VILLE DE GÊNES.

Sébastien et venant finir sur la rive droite du Rhône, tels qu'ils ont été exécutés dans la suite.

En considération de cet important service, les conseillers de la ville décidèrent, le 30 septembre 1512, que Jehan de Paris, valet de chambre du roi, serait exempté « de l'impost des quatre deniers dernièrement mis pour la closture de ladicte ville[1] ».

Chargé par les conseillers de la ville d'inspecter d'importants travaux de grande voirie, exécutés sous la direction de Richeran, châtelain de Saint-Symphorien-le-Château, commissaire spécial à Lyon, Jehan Perreal visita les terrains à bâtir et fit prévaloir ses rapports. Nommé expert, il traça les alignements pour protéger la navigation de la Saône. Ses collègues étaient Claude Thomassin, Jehan Coyand, à la part du Rhône; Guillaume Guerrier, Jehan Salla, et Aimé Bulliod, à la part de la Saône.

Il conserva ses fonctions d'architecte-voyer et de contrôleur des bâtiments jusqu'à la fin de sa vie. Il se montra toujours aussi favorable que possible envers ses concitoyens, lorsque leurs demandes pouvaient s'allier avec le strict exercice de son emploi; les registres consulaires témoignent d'une foule de propositions qu'il fit au nom des habitants de Lyon, pour l'amélioration de leurs immeubles, propositions qui reçurent la sanction légale de l'autorité administrative.

Louis XII n'eut pas plus tôt quitté l'Italie, que le pape jeta le masque en publiant un traité qu'il avait conclu avec Venise; considérant les Français comme ses ennemis les plus dangereux, il forma une ligue pour leur enlever ce

1. Actes consulaires, BB, 30.

qu'ils possédaient en Italie. Toutes tentatives pour conserver la paix ayant échoué, les hostilités recommencèrent. Jules II fit marcher une armée à la tête de laquelle il plaça son neveu, le duc d'Urbin, qui prit Modène et menaça Ferrare. Sa conduite perfide excita l'indignation de Louis XII, qui se réveilla dans le danger et finit par expédier en Italie des renforts de toutes les provinces, en mandant à son neveu Gaston de détruire à tout prix l'armée du pape et du roi d'Aragon, puis de marcher droit à Rome après la victoire. Gaston entra donc en Romagne et se porta sur Ravenne; l'assaut de cette ville ayant échoué, on décida la bataille, cette bataille mémorable, où les Français remportèrent la victoire le 11 avril 1512, mais où ils perdirent leur jeune général, Gaston de Foix, duc de Nemours, « dont sera mémoire, tant que le monde aura duré, fort jeune (il n'avait que vingt-quatre ans), mais déjà couvert d'une gloire immortelle; on peut dire qu'il fut grand capitaine avant d'avoir été soldat ». Cet éloge, décerné par Guicciardini, n'est pas suspect dans la bouche d'un écrivain italien.

Au sujet de cette expédition du roi Louis XII contre les Vénitiens et de la victoire qu'il remporta sur eux, quelques poètes, entre autres Jehan Lemaire, qui étaient auprès de la reine Anne, firent des pièces de vers où ils exprimaient les sentiments de cette princesse, sa douleur de la longue absence du roi, ses plaintes contre le pape, etc. De ces poèmes écrits en forme d'épîtres et de plusieurs autres inspirés par le même sujet, on fit pour la reine un livre en beau vélin qui fut enrichi de onze miniatures de vingt-quatre centimètres de hauteur et de quinze centimètres de largeur.



Jehan Perreal. Pannemaker père et fils sc.

SOUMISSION DE LA VILLE DE GÊNES.

Des recherches et des documents nouveaux nous avaient amené à présumer que, parmi les manuscrits français de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, il s'en trouvait un, exécuté au moment de la campagne de 1512, enrichi de nombreuses miniatures de la même main que celle qui a peint le manuscrit de la guerre de Gênes, c'est-à-dire de Jehan Perreal.

Nous écrivîmes alors à un de nos amis qui habite cette ville, pour le prier de nous faire copier très fidèlement, dans le même format, par un habile artiste, deux des plus remarquables miniatures de ce livre, en lui demandant d'y ajouter quelques renseignements sollicités auprès du conservateur.

Voici ceux que nous avons recueillis :

Après avoir fait partie des bibliothèques Séguier, de Harlay, de Coislin, évêque de Metz, ce précieux manuscrit a appartenu à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain des Prés; égaré à la fin du dernier siècle, il fut acheté par M. Pierre Dombrousky, attaché à Paris à l'ambassade de Russie.

Acquis en 1805 par l'empereur de Russie, ce beau livre a fait partie depuis lors de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, où il est considéré comme un des plus beaux et des plus précieux manuscrits de l'art français, et à ce titre il est étalé dans une vitrine soigneusement cadenassée.

On ne peut douter, après avoir comparé le style, le faire, l'éclat des couleurs de ces deux miniatures, avec les miniatures originales du manuscrit de la guerre de Gênes, que les unes et les autres ont été exécutées par la même

main, d'autant plus que plusieurs en sont presque des répétitions, entre autres celle où l'on voit la reine Anne assise entourée de ses dames d'honneur, recevant un livre de Jehan Marot.

La première a pour titre : *Epistre du roi très-chrestien Louis XII à Hector de Troyes, chef des neuf preux*. C'est une fiction en vers faite par Jehan Lemaire.

Cette belle miniature, dont les personnages sont parlants, représente le roi Louis XII assis sur un trône élevé de quatre marches sous un dais, décoré, ainsi que le fauteuil, d'une belle tapisserie parsemée de fleurs de lis d'or, placé au centre d'une grande salle tendue d'étoffe rouge à dessins d'or représentant des porcs-épics couronnés. Il est enveloppé dans une ample robe en tissu d'or garni de fourrure, la tête coiffée d'un bonnet à retroussis, orné d'un bijou en or et portant autour du cou le collier de l'ordre de Saint-Michel.

Le doigt de sa main droite levé et l'expression de son regard indiquent qu'il dicte à son secrétaire, Jehan Lemaire[1], qui, vêtu d'une ample robe violette, attend, la plume à la main, un genou en terre, la parole du roi.

A gauche du roi, sous les traits d'un jeune homme sans barbe et sans chaussures, ayant au dos des grandes ailes vertes, Boréas vêtu d'une tunique à raies blanches et vertes et de bas rouges, tenant à la main gauche un turban, attend debout, en sa qualité de messager, la lettre du roi pour la porter rapidement à Hector.

Derrière le trône, on aperçoit nombre d'officiers et de personnages de la cour.

1. Jehan Lemaire, poète et historiographe de la reine Anne de Bretagne et de la princesse Marguerite d'Autriche.



Jehan Perreal. Pannemaker père et fils sc.

LOUIS XII DICTE UNE LETTRE A SON SECRÉTAIRE
JEHAN LEMAIRE.

La pièce est éclairée par deux fenêtres décorées de l'écu de France et des initiales du roi et de la reine.

Dans cette épître le roi entretient Hector de choses qui se passaient alors dans le monde, qui font voir qu'elle fut écrite en 1511 vers le 10 novembre, comme il est exprimé par ces deux vers :

> Écrit à Bloys par un lundi matin,
> L'an que dessus Vigille fut saint Martin.

Cette miniature resplendissante d'or et d'outre-mer, qui passe pour un chef-d'œuvre, est non seulement d'une très grande beauté, elle a un autre mérite, celui d'offrir l'un des portraits les plus exacts que l'on connaisse du roi Louis XII, puis celui du poète Lemaire de Belges, le seul connu à ce jour.

Quant à la miniature de Boréas, son expression particulièrement originale, a un si grand air de réalité, qu'on ne peut douter que ce soit un portrait peint d'après nature. Plusieurs personnes ont exprimé la pensée qu'elle représentait celui du peintre (Jehan Perreal), qui pour plaire au roi a voulu, en se servant du voile de l'allégorie, lui exprimer son zèle et sa rapidité à le servir.

L'épître suivante est de la reine au roi, elle s'y déchaîne contre le pape Jules II, qui pour se venger de la perte de la bataille de Ravennes avait mis en interdit Louis XII et tout le royaume de France; elle lui reproche les bienfaits qu'il avait reçus du roi pendant son cardinalat et depuis qu'il a été fait pape, et finit en le menaçant que, s'il continue d'agir avec tant de violence, on pourra le déposer.

A la suite de cette épître, se voit une belle miniature où la reine est représentée dans une grande pièce tendue de damas vert, assise dans un fauteuil sous un dais rouge rehaussé de dessins d'or; elle porte sur une jupe blanche une robe de velours pourpre, coupée carrément sur la poitrine avec des manches très larges, doublées de tissu d'or; sa tête est couverte de l'élégante coiffe d'or qu'elle avait mise à la mode, et un médaillon est suspendu à son cou.

Dix demoiselles d'honneur sont assises près d'elle; un vieux chambellan coiffé d'une résille d'or, enveloppé dans une ample robe noire garnie de fourrure qui recouvre son habit rouge, portant une chaîne d'or au cou, se tient debout devant elle, son bonnet rouge à la main, et lui présente de l'autre un messager prêt à partir, qui attend un genou en terre une lettre que la reine Anne est en train de lui remettre. Cette lettre porte l'inscription : à Monseigneur le Roi. Les plaintes de la reine contre le pape au sujet de l'interdiction lancée contre le royaume de France indique qu'elle fut écrite vers le 15 mars 1512.

La chambre est éclairée par un vitrail orné de l'écu de France.

Cette charmante miniature resplendissante d'or et de carmin a un éclat merveilleux.

M. Dufaÿ observe que, pendant les années 1512 à 1523 qui suivirent le grand événement public de la bataille de Ravenne, on cherche en vain dans les registres consulaires de la ville de Lyon le nom de Jehan Perreal; sans doute, ajoute-t-il, parce que l'artiste étant parvenu au déclin de sa



Jehan Perreal. Pannemaker père et fils sc.

LA REINE ANNE REMET A UN MESSAGER UNE LETTRE POUR LE ROI LOUIS XII.

vie[1] le reste de sa carrière s'est écoulé paisiblement à Lyon; il y a là une erreur; car, né vers 1463, Perreal n'avait, à cette époque de 1512, que quarante-neuf ans. Il était donc dans la force de l'âge, à l'apogée de son talent et de sa renommée, et je dois ajouter de son crédit à la cour. Car nous l'avons vu, à la fin du mois de septembre de cette année, obtenir du roi, qui voulait faire abattre à Lyon le faubourg de Saint-Vincent pour élever des fortifications sur ce point, de les établir plus au Nord et par là couronner la montagne de Saint-Sébastien; cette décision du roi, due tout entière à l'initiative de Jehan Perreal[2], prouve son crédit à la cour, ainsi que l'intérêt et l'affection très réelle qu'il portait à ses compatriotes.

Les dernières lettres de Jehan Perreal à Marguerite d'Autriche, datées du 20 juillet et 17 octobre 1511, de Blois, font présumer qu'il était retenu en cette ville par la reine qui l'occupait à divers travaux. Par là s'expliquent ses fréquentes absences.

C'est pourquoi, malgré le chagrin bien naturel qu'il éprouva de sa rupture avec Marguerite d'Autriche, Jehan Perreal ne regretta pas longtemps d'avoir délaissé la direction des travaux de Brou. La haute position à la cour de France, l'estime et la faveur que lui témoignaient le souverain et la souveraine, étaient pour lui une grande compensation.

La reine, qui avait ressenti un coup terrible de la perte

1. Le statuaire Michel Colombe faisait à Nantes son chef-d'œuvre à l'âge de quatre-vingts ans. Michel-Ange, qui vécut toujours occupé, mourut à quatre-vingt-neuf ans. Le Titien, qui peignit jusqu'à sa mort, arriva à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

2. Actes consulaires, BB, 575.

du fils qu'elle avait mis au monde le 21 janvier 1512, s'était retirée à Blois où elle se sentait là plus à l'aise, plus heureuse. Son énergie la soutint pendant deux années encore, mais sa santé ne se releva pas. Elle y vécut languissante, jusqu'à ce que la mort mît fin à sa douleur, le 9 janvier 1514.

Jehan Perreal qui aimait Anne de Bretagne comme sa sa souveraine et comme sa protectrice, qui était son peintre depuis le commencement de son règne, dut ressentir plus vivement que bien d'autres la plus grande tristesse.

Elle emporta en mourant les profonds regrets des gentilshommes, des lettrés et des artistes, qui n'avaient eu qu'à se louer de son doux accueil et de son gracieux parler; ces regrets étaient mérités, car elle fut une reine très vertueuse, très libérale, le soutien des dames et des demoiselles, et fut la première reine de France qui ait eu une cour de dames[1].

Jehan Perreal fut chargé de la direction d'une grande partie des travaux de peintures usités en ces circonstances.

Dans la commémoration et avertissement de la mort de Madame Anne, deux fois reine de France, publiés par le

1. On sait par Brantôme, qu'elle avait une très grande suite de dames et de jeunes filles; « sa cour était une forte escole pour les dames, elle les faisait bien élever et sagement, et toutes se faisaient à son modèle, et façonnaient très sages et vertueuses. » Ajoutons que le nombre des dames et des filles de bonne maison, qui composaient sa cour, était environ de cinquante.

On sait encore, par Brantôme, qu'Anne de Bretagne encourageait d'une manière toute spéciale les poètes, les écrivains et les artistes; qu'elle se plaisait à les appeler à la cour, à les attacher à sa personne. C'est ainsi que Jehan Perreal obtint la faveur d'être son peintre ordinaire, que Jehan Marot devint en quelque sorte son rimeur officiel; Jehan Meschinot, l'auteur des *Lunettes des Princes*, maistre d'hôtel de la reine; Jehan Lemaire, son historiographe; le poète latin, Faustinus Andrelinus, l'un de ses secrétaires; André Delavigne, poète, également l'un de ses secrétaires; Massé de Villebresme, poète et valet de chambre de Louis XII, etc.





Jehan Perréal, Pinx^t Chromolith. R. Engelmann, Paris

PORTRAIT DE MARIE D'ANGLETERRE.

héraut d'armes Bretaigne [1], il est cité deux fois; d'abord comme l'un de ceux qui, à Blois, assistèrent à « la mise au cercueil du corps de la reine, ensuite pour avoir besoigné à la saincte remembrance faicte près du vif après la face de la Reyne ».

« Le cercueil de la Reyne fut porté par ses gentilshommes, le dessus était couvert d'un grand drap d'or en sorte qu'il était fait comme un lit sur lequel reposait le portrait en pied de la Reyne peint par Jehan Perreal, peintre et varlet de chambre du roi, une couronne mise en son chef reposant dessus un coussin de drap d'or, un sceptre estait en sa main droite et à la senestre tenait une main de justice et au dessus estait porté un riche poisle bleu semé à l'entour d'escus de France et de Bretagne. »

En dépit de son corps débile, Louis XII prit pour femme la sœur du roi d'Angleterre Henri VIII, et comme l'étiquette exigeait que Madame Marie vînt en France accoutrée à la mode de France, le roi chargea Jehan Perreal, le 15 août 1514, d'aller à Londres peindre la nouvelle reine [2],

1. De cette commémoration et avertissement de la mort de la reine Anne, le roi Louis XII fit faire un certain nombre d'exemplaires qui furent tous ornés de onze miniatures, représentant les principaux épisodes des funérailles, dont le célèbre peintre Jehan Perreal, dit Jean de Paris, avait fourni les modèles. Ces exemplaires ont été distribués, chacun avec une dédicace spéciale, aux princes du sang et aux parents de la défunte. On en connait aujourd'hui près de vingt copies dont dix sont conservées à la Bibliothèque nationale.

2. Un de nos amis possède un petit portrait de cette princesse qui la représente en buste, vue de trois quarts; ses cheveux blonds, lisses et relevés sur le front, sont retenus par un chaperon d'étoffe rouge orné de perles, de saphirs et de rubis, surmonté d'une couronne royale, d'où tombe le long de ses épaules un voile noir brodé de pensées. Sa robe à la française, enrichie de même et coupée carrément, laisse voir sa poitrine, dont un fichu orné de quadrilles de perles couvre une partie; elle porte autour du cou un riche collier de pierreries auquel

diriger ses couturiers et surveiller l'emploi des deux mille livres stipulées dans le contrat, pour achat de joyaux et de vêtements.

L'impatience du roi paraît avoir été assez grande, car il écrivit au cardinal Wolsey de hâter le départ de la princesse.

Voici un passage de cette lettre extraite du recueil de Rymer[1] :

« Et quant à ce que m'escrivez de la venue par deça de la Reyne ma femme, je vous mercye de la peine que vous prenez pour les choses qui sont requises et nécessaires pour sa dicte venue et de l'extrême diligence que vous y avez faict et faictes, ainsi que le sieur de Marigny et Jehan Perreal m'ont escript, vous priant continuer et l'abréger le plus que vous pourrez, car le plus grand désir que j'aye pour l'heure présente, est de la veoir deça la mer et me trouver avec elle. »

Le roi quitta Paris pour aller au devant de la jeune reine, qu'il rencontra à Abbeville très richement « accoustrée », et vint au devant d'elle et la baisa tout à cheval en lui disant des « paroles joyeuses comme bien les sçavait dire ». Le mariage se fit à Abbeville, le 9 octobre 1514, et le couronnement « à Saint-Denys, puis la reyne fit sa triomphante entrée à Paris et le roi la mena ensuite à son logis des Tournelles ».

est suspendu un médaillon orné d'une pendeloque de perles.

Le nom du peintre de ce charmant portrait de Marie d'Angleterre, dont les traits indiquent bien l'origine anglaise, n'est pas indiqué; mais cette particularité du voyage à Londres de Jehan Perreal, par ordre du roi Louis XII, autorise à penser qu'il en est l'auteur.

Ce portrait provient de la vente après décès de la collection que s'était réservée le célèbre antiquaire Ch. Sauvageot.

1. H. Rymer, *Fœdera conventiones, litteræ*. Ed. 1739, in-folio.

Ce mariage qui faisait sa joie le poussa au tombeau ; car pour plaire à sa jeune femme avide de bals, de tournois, de banquets, il changea ses habitudes, languit bientôt, puis dépérit rapidement et enfin rendit l'esprit à Dieu, le premier jour de janvier, l'an 1515. Son corps fut aromatiquement embaumé et pendant que l'on faisait l'embaumement dans la salle basse des Tournelles, « Jehan Perreal, dit de Paris, valet de chambre et peintre dudit feu roi, exécuta son image, comme il avait fait celle de la reine, qui fut dressée sur un piédestal élevé, revêtue d'habits royaux, ayant les mains jointes, en avant de l'estrade qui portait le cercueil sous un dais de soie noire frangée; il resta là, exposé aux regrets et à l'admiration de la foule pendant dix jours; cette image figura après au convoi des Tournelles à Notre-Dame et de là à Saint-Denys. »

Le talent de Jehan Perreal fut naturellement employé dans le cérémonial des obsèques et de l'enterrement pour tout ce qui concernait «la peinterie, armoiries des escussons et les costumes», car les devoirs de sa charge lui imposaient l'obligation de peindre les solennités officielles. Quoique peintre ordinaire du roi et en pleine faveur royale, Jehan Perreal ne faisait pas toujours, ainsi qu'on le voit, exclusivement œuvre d'art, il était porté comme tous les peintres au «roolle des gens de mestier» et n'était pas affranchi tout à fait de certaines « besoignes » que ne font plus aujourd'hui les artistes. Par exemple, mouler et prendre les traits du visage pour faire l'effigie du feu roi, faire le corps, bras et jambes ainsi qu'il le faut[1], commander aux tailleurs les habits

1. Aujourd'hui un grand artiste serait humilié de ces sortes de travaux, mais autrefois il en était autrement. Ils furent pendant longtemps en

royaux pour le « vestir », fournir les gants pour l'« accoustrer », peindre des quantités considérables de grands écussons aux armes du roi, avec l'ordre de la couronne et timbre fait de fin or et azur sur papier[1], peindre des guidons semés de fleurs de lis pour les gentilshommes de la chambre, ainsi que des « estendarts », d'une grande richesse; voici la description de l'un d'eux : « un grand estendart » de taffetas jaune et rouge de quinze pieds de long sur lequel était peint un Saint Michel tout enrichi de fin or et argent, avec un porc-épic d'argent couronné d'or et une rose au bout et la devise du roi « Cominus et eminus », qui fut porté par le grand sénéchal de Normandie.

« Le lendemain des funérailles fut le dict corps du roi, porté par Messeigneurs de Saint Denys en grande pompe, jusques à l'église où il fut mis en sépulture près de la reyne Anne de Bretagne son espouse, Dieu lui veuille faire pardon[2]. »

A l'appui de ce passage de l'histoire des séjours de Charles VIII et de « Loys XII » à Lyon, page 56, on nous permettra de redresser l'erreur de Fleuranges qui dit dans ses *Mémoires* :

France confiés aux plus grands artistes attachés à la cour; c'est ainsi que François Clouet, le plus habile des peintres de cette famille, fut chargé en 1547 de mouler le visage du roi François Ier pour l'effigie peinte et vêtue qui devait, suivant l'usage, figurer à la cérémonie des funérailles; il exécuta la peinture des bannières, des étendards et des guidons. De 1551 à 1554, on le retrouve occupé à peindre les devises de Henri II et de Diane de Poitiers sur les chariots du roi.

En 1559, à la mort du roi Henri II, il moula et reproduisit en cire le visage du prince et exécuta les travaux analogues à ceux qu'il avait faits pour les obsèques de François Ier.

1. Comptes des dépenses pour les obsèques du feu roi Louis XII. Extrait du *Recueil Fontanieu*, t. 158.

2. *Séjours de Charles VIII et de Louis XII à Lyon*, publiés par Gonon, « jouxte la copie des faicts, gestes et victoires des roys Charles VIII et Louis XII ». Lyon, Dorier, 1841.

« Quand la reine Anne de Bretagne fut morte, le roi en mena un grand deuil et fut mis son corps dans l'église de Saint Sauveur de Bloys et de là fit convoyer le corps à Saint Denys, là où tous les rois et reynes de France sont enterrés, et là lui fut faict le plus grand service et honneur que l'on fit jamais à Reyne de France et y fit faire le roy une tombe de marbre blanc »; tandis que le manuscrit des funérailles d'Anne de Bretagne orné de miniatures, dont nous venons de parler [1], nous montre la chapelle ardente où fut exposée la reine à l'église de Saint-Denis, ainsi qu'un autre manuscrit, qui a pour titre : *Le trépas de l'Hermine regrettée* [2], exécuté à la même époque avec miniatures où nous trouvons au feuillet 36 l'ensevelissement de la reine dans le caveau du chœur de Saint-Denis, en attendant l'édification du tombeau.

De là, il résulte que le passage en question des *Mémoires* de Fleuranges ne repose sur aucune base, car on ne trouve aucune trace d'une belle tombe de marbre blanc exécutée pour la « reyne » seule.

Peut-être a-t-il voulu dire qu'il a vu le plan de la belle tombe de marbre blanc composé par Jehan Perreal sur l'ordre de Louis XII ?

Le profond regret qu'éprouva le roi du décès de son épouse bien-aimée, dont il prit le deuil en noir, comme un symbole de constance, et *huit jours durant ne fit que larmoyer*, lui inspira le projet de lui élever un mausolée dans lequel il pût reposer un jour près d'elle.

1 et 2. Ces deux manuscrits ont fait partie de la Bibliothèque F. Didot, puis de celle de M. Delberque Cormon, vendues, la première en 1878 et la seconde en 1883.

Il s'adressa sans doute à Jehan Perreal, son peintre ordinaire et celui de la reine Anne depuis le commencement de son règne, ainsi que son architecte pour le magnifique tombeau élevé à son père François II, duc de Bretagne, et à sa mère Marguerite de Foix, dans la cathédrale de Nantes. Il ne pouvait faire un meilleur choix pour obtenir l'exacte représentation des traits de son épouse regrettée, que de s'adresser à celui qui l'avait déjà « pourtraite » et qui venait d'être choisi pour mouler et colorier sa face.

Tout entier à son royal protecteur, Jehan Perreal présenta bientôt au roi un dessin; dès lors il se mit à l'œuvre et commença les travaux, de l'accomplissement desquels Francois Ier son successeur et son gendre hérita; ce désir, exprimé alors par le roi de reposer un jour près de sa chère Bretonne, explique sa mise en sépulture près de la reine Anne, malgré la présence à Paris de sa jeune veuve [1].

Dans son remarquable ouvrage sur la *Famille des Justes*, M. de Montaiglon exprime la pensée qu'à côté de Jehan Juste, à qui l'on avait fait l'honneur d'attribuer le dessin de ce monument, il y avait un architecte.

« J'ai dit qu'il fallait tenir le tombeau pour l'œuvre de Jehan Juste, mais il ne peut pas être le seul qui y ait travaillé. Est-ce lui qui a, non pas profilé, mais dessiné les moulures si pures des arcades et de la corniche? Rien n'est

1. Après la mort du roi Louis XII, la jeune reine passa les premiers mois de son veuvage à Paris, pendant lesquels elle épousa secrètement, avant de retourner en Angleterre, le beau Charles Brandon, duc de Suffolk, qui l'avait suivie à la cour de France.

aussi sobre et aussi antique dans aucune des autres compositions des Justes. — Un autre artiste, plus architecte qu'aucun d'eux ne paraît l'avoir été, pourrait donc être l'auteur non pas de l'ornementation, mais du parti de l'ensemble[1].

L'auteur des « Études d'Architecture en France », qui ont paru dans le *Magasin pittoresque*, exprime cette opinion d'une façon plus positive[2], car il observe que « l'unité de son ensemble et la parfaite harmonie de toutes les parties qui le composent ne permettent pas de douter que le tombeau de Louis XII à Saint-Denis ne soit la conception d'un seul homme, mais quel est-il ? Voici ce qu'on ignore encore ; à moins toutefois qu'on ne veuille le considérer comme l'œuvre d'un sculpteur, ce que nous ne sommes pas disposé à admettre, malgré le grand nombre de figures qui le décorent, vu la nature de sa composition qui nous semble plus architecturale que sculpturale ».

Il me paraît en effet douteux que la conception et l'exécution de cette œuvre, qui me semble être véritablement française par son ordonnance et sa grâce admirable, appartiennent à une seule et même personne, et nous sommes convaincu qu'une attribution précise est au bout des recherches qui nous restent à faire dans cette voie, qui est celle même à qui nous devons la connaissance de l'auteur véritable du tombeau élevé à Nantes à François II, duc de Bretagne, attribué au célèbre Michel Colombe, jusqu'au jour où, en 1865, M. B. Fillon publia une lettre de Jehan Perreal, du 4 janvier 1511 (documents E), qui nous a

1. *La Famille des Justes*, par M. de Montaiglon, p. 30.

2. *Magasin pittoresque*. Études d'architecture en France, époque de la Renaissance, p. 199.

appris que le dessin appartenait à ce peintre architecte, et l'exécution à l'habile sculpteur chef d'atelier, Michel Colombe [1].

Rappelons les dispositions de l'ensemble. Deux marches en marbre blanc exhaussent le soubassement qui est décoré de quatre bas-reliefs, représentant les victoires remportées par Louis XII en Italie : l'entrée triomphale à Gênes, la bataille d'Agnadel, où l'on voit le général d'Alviane qui fléchit le genou devant le roi, et l'entrée de Louis XII à Milan, entrée qui rappelle le triomphe de César, d'André Mantègna.

Nous avons cité précédemment, à propos de la guerre contre les Vénitiens, le passage d'une lettre de Lemaire de Belges à Claude Thomassin, qui nous fait voir que Jehan Perreal avait suivi nos troupes conquérantes à Gênes et peint nos triomphes d'après nature. M. de Laborde nous dit, dans la *Renaissance des Arts,* tome Ier, page 185, qu'il pense que ces peintures furent utilisées plus tard pour les sculptures du tombeau de Louis XII. De là, il est bien naturel d'attribuer l'idée de graver le souvenir des victoires du roi

1. L'atelier de Michel Colombe se composait de Guillaume Regnault, tailleur d'images; Bastien François, maître maçon; François Colombe, enlumineur, et d'autres ouvriers français et italiens, dont les noms ne sont pas cités. Il existait alors des compagnies ou confréries de sculpteurs et d'ouvriers réunis pour travailler à la construction des églises et autres grands édifices (tel était l'atelier de Michel Colombe et de Jehan Juste à Tours). Ce n'est que par là, que l'on peut expliquer les merveilleuses édifications qui étonnent notre siècle; ce que l'or des rois ne pouvait faire, la piété de nos pères l'a exécuté. Ces confréries étaient partagées en différentes classes qui travaillaient chacune selon son talent, sans jalousie, sans désordre et sans confusion.

C'est ce qui explique l'engagement pris par Michel Colombe, par sa lettre du 3 décembre 1511, d'envoyer de Tours au couvent de Bourg en Bresse ses ouvriers, Guillaume, Bastyen, Jehan de Chartres, « mon disciple et serviteur, lequel m'a servy de dix-huit à vingt ans, etc. ».

Louis XII sur son tombeau à celui qui venait de les retracer avec le pinceau.

Sans être exactement nouveau, ce genre de composition triomphale, placé au soubassement d'un tombeau, était extrêmement rare; il mérita alors l'admiration et les louanges des artistes, de l'architecte Philibert Delorme, entre autres, qui l'utilisa peu de temps après pour son plan du monument élevé à François Ier.

Quant aux délicates et admirables arabesques, Jehan Perreal en avait fait sculpter, ainsi que nous l'avons vu en 1502, sur le monument élevé à François II, duc de Bretagne, soit quinze ans avant le commencement des travaux du tombeau de Louis XII; il fut, ainsi que nous l'avons observé, le premier peut-être, mais certainement l'un des premiers, qui introduisit ce genre d'ornement en sculptures qui décorent d'une façon si élégante les douze pilastres surmontés de chapiteaux, supportant l'entablement où les belles figures du roi et de la reine sont représentées à côté l'une de l'autre, vêtues du manteau royal, à genoux, en prières, les mains jointes devant un prie-Dieu. La reine porte un corsage et une coiffe ornée de perles; ses traits d'une parfaite régularité, sa bouche fine, ses yeux d'un agréable dessin, expriment bien son caractère bienveillant dont parle Brantôme. La tête du roi est découverte, son expression pleine de naturel et de bonhomie répond bien à l'idée qu'on se fait du caractère du prince qui mérita le titre de *Père du peuple*.

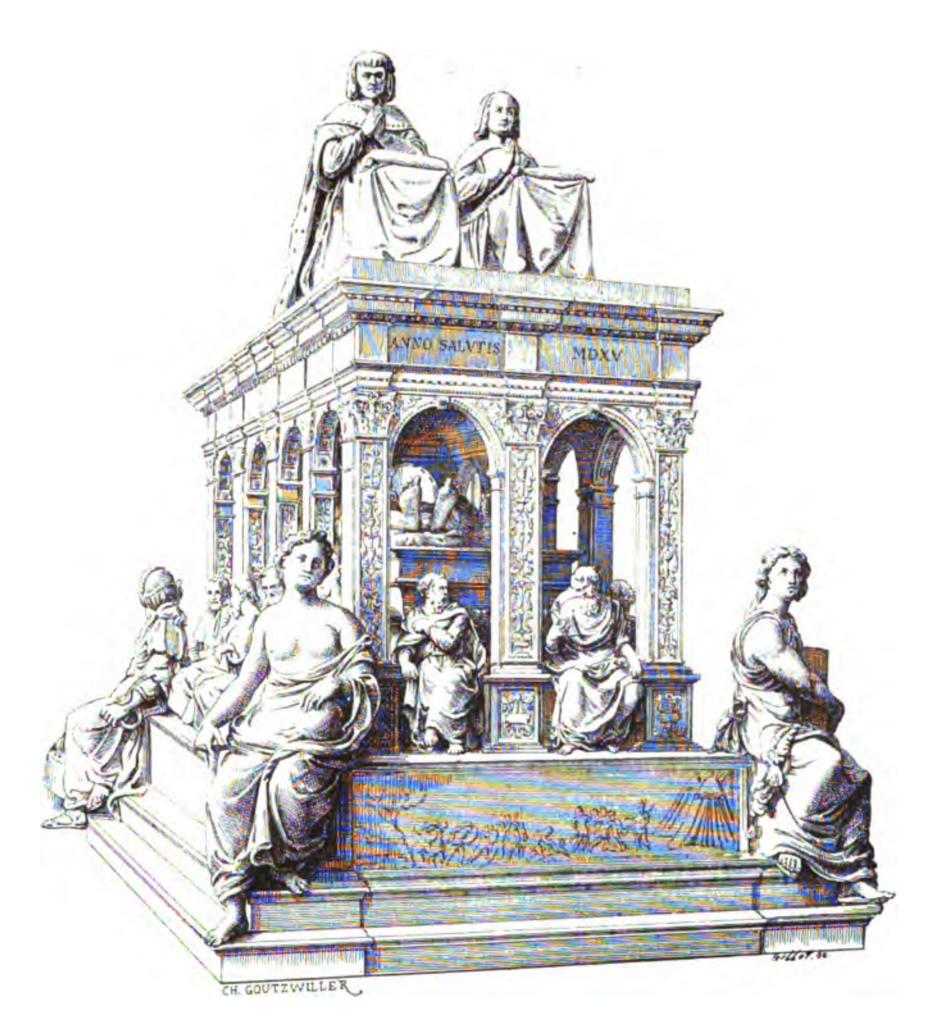
Ces deux statues, deux chefs-d'œuvre, exécutées avec une fidélité religieuse, sont des portraits de la plus parfaite ressemblance.

Quatre grandes figures allégoriques représentant les quatre Vertus cardinales, la Justice, la Prudence, la Tempérance et la Force, sculptées en ronde bosse, celles mêmes, dit M. de Montaiglon [1], dont Michel Colombe (alias Jehan Perreal) a cantonné le tombeau de François II, duc de Bretagne, sont assises sur les angles de ce soubassement, qui sert de base aux socles des douze pilastres formant des arcades : quatre sur les grands côtés et deux sur les petits.

Nous devons avouer que la statuaire de ces quatre figures allégoriques nous paraît bien inférieure à celle des quatre Vertus taillées par Michel Colombe; sans expression, sans charmes, rondes, comme soufflées, on croit qu'elles ont été faites par Pierre Pons, et qu'elles sont venues de Venise, dit M. A. de Montaiglon [2]. Les douze apôtres, qui sont assis entre les piliers, sont au contraire des types français copiés d'après nature; ils sont, dit le même auteur, « plus aisés, plus faciles, plus mouvementés, plus incorrects aussi » : ce qui est exact, la race française est ainsi faite, très mélangée, très inégale dans ses formes ; les visages réguliers y apparaissent comme des exceptions, mais en échange, elle a une qualité précieuse pour l'art, une variété d'expression aussi grande que la variété des types. Les sculpteurs français qui les ont taillés avaient certainement le sentiment de l'observation et l'amour de la vérité.

Le style de ces figures, par la naïveté des poses et la variété de l'exécution, les rattache évidemment à la fin du quinzième siècle, c'est-à-dire en dehors de toute influence italienne.

1. *La Famille des Justes*, p. 18. 2. *La Famille des Justes*, p. 24.



TOMBEAU DE LOUIS XII ET D'ANNE DE BRETAGNE
LE ROI ET LA REINE VUS DE FACE.

Faisons remarquer en passant, à propos de la conception du plan, qu'au dessus du soubassement du tombeau de Nantes, Jehan Perreal avait également placé les figures des douze apôtres, mais en bas-relief, entre les pilastres décorés d'arabesques.

Derrière les apôtres, dans l'intérieur, d'un aspect sombre et mystérieux, on voit le riche sarcophage sur lequel sont étendus, sur un suaire, les corps du roi et de la reine dans l'état de nudité et de la mort, ayant les marques des incisions faites par l'embaumement. Les têtes, dont les traits doux et calmes sont magistralement sculptés, reposent sur des coussins.

Rien de plus savant que cette œuvre dont l'exécution est d'une énergie et d'une science anatomique qui rappellent les plus illustres maîtres. L'auteur de cette composition devait être un des intimes de la cour, car une douleur profonde pénétrée de sentiments élevés perce dans ce chef-d'œuvre, glorifié par tous ceux qui l'ont vu.

Sans être nouvelle, cette double représentation de personnages vivants et morts sur un monument était extrêmement rare.

Cependant, sous la date du 3 décembre 1511 [1], Michel Colombe écrit à Marguerite d'Autriche qu'il vient d'exécuter les patrons en terre cuite de Philibert de Savoie, selon le dessin et l'ordonnance faits de la main de Jehan Perreal, dit Jehan de Paris, peintre et valet de chambre du roi, dont il lui envoie deux portraits, *l'un en plate-forme pour le gisant, l'autre en élévation pour le vif.*

D'après les recherches que nous venons de faire, il

1. Documents, lettre L.

n'est pas douteux, ainsi que nous venons de le dire, qu'il existe une parenté étroite entre ces tombeaux de François II de Bretagne, de Philibert de Savoie, et celui de Louis XII.

Une étude approfondie, avec les points de repère que nous avons, nous prouve que la plupart des plans et ordonnances de ces trois tombeaux ont une frappante analogie entre eux. Par exemple : les quatre Vertus qui cantonnent la masse du tombeau, la représentation des doubles figures à l'état de vie et de mort, les admirables arabesques qui ornent les piliers, etc., etc., toutes ces pièces rappellent tellement le style et la manière de composer les œuvres d'architecture de Jehan Perreal, que, si on ne lui attribue hardiment le plan et les dessins du tombeau de Louis XII et d'Anne de Bretagne, il faudrait renoncer pour toujours au travail de comparaison ou induction, qui permet de baptiser les œuvres d'art, d'après le style des maîtres.

On peut donc affirmer aujourd'hui avec certitude, que la conception de ce magnifique tombeau est l'œuvre du peintre architecte Jehan Perreal, tandis que le travail des sculptures appartient à Jehan Juste.

C'est en réalité, avec cette division de travail, qu'ont été exécutés le tombeau de François II de Nantes et plus tard le tombeau de François Ier, roi de France, avec les dessins de l'architecte Philibert Delorme.

Il est certain que les pièces ont été sculptées à Tours et non pas à Paris, dans l'atelier de Jehan Juste qui occupait, ainsi que le faisait Michel Colombe[1], un atelier « d'ou-

1. Voir, aux documents I., lettre de Perreal du 15 janvier 1511.

vriers français et italiens, sculpteurs, enlumineurs et massons ».

On aimerait à savoir le nom des ouvriers qui ont exécuté telle ou telle pièce, mais les registres de l'inventaire général des monuments historiques manquant de l'année 1515 à 1523 aux archives, on ne peut raisonner sur ce point d'une manière précise, on ne peut le faire que par induction.

On sait que Jehan Juste avait deux parents, bons et experts ouvriers, qui ont dû l'aider dans cette entreprise, Jehan de Juste et Antoine de Juste : le premier demeurant à Tours, que l'on trouve porté au registre n° 100 des comptes de dépenses de François Ier, « payé la somme de 102 livres 10 s., pour commencer à besoigner à deux statues, l'une d'Hercule, l'autre de Léda, lesquelles ledit seigneur lui a ordonné de faire » ; le second, qui exécuta pour le château de Gaillon un bas-relief représentant « la bataille de Gennes [1] ». Par l'exécution de ce bas-relief on est amené à présumer que ce fut lui qui fut chargé de la sculpture des quatre bas-reliefs du tombeau de Louis XII.

Les préparatifs, soit pour l'extraction du marbre à Carrare, soit pour le transport de Carrare à Tours, par mer et par terre, soit pour la mise en train des travaux, durèrent environ deux ans ; les dates de 1517 et 1518 que l'on remarque sur deux pilastres en caractères romains doivent

1. Ce bas-relief devait avoir peu d'importance à en juger d'après la note du payement donnée par M. de Montaiglon, p. 18 de son ouvrage sur la *Famille des Justes*, que voici :

« A maistre Antoine Juste, faiseur d'images, pour le payement de l'histoire de la bataille de Gennes, d'un grand lévrier, d'une grande teste de cerf, de la pourtraiture de monseigneur et d'un enfant, oultre 200 livres par luy reçues, 40 livres tournois. »

être celles du commencement des travaux de Saint-Denis, qui furent terminés vers 1523.

La date de 1531 qui se trouve sur un ordre de François Ier, de payer à Jehan Juste : 1° « la somme de 400 escus restant de 1,200 promis ; 2° celle de 60 escus pour remboursement de deniers avancés [1] », indique plutôt un règlement définitif de comptes arriérés, que le payement immédiat de travaux livrés à cette date, et ne peut être considérée comme l'époque de la fin des travaux, car on sait que les payements royaux étaient le plus souvent en retard. N'avons-nous pas vu ici une lettre du 15 novembre 1509 de Jehan Perreal demandant à Marguerite d'Autriche le payement de sa pension en retard de trois ans [2] ?

L'exécution du tombeau de Nantes avait duré quatre années, l'exécution du tombeau de Louis XII, à Saint-Denis, ne doit pas avoir duré plus de six à sept ans.

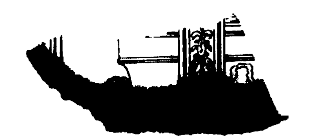
Cette date de 1523 doit être exacte, car elle s'accorde avec l'observation que nous trouvons dans l'ouvrage de M. Dufaÿ [3], qui nous apprend que l'on cherche en vain, pendant le cours de ces dernières années, le nom de Jehan Perreal dans les registres consulaires de la ville de Lyon ; nul doute qu'il passa la plus grande partie de ce temps à Paris, occupé à diriger la parfaite exécution et la pose du mausolée de ses chers bienfaiteurs ; car il était de ces hommes rares qui restent fidèles à la mémoire des morts.

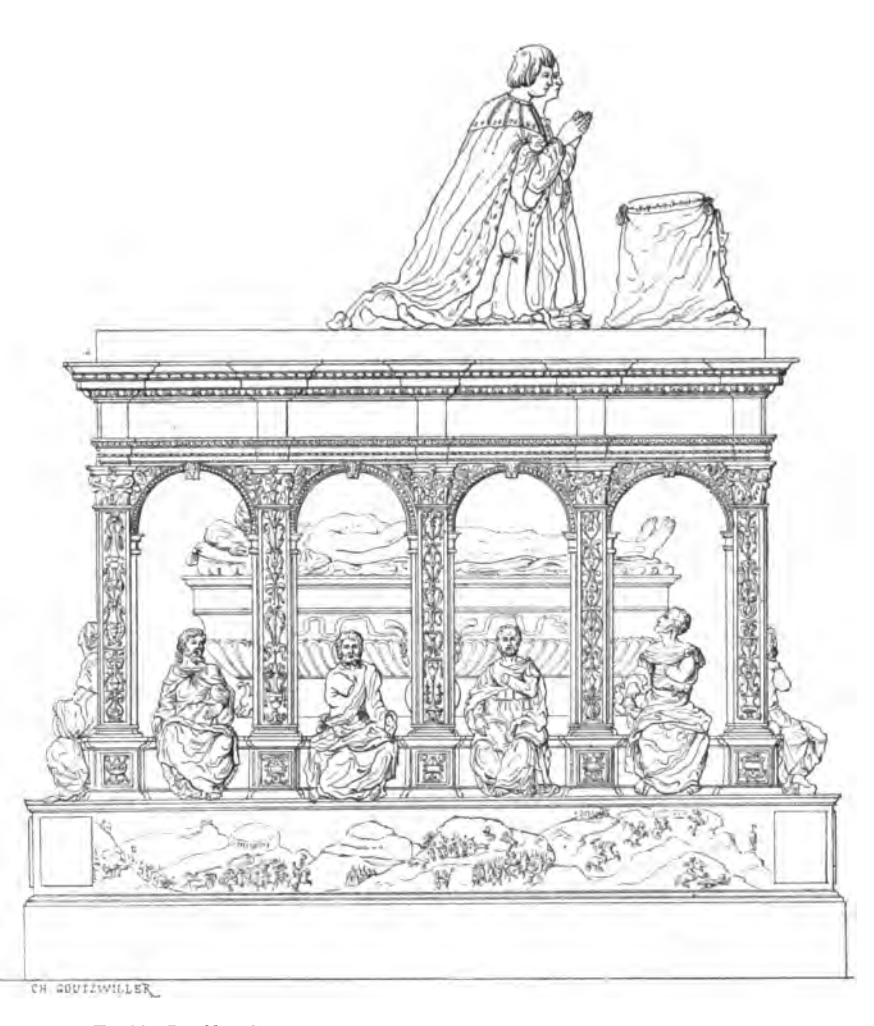
Ce monument, qui fut le dernier ouvrage de Jehan Perreal, passe avec raison pour un des ouvrages les plus par-

1. Archives, comptes des dépenses des menus plaisirs de François Ier, registre n° 100.

2. Aux documents, lettre B.

3. *Essai biographique sur Jehan Perreal*, p. 82.





TOMBEAU DE LOUIS XII ET D'ANNE DE BRETAGNE,
A SAINT-DENIS.

faits, non seulement de la sculpture française, mais aussi de la sculpture de tous les pays, à l'époque de la première période de la Renaissance, qui fut la plus brillante.

Il est impossible en effet d'imaginer une composition plus heureuse, plus simple et d'une exécution plus irréprochable, plus soutenue, plus soignée dans les moindres détails ; quelques-unes des parties de cette œuvre, entre autres les corps du roi et de la reine à l'état de mort, sont parmi les œuvres les plus savantes, les plus magistrales, que Jehan Perreal ait composées, c'est une de ces œuvres où l'étude fait sans cesse découvrir de nouvelles beautés, quoique cependant l'on puisse reprocher aux figures allégoriques une exécution inférieure, qu'il est impossible de contester ainsi que nous l'avons observé.

Dans ce travail, Jehan Perreal eut l'inappréciable bonheur de réaliser d'une manière complète, pour son souverain et sa souveraine regrettés, le plan qu'il avait conçu pour le tombeau de Philibert de Savoie à Brou, plan que ses amis, Michel Colombe, Lemaire de Belges, etc., regardaient comme une œuvre de génie, mais que Marguerite d'Autriche fit modifier, comme étant chose trop nouvelle, en faisant placer couchée l'effigie armée et éperonnée de son mari, qui devait, d'après le plan de Jehan Perreal qu'elle avait primitivement agréé, être placée à genoux en élévation sur le tombeau.

Le capricieux destin a voulu que deux monuments d'une importance capitale pour l'histoire de l'art français fussent érigés à côté l'un de l'autre dans l'église de Saint-Denis, sur les dessins de deux architectes lyonnais : l'un, celui de Louis XII et d'Anne de Bretagne, a été élevé sur

les dessins de Jehan Perreal ; l'autre, celui de Henri II et de Catherine de Médicis, a été exécuté sur les dessins de Philibert Delorme [1].

Le premier de ces deux admirables monuments est des premières années de la Renaissance, tandis que le second appartient aux dernières années de cette époque.

Après avoir terminé le tombeau de ses chers protecteurs de qui il tenait une vie si douce et si honorée, Jehan Perreal se trouva, par son âge et ses habitudes, déplacé au milieu de la nouvelle et brillante cour du roi François Ier; il se résolut alors, au mois de janvier 1523 [2], à quitter Paris, à renoncer à ses charges de peintre ordinaire et de valet de chambre du roi et à aller passer ses derniers jours chez lui, à Lyon, dans sa famille.

On le trouve, en effet, à Lyon en 1523, muni de lettres patentes du roi François Ier, dans lesquelles il est désigné une seconde fois pour diriger les travaux des fortifications de Lyon. Nous trouvons dans la délibération consulaire du 15 mars 1524, qu'il avait envoyé sa renonciation à cette charge [3].

Si l'on se reporte aux voyages qu'il faisait de temps en temps, on voit qu'il entretenait avec la cour des relations qui prouvent qu'il continuait à être honoré de sa confiance :

1. Philibert Delorme naquit tout au commencement du seizième siècle à Lyon, alla fort jeune à Rome, en revint à l'âge de vingt ans et se fixa dans sa ville natale, où il bâtit quelques maisons particulières. Bientôt sa réputation devint grande, il était en train d'élever le portail de l'église de Saint-Nizier, lorsque le cardinal du Bellay, le fit venir à Paris et le présenta à Catherine de Médicis.

2. « Payé le 1er janvier 1523 à Jehan Perreal dit Jehan de Paris, peintre et valet de chambre du roi, la somme de 240 escus tournois. » Comptes de la maison du roi François Ier. Registre 98.

3. *Jehan Perreal,* par M. Dufaÿ, p. 8.

par exemple, on apprend par une lettre de son ami Henri Cornelius Agrippa [1], qu'il séjournait avec la cour à Saint-Germain en Laye, en avril et en mai 1527.

Il vivait encore au commencement de l'année 1529, époque à laquelle parut dans la première édition du livre de Champfleury, imprimée par Geoffroy Tory le 13 avril 1529, un dessin de sa main [2]. Mais il rendit, suivant toute apparence, peu de temps après son âme à Dieu, dans sa maison de la rue Neuve-Thomassin, car un carnet, relatif à l'imposition extraordinaire pour la rançon du roi François Ier, porte sous la date de 1529, ce qui suit :

« Deu par la vefve du contrerolleur Jehan de Paris, pour la rançon du roi François Ier, VIII livres VI sols VIII deniers. » (*Archives du Rhône* [3].)

Il était alors âgé d'environ soixante-six ans.

1. *Jehan Perreal*, par M. Charvet, p. 226.

2. *Geoffroy Tory*, par Bernard, p. 38.

3. *Jehan Perreal*, par Dufaÿ, p. 10.



CHAPITRE QUATRIÈME

FAMILLE

ET ÉLÈVES DE JEHAN PERREAL

Claude Perreal, son père, était valet de chambre du roi Louis XI. — Protégé par Marguerite d'Autriche, son fils fut admis à l'université de Dôle. — Ses deux filles tinrent probablement le crayon dès leur enfance. — Éprises du talent de leur père, elles obtinrent par leurs ouvrages une brillante réputation. — L'illustre Geoffroy Tory fut initié par Jehan Perreal dans l'art du dessin, ainsi que Bernard Salomon. — Portrait de Renée de France, par L. Corneille, de Lyon, qui fut son plus brillant élève. — Anecdote racontée par Brantôme à propos d'une visite que lui fit à Lyon la reine Catherine de Médicis. — Jehan Clouet succéda à Jehan Perreal dans ses charges à la cour, en 1523.

Dans son *Essai biographique sur Jehan Perreal,* Lyon, 1864, M. Dufaÿ suppose qu'un Claude Perreal, valet de chambre du roi Louis XI en 1472, dont parle le Père Colonia dans son *Histoire littéraire de Lyon*, tome II, est le père de notre artiste; l'obscurité plane également sur la date précise de sa naissance, que l'on place généralement vers l'année 1463.

La mention certaine la plus ancienne que l'on possède de lui remonte à l'année 1483. Quant à son mariage, nous en trouvons la preuve dans une lettre de Jehan

Lemaire, sous la date du 15 juin 1509 à « maistre Loys Barangier, conseiller de Madame Marguerite[1] ».

« Monseigneur, j'ay reçu voz lettres escriptes à la Haye, le 1er jour de juillet et vous remercie de tout mon mieux du double des lettres de l'empereur que vous m'avez envoyé. Incontinent, j'en ai faict tout plein de doubles, lesquels j'ai envoyés à Genève, en Savoye et en Piémont, etc., et d'autre part, en ai envoyé deux doubles à Lyon, l'ung à M. le conservateur Thomassin, et l'autre à la femme de Jehan de Paris, afin que la royne le voye, etc. »

Cette dernière ligne prouve en outre l'intimité avec laquelle la reine recevait Perreal et sa famille pendant ses séjours à Lyon, puisque c'était par son canal que l'on faisait parvenir parfois des nouvelles à la reine.

On adressait cette copie à la femme de Jehan Perreal, parce que son mari se trouvait alors en Italie avec le roi Louis XII, qui devait prochainement faire son entrée à Lyon où l'attendait la reine; il paraissait urgent de faire la communication de ce document à cette princesse, avant le retour du roi.

Il est à peu près certain que son mariage avait eu lieu vers 1492, car Marguerite d'Autriche lui écrivait le 15 février 1511 à Lyon : « Quant à votre fils, le ferons mestre au roole des bénéfices de notre conté de Bourgogne. » Pour profiter de ce bienfait, ce jeune homme devait être avancé dans ses études; nous voyons en effet, à la fin de la lettre du 8 octobre 1511[2] de Jehan Perreal à Barangier, qu'il avait alors dix-huit ans.

1. Voir la lettre entière dans le volume des *Mémoires de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille*, 1850 (p. 326). — *Jehan Perreal*, par Dufaÿ. Lyon, 1854, p. 9.

2. Voir aux documents, lettre J.

« S'yl vous plaisait de scavoir pourquoy j'ai envoyé ung fils de XVIII ans aux estudes à Dôle, c'est pour deux cas, car il y a jà une bonne université; l'autre, Madame m'en saura gré et celle que ne nomme, c'est que mon petit argent sera de mesure. »

Jehan Perreal laissa en mourant ce fils, nommé Claude comme son grand-père, né vers 1493, que nous venons de voir occupé à Dôle aux « estudes » des lois et décrets, qui mourut vers 1538, et deux filles, auxquelles il enseigna son art et qui s'y montrèrent assez habiles[1] pour être célébrées par Clément Marot.

Le rondeau adressé par lui aux amis et sœurs de Claude Perreal, Lyonnais, que l'on trouve dans la première édition de ses *Œuvres* publiées en 1538 à Lyon, permet de penser que la liaison qui s'était formée entre Jehan Perreal et Jehan Marot dans la campagne de Gênes à la suite du roi Louis XII, où l'un reproduisait par le pinceau les événements que l'autre retraçait avec la plume, s'était continuée entre les deux fils qui étaient à peu près du même âge[2].

Voici le rondeau :

AUX AMYS ET SŒURS DE FEU CLAUDE PERREAL, LYONNAIS.

En grand regret, si pitié vous remord,
Pleurez l'amy Perreal, qui est mort.
Vous, ses amys : chascuns prennent sa plume,

1. On leur attribue, entre autres, l'exécution du charmant petit manuscrit ayant appartenu à la reine Catherine de Médicis qui, sous le numéro 19 de la *Collection des livres précieux de M. E. M. B.*, a été vendu le 13 mai 1882. On y remarquait les paysages, les cours d'eau sinueux, les habitations, le type des hommes que l'on voit encore dans le Valentinois, ainsi que le coloris fin, brillant, le précieux fini du travail, qui constituent le style de Jehan Perreal et de son école.

2. Clément Marot, né en 1495.

La mienne est preste, et bon désire l'alume
A déplorer (de sa part) telle mort.

Et vous ses sœurs, dont maint beau tableau sort,
Paindre vous fault pleurantes son grief fort
Près de la tombe, en laquelle on l'inhume
En grand regret.

Regret m'en blesse, et si sçay bien au fort
Qu'il fault mourir et que le desconfort
(Soyt court ou long) n'y sert que d'amertume;
Mais vraye amour est de telle coustume,
Qu'elle contrainct les amys plaindre fort
En grand regret.

Dans un rôle de taxes perçues en 1529 pour la rançon de François Ier, on trouve une de ses filles citée : « La fille du dit de Paris, dame de Champeneux, pour sa grange de Meigret[1], et en 1538, la fille du *contrerolleur* de Paris exempte[2]. » On ne trouve aucune citation de la seconde de ses filles.

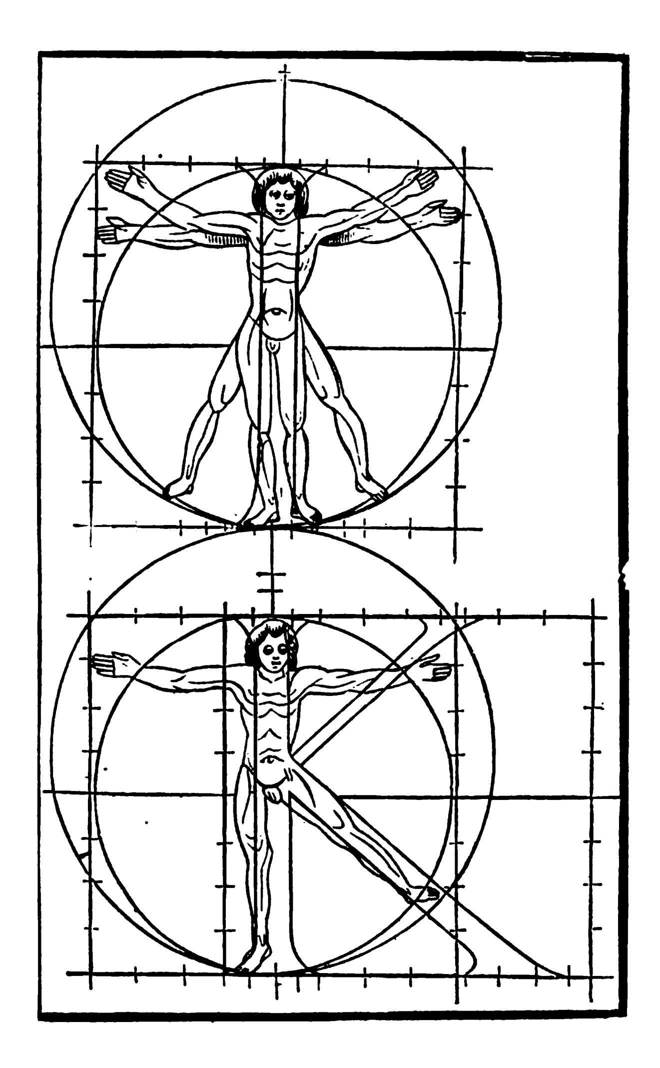
Quant à l'épouse de Perreal, non seulement elle lui survécut, mais elle vivait encore en 1545, dans sa maison de la rue Neuve-Thomassin, car on l'y trouve taxée à cette époque[3]; elle devait être âgée d'environ soixante-neuf ans.

Nous avons dit que Jehan Perreal avait élu pour lui et sa femme une sépulture en l'église de Saint-Nizier, ainsi qu'il résulte d'une délibération capitulaire; on ignore encore si leurs vœux ont été suivis d'effet; la date de la mort de l'un et de l'autre n'ayant pas été retrouvée.

Premier signataire des statuts de la confrérie des pein-

1. Registre cc 136, fo 40 vo.
2. Registre cc 143.
3. Registre cc 144. — 1515, « la veuve et les hoirs du peintre Jehan de Paris à 29 sols, égale 32 livres. »

tres de Lyon et, vraisemblablement, son président, Jehan Perreal eut sans doute des élèves, malheureusement nous



ne pouvons en citer aucun avec certitude, les historiens de la peinture française n'ayant pas daigné s'occuper de nos artistes des quinzième et seizième siècles.

Outre ses deux filles nous pouvons cependant citer, d'après M. Auguste Bernard, l'illustre peintre et graveur sur bois Geoffroy Tory, qui fut initié par lui dans l'art du dessin [1] et à qui il donna les modèles des arabesques du tombeau de François II, duc de Bretagne, dont il a enrichi les pages de ses célèbres *Heures*.

Puis aussi, Bernard Salomon, dont Antoine du Verdier parle en ces termes dans sa *Bibliothèque française :*

« Il était un peintre et très excellent tailleur d'histoires dont le nom sera immortel par les belles figures de la Bible que de son invention il a pourtraicté et taillé, comme aussi par infinies autres figures, pourtraictures, paintures et tableaux sortis de sa main qui se voient encore à Lyon. »

Nous parlerons plus longuement de son élève L. Corneille, né à Lyon vers 1490 et mort à Paris vers 1550, parce que nous avons sur lui des renseignements très certains.

Le père Montfaucon (*Mémoires de la monarchie française*, t. IV) nous apprend qu'il fut, après la mort de Jehan Perreal, le peintre de la cour de François Ier, et il lui attribue, d'accord avec M. Gaignères, la plus grande partie des portraits des personnages illustres dont il donne les gravures, lesquelles sont copiées sur les originaux peints par L. Corneille, de Lyon, qui sont dans le cabinet Gaignères.

1. Jehan Perreal, qui était lié de la plus étroite amitié avec Geoffroy Tory, lui dessina plusieurs des vignettes du Champfleury, celles entre autres des lettres I et K qu'il grava, dit-il : « après celles que ung myen seigneur et bon amy, Jehan Perreal, autrement dit Jehan de Paris, varlet de chambre et excellent painctre des roys Charles huitième, Loys douziesme et François premier, m'a communiqué et baillé moulte bien pourtraicté de sa main. » *Geoffroy Tory*, par Aug. Bernard. Paris, 1855, pp. 12, 24, 36.

Voici les noms de quelques-uns de ces portraits :

Portrait de François Dauphin, de Viennois, fils du roi François Ier, mort en 1536; copié sur l'original peint par L. Corneille de Lyon;

Portrait de Charles, duc d'Orléans, troisième fils du roi François Ier, mort en 1545; copié également sur l'original par L. Corneille de Lyon;

Portraits de Louis II, seigneur de la Trémouille, et de Gabrielle de Bourbon-Montpensier, sa femme;

Portrait de François, comte d'Enghien, frère puîné du roi de Navarre, mort en 1540, et Marguerite de Bourbon, dame de Nevers, sa femme;

Portrait de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, mort en 1550, et d'Antoinette de Bourbon-Vendôme, sa femme;

Le portrait en pied d'Henri d'Albret, roi de Navarre, offrant une marguerite à Marguerite, sœur de François Ier, qu'il épousa en 1527. Marguerite, qui est au milieu des personnages de la cour, porte une robe tissée d'or, son bonnet et l'étoffe qui couvre sa poitrine sont noirs, les manches de la robe sont doublées de bleu. Henri porte un habit bleu, des bas rouges, une pelisse tissée d'or dont le collet est en fourrure blanche. Le terrain représente un jardin dont le fond est occupé par un groupe d'arbres.

Un de nos amis possède un tableau de ce maître qui nous fait connaître son style, sa couleur, ses procédés techniques; il représente Renée de France, duchesse de Ferrare, seconde fille du roi Louis XII, née vers 1510, qui épousa Hercule d'Este, en 1527, et mourut en 1575. Elle protégea les arts et les lettres, eut Clément Marot pour secrétaire,

et donna un moment asile à Calvin; c'était une personne intelligente.

Elle est représentée en buste, vue de trois quarts, tournée à gauche; ses cheveux relevés sont maintenus dans une résille semée de perles et de pierreries serties dans de l'or; elle porte une fraise brodée et un collier de perles autour du cou; sa robe est montante, boutonnée jusqu'à la fraise; elle est en velours noir à grand crevés blancs, ornés de boutons d'or, les manches de dessous sont blanches.

Ce portrait, dont le fond est vert, est d'une grande finesse de dessin et d'un coloris serré; il peut servir de type pour distinguer les œuvres de ce maître, l'un des plus célèbres du règne de François Ier.

Voici, à ce sujet, un document très intéressant extrait des Mémoires de Brantôme, qui nous fait connaître d'une façon certaine le talent et l'estime que la cour avait pour cet élève de Jehan de Perreal, qu'elle plaçait au même rang que les Clouet, Jehan et François :

« Il me souvient qu'estant allé un jour voir à Lion un peintre qui s'appeloit Corneille, qui avoit peint en une grande chambre tous les grands seigneurs, princes, cavaliers et grandes reynes, princesses, dames et filles de la cour de France; estant donc en ladite chambre de ses peintures, nous y vismes ceste reyne paroistre peinte très bien en sa beauté et en sa perfection, habillée à la française d'un chapperon avec ses grosses perles et une robe à grandes manches de toile d'argent fourrées de loup-cervier, le tout si bien représenté au vit avec son beau visage qu'il n'y falloit rien plus que la parole, ayant ses trois belles filles auprès d'elle, à quoy elle prit grand plaisir à cette veüe, et

toute la compagnie qui y estoit s'amusant fort à la contempler, admirer et louer sa beauté par dessus toutes, elle mesme s'y ravit en contemplation, si bien qu'elle n'en put retirer les yeux de dessus jusques à ce que Monsieur de Nemours luy vint dire : Madame, je vous trouve là fort bien pourtraicte, et n'y a rien à dire, il me semble que vos filles vous portent grand honneur : car elles ne vont devant vous et ne vous surpassent point. Elle luy respondit : Mon cousin, je crois qu'il vous ressouvient bien des temps de l'âge et de l'habillement de cette peinture, vous en pouvez bien juger mieux que pas un de la compagnie, vous qui m'avez veue ainsi, si j'estais telle comme me voilà. Il n'y eut pas un de la compagnie qui ne loüast et n'estimast infiniment cette beauté, et ne dit que la mère estait digne des filles et les filles de la mère, et telle beauté luy a duré mariée et vefve jusques quasi à sa mort, non qu'elle fust aussi fraische comme en ses ans plus florissans, mais pourtant bien entretenue et fort désirable et agréable[1] ».

Ainsi que les Clouet, J. Corneille peignait donc à cette époque les grands seigneurs, les princes et les princesses de la cour, si bien représentés « qu'il n'y fallait rien plus que la parole » et cependant son nom, comme celui de son maître, est tombé dans un tel oubli qu'on ne le rencontre nulle part ; tandis que dans les galeries publiques et dans les collections particulières tous les tableaux qui procèdent de leur manière de peindre sont tous invariablement attribués à Clouet ou désignés sous le titre commun d'école de Clouet. On ne peut vraiment s'expliquer, après avoir lu ces

1. *Mémoires du seigneur de Brantôme; Vies des dames illustres de France, de son temps,* pp. 44, 45 ; édition de Leyden; Sambix, 1665.

lignes, comment un artiste, si vivement recommandé par l'historien de la cour, soit aujourd'hui à peu près inconnu [1].

M. Ch. Blanc, qui dans sa *Notice sur les Clouet* fait naître Jehan Clouet vers 1485, et en 1510 François Clouet, le plus habile de la famille, qui mourut vers 1572, écrit plus loin, que les Clouet ont été, dans l'ordre des dates, les premiers peintres de la renaissance française, et termine en disant que Jehan Clouet devint en 1523 peintre ordinaire du roi François Ier et son valet de chambre : *Ce titre, accordé pour la première fois à un artiste, constate le rang où celui-ci avait su s'élever.*

Le point capital de mon travail étant le désir de remettre Jehan Perreal à la place qui lui appartient, je dois faire remarquer : 1° qu'il a peint son tableau des *Fiançailles* en 1491, alors que Jehan Clouet n'avait que six ans; 2° qu'on le trouve porté sur l'état des officiers du roi, le 1er octobre 1498 en ces termes : « Jehan Perreal de Paris, valet de chambre et peintre ordinaire du roi, la somme de 240 livres tournois à luy ordonné; » tandis que Jehan Clouet n'obtint ce titre qu'en 1523, soit vingt-cinq ans plus tard.

Les Clouet ne furent donc pas, dans l'ordre des dates, les premiers peintres de la renaissance française, ni, par conséquent, les chefs de cette école de peinture simple, naturelle et vraie, mise à la mode par Jehan Perreal qui les avait précédés à la cour; ils en continuèrent seulement les traditions avec un grand talent, ainsi que L. Corneille, et en furent les derniers représentants, car après la mort de François Clouet, qui eut lieu vers 1572, le goût pour cette

1. Jehan et François Clouet paraissent n'avoir peint que des portraits, car on ne connaît d'eux aucun tableau.

peinture intime disparut petit à petit, sous l'influence des maîtres italiens appelés en France à la cour des Valois.

Le fait est désormais acquis à l'histoire de la peinture; grâce à ce tableau retrouvé. Jehan Perreal, dit Jehan de Paris, est, dans l'ordre des dates, le premier peintre de la renaissance française et le chef de cette peinture dont le caractère distinctif est la recherche de la vérité et le soin extrême des détails.

L'anecdote racontée par Brantôme prouve évidemment l'injustice et l'inexactitude du parti pris, par indifférence peut-être, ou par ignorance, de réunir sous ce titre commun de Clouet ou d'école de Clouet tous ces portraits naïfs et fins des artistes français, peints dans le courant du seizième siècle, dont le grand nombre répandu en France, en Italie, dans les châteaux de la Grande-Bretagne, etc., devrait avoir depuis longtemps éveillé le doute des historiens de la peinture française sur cette provenance unique.

Ne serait-il pas juste, dans l'intérêt de l'art et de la vérité, de faire de nouvelles et profondes études pour détruire cette déplorable confusion et rétablir dans leurs droits les artistes dépouillés au profit de cette famille, qui du reste n'en a pas besoin pour conserver sa brillante réputation ?

CONCLUSION

Nous avons suivi pas à pas, avec le soin qu'exige l'histoire, tous les documents qui nous restent sur l'illustre peintre lyonnais, Jehan Perreal.

Pour un homme si longtemps négligé, auquel l'histoire a accordé si peu d'attention, les moindres faits sont précieux; nous n'en avons négligé aucun, par là nous tenons si peu de place dans ce livre que nous n'en sommes guère que l'éditeur infatigable.

Nous avons été guidé et soutenu dans ce travail par le désir de rendre enfin hommage au mérite et au grand talent de notre éminent compatriote, laissé dans un injuste oubli depuis plus de trois siècles, et de prouver que sous le règne de Louis XII et d'Anne de Bretagne l'art français était au niveau de l'art flamand et de l'art italien [1].

Nous avons dû ajouter à ces documents les figures très fidèlement et très habilement gravées de plusieurs pièces [2].

1. Si cette école glorieuse ne tint pas toutes ses promesses sous les règnes suivants, c'est à la déplorable invasion des artistes italiens qu'il faut l'attribuer.

2. Les gravures sur bois de MM. Pannemaker sont des merveilles de la gravure française, elles reproduisent avec une telle perfection le dessin, la couleur, l'esprit du modèle, qu'on pourrait les croire gravées par le peintre lui-même.

22

Nous trouvons que la description d'une peinture ancienne est insuffisante, et nous pensons qu'elle doit être vue pour en comprendre le sentiment.

A ce propos, nous devons faire remarquer que le désir qu'eut toujours Jehan Perreal de se mettre en harmonie avec les progrès que la peinture faisait chaque jour l'amena à modifier, ainsi que plusieurs peintres de la Renaissance, Raphaël entre autres, plusieurs fois son style, et nous trouvons ici la preuve qu'il modifia trois fois sa manière de peindre.

A la fin du quinzième siècle, le style flamand réuni au style français était en grande faveur en France; c'est sous cette influence qu'il peignit, en 1491, son tableau des *Fiançailles de Charles VIII avec Anne de Bretagne,* qui est de sa première manière, où l'on retrouve la limpidité et le calme d'expression de ces deux écoles.

Le magnifique vitrail de la chapelle du couvent de Brou, représentant *le Couronnement de la Vierge,* qu'il peignit à son retour d'Italie, sous l'influence de ce qu'il avait vu dans ce pays pendant son séjour d'un an, offre un exemple de sa seconde manière, qu'explique le développement qui se fit alors dans son génie; tout a plus d'ampleur, de majesté, tout est plus savant, plus raisonné dans cette peinture franco-italienne.

Ainsi, à mesure que l'on avance dans la carrière de Jehan Perreal, on voit comment il marche lui-même dans l'étude et la transformation de son style dont nous allons voir bientôt le résultat, car c'est dans les divers tableaux de *la Guerre de Gênes,* exécutés en 1507, que se montrent ses plus éminentes qualités : force et originalité de l'in-

vention, explication simple et dramatique du sujet, distribution savante des groupes, etc., tout cela à un tel degré de perfection qu'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer de la nouveauté de la conception ou de la beauté de l'exécution.

Mais ce qui marque cette œuvre, qui est de la dernière manière du maître, d'une puissante originalité, c'est que tout y est français sans aucun vestige d'influence flamande ou italienne, et qu'elle a toutes les qualités de la peinture d'histoire, qui est la plus haute expression de l'art.

Telle fut la vie laborieuse de Jehan Perreal, l'un des hommes les plus remarquables de la Renaissance; peu ont eu autant de connaissances variées, peu se sont livrés à un plus grand nombre de travaux; il embrassa tout à la fois les arts et les lettres : les arts, pour le but spécial de ses études et la principale occupation de sa vie; le commerce des muses ne fut pour lui qu'un délassement, qui contribua à développer son génie et à étendre son imagination.

Son existence embrassa trois règnes, il mourut au commencement de celui de François Ier; né dans ce petit espace de quarante-deux ans, de 1452 à 1494, qui vit naître les plus grands artistes de la Renaissance, il mérita avec justice d'être placé de son vivant parmi eux, ainsi que le fit Jehan Lemaire de Belges, historiographe de la reine Anne de Bretagne.

Il fut le premier qui importa en France le goût de l'antiquité, et ce qui donne à ses derniers ouvrages le caractère de l'originalité, c'est qu'il se sépara entièrement du style flamand et du style italien.

Pour être aussi grand par ses ouvrages que par son talent, il lui manqua seulement une chose : une passion

pour un art quelconque qui l'amena à sacrifier sa vie entière à une seule branche des arts, au lieu de s'adonner à la peinture, à la sculpture, à l'architecture, etc., etc.; il eût marqué d'une manière plus précise dans l'histoire de l'art et eût laissé une trace plus profonde dans l'histoire de son pays.

Quoi qu'il en soit, il eut une magnifique carrière, il jouit d'une considération générale, il fut aimé de ses concitoyens, des poètes, des artistes comme des princes, avec lesquels il passa sa vie; admis dans leur familiarité et presque leur ami, Jehan Perreal trouva du plaisir avec eux, et ils l'en récompensèrent en lui faisant passer sa vie dans une grande aisance.

Il fut enfin, dit M. Dufaÿ, l'un des plus dignes enfants de Lyon, dont il est une des gloires, et il a mérité par ses talents, son noble caractère et sa haute influence sociale, d'être tiré de l'injuste oubli où il est enseveli depuis près de quatre siècles.

SUPPLÉMENT

SUR JEHAN PERREAL, AUTEUR PRÉSUMÉ DU ROMAN DE JEHAN DE PARIS

L'excellente étude faite par M. de Montaiglon sur le charmant roman de Jehan de Paris a démontré que le sujet de cette œuvre littéraire est le mariage du jeune roi de France, Charles VIII, avec Anne de Bretagne.

Il la termine ainsi : une dernière question reste à indiquer, celle de la personne de l'auteur : « Ce qui nous paraît certain, c'est que l'auteur, quel qu'il fût, était du monde de la cour et peut-être de la maison d'Anne de Bretagne; mais son livre ne me paraît rien contenir qui puisse mettre sur la trace de son nom; » puis après avoir cherché sans succès autour du nom de Sala qui se trouve inscrit sur le titre, il ajoute qu'il espère que la question posée recevra d'un autre une réponse.

Nous allons l'essayer, en suivant la voie qu'il nous a tracée, car nous pensons avec lui que cet ouvrage a une origine lyonnaise.

Mais nous ne croyons pas que le nom de Jehan Sala écrit au-dessus du mot *Amen* qui termine le titre :

Ce livre est à moi Jehan Sala,

puisse servir de fil conducteur pour arriver à un résultat,

car il nous paraît, qu'en ces termes, il indique simplement un titre de propriété; on pourrait en conclure seulement, peu de copies de ce manuscrit ayant été exécutées, que ce Jehan Sala était ami de l'auteur qui lui avait fait don de cet exemplaire. Nous ajoutons que nous n'avons trouvé aucun témoignage indiquant à cette époque le nom de Jehan ou de Pierre Sala dans l'entourage du roi ou de la reine, quoique les noms de la plupart des personnes attachées à la cour se trouvent souvent cités à l'occasion des fréquents déplacements à la suite du roi et de la reine.

Mais nous avons remarqué, de 1507 à 1539, à Lyon, un homme distingué du nom de Jehan Sala[1], plusieurs fois conseiller et échevin de la ville et temporairement capitaine de ville pour la surveillance des travaux en exécution, lequel était lié d'amitié avec Jehan Perreal; ajoutons, pour terminer ce point, que parmi les conseillers de la ville en 1546 il y avait un François Sala, son fils et successeur probablement.

Quoique nous n'ayons découvert aucune mention positive, nous pensons néanmoins, à l'aide de nombreux documents contemporains que nous avons recueillis, établir avec beaucoup de probabilités que l'auteur de ce charmant ouvrage est Jehan Perreal, dit Jehan de Paris, l'illustre Lyonnais, peintre ordinaire et valet de chambre des rois Charles VIII, Louis XII et François Ier, ainsi que de la reine Anne et de Marguerite d'Autriche.

1. *Éloge historique de la ville de Lyon*, par Pierre Brossette. Lyon, J.-B. Girin, 1710, in-4°, où se trouvent les noms de tous les conseillers qui ont administré la ville de 1335 à 1595. La ville de Lyon était administrée par un consulat composé de douze conseillers échevins, que l'on appelait Messeigneurs et auxquels le roi Charles VIII accorda en 1495, à eux et à leur postérité, le privilège de la noblesse.

Nous croyons que ces documents nous renseignent assez pour que, s'il reste des points obscurs, l'induction y puisse suppléer.

On sait aujourd'hui qu'il était un peintre fort connu et fort apprécié à Lyon, lorsque Charles VIII y vint faire sa première entrée, qui, organisée par lui, fut splendide; le jeune roi s'en montra très satisfait. Séduit par son talent et son esprit, il l'invita à venir à la cour.

Il avait environ vingt-sept ans, quand il y parut, il sut s'y rendre agréable par son talent et ses manières. Le roi le prit bientôt en grande estime et faveur, et lui en donna la preuve en l'élevant aux fonctions de son peintre ordinaire et plus tard en lui commandant le tableau de ses fiançailles.

Son savoir charma la jeune reine, comme il avait charmé le roi et elle devint bientôt sa bienfaitrice.

Mêlé de bonne heure à la société de la cour, la plus amoureuse peut-être des choses de l'esprit et des œuvres d'art qui ait existé en France, son intelligence ouverte reçut une culture élevée dans la conversation des gentilshommes, des lettrés et des artistes qui s'y pressaient[1].

Par là s'expliquent son mérite ainsi que l'estime, la faveur et la haute position dont il jouit constamment auprès des rois Charles VIII, Louis XII et de l'aimable reine Anne.

Elle lui en donna, entre autres, un témoignage éclatant, comme nous l'avons dit, à son départ de Lyon le 22 août 1509, après le séjour de cinq mois qu'elle venait d'y faire,

1. Anne de Bretagne encouragea d'une manière spéciale les poètes, les écrivains et les artistes, elle se plaisait à les appeler à la cour et à les attacher à sa personne.

en le chargeant d'être son interprète auprès des conseillers de la ville, pour leur exprimer son contentement d'avoir trouvé les habitants de la ville si bons et de si bonne sorte et leur dire qu'elle en aurait longtemps mémoire, et les engager à s'adresser à elle quand ils voudraient quelque chose du roi.

Ces lignes nous prouvent bien que Jehan Perreal était du monde de la cour et de la maison de la reine.

« Lorsqu'on songe, dit M. de Montaiglon, combien ont été fréquents et longs les séjours d'Anne de Bretagne dans la ville de Lyon, où elle a fait autre chose que de passer, où elle a réellement vécu et demeuré, le plus souvent pendant les guerres d'Italie, pour avoir aussi tôt que possible des nouvelles de Charles VIII et ensuite de Louis XII. Sa maison et la cour même y étaient avec elle, et, par suite, il n'y avait rien d'étonnant à ce qu'un de ses familiers ait pensé à l'y distraire des inquiétudes de l'attente, en écrivant pour la reine une de ces œuvres où le déguisement de la personnalité, en se dérobant et en grandissant, sous le voile complaisant d'une fiction de roman, ne peut manquer de plaire à la personne à laquelle on s'adresse. »

Il est permis de présumer que parmi les familiers de la cour, aucun n'avait l'esprit aussi ingénieux ni aussi bien préparé pour composer et écrire un roman de ce genre, dont le mérite est surtout d'avoir mis en scène, avec esprit et avec une grande et merveilleuse pompe, l'entrée de Jehan de Paris à Burgos, précédée de ses dix mille serviteurs, que Jehan Perreal, qui avec un goût remarquable avait inventé et organisé toutes les fêtes que donna la ville de Lyon pour l'entrée des souverains pendant plus de trente

ans, entre autres l'entrée magnifique du roi Charles VIII en 1489 et celles plus splendides encore pour recevoir la reine Anne de Bretagne en 1493 et, en 1495, pour recevoir le roi à son retour de Naples. Par là, rien d'étonnant de penser qu'il est certainement l'auteur de cette jolie nouvelle.

On peut aussi bien placer au château de Blois, où la reine s'était retirée pour faire ses dernières couches, qu'à Lyon le lieu où fut composé ce roman; car elle y vécut pendant ces deux dernières années, 1512 et 1513, languissante, malgré son énergie bien connue.

Là, au milieu de ses dames et demoiselles d'honneur, des gentilshommes et des beaux esprits [1] qui formaient sa cour, ainsi que de ses bons serviteurs qu'elle avait amenés de son duché, elle se sentait plus heureuse, plus à l'aise qu'ailleurs.

Nous savons, par la date des trois dernières lettres qu'écrivit Jehan Perreal à Marguerite d'Autriche, qu'il habitait Blois en 1512. Il est permis de penser qu'il continua à résider près de sa royale protectrice jusqu'à sa mort [2], et qu'il mit, pour la distraire de ses tristes pensées, tout son temps, ses soins et son plaisir à travailler pour elle, soit à peindre les belles miniatures de ce poème en forme d'épîtres qui a trait à sa correspondance avec le roi Louis XII, pendant sa campagne contre le pape et les Vénitiens [3], soit à écrire ce petit roman destiné à être lu dans un petit

1. Jehan Perreal, son peintre et valet de chambre, Jehan Marot et Massé de Villebresne, ses poètes familiers, André de Lavigne, son secrétaire, etc.

2. Dans la commémoration de sa mort, on le trouve à Blois, chargé de la peindre en pied.

3. Ce poème existe à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg

cercle de ses familiers. Car il est évident que Jehan Perreal ne songea jamais à le publier; le fait est qu'il ne fut imprimé qu'après sa mort, probablement par sa famille à la demande de ses amis.

Sous une apparente simplicité, ce charmant petit roman contient un fond de malice parfois assez piquante qui me paraît s'être étendue jusqu'au titre qui cache le nom de l'auteur, tout en le rappelant : c'est ce que personne n'a remarqué.

Probablement, parce qu'ainsi que nous l'avons dit, on ne s'est, bientôt après sa mort, plus souvenu de ce grand artiste et à plus forte raison de son surnom de JEHAN DE PARIS.

DOCUMENTS

HISTORIQUES

A

LETTRE DU FRÈRE CLAUDE A MARGUERITE D'AUTRICHE

Il prie cette princesse de venir visiter le couvent de Brou.

Bourg, 28 août 1508.

Ma très redoubtée dame, tant et si humblement que possible, je me recommande à tous temps, à jamay, à vostre bonne grâce.

Madame, très humblement je vous remercye de tous les biens et de tous les honneurs que journellement je ay et auroy, et j'en prye pour vostre maison et vostre grace. *Je prye à Dieu que vous donne grâce de venir visiter vostre très magnifique covent et vos très révérends religieux de Brou,* vous asseurant que ce vostre belle mémoire perpétue de vostre règne en Bresse, lequel, par la grâce, vous donne l'accomplissement de voz désirs pour à la fin parachever.

A Bourg, le 28 d'aougt 1508.

Ce tout vostre très humble et très obéissant serviteur[1],

CLAUDE.

B

LETTRE DE JEHAN PERREAL A MARGUERITE D'AUTRICHE

Il remercie cette princesse de la pension qu'il reçoit d'elle, et il lui en réclame les arrérages. — Il l'informe qu'à son arrivée à Lyon, venant de l'armée d'Italie, sur l'invitation de Jehan Lemaire, il fait les dessins ou patrons des trois sépultures de l'église de Brou. — Il a trouvé un bon ouvrier statuaire, disciple de Michel Colombe. — Il a trouvé de l'albâtre la plus belle du monde.

Lyon, 15 novembre 1509.

Madame, tant et sy très humblement que fère puis en vostre bonne grâce me recommande. Madame, depuis le temps que de vous

1. Original en papier, reposant aux archives de Lille, dont copie déposée à la Bibliothèque de la Société d'émulation de l'Ain, en 1847.

je receu une lestre contenant en somme que voullez *que fusse paié d'une pension que de piessa vous pleu me donner et de bon cueur octroier, de laquelle ay joy deux ans, et jà sont passez trois que n'en ay rien receu,* j'ai esté en cour tousjours, et en ceste dernière guerre contre les Véniciens, où ay eu plus de dangier que de mal. Et quand j'ai esté arrivé à Lyon, j'ai treuvé Jehan Lemaire qui avoit faict un volume que je croy avez à présent, et d'aultres euvres, lequel me dit *vostre instruction touchant trois sépultures que volez fère en l'esglise que faictes fère près de Bourg, que l'on dit estre fort belle. Sy me dict que on vous en avoit faict quelques patrons,* mais il me dit que s'il estoit possible d'en faire ung de quelque mode digne de mémoire que vous l'arez agréable. Sy me suis mis après tant pour mon debvoir envers vostre majesté que pour l'amour que je vous doy, et ay *revyré mes pourtraictures, au moins des choses antiques que j'ay vu ès parties d'Italie, pour fère de toutes belles fleurs ung trossé bouquet dont j'ay monstré la* (sic) *le ject au dict Lemaire, et maintenant, fais les patrons que j'espère arez en bref.* Et pour ce que le dict Lemaire s'en parti de Lion longtemps pour aler à Dole, et que depuis n'ay sceu où il est, et n'ay eu de luy nouvelles, je me suis adressé à monsieur le gouverneur de Bresse, auquel j'ay rescript ce que j'ay faict selon la charge que me donna le dict Jehan Lemaire, c'est assavoir de trouver albastre que jay treuvée la plus blanche du monde, et à bon conte, grandes piesses et à grant quantité. Oultre j'ay treuvé ung bon ouvrier et excelent disciple du nommé Michel Colombe, homme de bon esprit, et qui besongne après le vif, lequel est contant de besongner à Lion ou à Bourg, combien que je seroye voulontiers près de luy, car vous entendez assez que rien n'en empireroit, et mesmement pour le visaige de feu Monseigneur et aultres choses. Et pour ce, Madame, que le dict gouverneur m'a averti qu'il aloit vers vous, je me suis enhardi de vous mander ma bonne voulenté et affection, et seray très joyeux de moy employer à mectre l'euvre à fin en ma vie. Pour ce s'il vous plest vous servir de moy, je suis et seray à jamais vostre à gaiges et sans gaiges. Je faiz les patrons en ensuivant vostre

voulenté à ma fantaisie, lesquelz arez veus. Sy vous plest, manderez ce que voullez que l'on fasse touchant de l'ouvrier et des pierres, et de moy vous povez servir, mais du maistre se je le retiendray ou non, et se l'on fera tirer des pierres. Vous en communiquerez au dict gouverneur, lequel, à son retour, fera de moy ce qu'il vous plaira commander. Il a commandé au *tresier* (trésorier) de Bresse me paier toutes mes pensions. Je crois que le dict tresier le fera : sa voulenté soit faicte, et la vostre avec la voulenté de Dieu, lequel vous doint santé et longue vie, et après ce mortel labeur repos félice.

A Lion, ce xve de novembre, de vostre très humble et très obéissant serviteur [1],

JEHAN PERREAL de Paris, P. du R.
(Peintre du Roi.)

C

EXTRAIT D'UN REGISTRE AUX ORDONNANCES ET MANDEMENTS DE MARGUERITE D'AUTRICHE

Du 1er avril 1509 au 31 janvier 1511. (Nouveau style.)

Bruxelles, 14 juillet 1510.

Le xxvij^e^ juillet xv^c^ dix a esté vériffié ung mendement patent, dont la teneur s'ensuyt : MARGUERITE, etc., à noz amez et féaulx les chief et gouverneur et trésorier général de noz demaine (*sic*) et finances, salut et dilection. Savoir vous faisons que nous, en sur ce vostre advis, vous mandons que nostre amé et féal conseiller et trésorier général de nos dictes demaines et finances, Diégo Florès, et des deniers de sa recepte *vous faictes payer*, *bailler et délivrer à maistre Jehan Perreal*, *de Paris*, *nostre painctre et varlet de cham-*

1. Cette lettre a été publiée en 1850, par M. Sirand, archéologue à Bourg, dans la Troisième partie des *Courses archéologiques et historiques du département de l'Ain* (3e vol. in-8, Bourg: page 5). L'auteur a fait remarquer, avec raison, que le millésime 1511, inscrit sur cette lettre par une main étrangère, était douteux. En effet, nous pouvons confirmer cette erreur et donner aujourd'hui le moyen de la rectifier avec certitude, par la publication *d'un mandement de finance inédit, délivré par Marguerite, le 14 juillet 1510, et qui est une réponse à la réclamation de Perréal.* (Voir la pièce ci-après C.) Il suit de ce rapprochement que la date réelle de la lettre ci-dessus mentionnée est du 15 novembre 1509, au lieu du 15 novembre 1511.

bre, la somme de lx escus d'or au soleil, et ce pour et en récompense et payement de trois années entières de ses gaiges et pension de xx escus d'or au soleil, que nous lui donnons par an, pour les bons et agréables services qu'il nous a faiz journellement, et mesmement à cause des pourtraictz par luy faiz, et qu'il nous a derrenièrement envoyez par Jehan Lemaire, nostre indiciaire, pour dresser les sépultures que faisons fère en nostre couvent de Saint-Nicolas de Tolentin-lez-Bourg, en Bresse, desquelles trois années finies à Pasques derrenier passé, il n'a rien receu comme il dit, obstant nostre absence de nos pays de par-delà, etc. — Donné en la ville de Bruxelles, le xiiij^e jour de juillet, l'an de grâce mil cinq cens et dix[1].

MARGUERITE.

D

LEMAIRE DE BELGES A MADAME MARGUERITE D'AUTRICHE

Bourg, 22 et 25 novembre 1510[2].

Très haulte, très excellente princesse et ma très redoubtée dame, si très humblement que faire puis à vostre bonne grâce me recommande.

Madame, estant naguères en mon petit estude solitaire, comme j'ay de coustume, exerçant le très noble et très laborieux commandement à moy enjoinct de par vostre très digne excellence, c'est assavoir de bastir et construire littérallement le palais d'honneur féminin, duquel verballement par vostre facunde et ingéniosité céleste despiéça m'aviez baillé le devis, platteforme, pourtraictz et invention pour lequel exécuter et mettre en euvre, tout tel simple ouvrier et architecte que je suis, j'avois desjà le compas en main, l'escarre

1. Document inédit trouvé dans les archives de la ville de Bruxelles et communiqué par M. Alexandre Pinchart, chef de section aux archives de Bruxelles. — Nous lui en adressons ici nos remerciements sincères.

2. Réponse à une lettre de Madame Marguerite, datée d'Amiens 10 octobre 1510, qui se trouve à la page suivante.

Cette lettre inédite fait partie du Cabinet de M. E.-M. Bancel; elle est suivie d'une note datée du 25 novembre 1510.

preste, le plomb et le ligneau tout agensez, et mes massons, qui sont mes dix sens naturelz, tant intrinsecques comme extrinsecques, à tous leurs ciseaux, marteaux et autres instrumens duisans à massonnerie. Tous unis, assemblez et encouraigez de bien faire, la matière estoit sur le lieu et les grands quartiers de marbre, qui sont mes livres, espars çà et là devant mes yeulx, dont ainsi comme je les retournoie et compassoie, pour choisir les meilleurs et les plus duisables, arriva ung homme incogneu, lequel interrompit ma sollicitude et me présenta unes lettres sans dire de quelle part elles venoient; mais après que j'eus recogneu l'impression de vostre scel, ma très redoubtée Dame, je me levay sur bout en toute craincte, honneur et révérence, descouvriz ma teste, humilay mon genouil, baisay et adoray la figure de voz armes, de subjection et fidélité que je doy à icelles perpétuellement, puis je leuz la superscription telle: A nostre très cher et bien amé maistre Jehan Lemaire, indiciaire et historiographe de l'empereur Monseigneur et père, et de Monseigneur mon nepveu.

Alors, voyant par les tiltres, lesquelz je dessers petitement, qu'elles s'adressoient à moy, je les ouvriz et trouvay dedens :

« De par l'Archiduchesse et Contesse [1], chier et bien amé, nous avons veu une pierre d'albastre tirée en la perrière de Saint-Lothain, laquelle maistre Loys, nostre secrétaire, nous a envoyée, et trouvons par ceulx qui se y cognoissent que le dict albastre n'est aucunement bon pour nos dictz ouvrages, par quoy ne seroit convenable y mettre plus de dépense, ains se pourveoir ailleurs, si ce n'estoit que celuy que se treuve en la fontaine de Tourmond se trouvast bon, ainsi qu'on nous a escript l'avez trouvé; sur quoy désirons que nous advertissez bien et au long de la vérité et que nous envoyez laissay par deçà, affin de veoir ce que sera et qu'on n'en face la despense en vain. Cher et bien amé, Nostre Seigneur soit garde de vous. Escript à Amiens, ce x^{e} d'octobre 1510. »

Signé de la main de vostre excellence Marguerite, et soubzsigné Marnex.

1. Lettre de Madame Marguerite du 10 octobre 1510.

Madame, quand j'euz parachevé de lire vos dictes lettres, le sang me mua, tout entremeslé de craincte, vergogne et juste courroux ensemble, c'est assavoir de craincte d'estre en l'indignation de vostre haultesse, et de honte pour autant que vous m'estimiez mensongier et moins souffisant à fournir ce que j'avois mis en termes, et aussi de justes courroux contre ceulx qui vous avoient mal informée.

Dont comme je fusse en ceste estraincte de doubte et de vergogne, mes outilz d'architecture me cheurent de la main, je donnay congié à mes massons d'ouvrer ailleurs, et feiz retirer à part en un coing les précieux marbres desquelz j'avoie faict l'attrait et la préparative pour si noble euvre, jusques à tant que j'eusse la faculté de les mettre en euvre, se d'aventure vous m'en estimiez digne. Et si le cas fust adveneue que j'eusse receu vos lettres moy estant sur vostre perrière d'albastre en continuel labeur et dangier, j'eusse tout laissé là, et m'en fusse alé plourer mon infortune ailleurs. Mais le mesme jour de la datte de voz lettres, les marchiez furent faictz de la grand sépulture par vos officyers de Bresse, comme vostre sommelier Rosalles, présent porteur, vous pourra dire, car il estoit présent à tout en ceste ville de Bourg.

Après la lecture de vos dictes lettres, Madame, je diz à par moy bien dolentement : Comment m'estimera désormais Madame povoir fournir à son palais d'honneur féminin, qui est une chose immortelle, pardurable et de merveilleuse coustenge, attendu que, par faulx donner à entendre d'autrui, elle n'a point tant de confidence en toy, ny en ton industrie et diligence, que de povoir ou sçavoir trouver simples marbres, estoffes ou matériaulx pour ung édiffice terrestre et temporel. Et encoires diz je à par moy ruminant souventes fois vos dictes lettres : Or escript Madame qu'elle a bien une pierre d'albastre par moy tirée de la perrière de Saint-Lothain, et dit qu'elle treuve par ceulx qui s'y cognoissent que le dict albastre n'est aucunement convenable pour ses ouvraiges, ains s'en veult pourveoir ailleurs.

Mon Dieu, diz je lors, pour une petite pierre que je n'avoie pas

envoyée, et qui n'estoit synon l'ouverture et la monstre de la diligence du descombre, faut-il condemner toute la teste? Pleust or à Dieu que Madame eust veu les beaux et merveilleux quartiers en toute perfection! Mais que sont ces grandz cognoisseurs de par delà, qui ne cognoissent que l'albastre des sépultures des princes à Dijon est le plus beau et le plus pollissable de tout le monde? Or est cestui cy du lieu mesmes, et est en bruit la dite perrière passé deux cens ans; mais elle a esté en désert par les guerres, et se treuve ou par les anciens tiltres de labaye de Baulme. Et pourquoy eust on faict de toute antiquité tant de cavernes par dessoubz terre et tant de descombre à l'environ, tant d'estansonnemens de bois pour soubtenir le dessus, si on n'eust estimé ce trésor bon et vaillable en toute singularité? Maistre Anthoinet de Paris, très singulier tailleur d'ymaiges, fut celui qui tailla la derrenière sépulture de Dijon : c'est assavoir celle du bon duc Phelippes, vostre grand ayeul que Dieu absoille. Pourquoy eust-il répudyé l'albastre d'Angleterre, où il ala expressement pour en amener, et celui de Grenoble en Daulphiné et d'ailleurs, pour s'arrester à celui de vostre perrière de Saint-Lothain, se ce n'eust esté pour ce qu'il trouva par expérience qu'il excédoit tous les aultres en valeur d'autant que l'argent excède et vault mieulx que l'estain ou le plomb? Et pourquoy en envoya le roy Louis XIe faire si grande fourniture par le dict maistre Anthoinet, comme témoigne le capitaine Chantran et les anciennes gens du pays, lesquelz j'ay examinez, sy non qu'il n'en povoit recouvrer ailleurs de pareil?

Il s'en treuve à Clugny qui ne vault riens, car ce n'est que croye. Il s'en treuve à Salins qui vault encoires moins, car il est meslé de sable et de troux et de vaines. Et qui plus est, Madame, depuis que on a sceu que je mettoie ce marbre icy en avant, on m'en apporte de vostre pays de Bresse. Et de fait c'est albastre, mais il est grisastre, basenne, plain de neux, et n'en treuve on sy non de petitz lopins; mais celui de Saint Lothain est si noble que demandez. Seullement les quartiers qu'il vous fault vous les trouvez, mais qu'il soit possible de les charryer. Par quoy nous a esté nécessité d'en aléger les

grandz pierres, dont il en avoit deux qu'il failloit à chascune xij chevaulx ou xxiiij beufz; et si nous eussions laissé en son entier les deux qui tenoient ensemble, il n'eust esté possible à homme vivant de les tirer hors du creux ne de les mener. Ce sont les plus beaux bancz, les plus parfondz et les plus netz du monde, et pleust à Dieu que ceulx qui se y cognoissent si bien eussent esté au travail en l'eau vifve jusques au genouil, comme nous estions. Car le vray marbre ne se nourrist sy non en l'eau, c'est assavoir l'albastre, et fault venir et cercher jusques aux sourses vifves, lesquelles il nous failloit estoupper de mousse et de couroy, et encoires l'eaue surmontoit tellement qu'il la failloit espuiser jour et nuit. Et tousjours en dangier de noz vies, à cause de la pierre qui retomboit.

Par ainsi, Madame, en revenant à la lecture des lettres de vostre excellence, je disoie à par moy : Ceste noble perrière n'est avillie ni mesprisée sy non pour autant que seigneur Lemaire a l'honneur de l'avoir remise et restituée en bruit, et icelle retrouvée à la plus grande gloire de Madame. Car telle est ma fortune. Et tout ainsi que quand j'euz mis en avant la prévalue des deniers d'Espagne, et que j'advertiz Madame qu'elle perdoit de son douaire mil ou xij cens ducatz par an au moyen des changes du temps du collatéral Pyosachz, et que ce maniement des dictz deniers fut baillé à ceulx qui le faisoient mieulx valoir, d'autant en baillant bons pleiges dont en parfin ne fut riens tenu. Et de rechief quand Madame commença son bastiment de Brou, je y feiz prouffit de plus de iij mille livres au pris fait, par l'advertissement d'envoyer quérir des maistres massons partout. Doncques ma fortune est telle que je bas tousjours les buissons, et ung autre prend les oisillons. Ainsi m'en prent il à ceste heure de ceste perrière d'albastre. Je suis doncq de semblable qualité comme Cassandra, laquelle estoit très bonne devineresse, mais jamais elle n'estoit creue ny auctorisée.

Ainsi me passionnoie je a par moy, Madame, si vous supplie me pardonner de ce long propos car par vos dictes lettres il vous a pleu me donner auctorité de vous advertir du tout bien au long à la vérité ce que je feray parfaitement Madame,

en tant qu'il touche ce qu'il vous plaît me mander que on vous a escript que j'ay trouvé et jugé qu'il y eust marbre ny albastre en vostre Saulnerie de Tourmond, saulve la grace de ceulx qui vous en ont advertiz pour faire leur cas bon. Bien ayse dit qu'il y avoit quelque apparence de gyp, qui sont les indices de marbre, mais que il faudroit chaver beaucoup plus parfond, avant que on peut attaindre le dit marbre. Car, certes, Madame, le creux de vostre Saulnerie en quoy on a besoigné tout lesté n'est pas se large ne se parfond que celui de vostre perrière ou je nay esté que six semaines et en mauvais temps ne le soit trois fois plus en largeur, longueur et parfondeur, car ains avoir trouvé les bons bancz et parfaictz jay fait creuser plus de XX piedz de parfond et autant de large et cinquante en travers, qui est une chose horrible a veoir, or eussent bien valu ceulx qui ont la charge de vostre dicte Saulnerie, que je me fusse abusé et arresté a cercher de l'albastre dedans icelle affin que l'on se fust mocqué de moy comme on fait deulx, mais Dieu mercy et vous, Madame, je n'estoie pas si depourveu de sens, ains me suis arresté au plus seur et au plus expérimenté et ay acquis, à vous, Madame, la dite perrière perpetuellement, qui n'est pas petit tresor, et jay fait planter vos armes, dont les moisnes de Baulme murmurent à tort, car tous trésors et minières cachez en terre appartiennent au prince souverain.

Et touchant vostre dicte fontaine et sourse de sel, Madame, si je n'avoie peur que on feist peu d'estime de ce que j'en mettroie en avant (comme on a fait des autres choses), j'abandonneroie ma vie en gaige. Au cas que je ne vous y feisse un si grand service que tous envieux en seroient desplaisir, et que jamais je n'auroie envers vous, Madame, réputation si petite, car en tel cas ne fault point gens qui ayment leur singulier prouffit et vaine gloire, mais leur honneur, l'amour, la crainte et l'auctorité du prince et quilz soient fondez et practicyens en l'art mathémactique et géométrie pour scavoir faire en gens

beaucoup exploittans et à peu de gens, et de coust et mesurer, la haulteur des terres et cadence des caves, et la séparation des sources dont je nay veu aucun qui se y entendit grandement en vostre dicte Saulnerie. Et de toutes ces choses je ne vante que bien à point; *mais, Madame, vous avez entre les-mains, homme à ce propos, riche de science, d'annez, d'entendement, d'ingéniosité, d'audace, d'honneur, d'avoir et d'auctorité et qui désireroit de tout son cœur y faire son chef-d'œuvre, à peu de coust, pour l'honneur de son excellence, la quelle il ayme et honnore en tout lieu et pour nommer le personnage, Madame, c'est votre painctre et varlet de chambre, maistre Jehan Perreal de Paris, lequel très humblement se recommande à la bonne grâce de vostre haultesse et se présente à l'emploi de dict affaire. . .*

. . . .

Madame, je vous advertiz que vostre dit nouveau bastiment, du costé du grand corpz, c'est assavoir du dortoir a prins cop puis quinze jours en ça et s'il en prend encoires ung semblable il y a dangier d'une grande ruyne et coustera beaucoup à la réparer, la cause pourquoy est telle, vos dicts religieux qui sont par trop curieux et bons maisnaigiers, pleust à Dieu qu'ils le fussent autant en dévotion contemplative, sont alé faire ung puis secretement en la cave et ont deschaussés ung des maistres pilliers jusques à l'eaue visve par quoy la voulte s'est ouverte, et l'édiffice et la muraille ont monstré signe de ruyne. A ceste cause, vostre maistre des euvres et les massons bien esbahiz ont envoyé a Lyon et ailleurs quérir des maistres en massonnerie pour s'excuser que ce n'est pas leur faulte, mais la témérité et la curiosité des dicts religieux et aussi nostre, car certes, Madame, avant le dict inconvénient, nul édiffice ne fut oncques tant loué de bonne conduicte et seureté, qui estoit le nostre, par la voix de tous ceulx à ce cognoissans qui l'ont veu. Vous en aurez quelque jour les plainctes et informations, mais le tout sera réparable.

Aussi, Madame, par la voix et le désir d'un chacun il serait

désormais temps de commencer vostre esglise, ce que les dictz religieux reculeroient volontiers de toute leur puissance, mais c'est vostre principalle intention pour y poser les sépultures. Le dessus nommé maistre Jehan de Paris vostre painctre se présente de servir vostre excellence à faire les pourtraictz et plates formes, et vous ne scaurez au monde mieulx faire que de lui en bailler la charge et conduicte et ny deust il venir que trois ou quatre fois l'an. Car tout en vauldroit mieulx.

La tierce doléance que je vous ay à faire, Madame, c'est que le receveur général de Haynau, Jehan de la Croix, n'a tenu compte de vos lettres closes, par les quelles lui mandrez bien expressément qu'il m'eust à payer promptement à cause de mon voyage et commission, mes gaiges d'un an entier, echeuz et encouruz le dernier jour de septembre derrenièrement passé, à cause de mon office de indiciaire ains à répondre haultainement qu'il ne feroit riens du contenu de vos dictes lettres et que vostre secrétaire Marnix, qui les avait despeschées m'avait baillé une chanson, ce que non avoit, mais estoient ordonnées de si bonne sorte qu'on ne sçauroit mieulx sur toutes lesquelles choses Madame de vostre bénigne grâce, il vous plaira avoir regard, et me y donner provision et aussi me faire rembourser de l'argent que jay frayé pour la traicte et charroy de vostre marbre, en la faulte de vos trésoriers, cuidant mieulx faire que laisser et je vous supplie très humblement ne l'avoir prins en mauvais gré.

Madame, jay prié très instamment vostre sommeiller Rosalles présent porteur, lequel a veu et entendeu presentiallement la plus grande partie des choses passées touchant vos dictz marbres et les marchiez faictz de la grand sépulture, quel vueille solliciter vostre excellence de me faire advertir du plaisir d'icelle sur tous les dictz poinctz, ou aucune partie diceulx, ainsi comme il vous plaira, affin que je sache comment je me doy conduire à la reste.

Très haulte, très excellente et ma très redoubtée Dame, je

prie à nostre Seigneur qu'il vous doint l'entier accomplissement de voz très nobles et très vertueux désirs. Escript à Bourg en en Bresse le XXe jour de novembre l'an mil cincq cens et dix.

Madame, depuis ces lettres escriptes, votre maistre masson et Chevillard, maistre des euvres, ont envoyé pour quérir deux deux grands ouvriers à Lyon, maistres jurez en massonnerie, pour veoir la ruyne apparente du dict édiffice et juger de quelle par venoit la faulte, affin de la réparer, et après le tout bien visité ilz ont donné leur sentence comme vous dira vostre dict sommelier présent porteur et besoignent maintenant à la réparation.

Escript le jour de saincte Katherine (25 nov.).

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

LEMAIRE.

Au verso. — A Très haulte et très excellente Princesse et ma très redoubtée dame.

MADAME.

E

JEHAN PERREAL A LOUIS BARANGIER, A BOURG

Lyon, 4 janvier 1511[1].

Très cher et honoré Seigneur, humblement à vostre bonne grâce me recommande, vous mercient vos gracieuses lettres et celles de Madame, par lesquelles j'ay entendu comme elle s'adresse à vous, à maistre Jehan Lemaire et à moy, et le tout d'une matière dont estes ung peu estonné, doubtant ma dite Dame estre courroucée du marché que j'ay fait dont avez esté présent et aultres gens de bien, et à cette cause ne vous a sousy m'en escripre amplement pour sur ce donner ordre, conseil et remède, et aussy pour advertir ma dicte Dame de tout et selon

1. Cette lettre a été publiée par M. B. Fillon, dans son travail sur les *Œuvres de Michel Colombe*, extrait de *Poitou et Vendée*, Fontenay-le-Comte, P. Robuchon, imprimeur-libraire, 1865.

sa doubtance; maiz encore vous a pleu m'envoyer les lettres que ma dicte dame vous en rescript.

Monseigneur, pour respondre à vostre première demande touchant la nature de l'alabastre, et que on luy a dit que le cousteau ne doit prendre dessus, je vous averty, comme celuy qui en peult parler par troys raisons, la première, par la matière, la seconde, par la forme substancielle, la tierce, par ses accidens, et vous di qu'il est deulx manières d'alabastre. La première n'est pas blanche, mais déclinant aucunement à citrinnité. Et anciennement l'on en faisoit des vesseaux, et le tenoit-on pour précieux, comme il est escript en l'Évangille : *In alabastro unguentum preciosum;* et sont transparens ung peu et veyneux de doulce couleur, de leur nature plus froiz et aquatiques que terrestres, combien que de terre et d'eau sont procréez toutes pierres, congellez par froideur, maiz procréer par chaleur; maiz pour leur froideur estoient ordonnez à tenir unguens pour la conservation d'iceulx.

L'autre alabastre, quant à la matière, est terrestre et aquaticque, mais plus terrestre que aquaticque, et par conséquent plus aprochent de siccité et de blancheur; car, là ou agist challeur en siccité, la plus est prochaïne blancheur, comme il appert des os, et par conséquent plus dur. Quant à sa forme substancielle, elle est moins homogénée en son tout, pour challeur qui cause incinéracion en choses sèches par faulte d'humidité, qui est cause de ligament. Quant en ses accidents, pour le premier, en sa mynière elle est envyronnée de froideur, qui répugne à chaleur, et la tient humide et molle, et, quant elle est hors tirée, c'elle est de vieille ou longue roche, et est à l'air ung an ou plus, pourveu qu'elle ne sante la gelée, elle s'endurcit et blanchit de jour en jour.

Je vous pourroie plus au long desclarer les deux natures en enssuivent les docteurs et bons philozophes, mais à présent je conclus qu'il n'est aultre nature d'alabastre que ces deux.

Et, quant à ce que dittes que m'en enquière aux maistres

massons et tailleurs d'ymaiges, certes, je vous avertis en tel cas n'y sçavent riens, ne de la nature de ladicte pierre, par quoy de moy seul vous asseure, par l'article de devant, toute la natture, et n'y en scey point d'aultres.

Maiz, quant passerés à Dijon interroguez vous à gens qui bien en scauront parler, quant à la nature, tant de blancheur, duresse que polissement, car sachez que la plus blanche est la plus riche. La plus dure se polit mieux; maiz toute alabastre sendurcit à la longue hors de sa mynière, par quoy je vous avertis que autant en avendra à ceste cy qui est belle et fort blanche, mais feroit bon que l'on n'y touchast d'un an, et vous sçavez que je disoie toujours que l'on ne devait besongner, que au nouveau temps; maiz maistre Thibault vouloit toujours besongner [1].

Quant à ce que demandez et que je m'enquière si l'oste du Grifon, de Lion, en a vendu, car il en fit amener deux ou trois belles grandes piesses, je vous respons que lesdictes piesses ont esté menées par Loire jusqu'à Tours à maistre Michel Colombe, lequel en fait sépultures pour un évesque. Vous vous en pourrez interroguer, si je ne suis creu, maiz c'est la vérité, et, touchent ce que vous me mandez que j'en fasse faire atestacion de tout et combien vauldrait le pied dudit alabastre, afin de mieulx en avertir madame, certes je vous respons, quant j'en parle à eulx ils ne sçavent que dire ne respondre à mes proposicions ne de la nature, ne de la bonté, ne des accidens, mais remetent tout à moy et disent qu'ils n'en sçauroient que dire, et je les en croy.

Maiz, pour vostre acquit et descharge, vous ay bien voulu au long escripre de ladite alabastre la nature; du pris du pied vous en savez mieulx la vérité à Dijon, et pourriez ce monstrer ou dire à Madame; car comme dittes ès lettres que m'avez escriptes que passerés à Dijon et que yrés en la chambre des

1. Voir la lettre du 15 novembre 1509, adressée de Lyon par Perreal à Marguerite d'Autriche.

comptes, pour sçavoir où fut prinse l'alabastre des feux Ducz[1] et combien elles ont cousté, certes je loue bien cela et ferés bien se en prenés la peyne, que je croy ferés pour en respondre au net à Madame et mieulx informer ceulx qui sont autour d'elle.

Et touchant ce que m'escripvez du marché trop cher, et aussy comme je l'ay veu par les lettres que Madame vous en rescript et à Maistre Jehan Lemaire, et non à moy, combien que j'amasse (aimasse) mieux qu'elle m'eust rescript, mais son plaisir soit faict et c'est raison, je vous respons en deux manières, la première pour vous, la seconde pour ceulx qui en pensent ce qu'ils veulent. Premièrement, je vous di que je dis à Maistre Jehan Lemaire, quant il ala en Flandres, pour ce qu'il me demandoit, que le tout pourroit bien couster deux mille cinq cens escus, c'est-à-dire les trois sépultures, maiz qu'il ne failloit pas estonner Madame, afin de ne reculer l'œuvre. Depuis, dedans Bourg, je me suis trouvé avec vous et messeigneurs du conseil, monstrant les lettres que Madame m'escripvoit et donnoit charge de marchander, ce que devant tous assemblez j'ai fait, et m'avez laissé faire, pour ce que je vous monstroie raisons esvidantes du coust et despance qui y aloit, et le temps. Oultre plus, considérant la grande despance que la Royne[2] a faitte pour la sépulture de son feu père, je trouvoye ceste cy petitte, et ce qui me fit passer oultre, un peu et non guière. Vous sçavez que je disoie en conseil et devant tous messeigneurs : *J'entendz et fais tel marché pour ce que, se cest homme ou maistre n'est ouvrier, je ne le soufreray point, maiz veulx que l'œuvre se fasse par mains de maistre*, tendant à fin que la chose passast par les mains de Michel Colombe, qui a faict la dicte sépulture de la Royne. Et sçavez que publiquement maistre Thibault se obligea en fasson que, se il ne

1. Albâtre employé dans les monuments funéraires des ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi et Jean sans Peur.

2. La reine Anne de Bretagne. Cette princesse fit élever par Michel Colombe, sur les plans de J. Perreal, le mausolée de François II et de Marguerite de Foix, ses père et mère, tout en marbre.

besognoit bien, que je lui osteroie l'œuvre, et sçavez que je fis venir ung des disciples de Michel Colombe [1] pour en marchander. Et sçavez, après le marché fait, que je disoie que il n'y besongneroit que ouvrier, et que, se il y avoit rien de fait mal, que je romperoie tout et seroit recommancé à ses despens par grands ouvriers, et que n'y vouloir qu'ouvriers, et le tout se faisoit tandent à fin de passer par les mains d'un grand ouvrier qui plus en eust demandé que maistre Thibault, et *scavez que maistre Thibault le voulait bien faire pour XII^c^ escus [2]: maiz, quand il vit le marché par escript et aussi ce que j'ay cru depuis par patrons que je fis, et par le grosset que je fis contre ung mur au couvent de Brou, que vous vinstes veoir, il vit que le bas luy blessoit. Vous sçavez aussy que je prenoye tout sur ma charge et entendoie faire un chef d'œuvre; tellement entendoie faire besongner grans ouvriers* que ledit maistre Thibault eust renoncé au marché.

Oultre plus, vous sçavez, le temps durant que je fus au dit Bourg, les paines que vous, Messeigneurs, toutes jours aviez d'accorder le différant dudit marché, pour ce que je vous montroie esvidemment et donnoie à entendre que j'en ay veu faire d'aultres et à plus grans ouvriers que maistre Thibault, par quoy je vouloie qu'il fust bien obligé, tendant à fin d'estre fait de main d'ouvriers et bien paiez.

Vous sçavez, d'autre part, la peine que je prins de VIII ou dix jours descripre le marché, de donner à entendre ce qu'il devoit faire, et qui, plus est, le pourtraiz tant en parchemin que papier, et principalement, le grand que je fis contre le mur du dict couvent, les invencions et a ornements que j'y ajousté de nouveau plus que au patron, pour ce que au petit on ne peult former [3] comme au grant, que je n'en feroie pas autant pour cent francz, tant les premiers patrons qui furent

1. Jean de Chartres, élève de Michel Colombe.
2. Douze cents écus.
3. Parce qu'on ne peut aussi bien dessiner et composer en petit qu'on le fait en grand.

portez à Madame que ceux que j'ay fais (depuis), et me rompre la teste pour les invencions [1]. Et qui m'a tout fait faire? fors amour envers la bonne Dame, la science et mon honneur, comprins que n'avoye aultre désir fors qu'elle fust bien servie, et non pas pour les gages telz que sçavez; mais, se ung général ou grand seigneur en avoit fait la moitié, il lui fauldroit mille francz.

Monseigneur, pour conclure et vous respondre du marché, je vous avertis que ce que j'en ay fait a esté publique, rond et droit, jusques à XV escus [2]. Sus les charges que avez veues que j'ay escriptes et en barbe de maistre Thibault, pour ce que me doubtoie de lui qu'il ne fust soufisant pour le mettre et faire faire à (dire d') ouvriers, pensent qu'il n'en sçaroit venir à bout, et ce a esté fait devant vous tous et le dis tout haultement, et vouloie que Michel Colombe le fist, et n'en eusse jamais tant baillé audict maistre Thibault, à quatre cens escuz près, non n'eussé-je jamais marchandé à luy quant j'eusse sceu qu'il eut fait l'œuvre; mais l'ay fait pour être respondant des deniers et qu'il estoit du pays de ma dicte Dame, et l'eusse fait faire à aultre, et vous disoie toujours que je ne consentiroie à rien qu'il fist, s'il n'estoit bien fait, et de là toutte mon intencion et la cause pourquoy, devant vous tous, je feis tel marché, et vous tous en pouvez estre tesmoings.

Et pour ce que Madame ne me rescript que de l'alabastre et non pas du pris, et que je voy qu'elle est en doubte, et aussy dit qu'elle aimeroit mieulx que son œuvre fust fait de marbre d'Italie, je vous veulx advertir de tout, afin, de mon costé m'en estre acquitté envers ma dicte Dame de mon devoir, et aussy afin que mieulx luy en diez la vérité, combien que luy en rescrips, mais non pas tout amplement, de peur d'ennuyer.

1. Voir lettre du 15 nov. 1510, « et ay revyré mes pourtraictures, au moins des choses antiques que j'ay vu ès parties d'Italie ».

2. Quinze cents écus.

Je vous advertis conseiller à Madame faire la dite sépulture de marbre blanc prins à Gênes et de marbre noir prins au Liège, ainsy que la Royne a fait; car, sans mentir, ce sera œuvre perpétuelle et de princesse. Quant est de alabastre, il ne dure pas la moitié; car marbre peut durer mil ans bel, meiz non pas blanc, et l'alebastre ne saroit durer quatre cens ans, non pas trois.

Ou que Madame la face faire de cuyvre doré qui sera plus riche, maiz non pas sy bien fait, quelque bon patron qu'on face aux fondeurs qui la fonderont; car la matière, qui coule expresse, bave et enfle choses subtiles, et quand ils la cuident réparer, ilz gastent tout, pour ce qu'ilz sont fondeurs et non ouvriers tailleurs, et au lieu de faire des cheveulx, ils feront une queue d'estoupes.

Et, pour éviter tout danger, Madame la peult, et doit faire de marbre pour le mieulx, et suis de ceste oppinion et non d'aultre, combien que ma dicte Dame, la bonne et sage, sera bien conseillée; maiz elle est et ressemble une belle grosse, bien clère et ronde perle, bonne en toutte perfeccion, que tous ceulx qui sont autour d'elle regardent en disant chacun sa ratelée, conseillant l'un : « Elle serait bien en œuvre ainssy », l'autre, « mais mieulx ainssy », l'autre d'un autre, aulcunes fois avec peu de raison ou rien, mais ladicte perle et précieuse bague demeure tousjours en son entier et perfeccion pour chose que deviseurs devisent.

Il me souvient bien, et n'y a pas long jours, en la chambre d'un grant seigneur que, ung cousturier estant là, lequel avoit fait une robe audit Seigneur, et fut trouvée bien faite, dont le cousturier en fut fier, avint que ledict Seigneur envoya quérir ung chaussetier pour luy tailler des chausses d'une fine escalatte. Le cousturier, pour l'honneur qu'il avait acquis de la robe, s'avança et voulut montrer au chaussetier comme on les devoit tailler, et eust crédit plus que le chaussetier à force de caqueter; le chaussetier ne s'en povoit contenter qui bien crioit

à faulte; finablement, voyant l'audace du cousturier présomptueuse et non cognoissant l'art, le seigneur lui laissa faire; mais tant print de bon biez le drap que les chausses furent courtes et le drap gasté.

Je croy qu'il est à présent assez de telles gens autour des princes, qui veullent, cuident complaire, de trop de choses deviser, et gastent le drap. Telles gens n'ont besoin que d'un seur homme bien expérimenté pour leur montrer leurs faultes. Et, pour ce, chascun soit expert en son art et ne se mesle de ce qu'il ne scet, et croy qu'il est difficile à ung homme ce qu'il ne scet ne enten donner à entendre à ung aultre. Il est plus d'oreilles que d'œul; *ut patet, sy diceris : « estus » sudat;* mais de tout ne me chault et ne veulx rien gaigner à ce mestier.

Monseigneur, je vous avertis que jé escript à Michel Colombe pour faire les patrons, comme sçavez que ainssy l'avoye entrepris, lequel m'a respondu que pour l'amour de moy, il est content de les faire, combien qu'il soit bien occupé; maiz il ne les fera point en moins de cent escus, qui est sus la charge dudict marché.

D'aultre part, je luy ai rescript se il vouloit entreprendre à faire les deux principaux ymaiges ou le tout; il m'a respondu qu'il ne partira jamais de Tours et qu'il est viel; maiz, qui lui vouldra envoier le marbre à Tours, que très volontiers il servira Madame de ce qu'il pourra et qu'il est contant, aultrement non dont je suis mal contant; par quoy suis d'opinion que Madame attende encore en pensant à son afaire ou s'en enquerra. *Aussy bien l'esglise n'est pas faite, qui est le principal, de laquelle esglise madite Dame m'a rescript faire ung patron ou plate-forme; mais c'est chose qui ne se fait pas sans y penser, tant au lieu que à la convenance et selon ce qu'elle me demande;* maiz, quand j'aroye fait tout aux mieulx que je pourroye, je doubte que le drap ne soyt gasté et que les chausses ne soient courtes. Ainssy velà mon drap mal employé, maiz au fort je

serai la chandelle qui se consume pour faire service; le bon plaisir de Madame soit fait [1].

Monseigneur, je vous ay envoyé le patron de la sépulture du duc de Bretaigne, tout ainssy qu'elle est faite sans y adjouster ne diminuer, tant marbre blanc que noir. *Les vertus ont VI piedz de hault, les gisants VI et demy, les apostres II piedz; le dit patron ay-je fait juste, vous en povez parler bien au long; j'ay esté tousjours quant on la faisoit ou le plus de temps, je l'ay posée en son lieu comme aultres foiz vous ay conté.*

Maiz quant au marbre, on l'a fait venir de Gênes jusques à Lion, puis de Lion jusques à Roane, par terre, et puis de là à Tours par eau. Tout le marbre, tant blanc que noir, ne monte, rendu au dit Tours, que deux mille escuz ou environ.

Michel Colombe besognoit au moiz et avoit pour mois XX escus, l'espace de sinc ans; il y avoit deux tailleurs de massonnerie entique italiens qui avoient chacun VIII escus pour moiz, l'espace de sinc ans; il y avoit deux compagnons tailleurs d'ymaiges soubz Michel Colombe, qui avoient chascun VIII escus pour moiz, l'espace de sinc ans, on paioit tous fers afférez, tous outilz, tous pollicemens, tous cymens. Finallement, la chose a esté si bien achevée, que je l'ay posée au lieu désiré par la dicte Dame, et cousta à poser, tant pour faire la voulte pour mettre les corps, que pour les engins, que pour l'enrichir d'un peu d'or, la somme de V^c soixante livres [2], *car j'en ai tenu le conte.*

Monseigneur, il me sera pardonné si je vous ay fait si longue lettre et s'y longtemps; maiz le tout tend à bonne fin, et certes je ne puis de tout parler sans quantité de lettres et aussy que me rescripviez vous faire sçavoir de tout, affin de pouvoir bien en rescripre à Madame et au long. Vous voiez mon intencion, mon povoir et sçavoir; le tout remetz à votre correccion, et sy les monstrez de delà, se ne sera pas sans

1. On voit par ce passage que Perreal savait qu'il avait des ennemis à la cour de la princesse.

2. Cinq cent soixante livres.

commentateurs et gloseurs, mais la bonne Dame congnoistra mon intencion bonne envers elle sy luy plest, à laquelle ferés, et je vous en prie, mes très humbles recommandacions, prient, mon très honoré Seigneur, au souverain ouvrier et maistre masson de cette machine mondaine qui vous doint et à toute vostre noble maison, joye, honneur, paix en terre et gloire ès cieulx.

A Lion, après estre relevé d'une diabolique passion qui m'a duré trois jours, ce samedi IIIIᵉ jour de janvier (1511) de vostre

Très humble serviteur et amy,

JEHAN PERREAL, DE PARIS,
Peintre de Madame.

On lit au dos :

« A mon très honoré seigneur, monseigneur maistre Loys Barangier, premier secrétaire et maistre des requestes de Madame, à Bourg. »

F

JEHAN PERREAL A MADAME MARGUERITE D'AUTRICHE

Lion, 4 janvier 1511 [1].

Madame, tant et sy très humblement que faire puis à vostre bonne grâce me recommande.

Madame, de tout mon cuer vous remercie de lettres qui vous a pleu me rescripre, par lesquelles j'ay bien entendu vostre bon désir et la fin et honeur où vous tendez, et aussy ay congneu, par les lettres de monseigneur maistre Loys et de maistre Jehan Lemaire le doubte en quoy vous estes tant de l'alabastre que du marché.

Madame, touchant l'alabastre il est bel et blanc, grans quartiers et sain; et le plus blanc que je veiz piessa, qui est la richesse, mais ne dure, et la raison est bonne, car elle est tirée de frès, car, en sa mynière, elle estoit envyronnée de humidité, qui la tenoit molle, mais par temps sendurcit.

1. Cette lettre fait partie de la collection de M. Benjamin Fillon.

Madame, mondit Seigneur maistre Loys m'a escript que bien au long lui en fisse sçavoir, et de la bonté et de la nature; ce que j'ay fait et là verrez ce que j'en dis et seuz à la vérité, sy vous plest de lire la lettre bien au long. Aussy il yra à Dijon comme il m'a rescript et là pourra sçavoir tant de la pierre que du coust. Et, comme ditte, ce serait dommaige gaster les deniers pour somptueux ouvrage, se la nature nestoit bône.

Madame, je vous conseilleroie faire l'ouvrage plustot de marbre que d'aultre chose, et sy vous plest, voyez les raisons pourquoy je le dis, ez lettre dudit maistre Loys.

Madame, j'ay fait veoir à maistre Loys le patron que je feis pour la sépulture du duc de Bretaigne, je luy ay à peu près donné par escript ce quelle couste et comment on y besongna et ainssy pourrez faire, mais que attendez ung peu. Et touchant le marché, voiez ce que j'ay escript ez dernière lettre, et verrez au vray mon intencion, et ne doubte nul soupessonneurs, car je suis à vous aussy bien et myeulx pour deux sols le jour, que les aucuns pour cent solz, et vous le monstreray toutes les foys qu'il vous plaira me commander, car je suis à vous par aucune et bône.... que ne povez cognoistre pour ce que je ne suis présent, et pleut à Dieu que je peusse l'estre, quand on devise au moins de ce que sçay, car jen responderoye mieux que par lettre et plus seurement devant vous.

Madame, je vous prie, attendre encore ung an, et vous conseillez de quoy vostre œuvre sera mieulx. affin d'acomplir votre désir et honneur.

Madame, touchant faire une plate-forme pour l'esglise, je suis très joyeux m'y emploier, et me aideray de tout ce que je ai veu en Italie touchent couvens, où sont les plus beaux du monde, et seray sans excéder vostre voulenté, combien que le logis ja fait est si grant et sy magnifique que je ne sçay que l'on dira, sinon que religieux sont plus dignes que Dieu d'estre sumptueusement logez; touttesfoy, tout yra bien et ferons petit et bon, et pleust à Dieu que je fusse préposé à conduyre tel œuvre.

Madame, touchant l'ouvrier ou maistre qui avoit marchandé, on luy pourra faire gaigner s'y peu d'argent qu'il a receu, en faisant de son art plusieurs choses que les grossiers massons font, qui est trop let, car je l'ay veu, comme vos armes et aultres devises ès clefs pendens; ce n'est pas leur art et gastent tout, et le dit maistre le fera bien en faisant gaigner l'argent qu'il a receu.

Madame, je vous supplie veoir bien au long ce que j'ay rescript à maistre Loys Barangier touchant la nature de l'alabastre, et ce que jen seuz, aussy du marché; *car pour venir à la vérité j'entendoie que fussiez servie comme princesse et que la chose passast par les mains de grands ouvriers; jay bien au long tout escript. Dieu veuille qui soit à vostre gré.* Des aultres ne me chault.

Madame, je prie à nostre Seigneur qui vous doint bonne et longue vie et le comble de vos désirs.

A Lion, ce iiij[e] de janvier.

De vostre très humble et très obéissant serviteur,

JEHAN PERREAL, DE PARIS,

Votre valet de chambre et peintre indigne.

G

LETTRE DE MARGUERITE D'AUTRICHE A JEHAN PERREAL, DIT DE PARIS[1]

Madame le nomme contrôleur de l'édifice de Brou, et lui annonce qu'elle va faire inscrire son fils au rôle des bénéfices du comté de Bourgogne.

Malines,..... février 1511.

Marguerite archiducesse d'Austrice, ducesse et contesse de Bourgoigne, duagière de Savoie.

Très chier et bien aimé, nous avons receu vos lestres et puisque Jehan Lemaire nous a layssé nous ne voulons avoir aultre

1. *Minute en papier, déposée aux archives de Lille et dont copie authentique a été fournie par nous, en 1847, à la bibliothèque de la Société d'Émulation de l'Ain.* — (Note de l'auteur.)

contrerolleur en nostre édiffice de Brou que vous mesme, pour à quoy entendre vous devrions, nous désirons sçavoir quel marché Michel Colombe a avec vous, pour le faict de nos sépultures, et dans quel temps il pourroit avoir parfaict.

Quant à vostre fils, *le ferons mectre au roole des bénéfices de nostre conté de Bourgoigne.*

Escript de Malines.... le jour de febvrier XVe XI.

MARGUERITE.

H

LETTRE DE JEAN DE PARIS A . . . . . [1].

Il se plaint des gens du Conseil de Bourg, qu'il nomme *les longues robes.* — Il voudrait n'avoir affaire qu'à M. le secrétaire Barangier. — Éloge de Michel Colombe. — Envoi des patrons pour les tombeaux de l'église de Brou.

Blois, 30 mars 1511.

Mon très honoré seigneur, humblement à vostre bonne grâce me recommande.

Pour ce que toujours vous ay treuvé entier, et je l'ai bien aperceu à Bourg et m'en suis bien cogneu quant dernièrement *je y fus pour prendre la mesure de l'esglise;* car j'eus plus de peine à assembler ces *longues robes*, de quoy je n'avoie que de faire mon art. Mais vela vous n'y estiez pas; et pour ce que je avise que je rescrips à Madame que se elle veult que bien je besongne, je ne soie plus en ceste peine. *Je vouldroie bien qu'il vous pleust que je n'eusse à faire que à vous, s'il vous plaisoit*, voire se je me mesle de son esglise, et du trésorier Vyonnet; car il est bon homme, combien je ne puis estre paié de si petit que Madame me donne qu'il ne vault pas le demander.

Tout cecy vous escrips pour ce que je vous congnois et que je ne vouldroie avoir affaire que à vous.

Monsr, *j'ay marchandé se Madame veult Michel Colombe*

1. La suscription manque; mais il est probable que la lettre est adressée à Louis Barangier.

et son nepveu et pour l'amour de moi, et espérant que seroy avec luy, il ne veult aultre marché que celui que feiz avec maistre Thibault. Or, considérez quel différence il y a autant de plomb à or; et sy vous dit mieulx que jamais je n'eusse faict le marché que je fis, synon que je prétandoie toujours venir à ceste fin; car je veoye bien que *maistre Thibault ne sçavoit rien*. Aussy vous sçavez comment je lui disoie que je romproie tout sy ne le feroit bien, et jamaiz je n'eusse besongné avec lui; car il eust voulu tout fère et derrenièrement je congneuz son cas à Lyon.

Monsʳ, *tous les patrons sont faiz et bien enquessez;* je le mande à Madame s'il luy plest de les envoier quérir; *mais il les fauldra renvoier à Lyon entre mains et pour cause, se Madame entend que je m'en mesle, synon elle les peult gorder*. Vous voyrez ce que je luy rescrips.

Monsʳ, vous voiez la peine que je prends et de bon cuer, *tant en invencions que patrons. Et sur ma foy les derniers pourtraiz ou patrons que j'ay faiz, tant celuy de l'esglise que des trois aultres, m'ont donné beaucoup de peine;* et toujours y va du mien, tant aux allées que venues et aultres despences. Mais surtout *ce m'est un grand rompement de teste, tant pour inventer que pour faire au gré de Madame qui est le tout.*

Monsʳ, vous m'orez recommandé envers Madame. J'ai faict, faits et feroy le mieulx que pourroy, tant que ma pauvre peau se pourra estandre; mais aussy que Madame y ait esgard, se tant et qu'elle se veulle plus servir de moy. Son bon plaisir soit faict; car je lui ai esté entier et ay prins autant paine comme si j'avoye mille escus d'or de pension; maiz amour me maine et vous le povez congnoistre.

Monsʳ, il fauldra, comme je le rescrips à Madame, avoir ung homme au lieu de Maistre Jehan Lemaire qui bien nous faict faulte pour faire tirer l'albastre de la perrière et à puissance. Vous feriez bien faire cela, sy vous plaisoit prendre la peine.

Monsʳ, je ne m'adresse que à vous et ne à quoy aultre, ne

veulx congnoistre après Madame. Vous advisant que j'ay veu une lettre, le xxviiie jour de mars, de vous, où l'on charge le pauvre Jehan Lemaire, mais vous vous montrez son amy quant l'avez averti. Certes c'est très mal faict. Certes qui n'en vouldroit autant faire, je ne seroie pas joieux, après avoir bien besongné, estre mors et piqué. Vraiment on verra bien du contraire quelque jour. Aussy il n'est cuer d'homme qu'il..... ou vouloist faire ce que l'on luy impute; et velà que ung faulx raport vault. Je n'en attends pas moins ung jour, et puis j'auroy bien gaigné mon labeur.

Monsr, je remetz tout à Dieu, à Madame et à vous, vous supliant que j'aye de vos nouvelles avec celles de Madame, s'il luy plest se servir de moy; synon j'aray patience.

Monsr, aultre chose n'y a, fors que la royne est malade d'une fièvre continue. Dieu luy soit propice. Vous ferés, sy vous plest, mes très humbles recommandations à Madame et sollicitez qu'il lui plaisz de me faire sçavoir son intention, afin d'icelluy exécuter, non plus, fors que Dieu vous ait en sa garde. — A Blois, xxxe. de mars XV^c. XI.

De vostre très humble serviteur et amy,

JEHAN PERREAL DE PARIS,
P. d. m. d. (Peintre de Madame).

J

LETTRE DE JEHAN PERREAL A LOUIS BARANGIER

Lyon, 8 octobre 1511.

Mon très honoré seigneur, très humblement à vostre bonne grâce me recommande, vous avisent que ung peu devant l'asumpcion de nostre Dame en aoust j'ay receu les très gracieuses lettres de Madame et ay veu de ce qu'elle escript à messeigneurs de Bourg et aux aultres, maiz quant aux lettres miennes je suis tant joieux qu'il plest à Madame se servir de moy et qu'elle

estime mon très petit sçavoir et s'en veult de tel serviteur servir [1].

Monsr, je vous averti que je avec maistre Jehan Lemaire me suis transporté au dit lieu de Bourg et nous sommes présentez à mesdits seigneurs et avons mené deux maistres massons, Henriet et Jehan de Lorraine, et avec ceulx de Brou avons calculé, spéculé et regardé le lieu tant à bastir que celuy qui est basti pour les frères, et fismes par cordeaux pour mieulx juger du tout, maiz considérant le bastiment jà fait qui n'est pas peu, nous sommes tous d'un accord délibéré de faire une esglise à iceluy correspondant, considérant plus faire ouvrage de fille d'empereur que pour aultre regard. Sy me suis mis après et ay fait une plate forme que Monsr l'indiciaire porte, laquelle à porportions et mesures par le commandement de géométrie, s'y peu que j'en ay veu et au moins mal ay fait correspondre l'esglise au bastiment, comme il est nécessaire. Voiez le, lisez les lettres dessus escriptes. J'ay envoyé à Madame le compas dont me suis aidé, par lequel elle peust, comme bien le scet, faire cognoistre touttes les largeurs, haulteurs, longueurs, tant du tout que des parties.

Pour ce, Monsr, sy vous plest de par vous seray excusé se masson me blasme, disent que je suis qu'un paintre. Certes j'ay veu de théorique ès ars mathématiques quelque peu qui fait assez à propos de mettre en acte, ce que voiez, car vous y trouverés des choses plus nouvelles que je ne voiz jamaiz et me suie totallement, avec le conseil de maistre Jehan Lemaire, desdié et mis mes petits sçavoirs au regard et à l'œul de tous pour endurer le faiz. Maiz quand Madame et vous tous Messeigneurs, arez, par bon conseil et meure délibéracion ou seullement avec le vouloir de Madame, ordonné que ainssy se face, et quant tel honneur me sera escheu que Madame je dois ordonné à ce, je vous promets ma foy que je feray plus que vous ne voiez, non pour me avancer ne le dis maiz pour ce que je me

1. Cette lettre fait partie du Cabinet de M. E.-M. Bancel.

sens fort et seur, maiz j'entends quant il vous plairoit de venir dessà, car avec vous vouldroie communiquer et vivre, et ne vouldroie point d'homme avec moy moindre de bon vouloir que moy, et pour ce à vous m'adresse et ne dit cecy synon que je ne sçay à qui m'adresser, quant je viens à Bourg, et m'en suis bien aperceu par vostre absence, combien que madame vostre belle mère et madame vostre bonne femme m'onlt fait honneur de leurs biens et des vostres, à telles enseignes que j'ay fait des croions qui n'est que demy couleurs le visaige de madame la maistresse, vostre femme. Elle cuide que ce scit grant chose, maiz quelque jour en vostre présence nous ferons mieulx.

A revenir à propos je vous ay bien voulu escripre au long afin qu'il vous plaise de donner à entendre à Madame que je ne vouldroie, en telle affaire que l'esglise, point estre garssonné ne gourmandé *maiz avoir autorité à tout le moins de conduire les choses à la vérité. Je le di pour l'amour de la sépulture de quoy je suis bien empesché avec l'homme que sçavez* [1], *et croy que je ne sçay que je feray, combien que je faiz faire les patrons depuis que j'ay sceu que Madame veult qu'elle se face.* Maistre Jehan Lemaire vous dira bien la douleur ou trouble en quoy j'en suis, et pleust à Dieu que je vous dusse faire un ymage d'albastre ou de painture et je ne fusse que seul. Je ne di plus; une aultre foiz escriprey à Madame la vérité si je sçay qu'elle se veulle servir de moy, maiz aussy je vous prie que en se que me pourrez aider vous me soiez propice et non fors que exécuter l'honneur de Madame et esviter dommage.

Mons[r]*, je vous rescrips non pour vous rompre la teste maiz pour vous donner à entendre que se Madame se veult servir de moy en tel cas comme de l'esglise et sépultures, certes il est forcé que je soie obéy en ce qu'elle veult et ce qui sera de raison, ou je ne viveroye pas comme j'ay acoustumé qui est que toujours j'ay aymé science et la perfection d'icelle.* Je n'ose dire tout, maiz avoir la response de Madame touchant l'esglise qui n'est pas

1. Maître Thibault.

petite chose je vous rescripray ou parleray plus à plain. Aussy vous dira mons[r] l'indiciaire au vray ma bonne voulenté. ***Justa illud difficile est indigenti bene operari***, combien que ce n'est pas ce qui mainne en tout, maiz c'est de bien commencer, de non avoir faulx raports et estre obéy en bien faisent. Or je me débas de la chappe du moyne. Nous verrons que Madame dira, ou celle en veult oster ou mettre son vouloir soit fait, et je vous supplie comme en celuy en qui j'ay parfaite fience, m'en rescripre à peu près sa concepcion. Et encore diray je se mot que je feroye voulentiers le voyage jusques en Flandre ce Karesme, se tant il plaisoit à Madame pour dire ce que en papier je n'ose penser. Je ne sçay qu'il en aviendra.

Mons[r], je vous prie me pardonner, et sur ce vous dis adieu qu'il vous doint santé et sa grâce.

A Lyon ce (1511) VIII[e] de octobre, de vostre très humble serviteur,

Jehan Perreal de Paris,
P. d. m. [1].

S'yl vous plaisoit de sçavoir pour quoy j'ay envoyé ung filz de XVIII ans que j'ay aux estudes à Dole, c'est pour deux cas, car il y a ja bonne université, l'autre, car Madame m'en sara gré et celle que ne nomme, c'est que mon petit argent sera de mesure.

La suscription porte :

« A mon très cher et honoré seigneur mons[r] le maistre Loys Barangier, en la court de Madame. »

La pièce est scellée d'un cachet portant l'empreinte d'un camée antique.

1. Peintre [de Ma]dame.

I

LETTRE DE JEHAN LEMAIRE A MARGUERITE D'AUTRICHE

Il lui accuse réception de diverses sommes payées par elle et entre autres de 142 florins d'or, pour Michel Colombe qui a fait des maquettes en terre cuite pour l'édifice de Brou. — Il l'entretient des talents du statuaire et des soins qu'il apporte dans l'établissement du patron du tombeau du duc Philibert le Beau [1].

Tours, 22 novembre 1511.

Très haulte, très excellente princesse et ma très redoubtée dame, le plus humblement que faire puis, à vostre bonne grâce me recommande.

Madame, jai receu deux lettres qu'il a pleu à vostre haultesse m'escripre; l'une, par mon serviteur auquel de vostre grace avez faict donner dix philippus d'or, et l'autre, depuis, par le serviteur du maître des postes, par lequel serviteur nommé Gilles Moreau, lequel a faict grande et féalle diligence de me venir treuver à Tours et a bien desservi d'estre récompensé. — J'ay receu la somme de cent quarante-deux florins d'or et xxiv sols de monnoye. Mais, pardeçà, il y aura perte pour le moins de V deniers par pièce. Et reviennent les dicts florins, selon la calculation de par delà, à la somme de II livres de XV gros.

Laquelle somme, Madame, il vous a pleu ordonner pour contenter *maistre Michel Colombe, tailleur d'ymaiges, touchant l'ouvraige des patrons de vos édifices.* Et vous a pleu me faire cest honneur que de vous fyer de ma petitesse et n'aviez voulu envoyer aultre contrerolle. Ce que toutes voies j'eusse bien désiré pour estre présent à la distribution dudict argent et satisfaction de vos ouvriers, chacun pour sa ratte [2]; car vous en avez par deçà quatre; c'est assavoir *le très bon ouvrier maistre Michel Colombe et trois de ses nepveux.* Le dict Colombe est fort ancien et pesant : c'est assavoir environ IIIIxx ans, et est goutteux et maladif, à cause des travaulx passez, par quoy il fault que je le gaigne

1. Original en papier, déposé aux archives de Lille.

2. *Pro ratâ suâ.* — Le mot français *rate* a été remplacé par l'expression *prorata.*

par doulceur et longanimité; ce que je fais et feroy jusques à parfaire. Le bonhomme rajoueniste pour l'honneur de vous, Madame, et a le cuer à vostre besongne, autant ou plus qu'il eust oncques à aultre. Et quand je pourroy avoir tiré receu de ses mains, *je vous asseure, Madame, que vous aurez ung des plus grands chiefs d'œuvre qu'il fit oncques en sa vie ; car vous verrez la sépulture de feu Monseigneur en toute perfection, comme elle sera. Le gisant aura ung pié et demy de longueur, les vertuz demy pié ; et toutes les aultres imaiges à la correspondance ; et la massonnerie qui sera grand chose en toute perfection, comme se vous la voyez en grand volume*. Tellement que les ouvriers qui besongneront après seront tenus de l'ensuivre à toute righeur, *en réduisant le petit pié au grand*.

Et vous asseure, Madame, que vous trouverez que je n'auroy pas mal employé vostre argent, car vous estes servie de cuer de toutes parts; et certainement l'argent est venu à point à mon grand besoing; car j'estois au bout de mon rolle et craignoie beaucop d'avoir honte et disette, ce que vostre très noble cuer ne pourroit souffrir.

Madame, le bonhomme Colombe *demandoit terme jusques à Pasques*, à cause de la pesanteur de l'euvre et aussi pour l'indisposition de sa personne et du temps; mais je feroy tant que je réduiroy le tout à trois mois.

Et cependant, je vous yroy faire la révérence et vous porteroy de beaux présentz et bien agréables, au plaisir de Dieu; mais ce ne sera point que je n'aye veu la besongne en train et donné ordre qu'elle se parface, et que *l'un ou deux des nepveux du dict bonhomme Colombe, la vous porte par delà*, affin que vous l'entendez par le menu.

Madame, *les dicts deux nepveux sont ouvriers en perfection comme héritiers de leur oncle, l'un en taille d'ymaigerie, l'autre en architecture et massonnerie, et n'y a gens nulle part, que je sache, qui mieulx réduisent une besoigne en grand volume que eulx deux*. Et je les ay gaignez.

Touchant vostre albastre, Madame, ce présent porteur en a bien mis en euvre et poly en grand volume. Et vous en dira ce qui en

est. Aussi je vous en porteroy une pièce mise en euvre du bonhomme Colombe; de vous en escripre plus avant, il sembleroit que je le feisse à ma louenge, pour ce que j'ay retreuvé la perrière; mais tant y a que c'est le plus bel albastre du monde et le plus approuvé. Ny en Espaigne, ny en Italie, ny en Engleterre, n'en y a point qui l'aproche en bonté, beauté et polissement.

Madame, tout le monde vous bényt et loue, et esmerveille d'avoir entreprins une si grande euvre, là où une très haulte magnanimité se montre et se déclaire. J'ay le tout monstré à l'ambassadeur de l'Empereur, et est le tout parvenu aux oreilles du roy et de la royne. Et vous asseure, Madame, par le serment que j'ay par trois fois à vostre haultesse, *que on ne l'estime point aultrement que le plus grand chief d'euvre qu'on fera ès parties par deçà.*

Madame, je prie à nostre Seigneur qu'il vous doint très bonne vie et longue. — Escript à Tours, le XXII[e] jour de Novembre l'an mil V[c] et onze.

Vostre très humble indiciaire, esclave et serf.

LEMAIRE.

K

LETTRE DE JEHAN PERREAL A MADAME

1[er] décembre 1511[1].

Madame, tant et sy très humblement que faire puis à vostre bonne grâce me recommande.

Madame, j'ay receu une vostre lettre escripte à Bois-le-Duc dont vous remercie, faisent mencion que vous avez receu la mienne que vous escrips comme j'avoie esté à Brou et mené les maistres pour aviser de l'esglise.

Madame, je vous avise que *j'ay fait le patron ou pourtrait de ladite esglise, et y ay fait tout ce que j'ay peu inventer et que j'ay veu partout où j'ay esté.* Vray est que l'on peult adjouster tout

1. Cette lettre provient de la collection du comte Gilbert Borromée, de Milan.

ce qu'il vous plaira, aussy l'ay mis soubs vostre correccion comme verrez par mes lettres. *J'ay aussy fait le couvent basti en trois parchemyns.* Vous plaira avoir le tout à gré. Il y a plus de deux moy que tout est fait, maiz, comme j'ay peu sçavoir, Jehan Lemaire est demeuré malade sus les champs, comme l'on m'a dit, *il a esté à Tours vers Michel Colombe pour soliciter les patrons que je faiz faire de la sépulture* et y a esté long temps comme il m'a rescript. Je croy qu'il est sus les champs pour tirer vers et portera tout.

Madame, je vous ay bien voulu rescripre pour ce que ce pourteur est homme seur et aussy que je me tire tousjours vers luy, car, sans mentir, je l'ay trouvé, quant je suis à Bourg, celui qui plus congnoist mon intencion et congnoist bien que j'ay veu comment tout doit aler. J'ay plus communiqué avec luy que aux aultres. Il vous pourra dire ce qu'il m'en semble. Et comme je vous ay rescript par Jehan Lemaire, se vous entendez que de vostre esglise je y ay l'ouel ainssy que m'avez rescript il fauldroit que j'eusse par vous quelque peu d'auctorité et pour vostre profit, car à présent je n'y ay pas grant crédit. *Ce que j'en dis est afin tendent de bien conduire voz affaires, car ce dis-je pour maistre Thibault duquel ne puis chevir et ne puis avoir ouvriers tant qu'il y sera, et puis il ne scet rien et veult tout faire.* Il a receu cent escus et ne veult bailler argent pour paier les petis patrons que je faiz faire, maiz les paie de mon argent.

Madame, *vous en ferés ce qu'il vous plaira, maiz avec luy ne saroie vivre.* Je amasse mieulz avoir entreprins tout seul, car aussy bien fault il que je fasse tout et que je mette les ouvriers en œuvre et que je les envoye quérir.

Madame, je prie au benoist filz de Dieu qu'il vous doint sa grâce. A Lyon ce premier jour de décembre.

De vostre très humble et obéissant serviteur,

JEHAN PERREAL DE PARIS,
Vostre peintre.

La suscription porte :

A Madame, Madame Marguerite.

L

ÉCRIT OU TRAITÉ

Par lequel Michel Colombe, « tailleur d'imaiges du roi », reconnaît, tant pour lui que pour Guillaume Regnault, « tailleur d'imaiges », Bastien François, architecte de l'église de Saint-Martin de Tours, et François Colombe, enlumineur, tous trois ses neveux, avoir reçu de Jehan Lemaire, indiciaire et solliciteur des édifices de Marguerite, duchesse de Bourgogne, la somme de 94 florins d'or, pour faire, en petit, la sépulture de feu le duc Philibert de Savoie, mari de ladite dame, selon le dessin de Jehan Perreal, peintre et valet de chambre du roi. — Michel déclare que Jehan Lemaire lui a remis une pièce de marbre d'albâtre, dont la carrière a été découverte par lui à Saint-Lothain-lez-Poligny. — Le dit Michel en a taillé une figure de sainte Marguerite dont il fait présent à la duchesse.

Tours, 3 décembre 1511.

Je, *Michel Colombe*, habitant de Tours et tailleur d'ymaiges du roy, nostre sire, tant en mon propre et privé nom, comme ès noms de *Guillaume Regnault*, tailleur d'ymaiges, *Bastyen François*, maistre masson de l'église de Sainct-Martin de Tours, et *François Colombe*, enlumineur, tous trois mes nepveux, confesse, promect, affirme et certifie en foy de loyal prud'homme les choses qui s'ensuivent être véritables, tant pour le présent et passé, que pour l'advenir; et ce pour la descharge et acquit de Jehan Lemaire, indiciaire et solliciteur des édifices de très haulte et très excellente princesse, Madame Marguerite, archiduchesse d'Austriche et de Bourgoigne, duchesse douairière de Savoye et contesse palatine de Bourgoigne.

C'est assavoir tout premièrement, je confesse ès noms que dessus, avoir eu et reçeu de ma dicte dame, par les mains de son dict indiciaire Jehan Lemaire, la somme de quatre vingtz quatorze florins d'Allemagne, à vingtz sept solz six deniers tournois pièce, qui reviennent à la somme de six vingtz huyt livres treize sols tournois monnoye du Roy, présentement courante. Et ce pour nos peines, labeurs et salaires *de faire la sépulture en petit volume de feu de bonne mémoire, Monsei-*

gneur le duc Philibert de Savoye, mary de la dicte dame, selon le pourtraict et très belle ordonnance faicte de la main de maistre Jehan Perreal de Paris, peinctre et varlet de chambre ordinaire du roy, nostre dict Seigneur; de laquelle somme de quatre-vingtz quatorze florins d'or d'Allemaigne revenans à la dicte somme de six vingtz huyt livres XIII sols, je me tiens pour content et bien payé et en présence ès noms que dessubs, les dicts Jehan Lemaire, solliciteur pour Madame, et tous aultres à qui il appartiendra. Et de laquelle sépulture, je, Michel Colombe, dessubs nommé, *feroy de ma propre manufacture, sans que aultre y touche que moy, les patrons de terre cuitte, selon la grandeur et volume dont j'envoye à ma dicte dame deux pourtraictz, l'un en platte forme pour le gisant, l'aultre en élévation, faiz les diz patrons de la main des dicts François Colombe, enlumineur, et Bastyen François, masson, mes nepveux.*

Et le dict Bastyen fera de pierre de taille toute la massonnerie servant à la dicte sépulture en petit volume par vrayz traictz et mesures, tellement que, en réduisant le petit pié au grand, Madame pourra veoir *toute la sépulture de mon dict feu Seigneur de Savoye, dedans le terme de Pasques,* pourvu que aucun inconvénient ou fortune ne surviengne au dict Colombe durant le dict temps : et iceulx patrons je prometz loyaument, à l'aide de Dieu, faire pour ung chief d'euvre, selon la possibilité de mon art et industrie.

Oultre plus, pour ce que le dict solliciteur Jehan Lemaire nous a affermé que Madame désire d'estre servye en ses édiffices de gens meurs, graves, savans, seurs, certains, expérimentez, bien condicionnez, et observans leur promesse comme bien raison le veult, mesmement de ceulx que je dessubs nommés, assureroy à ma dicte dame estre telz; d'icy, et desja j'asseure et afferme que Guillaume Regnault, tailleur d'ymaiges, mon nepveu, est souffisant et bien expérimenté pour réduire en grand volume la taille des ymaiges servant à la dicte

sépulture en ensuivant mes patrons, *car il m'a servy et aidé l'espace de quarante ans ou environ*, en telle affaire, en toutes grandes besoignes, petites et moyennes, que par la grâce de Dieu, j'ay eues en mains jusques aujourd'huy et auroy encoire et tant qu'il plaira à Dieu. *Mesmement il m'a très bien servy et aidé en la dernière euvre que j'ay achevée; c'est assavoir la sépulture du duc François de Bretaigne, père de la Royne;* de laquelle sépulture j'envoye ung pourtraict à Madame.

D'aultre part, le dict Bastyen François, gendre de mon dict nepveu, s'afferme estre souffisant pour exploiter et dresser, en grand volume, les patrons de la dicte sépulture, quant à l'art de massonnerie et architecture. Lesquels patrons seront faictz en petit volume, de sa main propre.

En après les dictz patrons achevez, dedans le terme de Pasques, dessubs dict, et iceulx estoffés de paincture blanche et noire, selon ce que la nature du marbre le requiert, par le dict François Colombe, enlumineur, la taulette de bronce dorée et les lisières, armes, fourries d'ermines, carnations de visaiges et des mains, escriptures et toutes aultres choses, à ce pertinentes fournies, selon que le debvoir le requiert; je dessoubz·signé prometz envoyer les dictz Guillaume Regnault, mon nepveu, et Bastyen François, son gendre, porter la dicte sépulture en petit volume, à Madame, quelque part qu'elle soit, dedans le terme de la purification de Notre-Dame.

Ensemble l'élévation de la platte forme de son esglise, mesmement touchant la sépulture des deux princesses, dont nous avons les pourtraictz et tableaux faitz de la main de Jehan de Paris; et aussi le dict Bastyen François portera la montée de l'élévation du portal et des arcz boutans par dehors; pour lesquelles choses estre faictes par les dictz Bastyen François, j'ai retenu le double de la platte forme de la dicte esglise du couvent de Saint-Nicolas de Tolentin lez Bourg en Bresse, *icelle platte-forme faicte et très bien ordonnée sur le lieu, mesurée de la main de maistre Jehan de*

Paris, avec l'advis, en présence de maistre Henriet et maistre Jehan de Lorraine, tous deux très grans ouvriers en l'art de massonnerie.

Et quant les dicts Guillaume et Bastyen, mes nepveux, auront présenté la dicte sépulture en petit volume à ma dicte dame, et icelle dressée en sa présence, et déclaré toutes les circonstances et dépendances d'icelle, s'il plaît à Madame, j'entreprendroy volontiers la charge et marche d'icelle, faire réduire en grand volume par le dict Guillaume, tailleur d'ymaiges, et Bastyen masson. Lesquelz j'envoiroy sur le lieu du dict couvent lez Bourg en Bresse, avec Jehan de Chartres, mon disciple et serviteur, lequel m'a servy l'espace de dix huit ou vingt ans, et maintenant est tailleur d'ymaiges de Madame de Bourbon, et aussi aultres mes serviteurs dont je respondroy de leur science et preudomie, et dont je ne penseroy avoir honte ni dommaige.

Et ce, pour autant que à cause de mon aige et pesanteur, je ne me puis transporter sur le dict lieu personnellement; ce que aultrement j'eusse faict volontiers pour l'honneur, excellence et bonté de la dicte très noble princesse.

Et pour ce fère, si le cas advient que Madame soit conseillée d'exécuter sa bonne intention par le labeur de moi et des miens, d'icy et desja j'advoue, ratifie et tiens à bons, fermes et approuvez tous les marchiez que les dictz Guillaume, tailleur d'ymaiges, et son gendre masson, feront avec ma dicte dame en mon nom et au leur, touchant la dicte sépulture et aultres choses concernant nostre art d'ymaigerie et architecture, comme se moy mesme y estoit présent; et à leur partement leur en feroy procuration expresse, se besoing est, ce que je fais desjà.

Et affin que le voiage du pays de Flandres encoire incongneu à mes dicts nepveux, leur soit plus seur et plus certain, est moyenné que Jehan Lemaire nous laisse ou envoie icy ung solliciteur et guide pour conduire jusques là mes dicts nepveux; c'est assavoir son nepveu Jehan de Maroilles ou son serviteur Jehan Poupart. Et avons convenu avec le dict Lemaire, que

chascun de mes dicts nepveux aura par jour, compté depuis leur partement de cette cité de Tours, dont je feroy certiffication par mes lestres jusques à leur retour, la somme de V philippus d'or, vallant xxi sols tournois, sauf ce qu'il plaira mieulx tauxer à Madame et recognoistre leurs labeurs et diligence, comme moy et les miens avons parfaite confiance en son excellence très renommée, laquelle nous tous désirons servir de bon cœur, s'il lui vient à plaisir.

Au surplus, le dict Jehan Lemaire nous a apporté une pièce de marbre d'albastre de Saint Lothain lez Poligny en la conté de Bourgoigne, dont il a nouvellement descouvert la carrière ou perrière, laquelle, comme nous avons entendu par certaine renommée, a autrefois esté en grant bruit et estimation, et en ont esté faictes, aux chartreux de Dijon, aucune des sépultures de feuz messeigneurs les ducs de Bourgoigne, mesmement par maistre Claux et maistre Anthoniet, souverains tailleurs d'ymaiges, dont je, Michel Coulombe, ay autreffois eu la cognoissance; et à la requeste du dict Jehan Lemaire, ay taillé, de ma propre main, ung visaige de sainte Marguerite; et mon nepveu Guillaume l'a poly et mis en euvre, dont je fais ung petit présent à ma dicte dame et lui prye qu'il lui plaise de le recevoir en gré.

Certifiant et affirmant que, pourveu que la dicte pierre soit tirée en bonne saison et les ancyens bancs découvertz avec grand et ample descombre faict sur le bon endroit, c'est très bon et très certain marbre d'albastre, très liche et très bien polissable en toute perfection et ung trésor trouvé au pays de ma dicte dame, sans aller quérir aultre marbre en Ytalie ny ailleurs; car les aultres ne se polissent point si bien et ne gardent point leur blancheur; ains se jaulnissent et ternissent à la longue.

Toutes lesquelles choses dessubs dictes je confesse, prometz, afferme et certifie estre vrayes et ainsi que dessubs promises, asseurées et conventées entre le dict Jehan Lemaire, solliciteur pour Madame et moy; témoing mon seing manuel cy mis, le troisième jour de décembre l'an mil cinq cents et onze.

Et pour nostre seurté d'un costé et d'aultre, ay requis à saige et discret homme Mace Formon, notaire royal et personne publique, cytoien de Tours, soubz scripre et soubz signer avec moy.

Pareillement le dict Jehan Lemaire, notaire impérial et solliciteur pour ma dicte Dame, a soubz script et soubz signé, en tesmoignaige de vérité et soubz les obligacions et soubzmissions nécessaires d'une part et d'aultre, mesmement de la part du dict Lemaire, touchant la promesse et assurance du payement du voiaige de mes dictz nepveux, et entant que en lui est, de adresser les marchiez à l'honneur et prouffit de ma dicte dame et de moy son très humble et très obéissant serviteur [1].

M. Colombe, — Formon, — Lemaire,
indiciaire, de Belges.

M

LETTRE DE JEHAN LEMAIRE A MARGUERITE D'AUTRICHE

Il la remercie de ce qu'elle n'a pas ajouté foi aux calomnies de ses ennemis. — Après lui avoir parlé des recherches qu'il fait pour rédiger les chroniques de la Maison de Bretagne, suivant le désir de la reine de France, dont il est devenu l'historiographe, il l'entretient des ouvrages de sculpture commandés par elle, ainsi que des payements à faire à Michel Colombe et à ses neveux. — Les patrons ont été achevés par Jehan Perreal, *par suite du décès de Michel et celui de François Colombe.*

Blois, 14 mai 1512.

Très haulte, très excellente princesse et ma très redoubtée dame, le plus très humblement que faire puis, à vostre bonne grâce me recommande. Madame ce qui me faict enhardir de vous escripre, ce sont les lestres de vostre premier secrétaire Me Loys Barangier, lequel me mande que vostre excellence n'a point prins mal mes derrenières lettres, dont, Madame, je vous mercie en toute profonde humilité.

1. Original en parchemin, Chambre des comptes de Lille. — Extrait des *Analectes historiques* de M. Le Glay, archiviste du département du Nord, 1838.

Madame, j'estime que vostre haulte vertu a cogneu le contraire des faulx rapports qui vous ont esté faicts contre mon innocence. Et cy-après encoires le cognoistrez-vous mieulx, à l'aide de Dieu; car la Royne m'a commandé compiler les croniques de sa maison de Bretaigne; et pour ce faire m'envoye expressément par tout le pays de Bretaigne, affin que je m'enquière, par les vieilles abayes et maisons antiques, de toute l'histoire britannique, laquelle encoires n'a été mise en lumière entièrement jusques à ores que je l'ay entreprinse. En quoi faisant, il est bien force que de vostre Excellence soit faicte ample mention, dont je m'acquiteroy à mon pouvoir, comme vray subject, serviteur et tenu; et je sçay bien qu'il plaira bien à la Royne, laquelle par vos lestres m'avez commandé bien servir.

Madame, vostre dict premier secrétaire m'escript que, par la première poste, avez ordonné *d'envoyer de l'argent à maistre Jehan de Paris vostre painctre, auquel j'ai baillé tout ce que j'ay peu recouvrer des patrons faicts de la main du bonhomme maistre Michel Colombe. Et le dict maistre Jehan de Paris a estoffé les dicts patrons de couleurs, qui est ung grand chief d'euvre*, comme vous pourra dire ce présent porteur qui les a veuz. Et les a estoffés le dict de Paris bien volontiers, à cause que *François Colombe, nepveu du bon maistre, est allé à Dieu*, lequel François Colombe, enlumineur, avoit reçeu de vostre argent dix florins d'or, par mes mains, pour ce faire. Ainsi vous avez perdu le dict argent. Mais c'est aumosne de le lui donner après son trespas; par quoi, Madame, je n'ay pas volu poursuivre sa femme, ne ses héritiers de fournir et parachever ce qu'ils debvoient faire pour le trespassé, voyant qu'il y avoit pitié en eulx. Et pour ce, Madame, il vous plaira avoir regard *aux labeurs et diligences du d. de Paris qui vous sert de bon cuer et accomplit ce dont les aultres estoient paiés, non seulement en ce, mais en toutes aultres choses.*

Madame, quand il vous plaira envoyer de l'argent au dict maistre Jehan de Paris, je vous supplie qu'il vous plaise ne m'ou-

blier, touchant ce qui m'est deu, qui est peu de chose au regard de vostre excellence et beaucoup pour moy.

Et davantaige, Madame, pour aucune récompense de mon petit service plus honorable que proufitable, je vous faiz très humble requeste qu'il vous plaise me continuer l'auctorité que m'avez donné, par mandement patent, de traire le marbre d'albastre qui sera nécessaire, tant pour la fourniture des sépultures et aultres euvres de vos édiffices, comme pour ce qu'il s'en pourra cy-après et prouchainement faire grande traicte en France: car elle se commence fort à cognoistre, depuis que je l'ay descouverte; laquelle chose fera honneur à vostre haultesse et me tournera à quelque proufit sans vostre coustence. Et, Madame, certes jasoit or que je demourasse au fin fond de Bretaigne, se ne me sauroie-je passer que une fois l'an, je n'aille veoir vostre édiffice dont j'ai eu grande sollicitude; et il vous plaira tousjours me donner ceste audace et licence, car la besoigne n'en vauldra pas pis.

Madame, je vous envoie xxiiii coupletz que j'ay faictz pour la convalescence de la Royne; je sçay que ne es verrez pas *envis (avec peine)*, car vous aimez la dicte dame, et elle, vous. J'entends que vous avez créé ung nouvel indiciaire nommé maistre Remy Bourguignon [1]. Toutes et quantes fois qu'il vous plaira me commander que tout ce que j'ay faict et recueilly, servant au dict office et à l'honneur de vous, Madame, et de vostre maison très illustre, je le vous envoierai et lui servira de beaucoup, car vous ny aultre ne veistes jamais la moitié des choses que j'ai faictes à l'honneur de vostre Excellence; et se elles ne sont achevées, se sont elles bien pourgettées; mais ès mains d'autre que vous, Madame, jamais ne les délivreroy. Et s'il vous plaist, par celui qui viendra quérir les patrons, m'en ferez sçavoir votre intention.

Madame, en ensuivant les lestres que derrenièrement je vous

1. Il s'agit ici de *Remy du Puys*, qui a succédé à Jehan Lemaire dans l'emploi d'historiographe de la princesse.

escrivis, quand il vous plaira envoyer quérir les dicts patrons, il me semble que, pour le bien de l'euvre, il seroit bon d'envoyer par deça ung homme bien entendu et qui vous sceut rapporter ce qui est de mestier, touchant l'euvre et les marchiez, tant de bouche comme par escript, et mesmement les intentions des deux principaulx maistres Michel Coulombe et Jehan de Paris, avecques ce que j'en ay aprins de ma part.

Très haulte, très excellente princesse et ma très redoubtée dame, je prie au benoist fils de Dieu qu'il vous doint très bonne vie et longue. — Escript à Bloys, au jardin du roy, le XIIIe jour de may l'an mil V^c et XII[1].

Vostre très humble et très obéyssant serviteur,

LEMAIRE, indiciaire.

N

LETTRE DE JEHAN DE PARIS A MARGUERITE D'AUTRICHE

Détails sur les travaux de statuaire à Brou. — Jehan Perreal craint d'avoir été desservi auprès de la princesse. — Vœu à Notre-Dame de Hall. — La reine Anne de Bretagne.

Blois, 20 juillet 1512.

Madame, tant et sy humblement que faire puis à vostre bonne grâce me recommande.

Madame. Je croy que vous avez receu *la sépulture de pierre ensemble les ymaiges que vostre varlet de chambre Pierrechon vous a portées.* Ne sçay sy les a rendues entières; mais aultrement m'en déplairoit.

Madame, *Michel Colombe faict les dix Vertus comme il a promis,* et dont est paié par les mains de Jehan Lemaire; car du marchié et paiement ne me suis meslé.

J'ai faict l'ordonnance et patrons pour faire lesdictes Vertus.

1. Original autographe. — (Chambre des comptes de Lille). — Extrait des *Analectes historiques* de M. Le Glay, archiviste du département du Nord, 1838.

Il est après. Le bon homme est vieil et faict à loisyr, et m'est advis que encore sera bienheureux un meschant ouvrier d'avoir tels patrons. Je ne sçay se serez contente de ce que les ay ainsy accoustrés, tant blanchy les ymaiges que dorez et faire visaiges.

Madame, s'il vous plaisoit me mander et commander que ainsy fisse les Vertus, et s'il vous plest ainsy le faire, ce me sera plaisir. *Mais je doubte que pour le temps vous estes lasse de Jehan de Paris, tant par paroles raportées que aultrement.* Mais quant à moy, je n'ay seulement parlé, mais ay faict et reffaict et au mieulx que j'ay peu, et feray toutes fois qu'il vous plaira me commander. — Et suis marri que n'ay faict mon vœu à N. D. de Haux piessa, et vous eusse veue comme j'avoye désiré. Ores le temps est trop divers, dont trop desplaist à tous ceulx qui paix ayment, dont vous estes celle qui bien la commensates.

Madame, ce porteur Diret a passé à Bloys, de son retour de Bretaigne, et a parlé à moy. Je dis à la Royne comme il n'a pas faict comme debvoit et qu'il a esté mal recully. La dicte dame a dict que se elle l'eust sceu, elle y eust mis remède, et m'a dict que luy die que se on luy faict desplaisir à son retour vers vous, qu'elle le réparera. Cecy je dis pour ce qu'il est venu ung homme vestu d'une robe de camelot noir qui a porté lestre à la Royne, de par vous et de vostre main signée, qu'il disoit qu'il lui pleust vendre de ses navires de Bretaigne pour vous et que en aviez à faire[1].

Madame, la Royne par ledict homme vous faict response. S'il est vrai ou non, vous le pourrez sçavoir; je l'ay dit à ce porteur Diret.

Madame, *puis que ainsy est que de moy n'avez plus affaire,* je vous supplie au moins qu'il vous plaise me *commander et*

1. Le passage de cette lettre n'est pas clair, peut-être a-t-il rapport au navire « la Cordeliare », que la reine Anne fit construire à ses frais, pendant la guerre dans laquelle étaient engagés le père de Marguerite, l'empereur Maximilien et le roi Henri VIII d'Angleterre contre Louis XII.

mander si je feray les Vertus blanches, comme le reste que vous ay envoyé.

Madame, je prie au benoist fils de Dieu qu'il vous doint le comble de vos nobles désirs, et aux crestiens, paix.

A Bloys, ce xx juillet, — de vostre très humble serviteur et obéissant varlet peinctre [1].

JEHAN DE PARIS.

O

LETTRE DE JEHAN PERREAL A MARGUERITE D'AUTRICHE

Blois, 17 octobre 1512.

Madame, tant humblement que faire puis à vostre bonne grâce me recommande.

Madame, dernièrement par ung vostre serviteur en l'office de hérault, vous ay rescript et amplement faict sçavoir, comme j'ay de coustume, du bon vouloir que j'ay eu en vous et que toujours j'ay pour me emploier à vos affaires de Brou, ou aultrement quand vous plaira, et désiroy qu'il vous pleust me commander ou mander comment vous estiez contente de ce que vous envoye par Pierrechon, vostre varlet de chambre : *c'est de la sépulture que Michel Colombe avoit faict et que j'avoie blanchie, ainsi que avez treuvé.* Et de plus grandes choses vous ai rescript par lui et le hérault, *comme de bien commencer vostre église et bien achever l'euvre et tout plain d'aultres choses....*

Madame, je ne puys tenir de vous escripre; car amour ancien me contrainct, et ce sçavez; mais à présent je cognoy que vous quérez me rebuter; ce que de vostre part se faict, et de mon côté ne se fera, combien que maulgré Dieu ne seray, en Paradis, bien cognoys que de vous... mais comme j'ai piessa

1. Original déposé aux archives de Lille. — (Voir les *Mémoires de la Société nationale des sciences, de l'agriculture et des arts* de cette ville, année 1850).

mandé à M[e] Loys Barangier, *il ne me chault des parleurs et inventeurs de menteries*, tant pour Jehan Lemaire dont vous pensez par raport que soie cause....

Je croy que vous n'avez plus en moi nul vouloir, à l'occasion d'aulcuns raporteurs, comme l'on m'a dit d'ung quidam qui vous a raporté tant et tant de menteries que tout ne vault rien. Mais un bien me réconforte que telle et bonne princesse ne ajoustera foy aux menteurs, cognoissant que de ma vie je ne fis, ne vouldrois fère que ce que vous avez veu, non pour les biens, mais par amour et honneur que je vous doy. Et se d'avanture cette maudite guerre est cause de retarder tant de bien, mauldit soit qui en est cause. A moy n'en est à cognoistre. Mais tant vous dis que vouldroys estre VIII jours avec vous, à vostre plaisir, et je vous dirois que valent les grans et les petits.

Madame, si tant il vous plaisoit me donner ceste joie que de me mander que je me déporte de plus vous escripre, et que ainsi vous plaise, je prendroie patience et maulgré moy; et me fera mal à jamais d'avoir perdu l'amour de telle dame que toute ma vye j'ay aymée et que j'aymeray, combien que peu vous en proufite.

Or, madame, je vous suplie, en l'honneur de Dieu qu'il vous plaise me mander que je me taise ou que je suis vostre serviteur, car des biens de ce monde ne me chault. . . . .

Je prie à Dieu qu'il vous doint santé et longue vie et avoir en nos jours paix. Vous suppliant que par ce porteur me mandez vostre bon plaisir.

A Bloy, ce XVII[e] d'octobre, de vostre très humble et très obéissant serviteur [1],

JEHAN DE PARIS, *p. d. M*[e].

1. Original déposé aux archives de Lille (in extenso). (Voir les *Mémoires de la Société nationale des sciences, de l'agriculture et des arts* de cette ville, année 1850).

P

LETTRE DE MARGUERITE D'AUTRICHE A ..... [1].

Elle annonce la venue de Me Loys van Boghem, à Brou ?

Malines, ... octobre 1512.

Marguerite, archiduchesse d'Austrice, duchesse et contesse de Bourgoingne, douaigière de Savoie, etc.

Chier et bien amé. Nous envoyons ce *maistre masson qui est ung bon et expérimenté maistre et des meilleurs qui soient par deça à Brouz*, pour visiter nostre édiffice et *nous sçavoir faire rapport de toutes choses, et s'il vouldra entreprendre la taille de la pierre qui sera nécessaire*, *tant pour lesglise que pour les sépultures*, ainsi que nostre amé et féal conseiller et secrétaire Me Loys Barangier est à plain adverty. Si désirons que le recueillez et recepvez bénignement et luy faictes tout le port, faveur et assistence que bonnement vous sera possible, affin qu'il ayt ochoison destre tant plus enclin à nous y faire service, et vous nous ferez plésir. A tant, chier et bien amé, nostre Seigneur soit garde de vous. Escript à Malines le .... jour d'octobre M Vc XII.

(Minute en papier.)

Q

LETTRE DE MAITRE LOUIS BARANGIER A MARGUERITE D'AUTRICHE

Visite à Brou par Me Loys van Boghem.

Dôle, novembre 1512.

Ma très redoubtée dame, très humblement à vostre bonne grâce me recommande.

Madame, suyvant ce qu'il vous a pleust m'escripre, ay faict

1. Cette minute de lettre, adressée sans doute au gouverneur de Bresse, repose aux archives de Lille. Sa communication est due à l'obligeance de M. Desplanques, nouvel archiviste du département du Nord.

toute adresse *à maistre Loys, maistre masson, lequel a bien et au long veu vostre édiffice de Brouz et la treuve très beau et bien ordonné, et y ont honneur les massons, comme il m'a dict. Il a aussi veu la place pour faire l'esglise et treuve qu'il n'est besoing de pillots, qu'est grand adventaige.* Il la reculera bien de quinze ou vingt piedz loing du dict édiffice, afin de n'empesché point la vehue du dortoire, aussi pour fère les chappelles et sacresties tant plus belles et grandes, et avec ce en sera la dicte esglise plus magnifique. Dessubz la dicte sacrestie il pourra fère ung oratoire pour vous s'il vous plaist.

Et quand à voz chapelles, à la vérité, madame, SELON QUE VOUS DIZ A MON PARTEMENT, *il les fera à l'opposite du dict édiffice, et entend d'en fère une qui sera ung chief d'euvre et pourrez descendre par dessubz le jubilé (jubé),* COMME JE DYSAIS, *en vostre chapelle, de laquelle pourrez voir par dessubz vostre sépulture, au grand haulte* (autel), ainsi que le tout a plain le dict maistre Loys déclairera.

Madame, aulcuns disaient que debvriez fère nouveau maisonnement pour vous du costé de vostre dicte chapelle. Je ne suis point de cet advis et me semble que en avez assez. Combien que après l'esglise faicte, et avoir veu le tout, pourriez tousjours ordonné ce qu'il vous plaira. Et surtout, madame, je vous supplie, quoique l'on vous dye, que toutes aultres choses délaissées, actendu que les religieux sont bien leugez, qu'il vous plaise ordonné et recommandé que l'on ne cesse que vostre dicte esglise ne soit faicte, laquelle le dict maistre dict, expédiera en cinq années à l'aide de Dieu. Le dict maistre a veu le marbre estant au dict Brouz, et en a faict l'essay et poly, et le treuve le meilleur du monde. Il désire d'en avoir trente ou quarante pièces d'une grosse qu'il m'a montrée, tant pour les sépultures que pour vostre chappelle.

Si vous plaist que l'on en face tirer, en manderez vostre bon plaisir pour en fère selon icelluy.

Et enfin, madame, d'estre adverty de ce et de la conclusion que aurez prinse avec ledict maistre masson, aussi pour la compai-

gnie, pour ce aussi qu'il la requis, ay baillé Crollet, présent porteur, vostre garde des prisons de Bourg, lequel s'il vous plaist, madame, aurez pour recommandé; car il y a pitié en son cas. Je lui ai presté l'argent pour son voiage.

Madame, monsieur de Montellier trouble vos religieux en la rente que leur avez achetée, comme entendrez par un mémoire que vous envoye. C'est une très bonne rente et en eusse bien eu sèze cent francs pour trois ans. Il me semble, madame, que l'on doit parlé à monsieur Daynieries qui est tenu à la garantie, et recouvrer tous les titres qu'il peut avoir de ceste matière pour les bailler aux dicts religieux, lesquels tiennent bien maintenant, y comprins la dicte rente, ixᵉ ou mil florins. Jay treuvé homme qui en a offert mil florins pour dix ans.

Au surplus, madame, il est nécessaire d'avoir ung contreroleur à Brouz qui tienne compte et contrerole toutes choses pour vostre prouffit, actendu que les massons ont faict leur taiche, et que ce faict est à journée. J'en escrips à monsieur le gouverneur d'ung qui me semble le fera très bien. Et aussi, madame, de vous parler de quelque affère pour mon cousin, maistre Guillaume de Boisset, lequel vous supplie, madame, en toute humilité, avoir pour recommandé. Je vous prometz qu'il vous servira bien et loyaulment s'il vous plaist luy donner quelque estat, et la fera aussi bien que subgiect que vous aiez, madame. Je ne vous ay jamais fort travaillé pour mes parents, parquoy, madame, vous supplie l'avoir pour recommandé, et luy et moy en demeurrons tant plus obligez à prier Dieu pour vous.

Madame, il vous plaise m'avoir tousjours en vostre bonne souvenance, et me mander et commander voz bons plaisirs, et je mectroy peine les accomplir, moyennant l'aide de Dieu, auquel je prie que, ma très redoubtée et souveraine dame, vous doint vos désirs avec très bonne vie et longue.

Escript en vostre ville de Dole, ce jour.... de novembre XVᶜ XII.

Vostre très humble et très obéissant subgiect et serviteur,

Loys Barangier.

EXTRAIT DES ORDONNANCES DES ROIS DE FRANCE

CONFIRMANT LES STATUTS DE LA CORPORATION DE SAINT-LUC, A LYON, 21 DÉCEMBRE 1496

Confirmatio statuorum ministerii pictorum, statuariorum et vitrariorum villæ Lugdunensis [1].

Charles VIII, etc., à sçavoir faisons, etc...

Nous, avoir reçeu l'humble supplication de nos bien amez les maistres et compagnons paintres, tailleurs d'ouvrages et voirriers de notre bonne ville et cité de Lyon, contenant que par l'avis, conseil et délibération des gens et officiers de la justice ordinaire de nostre dite ville de Lyon, iceux supplians ont fait, conclud et advisé entre eux certains statuts, articles et ordonnances touchant le fait, police et entretènement de leur dit mestier pour le bien, proffit et utilité d'icelluy et de la chose publique, afin d'en jouir doresnavant par eux et leurs successeurs sous la confrérie du glorieux corps sainct et amy de Dieu Monseigneur saint Luc, évangéliste. Desquels statuts, articles et ordonnances, la teneur suit :

1. Premièrement : Que ainsi qu'il est de bonne coutume anciennement introduite et gardée entre les dits maistres et compagnons des dits métiers de peintres, tailleurs d'images et verriers, seroit faicte et célébrée tous les ans, le jour et la fête de Monsieur saint Luc, évangéliste, qui se célèbre le dixième du mois d'octobre en l'église des Cordeliers à Lyon [2], ladite confrairie en l'honneur, louange et exaltation du glorieux saint, monsieur saint

1. *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, t. XX, p. 570.

2. La confrérie de Saint-Luc avait pour chapelle, à Saint-Bonaventure, la quatrième au couchant en partant du chœur; elle était sous le vocable de saint Luc et saint Clair; elle fut dédiée ensuite à saint François d'Assise, puis au Sacré-Cœur. Les armoiries des vitriers de Lyon sont : d'azur à l'étoile d'argent accompagnée de trois diamants en losange d'or.

Luc, pour l'entretènement et augmentation de laquelle seront tenus et devront lesdits maistres et compagnons desdits mestiers, choisir, dire et nommer un ou deux desdits mestiers, honnestes et prud'hommes de bonne renommée, lesquels auront charge et conduite de ladite confrairie pour une année, et icelle finie, iceux prud'hommes en mettront autant l'année suivante, auxquels rendront compte et reliqua du gouvernement d'icelle confrairie, comme communément se fait en toute confrairie.

2. Item, seront tenus tous les maistres et maistresses compagnons et apprentifs desdicts mestiers de bailler quinze deniers tournois pour entrer en ladite confrairie de Monsieur saint Luc, et seront tenus de venir à l'église desdicts Cordeliers le jour de la fête de Monsieur saint Luc, qui se célèbre comme dessus, pour illec ouïr la messe en la chapelle fondée à l'honneur dudit saint Luc, baillée et délivrée par les gardiens ès couvent des Cordeliers comme dict est auxdits maistres peintres, tailleurs et verriers pour ce, et leurs dévotions faire et tout ainsy comme est de bonne et ancienne coutume.

3. Item, seront tenus lesdicts prud'hommes commis comme dessus à gouverner le papier et avoir le maniement des deniers de ladite confrairie, soy trouver la veille de ladite feste saint Luc audit couvent des Cordeliers, à l'heure de vespres et là demeurant jusqu'après lesdits vespres, pour escrire ceux qui se mettront de ladite confrairie, et le lendemain seront tenus de soy trouver en ladite église des Cordeliers, à l'heure de huit heures ou environ, et là demeureront jusqu'à onze heures dudit jour pour recevoir et escrire les deniers de ladite confrairie comme est accoustumé de faire.

4. Item, le dimanche en suivant de ladiste feste saint Luc, tous lesdits confraires dudit mestier se trouveront tous auxdicts Cordeliers à huit heures et iront à la procession qui sera en la manière accoustumée.

5. Item, pour éviter longitude de temps, se feront les chefs-d'œuvre des maistres desdits mestiers tant peintres, tailleurs que

verriers et chacun selon que auxdits mestiers appartient en la manière qui s'ensuit.

6. Premièrement : pourront être peintres, tailleurs et verriers, ceux qui de présent sont dessus nommés sans faire aucun chef-d'œuvre car ils sont assez connus et experts chacun en son art, et ceux qui dorénavant voudront se faire maistres desdits mestiers de paintrerie, tailleur ou verrerie et n'ouvreront que celuy que choisir voudront desdits mestiers et non pas des autres, et ouvreront et seront tenus d'ouvrer aux us et coutumes dudit mestier duquel auront fait ledit chef-d'œuvre et tout ainsy que cy-dessus, est, et sera déclaré qu'il le sache faire et pourra, et devra ouvrer le peintre de toutes bonnes et loyales couleurs, tant sur bois tailles, murailles, fer, cuivre, plomb, yvoire, soye, cuir, or, argent, à huile ou détrempe et gomme, en ensuivant lesdits statuts. Quiconque est peintre, tailleur ou verrier comme dessus, il peut avoir des varlets ou apprentifs comme il luy plaira.

7. Item, que nul ne soit reçu auxdits mestiers de peintre, tailleur et verrier pour être maistre, jusqu'à ce qu'il ait fait un chef-d'œuvre tel qu'il lui aura esté ordonné et ainsy que dessous sera déclaré, ne pourra ne devra ouvrer en cette dite ville de Lyon comme maistre, ne tenir boutique sans ledit chef-d'œuvre parfaire.

8. Item, le peintre sera tenu de faire chef-d'œuvre en tableau de bois de deux pieds et demy et de deux de large et non pas plus petit, mais plustot plus grand, si le compagnon le veut; et lui bailleront en écrit les maistres jurez l'histoire qu'il devra faire dedans ledit tableau.

9. Item, ledit compagnon sera tenu acheter et avoir agréable ce que les maistres luy ordonneront par escrit pour faire ledit chef-d'œuvre et fera faire son tableau de bon bois, bien sec et sera encolé et blanchi bien et deument et puis pourtrait et ébauché de couleur à huile et achevé de bonnes et loyales couleurs, et à la fin bien verny comme l'œuvre le requerra, et sera tenu ledit compagnon de bailler pour une fois cent sols tournois, lesquels les cent sols tournois se bailleront pour employer

aux messes de ladite confrairie et divin service à ladite chapelle.

10. Item, et quand ledit tableau ou chef-d'œuvre sera achevé, demourera à ladite confrairie de Monsieur saint Luc, si le compagnon qui fait l'œuvre ne le veut, et en cas que le compagnon le vende, baillera ou argent comptant ce que ledit tableau sera justement et loyalement, selon la valeur de la science d'yceluy, estimé pour convertir auxdictes messes et confrairies dessus dites, et sera tenu de faire ledit tableau par l'ordonnance et advis des maistres dudict mestier de peinture en la maison d'un desdits maistres sans que nul luy aide en rien, et pourront lesdits maistres jurés voir et visiter ledict chef-d'œuvre ainsy qu'il se fera, et jusqu'à ce qu'il soit fait, tant de fois qu'il leur plaira et bon leur semblera, et ne pourra ledit compagnon, durant le temps qu'il fera son dit chef-d'œuvre, besoigner pour nuls fors pour lesdits maistres si bon luy semble.

11. Item, sera tenu ledit compagnon son dit chef-d'œuvre reçeu, donner un disner auxdits maistres peintres jurés, et lors sera reçeu pour maistre en ladite ville et cité de Lyon.

12. Item, que nul ne fera table d'ostel ni tableau tant à huile que à détrempe, que le bois ne soit bien sec, bien encollé et les joints bien ferrez, et s'il le fait à huile, soit fait de fines couleurs ou loyales. Sans mettre estain doré, et se il le fait de détrempe, il le peut faire, pourvu que le tableau ou table d'ostel soit dedans l'église, ou autre part bien à couvert et le peut vernir, il ne doit mettre nulles couleurs qui se gastent au vernis ou à l'air, comme croye, rose, azur de clique et autres pour éviter l'abus et fausseté qui par cy devant a esté faite.

13. Item, quiconque fera histoire sur toile, ou soye ou drap, sarge ou cuir à huile, se garde y mettre estaing de quelque couleur que ce soit, car il ne vaudrait rien fors que il peut besoigner, et se il besoigne à détrempe semblablement ne mettra estaing à huile ny à détrempe, car c'est fausse besoigne, pourveu qu'il faille rouler ladite toile à huile sec oripeau, et se garde de ouvrer sur toile en quelque façon que ce soit que ladite toile ne soit souffi-

sante bonne et forte, c'est à dire non pourrie, et s'il y a une piesse ou deux il faut qu'elle soit cousue à point d'aiguille pour éviter l'abus.

14. Item, et quiconque besoignera en clochers ou pinacles tabernacles sur bois, pierre, fer, plomb ou cuivre, il doit tout faire d'huile sans y mettre estaing fors qu'il soit assis à huile et doré de fin or pour éviter les grands abus, car la pluye et l'air gasteraient ladite besoigne si ainsi n'estoit fait.

15. Item, que nul peintre ne peigne image de bois vieil pour ce que ladite image se retrairoit après que seroit peint et pour cela peinture s'escailleroit et ne dureroit point.

16. Item, que nuls peintres ne commencent à peindre nuls images de bois quels qu'ils soient n'y en quelque manière que ce soit jusqu'à ce qu'il ayt esté seiché au four et à soleil à son droit et visité par lesdits maistres jurez dudit mestier de peintrerie.

17. Item, que nul image de bois quelle ce soit, d'un pied de long ou audessus, ne soit commencé à peindre jusqu'à ce que les fentes soient très bien émolus de bois en bonne colle et retaillées après.

18. Item, quand à peindre lesdits images de bois, ils doivent bien et souffisamment être encollées et les fentes collées et puis blanchies à leur droit et peintes de fines couleurs, et ce qui devra estre d'or ou d'argent soit de fin or ou de fin argent brun doré de tainte, car il est de durée et à l'ordonnance ancienne et accoutumée.

19. Item, ne peuvent et ne doivent et ne pourront ne devront besoigner nuls compagnons dudit mestier de peinture en ladite ville et cité de Lyon si ce n'est chez un desdits maistres passez et jurez dudit mestier.

20. Item, le peintre qui peindra tabernacles à tenir *corpus Domini*, ou autres images. S'ils sont dorés, que ce soit de fin or ou d'argent bruny doré de tainte, car il est de durée et à l'ordonnance ancienne et accoustumée.

21. Item, lesdits tabernacles seront voirrez comme doivent estre fermans à la clef, et sera ledit verre assis et anté et enclavé bien et souffisamment.

22. Item, que nulles tables d'ostels ne seront dorez que de fin or ou d'argent bruny doré de taintes et ce qui sera de couleurs sera de fines couleurs, et qui prendra à peindre vieilles tables ou repeindre devra comme faire se doit tout la vieille peinture raser jusqu'au bois et bien remplir les fentes et joints et puis ouvrer et peindre comme dessus est dit.

23. Item, nul peintre ne prendra à repeindre aucune image de bois, si le bois est vermoulu et pourry, tellement qu'il ne puisse tenir clous n'y chevilles s'il en est nécessité.

24. Item, nulle image de pierre ne sera peinte jusqu'à ce que premièrement ladite image ayt esté veue et visitée par les tailleurs imagers jurez dudit mestier, pour sçavoir s'il est bien et deument fait, et après ladite visitation faite, s'il est trouvé bien fait, soit bien et loyalement imprimé et mis de blanc de plomb ce qui appartiendra, et ce qui devra estre d'or soit premier mis de bonne couleur couvert de fin or et ce qui sera de couleur, soit fait de fines couleurs, et que nul ne mette estaing doré, estaing blanc ou estaing de couleur sur images de pierre, pour ce que c'est fausse besoigne sur pierre s'il n'est doré de fin or comme drap d'or mollis et affizaullés.

25. Item, que nulle sépulture de pierre quelle qu'elle soit, soit en l'église ou ailleurs, ne sera peinte qu'elle ne soit premièrement imprimée en son droit à huile et peinte de fines couleur et fin or.

26. Item, que nul peintre ne peigne chapelle sur mur en esglise ou ailleurs qui autrefois ait esté peinte, que s'il y a estaing ou vieilles couleurs, que tout soit ras avant, car autrement la besoigne ne serait pas bonne et ne pourroit durer.

27. Item, que nul peintre ne peigne chapelle ny mur en esglise qui autrefois ait esté peint à détrempe une fois, deux ou trois, que toutes les couleurs vieilles ne soient rasées tout juste et se garde d'attacher estaing quel qu'il soit sur mur à ampoix ou à colle, car c'est chose qui ne peut durer et est fausse besoigne, excepté en chambre où l'on peut besoigner à détrampe et d'estaing tant doré que blanc.

28. Item, nul ne besoignera en taffetas teint en graine ou cramoisy, blanc ou rouge pour la ville et cité de Lyon, que ce qui sera d'or, soit de fin or et huile assis tant or que argent, et le résidu soit fait de fines couleurs à gomme car il est très certain, et qui fera bannières pour village sur taffetas les pourra faire faire d'or party et à huile, pourveu toutefois que les marchands faisant faire ledit ouvrage, le veuillent ainsy estre faict, et semblablement d'estendarts et bannières de guerre soit fait de fin or ou argent huillé.

29. Item, nul ne besoignera sur barde neuve fors ou ensuivant l'art et science du taillye ou d'argent bruny teinte et vernis.

30. Item, que nul marchand, ouvrier peintre ou autre ne puisse vendre en cette ville de Lyon besoigne faite dudit mestier de peintrerie hors ladite ville de Lyon, comme tableaux, draps tant sur toile ou autrement à huile ou à détrempe, jusqu'à ce que la besoigne soit par les maistres jurez dudit mestier veue et visitée, pour ce que l'en apporte souvent et quasi toujours au grand intérêt et domage des achepteurs d'icelle et deshonneurs des maistres et ouvriers dudit mestier pour ce que les draps ou toiles sont pourries et pleines de piesses sans coutures et les tableaux non deument bien et loyalement faits, qu'ils n'oseroient vendre en leur pays.

Les tailleurs n'estofferont point dans la ville de Lyon, mais ils pourront bien marchander de toute estoffeure s'ils veulent, pourveu qu'ils les facent eux mêmes ou facent faire auxdits maistres peintres bien et loyalement de bonnes couleurs et pourront tenir serviteurs peintres pour besoigner sur les champs s'ils veulent.

31. Item, lesdits peintres dudit lieu par eux ny par autres ne tailleront point ny feront tailler d'images ny choses qui appartiennent auxdits tailleurs ymagers et ne tiendront point compagnons tailleurs d'images en leurs maisons ni ailleurs, pour ce faire, et pourront lesdits peintres besoigner de peinture de verrerie ensemble ceux qui ensuivent quand bon leur semblera :

C'est à sçavoir Jehan de Paris, Jehan Blie, Jehan Prevost, Pierre de la Paix dit d'Aubenas, Dominique du Jardin, Philibert Besson, Pierre Boutte, François Rochefort, Jacques de la Forest,

Claude Guynet, maistre Gauthier et Guyaume Bayotte, et s'il survient dorénavant compagnons peintres ou verriers, seront tenus de faire leurs chefs d'œuvre de l'un ou de l'autre seulement et de celuy qu'ils voudront user, et icelluy chef d'œuvre leur sera ordonné par les maistres jurez dudit mestier et ne pourront besoigner ne devront en aucune manière, sinon tant seulement de celuy duquel ils auront fait chef d'œuvre et non des autres.

32. Item, nulle fausse œuvre desdits mestiers ne sera point brûlée ne arsé pour l'honneur et révérences des saints et saintes en l'honneur et révérence desquels elles sont faites.

33. Item, que nul ne sera reçu au mestier de tailleur pour estre maistre et ne pourra et ne devra ouvrer en ladite ville et cité de Lyon, ny tenir nuls apprentifs jusqu'à ce qu'il ayt fait un des chefs d'œuvre qui cy après seront déclarés, et sera ledit chef d'œuvre chez un des maistres dudit mestier tel qu'il le voudra élire, et se fera ledit chef d'œuvre aux despens dudit compagnon qui voudra passer maistre sans que le maistre dudit mestier lui doyve rien monstrer à le faire en quelque manière que ce soit, et ce sur peine de cent sols tournois, à appliquer la moitié à Monseigneur le cardinal et à son aumosnier et l'autre à ladite confrairie de Monsieur saint Luc, et fera iceluy compagnon l'un des chefs d'œuvre qui s'ensuivent et celuy que lesdits maistres leur ordonneront. C'est à scavoir : un Jésu Christ de pierre tout nud monstrant ses plaies, un petit linge devant luy, ayant les plaies aux mains, costé et aux pieds, avec une couronne d'espine sur son chef, bonne contenance et piteuse comme il appartient à ladite image, laquelle image sera de cinq pieds et demy de haut et de bonne mesure selon la hauteur et tout après le naturel, ou une image de nostre Dame, tenant son enfant entre ses bras, de hauteur que dessus, bonne contenance, un maintien bien accoustré, bon drap, bonne pinteure et tout après le naturel, ou autres images simples de semblable hauteur, comme sainte Marguerite, sainte Barbe ou sainte Catherine, ou une histoire de deux pieds et demy de hauteur et trois pieds de large à huict personnages bien taillés à taille ronde, et

sera ladite histoire, une prise de Jésu Christ, ou un portement de Croix, ou un battement quand il fut chez Caïphe, ou quelqu'autre histoire de la Passion, ou quand il fut baptisé au fleuve du Jourdain par saint Jehan Baptiste, remplis d'anges tenant ses habits, et le tout bonne contenance et piteuse, et tout a fait comme dessus, ou une nativité de Jésu Christ donné comme dessus.

34. Item, un autre chef d'œuvre, un saint Georges à cheval, cinq pieds et demy de haut, tant luy que son cheval, une fille sur un rocher près de luy, un serpent près de ladite fille faisant contenance de la vouloir engloutir et gaster, l'image dudit saint Georges faisant aussy bonne contenance et manière de destruire ledit serpent ou de la lance ou d'espée, et le tout fait comme dessus est dit.

35. Item, quand ledit chef d'œuvre sera achevé, il sera visité par les maistres dudit mestier, s'il est bien et deuement fait comme il appartient, et comme il est dit, et s'il est ainsy comme estre doit, il sera reçu et passé maistre et demeurera ledit chef d'œuvre à ladite confrairie de Monsieur saint Luc, et si le compagnon qui aura fait ledit chef d'œuvre le veut acheter ou avoir, on luy livrera pour la moitié de ce qu'il vaudra, et l'argent qui en sera baillé demourera à ladite confrairie, et sera tenu et devra ledit compagnon donner à disner auxdits maistres tailleurs jurez bien et honnestement.

36. Item, que nuls maistres desdits mestiers de peintrerie, tailleurs ou verreries ne prendront nuls apprentifs que premièrement ne baille pour ladite confrairie demie livre de cire.

37. Item, que tous compagnons venant de dehors ne besoigneront point à Lyon du mestier de tailleurs jusqu'à ce qu'ils ayent payé pour une fois demie livre de cire pour ladite confrairie, et s'ils n'ont point d'argent, les maistres chez lesquels demoureront pour lors après un mois que servis les auront et non devant, payeront pour eux si lesdits compagnons gaignent argent, et seront les premiers deniers allouez sur les gages et salaires desdits compagnons.

38. Item, que nul ne suborne et ne prenne apprentifs ne serviteurs l'un à l'autre, un ou plusieurs en quelque manière que ce

soit, si ce n'est par le congé, vouloir et consentement dudit maistre que ledit apprentif et compagnon aura servy, si ce n'est pour cause légitime ou l'apprentissage dudit apprentif, et le terme du service dudit compagnon soit achevé.

39. Item, nul imager ne devra et ne pourra tailler images de bois qui soient d'un pied de long et au dessus, si ce n'est de bon bois, soit de noyer ou autre bois et non pas de mort bois, ni du tillier, si ce n'est pour patron faire et non pas pour mettre aux églises, pour ce que le mort bois est tout pourry et vermoulu, et ne pourroit endurer ny souffrir estre gratté ne rez pour iceluy peindre s'il en était besoing, et pourront besoigner en bonne terre, pourveu qu'elle soit après qu'elle sera taillée, cuite et ce sur peine de perdre ladite image et de vingt sols tournois à appliquer ladite image à ladite confrairie et lesdits vingt sols tournois à Monsieur le cardinal, et l'autre moitié à ladite confrairie.

40. Item, que nuls tailleurs d'images ne taillent images de bois trop vert, pour ce que les images se retireront depuis qu'elles seront peintes, et pour ce que la peinture s'escailleroit et ne dureroit point, et sur ladite peine de vingt sols à appliquer comme dessus.

41. Item, que nuls images de bois quels qu'ils soient, d'un pied de long et au dessus, ne soient commencez à peindre jusqu'à ce que les fentes soient très bien remplies de bois et de bonne colle et retaillez, et ce sur la peine de vingt sols tournois à appliquer comme dessus.

42. Item, que nuls imagers ne feront aucuns tabernacles à mettre *corpus Domini*, ne autres ouvrages, qui ne soient taillés de bon bois et sec et par espécial ceux à mettre *corpus Domini* et doivent être en voires fermans à clefs, et sera leur voire assis et enclavé, et bien et souffisamment anté.

43. Item, que nul compagnon imager ne fasse images quelles quels soient, tendres ou dures, grandes ou petites, qui soient de presse, si ce n'est couronne ou mitre, ou en quelque chose semblable nécessaire et raisonnable et que ce soit assis à bons gouions à colle ou à mastre comme il appartient.

44. Item, que nulle image ne soit peinte jusqu'à ce que premièrement ladite image ayt esté veue et visitée par les maistres jurez dudit mestier pour sçavoir si elle est bien et deument faicte comme il appartient.

45. Item, que nuls marchands ou ouvriers ne autres ne puissent vendre à Lyon aucunes images taillées et faites autre part qu'en ladite ville de Lyon, jusqu'à ce que lesdites images et besoignes soient visitées desdits maistres et jurez dudit mestier pour sçavoir si elles sont loyales, car l'on en porte souvent de fausses, et ceux qui les portent ne les oseraient vendre en leur pays. Car icelles images sont de mort bois et non loyal.

46. Item, le compagnon verrier qui fera son chef d'œuvre sera tenu de faire deux panneaux en voire contenant chacun huit pieds, et dedans l'un desdits panneaux sera tenu de faire un mont de Calvaire fait de peinture et jointure et l'autre un trépassement nostre Dame de peinture et peint et recuit comme il appartient, et autres histoires telles que les maistres jurez dudit maistre de verrerie ordonneront, et sera tenu ledit compagnon de faire ledit chef d'œuvre chez un desdits maistres ou là où bon leur semblera et au despens dudit compagnon, et fera ledit chef d'œuvre iceluy parfait à ladite confrairie, et au cas que ledit compagnon le veuille avoir, il l'aura pour le prix que justement sera estimé, et l'argent qui pour ce en sera baillé sera délivré à ladite confrairie saint Luc, et en rendant son dit chef d'œuvre, et s'il veut maistre passer, fera un disner aux maistres verriers jurez dudit mestier bien et honnestement, et ledit compagnon sera tenu et devra demourer trois mois complets et sans interruption chez un desdits maistres verriers jurez, besoignant dudit mestier, moyennant salaire et payement souffisament s'il le sçait gaigner, afin que ledit maistre soit informé de la science et sçavoir dudit compagnon pour en faire le rapport auxdits maistres jurez et pour mieux connoistre les modes et façon pour mieux servir les gens de Lyon, sinon qu'il ayt esté apprentif chez un desdits maistres de ladite ville de Lyon.

47. Item, que nul verrier dudit Lyon ne livrera ny baillera

ouvrage qu'il ne soit visité par les jurez dudit mestier, et ne mettra pièce de verre en œuvres qu'elle ne soit bien mise et recuite, et s'il faut armoirie sur voire, qu'elle ne soit grisée [1], et si lesdites armes sont si difficiles qu'on ne les puisse griser, le fera à sçavoir aux maistres jurez dudit mestier pour y pourveoir sur ladite peine à appliquer comme dessus, et s'il advient auxdits peintres, tailleurs et voiriers chose hastive à faire de leurs arts comme à entrées de Roys, Roynes, Princes ou Seigneurs spirituels ou temporels ou tous deux ensemble, où feintes peintures contre portes ou portes de ville, salles, chambres ou verreries lesquelles choses faudroit faire hastivement comme en une nuict ou plus tôt, dont en ce faisant lesdits maistres ne peuvent observer lesdits statuts et ordonnances, lesdits maistres ne seront pour lors repris de ladite besoigne, ne amendables.

48. Item, se gardera de livrer un panneau de verre qu'il ne soit souldé d'un costé et d'autres, et s'il y a pièce de verre fendu, y mettra un plomb, et ce sur ladite peine de vingt sols tournois à appliquer comme dessus.

49. Item, que les compagnons qui voudront passer maistres desdits mestiers en ayant regard à un chacun d'iceux mestiers feront ajourner les maistres du mestier duquel il voudra passer à ladite cour séculière pour le voir admettre à faire son dit chef d'œuvre tel que ordonné luy sera, ou à dire causes pourquoi à ce ne sera admis et fait ledit chef d'œuvre seront tenus lesdits maistres venir en ladite cour et en jugement faire le rapport d'ycelluy, sil est tel que dessus est dit et déclaré, et en ce cas ledit rapport estre fait, et ledit compagnon soit souffisant comme dessus, en faisant le serment tel comme en tel cas appartient, en jugement ne sera passé maistre et receu et non autrement.

50. Item, quiconque mesprendra en aucune des choses dessus dites, soient peintres, tailleurs ou verriers, payera pour la première fois vingt sols tournois d'amende, et s'il est trouvé de mesprendre coustumes aux choses dessus dites, ou que en icelles par sa faute se

1. *Greusée*, c'est-à-dire pincée avec une pince tout autour du morceau de verre; les peintres-vitriers d'alors n'employaient pas le diamant pour couper le verre.

trouve fraude ou malice ou mauvaisté digne de souvenance contre l'honneur, iceluy ouvrier sera puny par les officiers ordinaires de mondit Seigneur le cardinal, selon que le cas le requerra et droit et raison le voudront, desquelles amendes et chacune d'icelles mondit Seigneur l'arcevesque pour son aumosne aura la moitié et ladite confrérie pour l'augmentation et le décorement de ladite chapelle de Monsieur saint Luc, la moitié de l'autre moitié, et les maistres jurez desdits mestiers qui poursuivront la justice, estre faite des fautes dessus dites auront l'autre moitié.

51. Item, un chacun apprentif desdits mestiers de peinture, taillerie d'images et verrerie payera ou son maistre pour lui à son entrée et réellement baillera pour le luminaire de ladite confrairie demy livre de cire ou la valeur en argent.

52. Item, toutes femmes veuves relaissées par le trépas de leurs maris, maistres jurez d'un desdits mestiers de peintrerie, taillerie d'images ou verrerie, pourra et devra tenir boutique, comme faisoit feu son mary en son vivant, du mestier duquel comme jurez se mestoit aux droits, privilèges et prérogatives dessus dites, si ce faire veut et ce tant qu'elle se gardera de se remarier, et non autrement, et tout ainsy que sont les veuves des maistres jurez de cette dite ville de Lyon, les noms desquels maistres et compagnons supplians les noms et surnoms s'ensuivent : Jehan de Paris, Jehan Prevost, Jehan Blie, Pierre de La Paix, Dominique du Jardin, Philibert Besson, Pierre Boutte, François Rochefort, Jehan de Saint Priest, Nicolas Leclerc, Guyaume Bayotte, Claude Guynet, Jacques de la Forest, maistre Gauthier et Gonin Navarre.

Lesquels statuts, articles et ordonnances dessus transcrites, lesdits supplians nous ont très humblement fait supplier et requérir leur confirmer, ratiffier, louer et approuver et sur ce leur impartir nostre provision convenable, humblement requerrant icelles. Pourquoy, nous, les choses dessus dites considérées et après que par lesdits officiers de la justice ordinaire de cette ville de Lyon avons esté deuement avertis lesdits statuts et articles estre bons,

justes et raisonnables pour le bien, proffit et utilité desdits mestiers et de la chose publique de ladite ville et cité de Lyon inclinant libérallement à la supplication et requeste desdits supplians, iceux statuts, articles et ordonnances dessus transcrits avons louez, gréez, ratifiez et approuvez et par la teneur de ces présentes de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, louons, gréons, ratifions, confermons et approuvons, voulons et nous plaist que iceux supplians et leurs successeurs en jouissent entièrement, plainement et paisiblement et à tousjours, sans que en ce leur soit mis ou donné ores ne pour le temps à venir ni à l'un d'eux, aucun trouble, arrest ou empeschement au contraire en quelque manière que ce soit. Si donnons en mandement au Bailly Sénéchal de Lyon et à tous nos autres justiciers et officiers qu'il appartiendra que de nos présentes grâce, confirmation, ratification, approbation et de tous le contenu esdits articles, ils facent, souffrent, et laissent lesdits supplians, et leurs successeurs jouir et user plainement et paisiblement sans leur faire mettre ou donner aucun destourbier ou empeschement au contraire, et lesdits statuts, articles et ordonnances entretiennent et gardent de poinct en poinct selon leur forme et teneur, ou contraignant ou faisant contraindre à ce faire et souffrir tous ceux qu'il appartiendra, et qui pour ce seront à contraindre par toutes voies et manières deues et raisonnables et en tel cas requises. Car ainsy nous plaist il estre fait, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre Scel à ces présentes, sauf en autres choses nostre droit et l'autruy en toutes.

Donné à Lyon au mois de décembre (21) l'an de grâce mil quatre cent quatre-vingt-seize et de nos règnes de France le XIIII[e], et de Sicile et Jérusalem le second. Ainsy signé par le Roy, maistre Pierre Cohardi, conseiller et advocat du Roy en sa cour de parlement à Paris et autres; présents Giraut... Visa... Contentor... Bude...

Mon tres honore seigneur tres humblement a vostre bonne grace me
commande. Vous advertis que ung peu devant la feste
de nre dame [ung conte] jay receu les tres gracieuses lettres de ma dame
et ay veu et gette escript aux seigneurs de bourg
aultres. Mais quant aux trois maistres [illegible]
quil plaist a madame se servir deux [illegible] et quelle
[illegible] petit savoir et sy veult [illegible]
monss. je vous advertis que je avec maistre Jehan [illegible]
nous sumes transporte audit lieu de bourg et nous
presentez ausdits seigneurs et avons [illegible]
maistres massons [illegible] de Broy avons [illegible]
[illegible] regarde le lieu tant a bastir que
qui est basty pour les freres et [illegible] par ordre
pour mieulx [illegible] du tout mais considerant le [illegible]
[illegible] qui nest pas peu nous sommes [illegible]
deliberez de faire une esglise a [illegible]
considerer plus faire ouvrage de telle [illegible]
que pour aultre regard si nous sommes mis apres [illegible]
fait ung plat fourme que monss. [illegible] porte
a porportions et mesures par le commandement
geometrie si que jen ay veu et au moins
qui fait correspondre lesglise au bastiment
qui est ja faict. Vous le verrez. les lettres de
escriptes jay envoye a madame le compas [illegible]
nous sumes aide par lequel elle pourra comme luy
faire cognoistre toutes les largeurs haulteurs
longueurs tant du tout que des parties
pour ce monss. sil vous plaist de par vous [illegible]
le masson me blasme disant que nous sumes qui
[illegible] jay veu de Georgin [illegible] des mathema[illegible]
quelque peu qui fait assez apropos de mettre
[illegible] que vous car les [illegible] des choses
plus nouvelles que je ne vis jamais et [illegible]
totallement [illegible] maistre Jehan
[illegible] et [illegible] mes petis [illegible]

no the
[illegible] say
dame
estamp
et souvien
stume
e
naire
bimes
ne
y [illegible]
n luy
aux
ytung
acord
endent
vous
roys.
[illegible]
- de
os mal
- comme
les
, dient
le pot
vous

rescript
paintre
tiques
- oy
les
ues
y le

s pour rendurer le fay / mais quant madame
taiz par boy ceust il et recours de libéracion
ulon de madame ordonné que aussi se faire
sera asseurance de madame se peu ordon.
ma foy que je feray plus que ne savez nous pour
mais pour ce que je ne suis fort et sur
ilz nous plaisent de veoir de la raison avoir
ligner les deux / ie ne vouldroie point
nomdre de bon vouloir que mois / et pouroie
n dy avoy s[illegible] que je ne say a qui
domines libourgt / et moy suis bien
seur / combien que madame est belle mais
le filine moult fait honn^r de tous bien
telles ensegnes que jay fait de ceronnes
pulouse les ouvrages de madame la
n / elle ound que ceste grant chose
ed prosper nos freres moult
j'ay oy bien voulu escripre du long
domaine a entendre a madame que
telle affaire que la chose point estre
mande / mais avoir auctorité a tout le
choses a la verite / et le dy pour l'amour
de quoy je suis bien impossible aussy
lors que je ne say que je feray combien
en les patrons de plus que jay stren que
elle se face / mais je fay le marbre
publ^r ou troulle en quoy je suis
no) aussy faire une ymage d'albastre
ne fussent que seul grand de plus
rapport a madame la vente se je
tille s[illegible] de moy / mais aussy
se que ne pouroit autre bon
nos fors que pour exposer l'honneur
ospite. dommage

monsr Je vous respons ne pour vous re
vous donner a entendre que se ma
de moy en tel cas comme de lessi
retz Il est force que je sauv e
et ce qui sera de lausby ou je
jay accoustume qui est que lentreprise
la presence dicelle je nose dire
Responce de madame en tant le sel
chose je vous respondray ou parle
du [illegible] vous dira monsr hudrian
voulentz / cest a dire / difficile
combien que ce nest pas ce qui me ma
de luy comment de nous avoir f
obey en luy faisant sor je
du moyen nous verrons que ma
en vault estre ou mettre Je vou
je vous supplie comme cy dessus en
vueillez respondre a ce que pres la cou
demande le mot que je fesoye vou
jusques en flandres et carosim
a madame pour dire ce que je y pa
je ne scay quel en aviendra
monsr je vous prie me pardonner e
quel vous doint sante et sa grace
octobre de vostre

Sil vous plaist de scavoir pourquoy jay [illegible]
que jay dys estudes [illegible] dedans apres
de bonne [illegible] lautre par mada
et allez que [illegible] est que ne point

[illegible]

pr

A mon tres cher et honore seigneur
monss le maistre maistre Loys
Barangier

En la court de madame

TABLE DES GRAVURES

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE II

Ire PÉRIODE DE LA RENAISSANCE FRANÇAISE

NANTES ET BROU (1502-1512)

CHAPITRE III

GUERRES D'ITALIE

(1507-1529)

CHAPITRE IV

NOTES SUR LA FAMILLE

ET QUELQUES-UNS DES ÉLÈVES DE JEHAN PERREAL

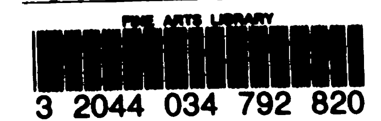
CONCLUSION

SUPPLÉMENT

DOCUMENTS HISTORIQUES

FIN


PILLET ET DUMOULIN
IN SUDORE VULTUS TUI
P&D
IMPRIMEURS


FINE ARTS LIBRARY
3 2044 034 792 820